



# Stratégies pour mettre fin à la double violence contre les femmes sans-papiers

Protéger leurs droits et assurer la justice



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON  
UNDOCUMENTED MIGRANTS

Sincères remerciements à toutes les femmes sans-papiers, les organisations et personnes qui ont contribué à cette recherche. Merci à toute l'équipe de PICUM et les bénévoles de PICUM pour leur aide à la collecte des données, à l'organisation des événements et à la finalisation du présent rapport. Des remerciements particuliers à Alexandrine Pirlot de Corbion pour son aide dans la coordination et à Deirdre Plant, Barbara Stricker, Tim Hoff, et les bénévoles de PICUM pour les transcriptions.

Rapport rédigé par Eve Geddie et Michele LeVoy, avec des contributions de Kim Anh Nguyen, Marta Mateos, et Sangeetha Iengar.

Ce rapport a été rendu possible grâce au généreux soutien de: The Sigrid Rausing Trust and le fond PROGRESS de la Communauté européenne

SIGRID RAUSING TRUST

Ce projet a reçu un financement de la Communauté européenne dans le cadre du Fond PROGRESS. L'information est de la seule responsabilité de l'auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.



## PICUM

### Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers

Rue du Congrès 37-41/5  
1000 Bruxelles  
Belgique

Tel: +32/2/210.17.80

Fax: +32/2/210.17.89

[info@picum.org](mailto:info@picum.org)

[www.picum.org](http://www.picum.org)

mars 2012

Mise en page : beelzepub • Bruselas • [www.beelzepub.com](http://www.beelzepub.com)  
Traduction : AKIRA Translation [www.akiratranslations.be](http://www.akiratranslations.be)

Photo de la couverture : Textile créatif et installation multimédia intitulé 'Frontières floues' qui a été créé par 45 membre du Groupe de soutien des travailleurs domestiques (DWSG) à Dublin, Irlande. Crédit photo : Migrant Rights Centre Ireland 2007

Toutes les illustrations se trouvant dans ce rapport ont été faite par des participants à l'atelier 'Droits humains des femmes migrantes : Défis et organisation' lors de l'Action Mondiale des Peuples sur la Migration et le Développement, Mexico City, 3 novembre 2010

# Stratégies pour mettre fin à la double violence contre les femmes sans-papiers

Protéger leurs droits et assurer la justice



PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON  
UNDOCUMENTED MIGRANTS



# Table de matières

<b>Avant-propos.....</b>	<b>5</b>
<b>« Leurs droits, notre dignité »</b>	
par M. George Joseph, Caritas Suède et membre du Comité exécutif de PICUM.....	<b>7</b>
<b>Qui sont les femmes sans-papiers ?.....</b>	<b>10</b>
<b>Objectif de ce rapport.....</b>	<b>12</b>
<b>Méthodologie.....</b>	<b>14</b>
<b>Résumé exécutif.....</b>	<b>15</b>
<b>I. Informer les migrantes sans-papiers de leur droit à une vie sans violence .....</b>	<b>18</b>
SERVICES D'ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS ET SERVICES D'ASSISTANCE .....	19
TÉLÉPHONE.....	19
SENSIBILISATION .....	20
DOCUMENTS IMPRIMÉS .....	23
INFORMER LES SANS-PAPIERS EN DÉTENTION.....	24
SÉANCES D'INFORMATION COLLECTIVES.....	25
MÉDIAS .....	26
CONCLUSION.....	31
<b>II. Établir une base de données empiriques sur la violence contre les femmes sans-papiers .....</b>	<b>32</b>
INITIATIVES D'AUTO RECHERCHE .....	33
RASSEMBLER LES INFORMATIONS COLLECTÉES VIA LA PRESTATION DE SERVICES.....	35
COLLECTE DE DONNÉES PAR DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ ET DES GROUPES CONFESIONNELS.....	39
UTILISATION DES TEMOIGNAGES .....	40
AIDE À LA COLLECTE DE DONNÉES DE PREMIÈRE LIGNE.....	41
RECHERCHES MENÉES PAR DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.....	42
RECHERCHES MENÉES PAR L'ÉTAT .....	43
<b>DOSSIER SPECIAL : CRÉER UNE BASE DE DONNÉES EMPIRIQUES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES PRÉSENTES AUX FRONTIÈRES .....</b>	<b>45</b>
CONCLUSION.....	49
<b>« Amplifier les voix des migrantes pour dynamiser les débats à l'échelle mondiale »</b>	
par Mme Carol Barton, United Methodist Church .....	<b>50</b>
<b>III. Sensibiliser à la présence, au rôle et aux droits des femmes sans-papiers.....</b>	<b>51</b>
SENSIBILISATION PAR LES MÉDIAS .....	51
ÉVÈNEMENTS DESTINÉS À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET À LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION .....	54
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ORIGINE DE LA VIOLENCE.....	58
SYNDICATS : ABORDER LA DISCRIMINATION DE L'INTÉRIEUR ET DE L'EXTÉRIEUR.....	60
INITIATIVES DE SENSIBILISATION AU SEIN DES COMMUNAUTÉS CONFESIONNELLES .....	61
CONCLUSION.....	62
<b>« Les migrantes sans-papiers : de puissants catalyseurs de changement »</b>	
par Mme Alwiye Xuseyn, Réseau européen des femmes migrantes.....	<b>63</b>

<b>IV. La participation et l'autonomisation via la sensibilisation communautaire</b> .....	<b>64</b>
CRÉER UNE PLATE-FORME DE PARTICIPATION .....	64
L'AUTONOMISATION .....	68
APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS .....	70
DES PROJETS CRÉATIFS AFIN D'AUTONOMISER LES FEMMES SANS-PAPIERS.....	71
CONCLUSION .....	79
<b>« Plaider efficacement en faveur des droits humains des migrantes sans-papiers »</b> par Mlle Gauri van Gulik, Human Rights Watch .....	<b>80</b>
<b>V. Les femmes sans-papiers se mobilisent</b> .....	<b>82</b>
LES FEMMES SANS-PAPIERS ET LA CAMPAGNE 'JESTEM ZA !' (JE SUIS POUR !) EN FAVEUR DE LA RÉGULARISATION EN POLOGNE.....	82
LES MIGRANTES PRÉSENTENT LEURS PRÉOCCUPATIONS AU NIVEAU DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE .....	84
DES FEMMES SANS-PAPIERS « S'EXPRIMENT » POUR SUSCITER UN CHANGEMENT.....	85
FORMER DES ALLIANCES AVEC LE MOUVEMENT SYNDICAL AFIN DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES SANS-PAPIERS .....	87
CONCLUSION .....	91
<b>VI. Garantir l'accès aux centres d'accueil</b> .....	<b>92</b>
DROITS PRÉVUS DANS LA LÉGISLATION SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE .....	93
SUBVENTION DES CENTRES D'ACCUEIL PAR LE GOUVERNEMENT NATIONAL .....	95
APPUI DU GOUVERNEMENT LOCAL ET RÉGIONAL.....	100
RÉSEAUX DE CENTRES D'ACCUEIL POUR FEMMES : PLAIDOYER POUR UN CHANGEMENT .....	101
<b>DOSSIER SPÉCIAL</b> : AIDE HOLISTIQUE AUX SANS-PAPIERS SURVIVANTES DE VIOLENCES .....	103
RÔLE DES ONG ET DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ.....	108
REFUGES CONFESIONNELS.....	113
CONCLUSION .....	114
<b>VII. Améliorer l'accès des femmes sans-papiers à la justice</b> .....	<b>115</b>
CADRES LÉGISLATIFS.....	116
Le cadre législatif de l'Espagne fait passer les femmes avant leur statut irrégulier .....	118
Ordonnance de protection pour les femmes sans-papiers victimes de violences basées sur le genre en France .....	123
Mécanismes permettant aux femmes ayant un conjoint ou partenaire violent de déposer une demande de statut indépendant au Royaume-Uni .....	126
Ordonnance de protection et visa indépendant pour les migrantes victimes de violences domestiques aux États-Unis	128
COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS ET LES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE .....	128
PRISE EN CHARGE CONFIDENTIELLE ET COLLECTE DE PREUVES À LA SUITE D'AGRESSIONS SEXUELLES .....	130
FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES.....	132
APPORTER DES CONSEILS ET UNE AIDE QUANT AUX LOIS ET PROCÉDURES EN VIGUEUR .....	134
CONCLUSION .....	137
<b>« Célébration du rôle des femmes dans la migration »</b> par M. Don Flynn, Migrants' Rights Network et Président de PICUM .....	<b>138</b>
<b>Conclusion et recommandations</b> .....	<b>139</b>

## Avant-propos

*« Tout le monde a droit à une vie normale. Nous sommes tous des êtres humains. Même sans papiers, on reste un être humain, non ? »*

- Une femme sans-papiers en Pologne

Toutes les femmes ont droit à une vie sans violence. Il s'agit d'un droit inaliénable auquel renvoient toutes les actions de lutte contre la violence basée sur le genre. Personne ne mérite d'être agressé et toute personne ayant besoin d'aide devrait pouvoir en obtenir. Pour surmonter les obstacles à dénoncer la violence, des mesures assurant un traitement sûr et approprié des survivantes ont été mises en place. Des dispositifs de protection dûment informés et impartiaux ont été créés afin de lutter contre l'impunité et de poursuivre les auteurs en justice. On explique aux femmes que la violence à leur égard est injuste et qu'elles recevront une aide et un soutien immédiats lorsqu'elles prendront la décision difficile de se manifester.

Ce droit et les protections y afférentes ont toutefois été refusés à un certain groupe de femmes. Comme c'est le cas pour la plupart des groupes dont le droit aux droits est remis en question, les femmes sans-papiers sont exclues, défavorisées et plutôt impopulaires. Leur présence dans la société étant jugée illégitime, la violence à leur encontre a été ignorée

et l'accès à la justice leur a été refusé. Or, c'est en limitant ces droits et protections fondamentaux que la société délégitimise leur base même.

Tous les États membres de l'Union européenne ont ratifié la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) des Nations unies** et sont donc tenus de lutter contre la domination et la discrimination contre les femmes dans leurs aspects sociaux, économiques et politiques. Pourtant, les personnes ayant du pouvoir ou de l'influence ont tardé à réclamer justice pour les femmes sans-papiers en Europe. Il existe même de réelles tentatives de la part de politiciens, voire de prestataires de services, pour justifier que le droit d'une femme à une vie sans violence dépend de son statut administratif et non de son humanité. Populisme politique, instabilité économique, et argumentaires politiques subtils font partie de l'arsenal utilisé afin d'éradiquer ce droit éminemment fondamental. C'est la violence subie par une femme et non son statut qui doit définir la réponse sociale.



## Leurs droits, notre dignité

*Réflexions d'un défenseur des droits des migrants en Suède*

La situation des femmes sans-papiers en Europe relève des droits humains les plus élémentaires. Quelle que soit leur situation juridique, les droits fondamentaux sont universels. Ils s'appliquent à tout être humain. C'est l'un des principes fondateurs de l'Europe. Les États peuvent promulguer toutes les lois qu'ils veulent sur la migration tant que les droits fondamentaux de chaque être humain sur leur territoire soient respectés.

En assurant l'accès aux droits humains fondamentaux, nous pouvons réduire l'exploitation des êtres humains. Les personnes qui exploitent les femmes sans-papiers savent qu'elles n'ont pas accès aux services de police, elles connaissent les barrières qui les en empêchent et s'en servent pour les exploiter davantage encore. Ces femmes sont exploitées parce que nos politiques en donnent la possibilité.

**Mais dans l'opinion publique, ce problème n'existe pas.**

La réalité et les droits des femmes sans-papiers sont ignorés - une espèce de blocage mental affectant les politiques et approches globales de la société dans son ensemble. Cette situation devient, en quelque sorte, une guerre dont tout le monde est perdant : l'État, la société, les femmes et les migrants. Il n'y a pas de gagnant.

**Il s'agit fondamentalement d'une question morale, une question d'éthique.** Il ne suffit pas de l'associer au monde du travail, à la santé ou à la migration : c'est bel et bien un problème moral et éthique. Le prix ultime à payer sera la déshumanisation de la société. Nous allons anéantir les valeurs fondamentales qui sont essentielles à toute société civilisée. Alors en ce qui me concerne, c'est également une question fondamentale de survie de la société en tant que civilisation.

L'une des choses qui me frappent de plus en plus lorsque je rencontre des femmes sans-papiers ici, en Suède, c'est qu'elles forment un groupe doté d'une force que ne je vois pas dans la société normale. Comment pouvons-nous nous permettre de les priver de leurs droits fondamentaux ? Au fil de mes contacts avec elles, je réalise que ce ne sont pas elles les plus exploitées : c'est nous car nous ne voyons pas ce que nous sommes devenus. Nous avons perdu quelque chose. **Je suis convaincu que l'Europe a perdu sa dignité humaine en raison du traitement que nous infligeons aux migrants sans-papiers.**

Je crois que l'être humain peut changer et s'améliorer. Et j'espère que l'Europe deviendra une société plus humaine dans ses relations avec les sans-papiers. Nous avons montré que nous pouvions faire preuve de compassion, et je pense que nous avons la capacité de résoudre ce problème, que nous avons compris le risque auquel nous nous exposons si nous n'agissons pas.



**M. George Joseph**

*Responsable du département migration,  
Caritas Suède*

Membre du Comité exécutif de PICUM

## Routes vers l'irrégularité

### LE MARIAGE

*“Je suis au Royaume-Unis depuis sept ans maintenant, et je suis mariée à un citoyen Britannique depuis neuf ans, je l'ai rencontré il y a presque douze ans. Il n'a pas légalisé mon statut, j'ai essayé toute seule mais le temps que j'essaye d'envoyer le bon document de candidature j'avais déjà dépassé la durée du séjour autorisé, et mon mari n'a rien fait pour m'aider – au fait, vous savez, cela l'aidait lui – car il aimait me contrôler. »*

*« Quand mon mari et moi nous sommes mariés, ils m'ont dit que ce n'était pas une raison pour que je reste aux Pays-Bas car il n'avait pas le droit de m'épouser car son salaire était trop bas. J'ai dit 'Ecoutez, j'ai deux Maitrises et deux offres d'emplois ici pour un salaire de €2,300 par mois, et je peux soutenir financièrement mon mari, mon enfant and moi-même toute seule'. Ils ont dit 'non, le mari doit gagner l'argent'. Donc je suis supposée compter sur un mec qui gagne €800 par moi et je n'ai aucun droit de me régulariser et gagner mon propre argent ? »*

### LA VIOLENCE

*« Un des plus importants problèmes rencontrés par le Conseil des Immigrants d'Irlande c'est la violence domestique. Nous avons rencontré des femmes migrantes qui ont un statut migratoire qui dépend de l'auteur de la violence qu'elle subisse, nous voyons la violence comme un chemin lié à l'irrégularité. »*

*« Nous voyons des victimes qui sont toujours 'illégales' car leur mari les empêchait d'accéder aux services. Souvent les auteurs de violences savent que la victime sera réticente de les signaler car il y a toujours la possibilité qu'elle soit expulsée. Il y a des cas de femmes dont le statut aurait pu être légalisé mais les hommes n'ont intentionnellement pas fourni les moyens de le faire. Ceci est un crime. Et c'est elle qui a été menottée ! Je pense que tout le monde doit en parler ! »*

## LE TRAVAIL

« Je suis arrivée en 2000, la première fois que j'étais ici, je cueillais des fraises. Puis, j'ai travaillé sur un marché. En 2002, j'ai été sans-papiers pendant deux mois car il y eu un retard pour obtenir un passeport de l'Ambassade Ukrainienne. J'ai continué à travailler, mais cela a été dur de trouver un visa. Ma fille était à l'université en Ukraine donc je devais continuer à travailler. Quand il y a eu Schengen en 2007, nous ne pouvions plus rentrer. Mon mari est aussi ici, nos enfants viennent nous rendre visite mais ils habitent avec leurs grands-parents en Ukraine. Depuis 2003, je nettoie des maisons privées et des hôtels. Je travaille huit heures par jour, six jours par semaine. Quand vous êtes en situation irrégulière, les employeurs ne payent pas, ou ils disent 'nous vous payerons le mois prochain'. Ils peuvent même vous menacer d'appeler la police. »

« Les femmes peuvent perdre leur permis de travail à cause de leur grossesse, leurs employeurs deviennent vite au courant qu'elles sont enceintes et les licencient. Leur statut légal arrive à échéance car il expire chaque année. Elles ne peuvent pas travailler car elles ont été licenciées. Donc elles n'ont pas de droit en matière de maternité et leurs visa n'est pas renouvelable. »

## DEMANDES D'ASILE INFRUCTUEUSES

« Et le problème avec la demande d'asile commune, c'est que s'il y a violence ou exploitation dans la relation et elle le quitte, elle devient automatiquement sans-papiers. Et si elle veut faire une demande basée sur la même raison que celle faite avec son mari, ils sont considérés comme la même affaire. Si elle veut faire sa propre demande alors elle doit le dire. J'ai eu des cas où les représentants des autorités migratoires ont demandé à la femme 'Voulez-vous dire quelque chose pour vous-même ?' mais ils l'ont demandé devant le mari. Et elle a dit 'non, je n'ai pas un cas particulier', parce qu'il était là. C'est de la folie ! »

## ENTRÉE IRRÉGULIÈRE

« Je suis restée un an en Libye. Là-bas, les femmes n'ont pas le droit de sortir seules. Il n'y a aucune protection, rien. Nous sommes allés à Tripoli, sur la côte, puis nous avons passé quatre jours en mer. Sans eau, sans nourriture, le stress commençait à devenir ingérable. J'étais totalement découragée. Ma fille avait six mois à l'époque. Je l'allaitais, elle ne recevait rien d'autre, mais il n'y avait ni eau, ni nourriture. Je me suis donc déshydratée, et j'ai eu une thrombose. Nous avons accosté à Malte et j'ai été emmenée à l'hôpital. Je n'ai passé qu'un mois en détention parce que j'avais un bébé. »

## Qui sont les femmes sans-papiers ?

*« Normalement, pour parler d'esclavage, il faut des chaînes. En Allemagne, nous n'avons pas besoin de chaînes, nous avons le statut de migration. »*

- Nivedita Prasad, Ban Ying, Allemagne

Les femmes sans-papiers sont celles qui résident en Europe sans permis de séjour ou de travail valide. En l'absence de droits et de justice, la violence peut être le motif de leur migration, la cause de leur irrégularité, et la conséquence d'un statut sans protection.

Les vulnérabilités liées au genre augmentent la probabilité pour les femmes migrantes de se retrouver sans-papiers, un statut sous lequel elles sont fortement exposées à la violence, aux mauvais traitements et à la discrimination systématiques. La plupart des femmes sans-papiers arrivent en Europe avec un statut de migration régulier, mais souvent fortement dépendant, et deviennent sans-papiers pour des raisons qui échappent à leur contrôle. Alors que bon nombre de femmes quittent leur pays d'origine pour trouver justice et égalité, les politiques discriminatoires et restrictives qui régissent la procédure de migration peuvent souvent anéantir leur pouvoir d'action.

Les migrantes sont souvent désavantagées par l'absence de statut juridique indépendant, qui conduit aisément les femmes exposées à des faits

de violence, d'exploitation ou de désinformation vers une spirale où elles finissent sans-papiers, avec l'impossibilité de régulariser leur situation. Les migrantes peuvent également devenir sans-papiers à la suite d'une demande d'asile infructueuse. Celles qui recherchent une protection sont particulièrement défavorisées dans le régime d'asile, étant donné que les demandes pour cause de violence basée sur le genre rencontrent un taux de refus démesurément élevé dans de nombreux États.<sup>1</sup> Enfin, l'entrée irrégulière est une autre voie propice à la confrontation au statut de sans-papiers et à de nombreux risques de violation des droits humains et de trafic.<sup>2</sup>

En tant que travailleuses, migrantes et aides à domicile, les migrantes sans-papiers représentent fréquemment la principale source de revenu et négocient souvent avec les systèmes sociaux, éducatifs et de santé pour le compte de leurs familles et des communautés. La tendance à détecter des migrants irréguliers par le biais de ces systèmes accentue donc, pour les femmes sans-papiers, le risque d'être arrêtées et expulsées. Paradoxalement, c'est l'engagement actif des femmes migrantes,

<sup>1</sup> Les demandes d'asile pour cause de violence basée sur le genre sont souvent considérées à tort comme infondées et sont ainsi directement rejetées. Au niveau européen, des organisations telles que le Lobby européen des femmes (LEF) et Asylum Aid (Association d'aide aux demandeurs d'asile) ont demandé aux États membres de l'Union européenne qu'ils appliquent les directives relatives au genre du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (2002) quant à la protection internationale concernant la persécution liée au genre. Plus d'informations disponible sur : [http://www.asylumaid.org.uk/pages/the\\_projects\\_purpose.html](http://www.asylumaid.org.uk/pages/the_projects_purpose.html).

<sup>2</sup> Voir PICUM, 'Droits fondamentaux des sans-papiers en Europe : principaux sujets de préoccupation de PICUM en 2009', PICUM : Bruxelles, 2009, p. 10-13 et UNFPA, État de la Population Mondiale 2006, p.32.

en plus de leurs besoins urgents en matière de logement, de conditions de travail et de protection contre la violence qui favorise une discrimination disproportionnée.

Si les gouvernements européens reconnaissent la santé et l'éducation comme des critères fondamentaux pour améliorer la situation des femmes vulnérables à l'étranger, ils mettent en œuvre des

politiques privant ces mêmes femmes de leurs droits et privilèges innés au cas où elles deviendraient sans-papiers à l'intérieur des frontières européennes. Les obstacles auxquels se heurtent les femmes sans-papiers lorsqu'elles tentent d'accéder à leurs droits sociaux fondamentaux, aux systèmes de soutien social ou aux réparations pour mauvais traitements aggravent leur expérience de la violence.

#### **PICUM a délibérément choisi d'utiliser les termes suivants :**

**Survivantes de la violence :** si le terme 'victime' est parfois utilisé, plus particulièrement lors de références aux cadres politique et législatif, PICUM préfère employer le terme 'survivantes' car il met en évidence la force et la capacité des femmes sans-papiers pour résister aux mauvais traitements et même à les surmonter.

**Sans-papiers :** pour les références aux migrants sans permis de séjour valide, PICUM préconise l'utilisation du terme 'migrants sans-papiers' ou 'migrants irréguliers' par opposition aux 'migrants illégaux' et à 'l'immigration illégale'. Le terme 'illégal' est de plus en plus considéré comme une insulte à connotation politique, utilisée afin de dévaloriser, déshumaniser et discriminer. Emboîtant le pas aux Nations unies, les institutions et agences de l'Union européenne, y compris l'Agence des droits fondamentaux, le Parlement européen et la Commission européenne, ont pris des mesures positives en optant pour l'utilisation du terme 'migrants irréguliers' dans tous leurs communiqués officiels.

## Objectif de ce rapport

Reconnaissant la force et la capacité des femmes sans-papiers en Europe, ce rapport offre une synthèse pratique des méthodes de lutte contre la discrimination basée sur le genre et la violence à leur égard.

Il vise à **soutenir et inspirer leurs défenseurs**, qui œuvrent souvent seuls pour préserver les niveaux minimum de droits et de protection accordés aux femmes subissant ou ayant subi des violences en Europe. En aidant des femmes qui, dans bien des cas, ne peuvent être aiguillées vers les services juridiques ou de soutien, ces militants sont confrontés aux formes de violence les plus graves et prolongées, dans des conditions de travail pénibles et avec des ressources dérisoires. Ce rapport a pour but de les informer sur les soutiens disponibles en Europe, la manière dont ils sont apparus et les méthodes envisageables pour donner aux femmes sans-papiers les moyens d'exercer des pressions et d'obtenir des améliorations. Nous espérons que ces exemples seront sources d'inspiration et d'innovation sur le terrain. Sans prétendre à l'exhaustivité, des efforts ont été déployés pour décrire le processus d'élaboration de ces mesures, la formation des partenariats et l'utilisation des messages de campagne, ainsi que les diverses approches de sensibilisation requises. Enfin, ce rapport entend encourager la reconnaissance du travail des professionnels, la compréhension des défis qu'ils rencontrent, et l'intensification du soutien envers les femmes sans-papiers.

Ce rapport a également pour objectif d'informer les lecteurs sur les réalités vécues par les femmes sans-papiers et leur confrontation à la violence basée sur le genre. Visant à **renforcer le mouvement des femmes**, il insiste sur les principes fondamentaux de l'égalité et de l'équité, et met en lumière des solutions permettant de surmonter les obstacles administratifs et financiers susceptibles d'entraver l'apport d'un soutien et d'une protection adéquats aux femmes sans-papiers.

Sur le plan politique, ce rapport illustre la manière dont la prévention, la protection et la poursuite judiciaire de la violence basée sur le genre peuvent être renforcées via l'inclusion des femmes sans-papiers. Les principales **démarches législatives, financières et pratiques** entreprises à cet égard dans toute l'Europe sont détaillées pour permettre leur soutien et leur reproduction. Les perspectives de représentants des forces de l'ordre, des organes judiciaires, de professions médicales, d'autorités locales et régionales ainsi que de divers autres acteurs sont mises en exergue afin d'accréditer une justice pour toutes les femmes, à tout moment, sans discrimination.

PICUM invite les lecteurs à diffuser largement le présent rapport et à nous informer de leurs initiatives et méthodes pour aider les femmes sans-papiers à accéder aux services et à la justice.

Ce rapport souhaite réaffirmer **le droit aux droits des femmes sans-papiers**. En regroupant les lois, politiques et pratiques disponibles en Europe pour affirmer la dignité des femmes sans-papiers et leur garantir l'accès au soutien et à la justice, nous cherchons à leur apporter solidarité et espoir. Une vie représente bien davantage que le contexte où elle est vécue. Les exemples présentés montrent que des situations précaires peuvent s'améliorer, que des lois restrictives peuvent être changées. Il existe bel et bien un réseau de soutien et de respect en Europe, et notre objectif est de le renforcer.

Les initiatives décrites dans ce rapport ont été sélectionnées pour leur approche innovante face aux divers obstacles qui empêchent d'informer les femmes sans-papiers quant à leurs droits fondamentaux à la dignité, à la justice, à l'égalité des genres et à une vie sans violence. Sans prétendre à l'exhaustivité, PICUM espère qu'en exposant les

méthodes, supports et messages qui ont abouti à la protection de toutes femmes indépendamment de leur statut, nous pourrions inspirer et encourager la mise en place d'initiatives similaires dans d'autres environnements.

Enfin, la présente étude révèle également des domaines où l'action manque encore. À titre d'exemple, il est impératif d'instaurer des mécanismes de surveillance et de signalement à l'échelle internationale et régionale afin de garantir les droits des femmes sans-papiers. Notons aussi l'absence notable de toute initiative impliquant des hommes, qu'ils soient sans-papiers ou non, afin de promouvoir l'égalité entre les genres et la compréhension mutuelle pour mettre un terme à la violence faite aux femmes.

### COMBLER LES LACUNES

Si les mesures de lutte contre **la traite des êtres humains** présentent de multiples lacunes et manquements, de nombreuses organisations et institutions se penchent sur le problème, qui trône à l'avant-plan des débats politiques depuis plus d'une décennie. Ce rapport entend combler cette lacune en explorant des démarches systématiques axées sur les femmes en situation irrégulière non couvertes par des lois et politiques de lutte contre la traite des êtres humains.

## Méthodologie

PICUM a effectué des visites sur le terrain en Belgique, à Chypre, en Finlande, en France, en Irlande, à Malte, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni en 2010 et 2011. Utilisant un questionnaire semi-structuré, les entretiens suivants ont été menés en face à face et, dans certains cas, par téléphone pour des questions de disponibilité.

**122 organisations de la société civile** - entretiens individuels et trois tables rondes.

**30 migrantes sans-papiers** - entretiens individuels et groupes de discussion

**8 instances publiques** – incluant des parlementaires, des médiateurs, des policiers, des autorités locales

PICUM a en outre recueilli des informations lors des ateliers, conférences et formations ci-après, qu'elle a menés sur ce thème depuis qu'elle a commencé à se concentrer sur les femmes sans-papiers en 2009. Plus de 400 individus et organisations ont participé à ces événements et bon nombre de leurs points de vue et expériences figurent dans ce rapport.

- PICUM et l'initiative 'Droits des immigrés/Droits civiques' de l'organisation Femmes Méthodistes Unies, 'L'exploitation des femmes sans-papiers sur leur lieu de travail, Athènes, 4 novembre 2009
- Conférence PICUM, 'Violence et exploitation des femmes sans-papiers : élaborer des stratégies efficaces pour mettre un terme à l'impunité', Bruxelles, 25 juin 2010
- Atelier co-organisé par PICUM, 'Droits humains des femmes migrantes : obstacles et organisation lors du Forum Mondial sur la Migration et le Développement de l'Action Mondiale des Peuples', Mexique, 3 novembre 2010
- Formation par PICUM, 'Les membres de PICUM travaillant sur la violence à l'encontre des femmes', Bruxelles, 11 décembre 2010
- Atelier de PICUM, 'Stratégies destinées à renforcer l'autonomisation des femmes sans-papiers', Assemblée générale PICUM, Bruxelles, 24 juin 2011
- Conférence de PICUM, 'Conférence internationale sur les femmes migrantes sans-papiers en Europe : stratégies de soutien et mise en autonomie', Bruxelles, 12-13 décembre 2011

## Résumé exécutif

Rédigé pour promouvoir la fin de toute violence à l'encontre des femmes, le présent rapport offre une synthèse pratique de méthodes conçues afin de protéger les droits des survivantes et leur accès à la justice, quel que soit leur statut de migration. Partout en Europe, des femmes sans-papiers se voient fermer les portes des refuges et refuser une aide psychologique, en plus de risquer l'arrestation ou l'expulsion si elles s'adressent à la police. Cette violence 'institutionnelle' ou 'administrative' est non seulement discriminatoire mais aussi propice à un climat d'impunité dans toute la région.

PICUM a identifié un vaste éventail de mesures pratiques et législatives pour lutter contre la 'double violence' faite aux femmes sans-papiers. Ces exemples traduisent une volonté croissante de faire passer les besoins de protection des femmes avant leur statut de migration et indiquent comment le faire de manière pratique, cohérente et conforme aux devoirs de la société civile, des forces de l'ordre, des législateurs et des décideurs politiques. Ces exemples, qui s'inscrivent dans un mouvement plus étendu visant à protéger les migrants sans-papiers de la maltraitance et à leur garantir un accès équitable à la justice, ont pour but d'inspirer et de fédérer les efforts déployés. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous espérons qu'en esquissant le contexte et les processus à l'origine de ces stratégies, nous parviendrons à soutenir les initiatives existantes et à encourager l'innovation.

### **1. Sensibilisation des femmes sans-papiers envers leur droit à une vie sans violence**

La sensibilisation envers la législation et les services susceptibles d'aider les femmes sans-papiers est un facteur important pour permettre à la société de clamer haut et fort son rejet de toute violence faite aux femmes, sans discrimination d'aucune sorte. Divers médias, méthodes et messages sont dès lors mobilisés afin d'atteindre et d'informer les femmes sans-papiers, pour qu'elles prennent conscience de leur droit à une vie sans violence ni maltraitance. Les services d'accueil sans rendez-vous, les centres d'assistance et les séances d'information collectives sont particulièrement efficaces pour améliorer leur connaissance et leur compréhension du problème, tandis que les annonces publicitaires, la radio et les services d'assistance téléphonique peuvent être utilisés pour atteindre et aider les femmes particulièrement isolées.

### **2. Constitution d'une base de données empiriques sur la violence faite aux femmes sans-papiers**

Les femmes sans-papiers sont souvent exclues des initiatives de recherche visant à évaluer la fréquence des violences à l'encontre des femmes. Le manque d'informations sur le lien entre la discrimination basée sur le statut et la violence a perpétué l'absence de données empiriques, de réaction et de prise de responsabilité envers les réalités des femmes sans-papiers. L'établissement d'une

base de données empiriques solides permet à la recherche d'identifier les politiques problématiques et de mettre en place les appuis, les alliances et l'élan nécessaires pour les modifier. La collecte de données peut également aider les associations à améliorer les services proposés aux femmes sans-papiers et à identifier les tendances nouvelles ou négligées qu'elles devront aborder ultérieurement. Enfin, les initiatives d'auto-recherche peuvent renforcer la participation des femmes sans-papiers dans le processus d'étude, mais aussi leur autonomisation grâce à celui-ci.

### **3. Sensibilisation à la présence, à la contribution et aux droits des femmes sans-papiers**

On sait peu de choses sur les réalités auxquelles sont confrontées les femmes sans-papiers en Europe, et la société n'est pas toujours consciente des conséquences engendrées par l'absence de lutte contre la violence faite aux femmes en raison de leur statut de migration. En réponse à cette situation, des associations de migrants, des églises, des groupes de femmes, des syndicats et des femmes sans-papiers s'investissent pour attirer l'attention sur ces problèmes. L'existence, les réalités et les droits des femmes sans-papiers sont mis en avant par le biais des médias, d'événements, de spectacles itinérants, d'imprimés et de formations. En plus d'informer le grand public et de faire pression sur les décideurs politiques, ces activités envoient un message fort à la société dans son ensemble quant à l'illégitimité de la violence envers les femmes, quel que soit leur statut administratif.

### **4. Participation et autonomisation via une approche communautaire**

Il est essentiel d'aider les femmes sans-papiers à faire valoir leurs droits, à prendre leur vie en main et à combattre la violence et la discrimination. Le fait d'analyser comment les décisions sont prises, par qui, et dans l'intérêt de qui est une démarche cruciale

pour permettre aux femmes sans-papiers de s'opposer à la discrimination et de revendiquer leurs droits. L'approche communautaire, l'autonomisation et les initiatives d'apprentissage par les pairs donnent aux femmes sans-papiers la possibilité de redéfinir leurs expériences en tant que femmes, migrantes et sans-papiers. De son côté, la société a tout intérêt à reconnaître que la dignité innée et la valeur égale de toutes les femmes qui ne peuvent pas être niées par des procédures administratives.

### **5. La mobilisation des femmes sans-papiers**

Partout en Europe, des femmes sans-papiers se rassemblent pour proclamer leur droit à des droits. Identifiant les questions essentielles et nouant des alliances afin d'engendrer des solutions, elles suscitent une sensibilisation positive et contribuent au changement des politiques. Par la mise en avant de leurs expériences individuelles ou leur action collective pour s'organiser, ces femmes œuvrent pour la justice et luttent contre l'exploitation afin de reprendre le contrôle de leur situation. Elles se mobilisent en outre au niveau politique, où elles stimulent la mise en place d'alliances stratégiques avec des partenaires-clés tels que les syndicats ou les associations de femmes.

### **6. Garantir l'accès aux centres d'accueil**

Le dénuement favorisé par les différentes politiques aggrave la situation des femmes sans-papiers exposées aux violences. Combinée à un accès limité au logement financé par les états, ainsi qu'aux refuges d'urgence et services spécialisés officiels, la nature dépendante et transitoire des femmes sans-papiers limite leurs options lorsqu'elles veulent s'extraire de situations abusives et cherchent une protection. Depuis de nombreuses années, les associations de défense de droits de migrants, les réseaux de solidarité et les groupes confessionnels prodiguent une aide vitale aux femmes sans-papiers fuyant la violence. Soucieux d'obtenir des changements structurels, ces acteurs sollicitent l'aide des décideurs politiques, des prestataires de services et des

mouvements de défense des droits de femmes afin de lever les barrières et de faire en sorte qu'aucune femme ne se voie refuser l'accès à l'assistance et à la sécurité en raison de son statut de migration.

## **7. Amélioration de l'accès à la justice pour les femmes sans-papiers**

Les autorités sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'assurer un accès à la justice et aux services pour les survivantes de violences, quel que soit leur statut de migration. Le renforcement des compétences des forces de l'ordre, des avocats, des procureurs et des services sociaux dans leur lutte contre la violence faite aux femmes envoie un message clair aux auteurs de violences : la loi sur l'immigration ne peut pas être utilisée pour piéger les femmes dans un cycle de maltraitance. Les organisations de la société civile ont encouragé une volonté croissante de faire passer les besoins de protection des femmes avant leur statut migratoire. De nombreux exemples issus d'Europe et des États-Unis montrent comment le faire de manière pratique et cohérente, conformément au rôle des forces de l'ordre et du monde judiciaire.

# I. Informer les migrantes sans-papiers de leur droit à une vie sans violence

*« Je pense que presque aucune des femmes que j'ai rencontrées par le biais de ce réseau n'avait la moindre idée de ses droits - ou du moins, elles ne croyaient vraiment pas en avoir. »*

- Katja Tuominen, Vapaan liikkuvuuden (Libre circulation), Finlande

*« Il est difficile de faire passer le message que vous pouvez être sans-papiers tout en ayant certains droits ! »*

- Sue Nkhata, Refugee and Migrant Centre, Royaume-Uni

*« Les migrantes en situation irrégulière connaissent rarement leurs droits ou ignorent comment les exercer. Ces femmes ont quitté leur foyer et bon nombre d'entre elles arrivent ici dans le cadre de programmes de regroupement familial. Elles n'ont peut-être pas de travail et entretiennent peu de contacts sociaux, de sorte qu'elles ont rarement l'occasion d'apprendre à connaître leurs droits ».*

- Carles Bertran, Centre d'informació per a treballadors i treballadores estrangers (CITE, Centre d'information des travailleurs et des travailleuses étrangers), Confederación Sindical Comisiones Obreras (CCOO, Confédération syndicale des commissions ouvrières), Espagne

Lorsqu'on examine le vaste éventail de pratiques mises en œuvre afin d'atteindre les femmes sans-papiers et de les informer au sujet de leurs droits, il apparaît clairement que ces femmes et leurs défenseurs continuent de trouver des méthodes et moyens innovants malgré un manque considérable de financement et de ressources.

Bon nombre des migrantes sans-papiers interrogées dans le cadre de cette étude ont avancé le 'fait d'être informées quant à leurs droits' comme une première étape essentielle vers la prévention et le refus de la violence basée sur le genre. Celles estimant que leur statut irrégulier a révoqué leur droit fondamental à un traitement humain et à la protection hésiteront bien davantage à lutter contre la discrimination. Certaines ont conclu de leur expérience de vie en Europe que la violence basée sur le genre est une conséquence attendue et socialement tolérée de leur statut irrégulier. Leur lutte quotidienne pour la survie est un facteur prépondérant, surtout dans les pays où le risque de se faire repérer est élevé.

Parler aux femmes sans-papiers des services d'aide et de protection qui leur sont proposés leur permet de prendre des décisions informées pour se sortir de situations de violence. Cette démarche inclut l'identification des formes spécifiques de violence qu'elles subissent en tant que femmes, en tant que migrantes et en tant que personnes en situation irrégulière. Les défenseurs des droits des migrants et des femmes utilisent toute une série de moyens, méthodes et messages afin d'informer les femmes sans-papiers concernant ce droit. Le présent chapitre met en exergue les méthodes appliquées pour atteindre les femmes sans-papiers et les informer sur leur droit de vivre à l'abri de la violence. Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, nous espérons qu'en dessinant le contexte et les processus à partir desquels un vaste éventail de stratégies est apparu, nous pourrions soutenir les initiatives existantes et encourager d'autres innovations.

### ATTEINDRE LES FEMMES SANS-PAPIERS

Comme Jaana Kauppinen, de Pro-tukipiste (Pro-Soutien) en Finlande, nous l'explique : « les femmes sans-papiers ont l'habitude de se terrorer, elles ne pensent plus à leurs droits ; elles veulent juste savoir comment se cacher ».

C'est un problème auquel des communautés entières de migrants peuvent être confrontées, comme le souligne Dang Thu Huong de l'Association for Free World (Association pour un Monde Libre) en Pologne, « les Vietnamiens ne sont pas conscients d'avoir des droits ; ils apportent cette idée de leur pays d'origine, où ils sont dépourvus de droits ; donc peu de gens viennent demander de l'aide, ils ne font confiance à personne, dans aucun domaine. Ce sont généralement des tiers qui appellent le service d'assistance ».

## SERVICES D'ACCUEIL SANS RENDEZ-VOUS ET SERVICES D'ASSISTANCE

La disponibilité de services permanents de conseil et d'information joue un rôle-clé pour sensibiliser les femmes sans-papiers par rapport à leur droit à la dignité, à la sécurité et à la non-discrimination. Les services d'accueil sans rendez-vous et les services d'assistance peuvent aider ces femmes à identifier diverses formes de violence basée sur le genre et les renseigner quant aux solutions envisageables (sortir de cette situation, par exemple).

Le **Latin American Women's Rights Service** (LAWRS, Service pour les droits des femmes Latino-Américaines) à Londres propose un service d'accueil sans rendez-vous pour que les femmes de la communauté puissent obtenir des conseils et une aide une fois par semaine. Chaque lundi matin, ces réunions 'libres' permettent aux utilisatrices d'avoir une réponse rapide à des problèmes urgents tels que la violence domestique ou les mauvais traitements des personnes âgées. Le LAWRS peut ainsi apporter une assistance permanente aux femmes latino-américaines de Londres et les renvoyer vers ses autres services, tel que le service de thérapie en espagnol et en portugais pour les femmes subissant des violences.

Établi à Amsterdam, le **Steungroep voor Vrouwen zonder Verblijfsvergunning** (SVZV, Groupe de soutien pour les femmes sans permis de séjour) est ouvert de 14h à 17h tous les vendredis afin de prodiguer informations et conseils à ces femmes. Les femmes ayant subi ou subissant des violences sont informées sur l'aide juridique et les possibilités de relogement. Le SVZV agit en coordination avec d'autres services afin que les femmes sans-papiers subissant des violences puissent accéder à des services plus spécialisés dans les domaines de la santé, du logement et de l'orientation. Cette organisation bénévole aide jusqu'à dix femmes par semaine dans son service d'accueil sans rendez-vous depuis 1995.

## TÉLÉPHONE

Bon nombre d'individus et d'organisations actifs dans l'aide aux femmes subissant des violences ont affirmé que leur premier contact se faisait souvent par téléphone. Tout en permettant de fournir des informations de base et de renvoyer une personne vers des services spécialisés, un contact téléphonique offre un plus grand anonymat et une meilleure accessibilité aux femmes sans-papiers subissant des violences. Le contact téléphonique facilite

également la mise en place d'un service de traduction plus étendu, grâce au soutien ponctuel d'interprètes bénévoles par exemple.

**La Cimade** à Paris assure une permanence téléphonique pour les migrantes subissant des violences. Cette permanence permet à toutes ces femmes de partager leur expérience en matière de violence et d'obtenir des conseils relatifs aux démarches administratives et à l'aide juridique. Les personnes qui appellent reçoivent des conseils et informations de base avant d'être redirigées vers les services d'aide permanents de La Cimade. « *Ce service repose sur la confidentialité, le suivi et la cohérence,* » explique Ibtissem C., bénévole à la Cimade, « *Il est primordial d'instaurer un climat de confiance avec les personnes qui nous appellent et cela peut prendre du temps avant qu'elles se confient à nous, avant qu'elles révèlent leur véritable identité.* »

La Cimade fait des efforts importants afin de communiquer avec les personnes qui appellent dans leur propre langue. Comme bon nombre de bénévoles répondants au téléphone sont issus de milieux migrants, les appelantes peuvent s'exprimer plus librement lorsqu'elles expliquent leur situation. Le personnel du service d'assistance transmet ensuite les informations à un(e) assistant(e) social(e) qui rencontre l'appelante afin d'aborder sa situation en détail et de lui offrir une aide continue. Outre l'apport de renseignements essentiels et d'un accès à un soutien exhaustif aux personnes ayant subi ou subissant des violences, les informations et les témoignages recueillis par La Cimade grâce à cette ligne téléphonique d'urgence ont représenté un facteur de motivation crucial pour leur campagne de 2010 sur la 'Double Violence' subie par les femmes migrantes en France. (Voir chapitre 6)

Les organisations à caractère général proposant des conseils et des informations aux personnes affectées par la violence physique et sexuelle intègrent de plus en plus les besoins linguistiques des femmes migrantes dans leurs services téléphoniques. Le

caractère libre et confidentiel des services d'assistance téléphonique les rend plus facilement accessibles aux femmes sans-papiers.

Le **Dublin Rape Crisis Centre** (RCC, Centre SOS Viol de Dublin) gère un service d'assistance téléphonique gratuit depuis 1979. À l'heure actuelle, ce service est accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an, et se compose de conseillers formés qui répondent aux appels en provenance des quatre coins du pays. Sources de conseils et de soutien, les bénévoles du service d'assistance peuvent également accompagner les femmes ayant subi des violences jusqu'à l'unité hospitalière chargée des agressions sexuelles ou au tribunal si nécessaire.

Des conseillers téléphoniques formés travaillent bénévolement en dehors des heures d'ouverture du centre pour aider l'équipe des cinq conseillers téléphoniques à offrir 'assistance, informations et espoir' à des milliers d'appelantes, 24 heures sur 24 et 365 jours par an. « *Nous avons une thérapeute francophone, nous mobilisons des interprètes lorsque cela s'avère nécessaire, et le groupe bénévole compte des représentants de neuf nationalités différentes* », explique Ellen O'Malley Dunlop, Présidente du RCC. Comme le centre a reçu de plus en plus d'appels de femmes migrantes ces dernières années, « *nous nous sommes efforcés de refléter la diversité des nationalités dans la sélection et la formation de nos bénévoles, qui sont absolument indispensables pour étayer les services proposés par le centre* ». Le service d'assistance téléphonique est géré par le département de bénévolat du centre, qui assure la formation et la coordination de 75 bénévoles tous les deux ans.

## SENSIBILISATION

Il peut s'avérer extrêmement utile d'atteindre les femmes sans-papiers via les espaces et communautés où elles ont coutume d'interagir. Mais même avec un manque de ressources, les organisations

sont parvenues à exploiter efficacement le-bouche-à-oreille et les réseaux communautaires pour diffuser les informations.

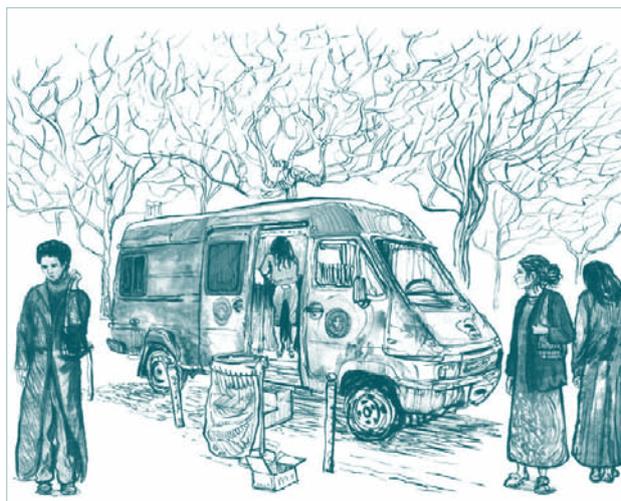
Une sensibilisation efficace est celle qui facilite aux femmes sans-papiers l'accès et la compréhension des informations relatives aux droits et services. Comme l'isolement est l'une des principales tactiques et expressions de la violence basée sur le genre, une telle assistance permet aux informations importantes d'atteindre les femmes qui en ont le plus besoin. La mise en place d'une présence dans des endroits où les femmes sans-papiers se rassemblent et l'apport d'informations en ces lieux s'avèrent extrêmement efficaces pour garantir leur transmission et leur compréhension effective. Les organisations diffusent souvent des informations aux femmes sans-papiers par le biais des cybercafés, des téléphones publics ou des centres de transfert de fonds ainsi que dans les laveries automatiques, les parcs, les magasins fréquentés par les migrants et les transports publics. Certaines ont même utilisé des campagnes d'affichage ou des publicités sur les bus afin d'informer et de sensibiliser les femmes sans-papiers à propos de leurs droits.

En 2009, l'Union syndicale **CSC/ACV** a mené des campagnes de sensibilisation dans les églises, les universités et d'autres bâtiments de Bruxelles occupés par des sans-papiers cherchant à obtenir leur régularisation. En partant à la rencontre des femmes présentes dans ces immeubles et en leur parlant, Ana Rodriguez de la CSC a réalisé que non seulement ces femmes n'étaient pas informées de leurs droits, mais aussi que leurs besoins et demandes n'étaient pas pris en compte par les comités d'occupation, fréquemment dominés par les hommes, qui avaient été constitués. « Le rassemblement de ces femmes leur a permis d'identifier leurs besoins communs et de se faire entendre d'une voix forte et unie afin d'être également représentées dans les processus décisionnels » explique Ana.

## Unités mobiles

Les unités mobiles peuvent s'avérer efficaces pour atteindre les migrantes sans-papiers qui vivent ou travaillent en situation d'isolement. Il existe de nombreux exemples de services mobiles proposant des informations et un soutien concernant la violence basée sur le genre aux femmes sans-papiers. Ces dispensaires ont augmenté les possibilités d'entrer en contact avec des femmes sans-papiers et leur permettent de bénéficier de conseils essentiels.

L'association **Médecins du Monde** a recours au « **Lotus Bus** » à Paris depuis 2004 afin de fournir aux prostituées sans-papiers de Paris des informations relatives à leurs droits et des conseils pour se protéger au mieux contre les agressions. Le service distribue également des sifflets permettant à une femme d'attirer l'attention en cas d'agression dans la rue, et prodigue des conseils vestimentaires afin de réduire les risques de strangulation. Le « Lotus Bus » a permis à l'organisation de toucher une communauté jusque-là isolée de prostituées chinoises, dont une grande partie sont sans-papiers. En diffusant des informations concernant leurs droits, Médecins du Monde a permis à un certain nombre de prostituées sans-papiers de porter plainte contre des



Lotus Bus, Médecins du Monde  
© Dossier de presse, Médecins du Monde, février 2009

clients agressifs ainsi que de prévenir et protéger leurs collègues. L'organisation a également encouragé plusieurs d'entre elles à s'exprimer afin d'engendrer une prise de conscience envers les réalités de leur situation. Des initiatives similaires pour les prostituées sans-papiers sont menées par les organisations **Grisélidis** à Marseille en France et **Àmbit Prevençió** à Barcelone en Espagne.

La volonté d'informer les migrantes de leurs droits et de les aider à obtenir et défendre ces droits a motivé un groupe de Colombiennes à fonder le **Latin American Women's Rights Service** (LAWRS, Service pour les droits des femmes Latino-Américaines) à Londres au début des années 80. « *Ce sont des migrantes Latino-Américaines qui ont perçu la nécessité d'encadrer et de soutenir d'autres femmes ayant des besoins spécifiques à leur genre - soit en tant que victimes de mauvais traitements,*

*de torture, de viol ou de persécution politique, soit parce qu'au fil de leur processus de migration, elles ont ressenti des besoins différents liés au changement de leur rôle dans la famille ou en tant que femme* », explique Frances Carlisle.

L'une des premières initiatives du LAWRS a été de fonder une unité d'information mobile. « *Elles disposaient d'un bus qui faisait le tour de la communauté afin de diffuser des feuillets d'information et des conseils aux Latino-Américaines dans leur propre langue. C'était vraiment un excellent moyen de toucher des gens* », déclare Frances Carlisle. Le LAWRS a identifié les problèmes et prêté assistance à la communauté dès le début. Il collabore aujourd'hui avec 4 000 migrantes Latino-Américaines chaque année au Royaume-Uni, dont un nombre considérable de sans-papiers.

### DES SOLUTIONS CRÉATIVES POUR TOUCHER LES FEMMES MIGRANTES ISOLÉES

**Ban Ying** (La Maison des Femmes) à Berlin, en Allemagne, a élaboré une campagne innovante pour toucher les femmes migrantes travaillant dans des résidences privées. Souvent très isolées et peu au courant de leurs droits, les femmes subissant les formes d'exploitation les plus graves ont peu de liberté de mouvement, et tous les contacts passent par leur employeur. « *Nous avons rencontré plusieurs femmes travaillant pour des diplomates, qui avaient été enfermées dans la maison pendant des années et nous leur avons demandé comment nous aurions pu les atteindre. Elles nous ont répondu que nous aurions dû venir à elles* », explique Nivedita Prasad. Ban Ying a créé des affiches avec des textes en tagalog ou en chinois qui semblaient faire de la publicité pour du savon mais donnaient en réalité des informations sur les droits des employés de maison. Des motocyclistes ont fait le tour de quartiers où résidaient des employés de maison migrants à demeure. Ils y ont distribué des savons dont l'intérieur contenait une carte avec des numéros de téléphone dans huit langues.

Le Dublin Rape Crisis Centre (Centre SOS Viol de Dublin) en Irlande a mené une campagne d'affichage mentionnant le numéro de téléphone de son service d'assistance sur les bus. « *Heureusement, la compagnie des bus nous offre un espace gratuit chaque fois qu'elle le peut,* » nous explique Ellen O'Malley-Dunlop. « *Il y avait une femme migrante dans une situation d'exploitation sexuelle extrême ; elle était enfermée dans une pièce mais a vu le bus par la fenêtre et connaissait suffisamment l'anglais pour comprendre notre message. Un autre bus est passé peu après et elle a pu noter l'intégralité du numéro. Elle a alors appelé notre service d'assistance téléphonique et a pu être libérée.* »



## L'église

L'église s'est également avéré un vecteur essentiel pour promouvoir l'information et sensibiliser ce groupe à l'égard de la violence basée sur le genre. Pour bon nombre de femmes sans-papiers travaillant comme employées de maison ou personnel d'entretien, l'église constitue souvent le seul contact direct avec la société dans laquelle elles vivent.

**L'International Christian Centre** (Centre Chrétien International) en Finlande touche un nombre considérable de sans-papiers par le biais de son office hebdomadaire. « *Chaque jour, nous entrons en contact avec des migrants grâce aux offices du matin et de l'après-midi. Tous les trois mois nous sommes en contact avec environ 300 migrants dont à peu près 50 à 60 sans-papiers* », dit Vida Kessey. L'église a vite réalisé que la communauté des sans-papiers était mal informée de ses droits et des services existants « *ou alors, elle avait des informations mais imprécises* », ajoute Vida. Le caractère communautaire de ce centre multiconfessionnel les a contraints à développer un éventail de services globaux de soutien, d'information et de conseils pour les femmes sans-papiers au sein de leur congrégation.

Reconnaissant le rôle essentiel des églises dans la vie et le bien-être des femmes originaires d'Amérique du Sud, à la fois en termes de soutien et de réseau social, le **Latin American Women's Rights Service** a adopté une approche proactive afin d'aider les femmes sans-papiers à Londres. « *Nous diffusons des brochures d'information par le biais des églises, et nous dialoguons également avec le prêtre ou un autre membre de la congrégation. Cette démarche peut être réellement bénéfique car bon nombre d'églises organisent des cafés-rencontres ou des discussions par la suite* », nous révèle Frances Carlisle.

## DOCUMENTS IMPRIMÉS

Les documents imprimés demeurent une solution efficace pour diffuser des informations relatives aux droits et services axés sur les femmes sans-papiers. Faciles à distribuer et à partager, ils peuvent servir de référence permanente et de ressources éducatives pour ces femmes.

**L'Institut Català de les Dones** (Institut Catalan pour les femmes) en Espagne a publié une Brochure d'accueil afin d'informer les nouvelles arrivantes de leurs droits et des services mis à leur disposition en tant que résidentes de Catalogne. La brochure bilingue disponible en catalan ainsi qu'en anglais, arabe, tamazight, espagnol, français, roumain, russe, ourdou ou chinois, informe les lectrices de l'importance de l'égalité des genres et de la non-discrimination dans la société catalane, et fournit les détails relatifs à la permanence téléphonique joignable 24 heures sur 24 en cas de violence à l'encontre de femmes. La brochure indique aux lectrices : « *Vous venez d'arriver dans un pays où nous, les femmes, nous disposons de tous les droits civils, économiques et politiques reconnus internationalement après de nombreuses années de lutte.* »<sup>3</sup>

L'Institut publie et diffuse également une série de bandes dessinées visant à prévenir la violence basée sur le genre dans les écoles de Catalogne. Conseillant les jeunes quant à leurs droits et aux mesures de protection existantes, cette brochure illustrée aborde les préoccupations spécifiques aux communautés migrantes telles que le mariage forcé et les mutilations génitales subies par les femmes. Cette initiative inclut également un guide pédagogique suggérant des discussions et des activités pour les éducateurs. Comme la loi espagnole donne aux sans-papiers et à leurs enfants un droit d'accès à l'instruction,

3 Texte complet disponible sur : [http://www20.gencat.cat/docs/icdones/temes/docs/benvinguda\\_frances.pdf](http://www20.gencat.cat/docs/icdones/temes/docs/benvinguda_frances.pdf)

les initiatives menées dans les écoles constituent aussi de précieux outils d'information au sein de la communauté.

Il est également primordial d'informer les femmes sans-papiers concernant leur droit à un traitement équitable au travail. Le syndicat **Abvakabo FNV** aux Pays-Bas a publié une brochure pour les employés de maison sans-papiers dans le cadre d'un effort général visant à les organiser. Soulignant les droits des employés de maison, cette brochure, téléchargeable sur Internet, comprend un contrat type pouvant être utilisé lors de la conclusion de contrats avec des employeurs.<sup>4</sup> Le programme BlinN (Bonded Labour in the Netherlands- Travail asservi au Pays-Bas) se concentre particulièrement sur la situation des employés de maison et a publié un feuillet intitulé « Undocumented Workers also have Rights » (Les travailleurs sans-papiers ont aussi des droits), exclusivement axé sur les droits des travailleurs sans-papiers aux Pays-Bas.

## INFORMER LES SANS-PAPIERS EN DÉTENTION

Des initiatives ont été mises en place afin de fournir des informations et un soutien relatif à la violence basée sur le genre aux personnes en détention. Il est essentiel de permettre aux détenues d'identifier toute forme de violence basée sur le genre et de promouvoir leur aptitude à résister à d'autres violations. Tous les pays d'Europe ne permettent toutefois pas à la société civile d'accéder aux centres de détention.<sup>5</sup>

Les organisations confessionnelles, qui bénéficient souvent d'un accès plus libre aux centres de détention, se sont révélées une source de soutien et d'information essentielle pour les migrantes détenues. Les pasteurs, aumôniers et autres dirigeants religieux qui rendent visite aux migrants en détention représentent un lien crucial avec des organismes et défenseurs extérieurs. Au travers de leurs sermons ou visites pastorales, ils peuvent entrer en contact avec des personnes souvent inaccessibles aux ONG et les informer.

À Malte, où la détention est obligatoire dès l'arrivée pour tout demandeur d'asile et migrant en situation irrégulière, le **Jesuit Refugee Service, Malta** (JRS Malta, Le Service Jésuite des Réfugiés à Malte) s'est avéré une source essentielle de soutien pour les migrants détenus sur l'île. Avant 2009, les hommes et femmes qui arrivaient par des filières irrégulières étaient détenus ensemble. Cette situation a engendré de nombreux problèmes d'abus et de viols, les femmes migrantes tombant souvent enceintes lors de leur détention. Ces femmes n'étaient d'ailleurs pas uniquement exposées aux agressions d'autres détenus : certaines plaintes concernaient également des soldats maltais. Une femme sans-papiers interrogée par PICUM dans le cadre de cette étude a signalé que bon nombre de femmes dormaient vêtues de leurs jeans lors de leur détention, avec des ceintures solidement fermées ou nouées afin d'empêcher les viols.

**Senperforto**, un projet européen portant sur la fréquence de la violence basée sur le genre dans les centres de détention, a utilisé des feuillets, des affiches et des cartes postales afin d'informer et de

4 Le texte complet de la brochure « Your Rights as a Domestic Worker in a Private Household » est disponible sur : <http://www.abvakabofnv.nl/PDF/downloads/folder-rechten-als-huishoudelijke-hulp/193055/.pdf>

5 « Open Access Now » est une coalition basée à Paris réclamant l'accès aux centres de détention pour la société civile et les journalistes. Son site web et les informations complètes sur sa campagne sont accessibles sur : <http://www.openaccessnow.eu/>

sensibiliser les migrants. Mené par l'Université de Gand, ce projet rassemblait des groupes-clés de la société civile œuvrant à promouvoir les droits des migrants en détention. Le projet a publié des documents imprimés qui ont été distribués dans des centres de détention dans toute l'Europe.

Pour s'assurer que les informations touchent également les femmes ne sachant pas lire, ces feuillets comportaient de nombreuses images. À titre d'exemple, un nombre considérable de femmes migrantes détenues à Malte sont d'origine somalienne ou érythréenne, un groupe où le taux d'analphabétisme est extrêmement élevé. En tant que partenaire du projet, Kristina Zammit, du JRS Malta nous explique : « *Nous avons publié des feuillets ainsi que des affiches et des cartes postales. Les brochures étaient disponibles dans de nombreuses langues mais les affiches se composaient uniquement d'images ; nous avons sélectionné douze thèmes tels que la violence domestique, le viol, les droits, les abus sexuels et la santé reproductive.* »

## SÉANCES D'INFORMATION COLLECTIVES

L'apport d'informations aux femmes sans-papiers dans le cadre d'un groupe peut s'avérer une méthode moins exigeante en termes de ressources pour répondre aux demandes les plus fréquentes. Cela peut également contribuer à rompre l'isolement des

femmes et encourager le soutien par les pairs via le partage d'expériences. Certaines organisations tiennent des séances d'information ponctuelles afin d'aborder un problème particulier concernant la violence, tandis que d'autres organisent des réunions régulières lors desquelles interviennent des experts externes travaillant sur la violence à l'encontre des femmes. Certains réseaux comme le **Red Acoge**, basé à Madrid, ont sciemment adapté leurs interventions, passant d'une approche axée sur l'individu à une autre davantage orientée vers le groupe de sorte que les femmes puissent participer plus activement.

**La Voix des Femmes (LVDF)**, établie à Bruxelles, invite les prestataires de services de l'État et de la société civile à présenter leur travail aux femmes migrantes, améliorant les contacts et aidant à sensibiliser les deux camps. « *Nous organisons tout d'abord une séance d'information afin d'expliquer en quoi consistent les mauvais traitements, le cycle de la violence et ses différentes formes, puis nous organisons des visites de spécialistes tels que des médecins, des représentants de centres d'accueil, des policiers, ou des avocats actifs dans le domaine,* » explique Maria Miguel Sierra. « *Après avoir travaillé en groupes afin d'apprendre en quoi consiste la violence, les femmes réalisent souvent qu'elles ont été victimes sans s'en rendre compte.* » LVDF travaille alors avec les femmes afin d'identifier des façons de changer la situation ; leur projet de radio en 2010 était une initiative en ce sens.

### SOIRÉES DE SOLIDARITÉ ET DE SOUTIEN

À Amsterdam, aux Pays-Bas, le **Steungroep voor vrouwen zonder Verblijfsvergunning** (SVZV, Groupe de soutien pour les femmes sans permis de séjour) organise un « Dinner Café ». Une fois par mois, un dîner chaud est offert aux femmes sans-papiers et un orateur invité prend part à l'événement afin de les informer sur les modalités de légalisation, l'accès aux services ou d'autres problèmes urgents. Ces soirées représentent une précieuse opportunité de dialogue et de solidarité entre les prestataires de services et les femmes en situation irrégulière. Les femmes sans-papiers assistant à ces séances tirent des enseignements des questions posées par les autres membres du groupe et des discussions qu'elles mènent entre elles sur les thèmes abordés.

Le **Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées** (RAJFIRE) a organisé des soirées cinéma suivies d'un débat en mai et juin 2011 à la Maison des Femmes de Paris, abordant les thèmes des femmes, du travail et de la migration. Ces soirées ont permis aux femmes sans-papiers de partager leurs expériences, d'être informées sur leurs droits et de créer une plate-forme de discussion.

## MÉDIAS

La portée, la disponibilité et l'accessibilité des médias multiplient les opportunités d'atteindre et informer un nombre croissant de migrants en situation irrégulière. Les médias traditionnels tels que la presse écrite, la radio et la télévision continuent à être utilisés de façons très créatives et innovantes; quant aux nouvelles formes de 'médias sociaux', elles ont rendu le partage d'informations plus ouvert et accessible, créant ainsi des conditions propices à un dialogue plus intense et éclairé parmi les communautés de migrants.

Moyen de communication souvent plus abordable pour les organisations et accessible à un vaste public, la radio est devenue un outil populaire pour informer la société sur l'égalité entre les genres, la non-discrimination et le droit de vivre à l'abri de la violence, y compris dans les communautés migrantes. La radio est également un moyen utile d'attirer l'attention du

public sur la violence basée sur le genre à l'encontre des migrantes sans-papiers; elle peut s'avérer très efficace pour obtenir un soutien en faveur d'un changement des politiques et des pratiques.

Le **Latin American Women's Rights Service** (LAWRS), basé à Londres au Royaume-Uni, a constaté que la radio était extrêmement efficace pour toucher les femmes migrantes sans-papiers et les informer de leurs droits ainsi que des services disponibles. « *Nous recourons au service de radio en espagnol, en portugais et en anglais. Nous disposons d'une tranche de deux heures durant laquelle l'une de nos conseillères ou coordinatrice de projet donne une interview sur un problème-clé de la communauté et le travail que nous menons, puis répond aux appels des auditeurs* », explique Frances Carlisle. « *C'est une station de radio latino-américaine diffusée également sur le Net. Elle peut donc être écoutée en Amérique latine et par les membres de la communauté vivant ici, au Royaume-Uni.* »

## Internet

Internet constitue une autre source vitale d'informations et de soutien pour les femmes confrontées à la violence et à l'exploitation. Bien que cet outil ne soit pas accessible à toutes, plusieurs femmes sans-papiers interrogées par PICUM le considèrent comme un moyen d'information crucial.

De nombreuses associations utilisent leur site web pour communiquer des informations essentielles sur

les droits et services dont disposent les femmes sans-papiers femmes ayant subi ou subissant des violences. C'est une solution efficace et peu coûteuse pour diffuser des informations de manière visuelle et interactive dans plusieurs langues. Les visiteurs peuvent également accéder à divers supports utilisés par les associations pour transmettre des informations sur la violence à l'encontre des femmes : brochures, publications, matériel audiovisuel, etc.

### Remarque concernant la sécurité sur Internet

La sécurité dans le contexte d'Internet est un facteur vital. De nombreuses associations de lutte contre la violence faite aux femmes veillent donc à ce que leurs sites soient 'protégés des auteurs de violence' : elles proposent l'option 'cacher cette visite' afin que celle-ci n'apparaisse pas dans l'historique de navigation<sup>6</sup>. D'autres sites comportent un bouton 'ÉCHAP' permettant aux utilisatrices de cliquer pour quitter immédiatement le site web si l'auteur des mauvais traitements risque de s'apercevoir qu'elles le consultent<sup>7</sup>.

Il est très important que les associations utilisant Internet pour informer les femmes sans-papiers ayant subi ou subissant des violences ajoutent à leur site web des options de ce type ou des conseils pour 'surfer en toute sécurité'.

Le « **Survivors Handbook** » (Guide des survivantes), publié par **Women's Aid** au Royaume-Uni, est une ressource en ligne proposant une assistance et des informations pratiques à toutes femmes ayant subi et subissant des violences domestiques. Un chapitre sur les problèmes liés à l'immigration résume les règles y afférentes dans le contexte des violences domestiques. Il identifie en outre les aides et services accessibles aux femmes possédant un visa de conjointe ou de travailleuse immigrée ainsi qu'aux femmes sans-papiers<sup>8</sup>. Ce guide peut être téléchargé gratuitement en douze langues, et son édition anglaise est également disponible en version audio.

Outre les informations sur les lois en vigueur et les services disponibles, les femmes sans-papiers peuvent également obtenir des conseils de base sur la manière de surmonter une situation de violence. Les femmes migrantes en situation irrégulière ou de dépendance sont souvent moins enclines à sortir de relations violentes. De nombreuses associations savent pertinemment qu'elles ne s'y résoudront que si leur vie est en danger, et tentent donc de fournir aux femmes sans-papiers des stratégies efficaces de survie et de départ.

<sup>6</sup> Site web de Women Against Violence Europe (WAVE): <http://www.wave-network.org/>

<sup>7</sup> Pour un exemple, surfez sur le site du ministère de la Santé publique des États-Unis consacré à la « violence à l'encontre des femmes » (Violence Against Women): <http://www.womenshealth.gov/violence-against-women/types-of-violence/violence-against-immigrant-refugee-women.cfm>

## Préserver votre sécurité si vous vivez avec un maltraitant

Informations disponibles sur le site web de LAWRS, en anglais, en espagnol et en portugais

- **En cas d'urgence, formez le 999 ou demandez à un(e) ami(e) ou à un(e) voisin(e) de le faire pour vous**
- **Si vous sentez qu'une situation est sur le point d'exploser, essayez de rejoindre une pièce avec une autre sortie.**

Ne vous réfugiez JAMAIS dans la salle de bain (vous courez le risque d'être noyée) ni dans la cuisine (vous courez le risque d'être brûlée ou blessée par un couteau) ni dans tout autre endroit où se trouvent des objets susceptibles de servir d'armes.

- **Entraînez-vous à quitter la maison en sécurité**

- ▶ Cachez un sac rempli de vêtements, de médicaments et de tout ce dont vous et vos enfants pourriez avoir besoin.
- ▶ Conservez une copie de vos documents importants (papiers d'immigration, extraits de naissance, certificats de mariage, ordonnances de tribunaux...).
- ▶ Expliquez la situation à vos enfants et convenez d'un mot-clé indiquant qu'il faut partir. Décidez d'un endroit où aller, même si vous ne pensez pas partir.

- **Conservez une liste des numéros de téléphone importants : police, LAWRS, amis**

- **Informez-vous sur vos droits.**

*Fiez-vous à votre instinct en cas de danger. Si le risque devient trop important, tâchez de calmer votre partenaire tout en réfléchissant à votre prochaine démarche.*

- **N'oubliez jamais que la maltraitance est un crime.**



## Sites d'hébergement de vidéos

Les sites d'hébergement de vidéos constituent une plate-forme cruciale pour les associations proposant des supports d'éducation et de sensibilisation à la violence subie par les migrantes, car ils leur permettent de partager leurs ressources avec un très large public. Les défenseurs des droits des migrants

ainsi que les prestataires de services peuvent réaliser des vidéos spécialement dédiées à ces sites, ou utiliser ces derniers pour garantir la longévité et la diffusion optimale des supports existants.

*YouTube* et *Vimeo* proposent de nombreuses séquences réalisées par ou pour des associations ou initiatives de défense des droits des femmes

sans-papiers. Plusieurs acteurs évoqués dans le présent rapport hébergent également leurs propres chaînes sur ces sites afin de partager le matériel dont ils disposent<sup>9</sup>.

Les administrations utilisent également Internet pour diffuser, de façon accessible et culturellement adaptée, des informations relatives aux femmes sans-papiers et à la violence basée sur le genre.

Dans le cadre de l'initiative **‘¡No te dejes! /Don't Let Yourself’** (Ne te laisse pas !), les autorités d'El Paso au Texas ont réalisé une vidéo éducative intitulée « The Undocumented Victim » (La victime sans-papiers)<sup>10</sup>. Ce court-métrage en espagnol, sous-titré en anglais, retrace l'expérience d'une femme sans-papiers qui décide de quitter son mari

violent avec sa petite fille et demande de l'aide à un foyer local pour femmes<sup>11</sup>. Ce film entend balayer bon nombre des menaces brandies par les auteurs de maltraitance dans le contexte de la migration, à savoir que les femmes seront arrêtées, séparées de leurs enfants et expulsées par les autorités.



### « The Undocumented Victim » - (La victime sans-papiers)

*Dialogues extraits du film éducatif réalisé par l'administration du comté d'El Paso, Texas*

« Si j'appelle la police, je vais être expulsée. »

« Non, il y a des lois pour vous protéger et vous aider. Vous pouvez demander un visa U. »

« Qu'est-ce que c'est ? »

« Le visa U est un permis de travail que les services d'immigration accordent aux victimes de violence et à leur famille. Pour y avoir droit, vous devrez coopérer avec la police en témoignant contre votre mari. »

« Combien de temps est-il valable ? »

« Jusqu'à 4 ans. »

« Où vais-je trouver du travail ? » C'était mon mari qui travaillait et il a eu du mal à trouver un boulot. »

« Le programme vous aidera à trouver un emploi. »

8 Women's Aid, «The Survivors Handbook», disponible sur: <http://www.womensaid.org.uk/domestic-violence-survivors-handbook.asp?section=000100010008000100350002>

9 Pour des exemples de vidéos en ligne, consultez Women's E-News : <http://www.youtube.com/user/WomenseNews>, La Cimade : <http://vimeo.com/32632627> et l'initiative « Don't Let Yourself! » : <http://www.youtube.com/user/DontLetYourselfEP>

10 Lancée en 2011, cette initiative texane a obtenu un financement de 80.000 \$ du ministère de la Justice des États-Unis.

11 « The Undocumented Victim » peut être visionné sur YouTube, VIMEO ainsi que sur le site web du projet : <http://www.dontletyourself.org/resources/videos/the-undocumented-victim.html>

Cette production de haute qualité explique de manière crédible, accessible et instructive les options disponibles pour les femmes en situation irrégulière. Elle peut être visionnée sur le site de « ¡No te dejes! », YouTube et VIMEO<sup>12</sup>. Le court-métrage s'inscrit dans le cadre d'une initiative de plus ample envergure mise en œuvre par le Bureau du procureur du comté et du district d'El Paso afin d'informer les femmes résidant dans la région sur la violence basée sur le genre ainsi que les services d'intervention et de prévention. Le site [www.dontletyourself.org](http://www.dontletyourself.org) aide les femmes ayant subi des violences et les auteurs de violences à s'éduquer (« Get educated ») afin qu'ils puissent comprendre et identifier la violence basée sur le genre. Le chapitre relatif aux 'Informations pour les migrants' reconnaît que les personnes en situation irrégulière *'ne peuvent pas travailler au salaire minimum, craignent l'expulsion par les services sociaux et forces de police, et sont isolées dans le pays'* mais affirme clairement que *'la situation légale ne constitue pas un problème, car toutes les personnes confrontées à la maltraitance peuvent être aidées'*<sup>13</sup>.

L'initiative « ¡No te dejes! /Don't Let Yourself » fait le tour des écoles, des centres communautaires, des associations de migrants ainsi que des centres de traitement pour les auteurs de maltraitance afin de présenter son film. Un programme connexe incluant diverses discussions et activités explique la dynamique des relations d'abus, le cycle de la violence, la roue du pouvoir et du contrôle, etc. Il donne également des informations sur les services et lois applicables aux femmes sans-papiers ayant subi des violences, comme le Fond de compensation pour les victimes (Victims Compensation Fund) et le La Loi

sur la violence contre les femmes (Violence Against Women Act, VAWA). Téléchargeable sur le site web de l'association, ce programme peut facilement être utilisé ou adapté par d'autres associations actives dans le même domaine<sup>14</sup>.

## Clips musicaux

Les clips musicaux constituent un autre type de média très répandu sur des sites comme YouTube et Vimeo. Lorsqu'Avina, chanteuse britannique d'origine asiatique, a sorti une chanson visant à sensibiliser le public aux violences conjugales au sein de la communauté asiatique, elle l'a fait en collaboration avec l'association de femmes migrantes « Southall Black Sisters »<sup>15</sup>. L'association s'occupe de ce problème depuis longtemps déjà. Elle a d'ailleurs participé au documentaire « *A Fearful Silence* » (Un silence effrayant), sorti en 1986, qui marque un tournant dans la vision des violences conjugales au sein de la communauté asiatique<sup>16</sup>.

Diffusée en Hindi sur Internet, la chanson « Without you » (Sans toi) entend informer les femmes asiatiques sur les solutions pour sortir d'une relation de maltraitance. En voici le refrain : « *look forward, don't look back, my life will be better without you* » (regarde vers l'avenir, ne regarde pas en arrière, ma vie sera meilleure sans toi). Les recettes du titre ont été versées à Southall Black Sisters. Cette initiative a attiré l'attention sur le problème, souvent tabou, des violences conjugales au sein de la communauté asiatique et, plus généralement, sur le travail de l'association 'Southall Black Sisters' qui vient en aide aux femmes rescapées, quel que soit leur statut de migration.

12 Disponible sur : <http://www.dontletyourself.org/>

13 ¡No te dejes!/Don't Let Yourself, « Information for Immigrants », disponible sur: <http://www.dontletyourself.org/get-educated/information-for-immigrants.html>

14 « Domestic Abuse Curriculum », disponible le site web de « ¡No te dejes!/Don't Let Yourself ! » : <http://www.dontletyourself.org/uploads/documents/DV-Curriculum.pdf>

15 Clip disponible sur: <http://www.youtube.com/watch?v=600IHt4Q-M&feature=autoplay&list=UUM2dtzJx0R6q3iDpE3Eop9A&lf=plcp&playnext=1>

16 Clip disponible sur: [http://www.youtube.com/watch?v=6mdR9ouh\\_LA](http://www.youtube.com/watch?v=6mdR9ouh_LA)

## CONCLUSION

Toute société est affectée lorsqu'une partie de sa population n'est pas correctement informée ni aidée en matière de violence basée sur le genre. Si les femmes sans-papiers sont conscientes de leur droit inné à l'égalité et à la non-discrimination, elles seront mieux armées pour réagir aux influences néfastes et exploitations diverses, qui peuvent engendrer violence ou harcèlement. Le fait de les informer sur leurs droits et les aides disponibles permet de réduire le pouvoir et le contrôle qu'elles subissent du fait de la migration ou du privilège de résidence, et établit des bases solides pour la construction d'autres stratégies. La violence à l'encontre de *toute* femme est un crime. La sensibilisation envers les lois, services et aides axés sur les femmes sans-papiers constitue une affirmation résolue du rejet par la société de toute forme de violence faite aux femmes.

## II. Établir une base de données empiriques sur la violence contre les femmes sans-papiers

« Avez-vous des questions à me poser ? »

« Non, je ne pense pas. En fait, si : quel est le pouvoir de la recherche ? »

- Entretien de PICUM avec une Ukrainienne sans-papiers vivant en Pologne

Cette question, posée par une femme sans-papiers en Pologne, constitue une entrée en matière parfaite pour analyser le rôle de la recherche en tant que stratégie d'approche des violences subies par les migrantes sans-papiers.

PICUM a donné priorité à la recherche afin d'attirer l'attention sur la réalité des sans-papiers. En établissant une base de preuves solides sur le mode d'application des politiques migratoires en Europe, et de ré-humaniser les expériences vécues par les migrantes, la recherche permet d'identifier les politiques qui posent problème et d'engendrer le soutien, les alliances et l'élan nécessaires à leur évolution. En interne, la collecte de données peut également aider les associations à améliorer les services proposés aux femmes sans-papiers et à identifier les tendances nouvelles ou négligées qu'elles devront aborder à l'avenir.

Le présent chapitre décrit le contexte, l'approche et les résultats d'une série de recherches ayant recueilli des données numériques (quantitatives) ou narratives (qualitatives) sur les femmes sans-papiers. En plus de souligner leurs principales conclusions, nous expliquerons aussi les finalités ou l'utilisation des informations obtenues.

L'analyse du pouvoir de la recherche, en tant que force positive et négative, accorde une attention particulière aux initiatives d'auto recherche centrées sur la participation, la progression et l'implication des femmes sans-papiers dans ce processus. Les femmes sans-papiers devenues 'expertes par expérience' sont les premières défenseuses de leurs droits fondamentaux. Il est donc essentiel d'évaluer et de documenter leurs actions et leur activisme<sup>17</sup>. Le pouvoir de la recherche participative réside dans son aptitude à intégrer la violence faite aux femmes sans-papiers dans le cadre plus vaste de la violence étatique. En effet, c'est l'État qui, par sa nature, a instauré des mesures discriminatoires restreignant l'accès aux services et causant, par voie de conséquence, le dénuement, la criminalisation, l'incarcération et l'expulsion des femmes sans-papiers.

Le financement constitue un obstacle notable à la collecte de données sur les violences perpétrées à l'encontre des femmes sans-papiers. Notre recherche a démontré que les organismes menant des activités sur le terrain avec des femmes sans-papiers manquent de moyens pour rassembler des informations de manière systématique, alors que les associations de plus grande envergure subventionnées par l'État et ciblant les violences faites aux femmes sont peu disposées à admettre qu'elles apportent une assistance à ce groupe, ou refusent tout bonnement d'aborder le sujet.

17 Le terme 'expert par expérience' a été créé par Rosa Logar de l'association « Women Against Violence Europe » lors de la conférence sur les femmes sans-papiers organisée par PICUM le 13 décembre 2011.

## INITIATIVES D'AUTO RECHERCHE

En s'attachant à l'exclusion des femmes sans-papiers dans les initiatives de recherche en raison de leur statut administratif, les communautés de migrants se sont avérées une source d'informations cruciale pour la constitution d'une base de preuves alternative sur l'expérience des femmes sans-papiers face aux violences basées sur le genre, via la reconnaissance de leur discrimination dans la société et la réévaluation de leur vécu en tant que femmes.

### QU'EST-CE QUE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE ?

Ce type de recherche adopte une approche axée sur la communauté et la justice sociale afin de rassembler des informations en vue d'un changement positif. En créant un espace de compréhension mutuelle et de transcendance des inégalités sociales, cette méthode attribue aux groupes exclus un rôle collaboratif dans l'élaboration de la recherche, la collecte et l'analyse des données, et la publication des résultats. Les projets de recherche participative permettent aux femmes sans-papiers d'endosser un rôle visible et participatif dans le rassemblement de données sur leur profil et leurs besoins.

**Grupo de Mujeres Inmigrantes de Sant Cugat** (GMISC, Groupe de femmes migrantes de Sant Cugat) a montré que les migrantes peuvent mener leurs propres recherches sur leur situation<sup>18</sup>. S'écartant des analyses 'descendantes' dont elles faisaient l'objet, ces femmes se sont penchées sur la façon dont les politiques de migration en vigueur peuvent aggraver l'exclusion et la discrimination.

Les femmes de ce groupe, en situation régulière ou non, ont conclu que pour être intégrées dans la société, elles devaient assumer la production de connaissances sur leur situation en alimentant le débat avec leurs propres recherches, réflexions et recommandations. « *Pas de compassion mais une réelle participation !* », ont-elles répété avec insistance, « *Combien de fois avons-nous été étudiées, interviewées, photographiées et invitées à des événements en Catalogne ? Pour quel résultat ? Nous sommes toujours reléguées en marge de la politique sociale et économique de Sant Cugat. Nous ne voulons pas être des objets d'études passifs<sup>19</sup> !* »

Le noyau du GMISC essentiellement constitué de migrantes marocaines, boliviennes et colombiennes s'est impliqué dans l'ensemble du processus de recherche : elles ont mené des entretiens, créé des groupes de discussion, analysé les conclusions et tenu une conférence de presse afin de présenter leurs résultats. Elles ont mis en évidence un énorme besoin d'éducation et de formation pour que les migrantes puissent développer des compétences de direction et de participation allant bien au-delà de simples campagnes d'alphabétisation. Les migrantes demandaient de l'aide pour devenir des éducatrices au sein de leur communauté. « *Pourquoi pas des migrantes marocaines pour enseigner le catalan à d'autres Marocaines ?* », s'interrogeaient-elles dans leurs recommandations.

« *Elles ont montré qu'il ne fallait pas beaucoup d'argent ni un diplôme universitaire pour mener des recherches ; elles ont effectué des recherches elles-mêmes afin d'influencer l'administration locale* », explique Nerea Bilbatua de Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW, Alliance mondiale

18 Rapport disponible en espagnol sur : [http://www.aulaintercultural.org/IMG/pdf/voces\\_de\\_mujeres\\_2007.pdf](http://www.aulaintercultural.org/IMG/pdf/voces_de_mujeres_2007.pdf)

19 Extrait de « Memoria Voces de mujeres marroquíes y bolivianas en Sant Cugat Realizado por el Grupo de Mujeres Inmigrantes de Sant Cugat, 2007 » disponible sur : [http://www.aulaintercultural.org/IMG/pdf/voces\\_de\\_mujeres\\_2007.pdf](http://www.aulaintercultural.org/IMG/pdf/voces_de_mujeres_2007.pdf)

20 Un exemple détaillé de l'initiative du GMISC a été produit par la GAATW et est disponible sur : <http://pensamientofronterizo.files.wordpress.com/2011/08/feminist-participatory-action-research-fpar.pdf>

contre la traite des femmes]. « *Elles ont présenté leurs recommandations au maire et à l'université. Elles ont fait participer le monde institutionnel et académique mais dans une perspective de terrain. Je trouve cette démarche très valorisante*<sup>20</sup>. »

Plutôt que de stigmatiser la 'différence' des migrantes, d'en faire un 'problème' ou une source de préoccupation pour la société, les migrantes de Sant Cugat ont entrepris des démarches visant à présenter leurs perspectives et recommandations spécifiques aux décideurs politiques via un processus de participation véritable.

**AkiDwa** est une association créée par des Africaines résidant en Irlande afin de lutter contre l'isolement, la discrimination et la violence basée sur le genre. Elles avaient constaté avec une inquiétude croissante que les inégalités inhérentes au régime d'asile aggravaient la situation des migrantes en termes de violences, causant une profonde détresse durant la procédure d'examen des demandes et augmentant leur risque d'être déboutées. En 2009, elles se sont jointes à d'autres associations de migrants afin de trouver une solution aux inquiétudes exprimées par des femmes vivant dans des centres d'hébergement gouvernementaux appelés centres d'hébergement immédiat (direct provision accommodation centres) concernant la violence basée sur le genre.

Au total, 121 femmes résidant dans ces centres ont participé à des groupes de discussion afin de partager leurs points de vue et expériences. Cette recherche a démontré non seulement que ce type d'hébergement ne convenait pas aux femmes ayant subi des violences basées sur le genre mais aussi que le stress, les conditions de vie déplorables et le dénuement amplifiaient les violences.

L'étude a également mis en évidence la complexité des inégalités entre les genres dans le système d'hébergement immédiat de l'État irlandais, ainsi que l'impact psychologique et émotionnel exercé par le système d'accueil et d'asile irlandais sur les femmes et les enfants. Elle énumère les problèmes rencontrés par les femmes et enfants hébergés dans ces centres, notamment en matière de santé et de sécurité. De nombreuses femmes ont exprimé leur soulagement de pouvoir enfin parler de leurs expériences, et ont déclaré se sentir plus fortes grâce à cette démarche. Après le lancement de son rapport 'Experiences of Women Seeking Asylum in Ireland' (Expériences de demandeuses d'asile en Irlande), AkiDwa a obtenu des entrevues avec plusieurs ministères et a été invitée à présenter les résultats de ses recherches à diverses commissions internes. « *Ils ont accepté de se pencher sur le problème de la violence basée sur le genre* », explique Salome Mbugua d'AkiDwa, « *nous avons grand espoir.* »

21 GAATW, Alliance News – Numéro 34, décembre 2010, p. 15. Texte complet disponible sur: [http://www.gaatw.org/publications/Alliance%20News/Alliance\\_News\\_Dec2010\\_FPAR.pdf](http://www.gaatw.org/publications/Alliance%20News/Alliance_News_Dec2010_FPAR.pdf)

### FORMER LES ASSOCIATIONS DE PREMIÈRE LIGNE À LA RECHERCHE PARTICIPATIVE EN FAVEUR DES FEMMES

La **Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW)** a mis sur pied une formation destinée à promouvoir et faciliter la recherche-action sur des thèmes liés à la traite des femmes. Elle a coordonné le soutien et la formation à la méthodologie participative féministe pour des associations travaillant avec des femmes sans-papiers en Asie et en Europe.

La GAATW dispense des formations sur la méthodologie de recherche participative féministe (ARPF) à des associations comme AkiDwa et Grupo de Mujeres Inmigrantes de Sant Cugat, assurant ainsi la participation des femmes ayant subi des violences et de leurs familles aux recherches qui visent à aborder la véritable cause de cette exploitation et à éviter toute aggravation de leur situation.

« *La participation constitue également une stratégie de lutte contre la stigmatisation sociale, qu'elle soit associée au statut de migrante sans-papier, de travailleuse du sexe, de migrante rapatriées ou de représentante d'une minorité au sein de la société. Elle fournit un cadre au sein duquel peuvent s'élever et s'exprimer des voix habituellement silencieuses*<sup>21</sup>. »

## RASSEMBLER LES INFORMATIONS COLLECTÉES VIA LA PRESTATION DE SERVICES

La coopération entre des groupes communautaires et des ONG menant des recherches sur les violences subies par les femmes sans-papiers peut favoriser la mise en place d'une alliance solide en vue d'un changement ultérieur. Les 'preuves' de violences à l'encontre de femmes sont souvent difficiles à obtenir, surtout dans la sphère familiale. Pour les femmes sans-papiers, la difficulté de prouver la violence qu'elles subissent - en raison des obstacles qui les empêchent d'accéder aux services de police, de soins et autres - est encore amplifiée par le manque externe de preuves concernant leur situation.

**Southall Black Sisters (SBS)** a appliqué avec succès une méthode de recherche factuelle dans leurs démarches pour réduire l'impact négatif du

contrôle gouvernemental sur la vie des migrantes au Royaume-Uni. En permettant à ces femmes de s'exprimer et de partager leurs expériences, cette association est parvenue à faire modifier certaines dispositions de la loi sur la migration, notamment la clause de 'non-recours aux fonds publics'.

Depuis 1979, SBS observe un taux de violence élevé parmi les femmes soumises à un contrôle de l'immigration. Les politiciens affirmaient que ces mesures visaient à empêcher tout abus en la matière, mais SBS a constaté qu'elles favorisaient, au contraire, des abus significatifs et prolongés à l'encontre des migrantes. SBS a publié des statistiques qu'elle avait compilées à titre indicatif. Leurs chiffres soulignent la corrélation étroite entre les visas de conjointe et la violence. Les recherches de l'association ont également démontré que seule une proportion faible - quoique non négligeable - de migrantes sont touchées par ce paradigme, de sorte qu'une aide de l'État ne grèverait pas son budget.

### IMPACT DES POLITIQUES DE MIGRATION SUR LES FEMMES SANS-PAPIERS AU ROYAUME-UNI

La « **règle d'un an** » imposait aux migrantes titulaires d'un visa de conjointe de rester avec leur époux pendant un an avant qu'une demande conjointe d'autorisation de séjour puisse être introduite. En 2003, ce délai a été prolongé, donnant naissance à la « **règle des deux ans** ». Les femmes qui mettent un terme à leur relation avant ce délai ou dont l'époux refuse d'introduire une demande de résidence permanente tombent automatiquement en situation irrégulière et risquent l'expulsion.

La clause du « **non-recours aux fonds publics** » restreint l'accès des titulaires d'un visa de conjointe aux aides gouvernementales. Elle les empêche ainsi d'obtenir un logement social, une aide financière ou une place dans un foyer d'accueil pour femmes financé par l'État. Sont également concernées les migrantes qui restent après l'expiration de leur visa et celles dont la demande d'asile a été rejetée.

Devenue une interlocutrice de valeur dans ce domaine, SBS s'est vue demander en 1992 de fournir des informations au 'Home Affairs Select Committee on Domestic Violence' (Comité restreint des Affaires intérieures sur la violence conjugale) quant au nombre de femmes ayant échappé à des situations de violence domestique. Les statistiques et témoignages présentés par SBS ont non seulement démontré l'impact négatif des règles et procédures d'immigration sur les femmes ayant subi des violences, mais aussi conforté SBS dans sa position de partenaire indispensable à toute réunion ou consultation ultérieure sur ce domaine. Lorsque le gouvernement travailliste a remporté les élections législatives en 1997, SBS a été invitée à un processus de consultation officiel.

L'association britannique **Rights of Women** (Droits des femmes), qui apporte une assistance juridique aux femmes depuis 1975, reçoit de plus en plus de demandes d'aide émanant de femmes confrontées à la violence ainsi qu'à des difficultés dans le cadre de leur migration. Elle a donc ouvert, le 1er avril 2011, un service de conseil juridique spécialisé dans la migration et l'asile.

Des informations qualitatives et quantitatives sur le profil des appelantes et les violences qu'elles

ont subies ont été collectées et publiées dans un rapport intitulé '*Silenced Voices Speak: Strategies for protecting migrant women from violence and abuse*' (Les voix muselées s'expriment: stratégies de protection des migrantes contre la violence et les abus). Regroupant des statistiques et des études de cas, ce rapport met en lumière l'incidence globale et les expériences individuelles des migrantes affectées négativement par ces politiques. Il expose le lien entre les taux élevés de violence basée sur le genre et la précarité du statut de migration.

#### L'ASSOCIATION BRITANNIQUE 'RIGHTS OF WOMEN' FOURNIT DES STATISTIQUES ISSUES DE SON SERVICE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DESTINÉ AUX MIGRANTES<sup>22</sup>

D'avril à septembre 2011, nous avons prodigué des conseils juridiques à 95 appelantes. 27 % d'entre elles se sont identifiées en tant que demandeuses d'asile, réfugiées ou femmes possédant un autre statut d'immigration incertain. 35 % ont déclaré aider une femme dans une telle situation. immigration status. 35% of callers stated that they were supporting a woman in this position.

22 'Rights of Women' a publié un document intitulé « Silenced Voices Speak: Strategies for promoting migrant women from violence and abuse ». Texte complet disponible sur : [http://www.rightsofwomen.org.uk/pdfs/Policy/Silenced\\_voices\\_speak-strategies\\_for\\_protecting\\_migrant\\_women\\_from\\_violence\\_and\\_abuse.pdf](http://www.rightsofwomen.org.uk/pdfs/Policy/Silenced_voices_speak-strategies_for_protecting_migrant_women_from_violence_and_abuse.pdf)

Les conséquences des failles en matière de protection sont analysées au travers des femmes qui en sont victimes. Ce rapport formule des recommandations claires et concrètes en phase avec les priorités nationales du gouvernement britannique et avec les obligations internationales quant à la protection des femmes contre la violence. Exposant les lois et procédures en vigueur de manière accessible, il constitue également une ressource importante pour les travailleurs communautaires de première ligne et les associations de femmes.



En France, **La Cimade** s'est basée sur des données statistiques pour attirer l'attention sur l'attitude de la police envers les femmes sans-papiers. Elle a mené l'enquête dans 75 commissariats parisiens et a découvert que plus d'un tiers entament une procédure d'expulsion lorsqu'une sans-papiers vient leur signaler des faits de violence. Ce résultat a servi de pierre angulaire à la campagne nationale 'Ni Une Ni Deux' menée par La Cimade pour lutter contre la violence institutionnelle - ou la double violence - faite aux migrantes. Cette campagne, qui souligne les injustices considérables vis-à-vis des femmes ayant subi des violences, a bénéficié d'un large appui auprès d'associations, de parlementaires, de municipalités et de personnalités.<sup>23</sup>

#### ÉVALUATION DES RÉPONSES DE LA POLICE PARISIENNE PAR LA CIMADE <sup>24</sup>

La Cimade a contacté 75 commissariats de la région parisienne le 2 mars 2010.

Elle leur a demandé si une femme sans-papiers battue par son époux pouvait déposer plainte.

38 % ont répondu que cette femme serait arrêtée. Parmi ceux-ci, 5 % ont expliqué qu'elle ne pourrait même pas déposer plainte. 12 % des commissariats contactés n'ont pas pu fournir de réponse.

#### Syndicats

Le **Centre d'Informació per a Treballadors i Treballadores Estrangers** (CITE, *Centre d'information pour les travailleurs et les travailleuses étrangers*) est soutenu par le syndicat espagnol **Confederación Sindical de Comisiones Obreras** (CCOO, Confédération syndicale des commissions ouvrières). Le CITE, plate-forme d'aide et d'information gratuites pour les migrants, a joué un rôle actif dans la collecte de données en vue de combattre les inégalités exacerbant la violence faite aux migrantes dans la sphère professionnelle et privée.

« *Le CITE reçoit environ 22.000 travailleurs migrants par an, dont 51 ou 52 % de femmes* », explique Carles Bertran de la branche catalane. « *Le CITE et le syndicat dans son ensemble ont donc d'excellentes raisons de lutter contre la violence faite aux*

23 Site de la campagne « Ni Une Ni Deux » de La Cimade : [http://www.lacimade.org/minisites/niunenideux/rubriques/128-Les-acteurs?page\\_id=2207](http://www.lacimade.org/minisites/niunenideux/rubriques/128-Les-acteurs?page_id=2207)

24 Le communiqué de presse de La Cimade du 12 mars 2010, « Inauguration d'un commissariat modèle dans l'accueil et la protection des femmes étrangères victimes de violences » est disponible sur : <http://www.cimade.org/nouvelles/2293-Inauguration-d-un-commissariat-mod-le-dans-l-accueil-et-la-protection-des-femmes>

*migrantes.* » Le centre recueille des informations de ses membres et des utilisateurs de ses services, puis les analyse afin d'estimer la répartition de ces derniers en fonction de leur genre, statut de migration, pays d'origine, secteur d'emploi, etc. Ce processus lui permet d'adapter son offre de services et son action politique aux besoins de ses usagers.

*« Il est ressorti des statistiques que la violence à l'encontre des femmes s'intensifiait chez les migrantes et que leur statut légal posait fréquemment*

*problème* », souligne Carles Bertran. La discrimination et les violences que subissent les femmes en situation irrégulière ont attiré l'attention du CITE sur les garde-fous mis en place en Espagne, tout en exposant l'insuffisance des protections prévues dans de nombreux autres pays européens. En plus d'œuvrer à la sensibilisation auprès des travailleurs syndiqués, du grand public et des décideurs politiques, le CITE a réagi en créant du matériel et des ressources supplémentaires pour les femmes.

#### **PUBLICATION D'UN GUIDE MULTILINGUE PAR LE CCOO CATALAN<sup>25</sup>**

Le Secrétariat à l'immigration du CCOO catalan a publié un guide sur la violence à l'encontre des femmes, disponible en dix langues, avec la collaboration du Secrétariat de la femme du syndicat et l'aide du ministère catalan de l'Immigration.

Le guide, intitulé « *Violence contre les femmes : qu'est-ce que c'est et qu'est-ce que j'y peux faire ?* » est édité en catalan, en castillan, en anglais, en français, en arabe, en tagalog, en polonais, en russe, en chinois et en urdu; il définit la violence à l'encontre des femmes à la maison et au travail, et présente les ressources accessibles aux femmes battues ainsi que les lieux où elles peuvent se réfugier. Il comporte également les derniers amendements à la loi sur les étrangers concernant l'obtention d'un permis de séjour indépendant ou d'un permis de travail par les migrantes en situation irrégulière subissant des violences.

Le CCOO a tiré son guide à 5 000 exemplaires et le distribue via les structures du syndicat, des services sociaux, des foyers d'accueil pour femmes et des associations de migrants.

25 Le manuel du CCOO « *Violencia contra les dones/Violence contre les femmes* » est disponible sur : [http://www.ccoo.cat/immigracio/documentacio/violencia\\_dones.pdf](http://www.ccoo.cat/immigracio/documentacio/violencia_dones.pdf)

## COLLECTE DE DONNÉES PAR DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ ET DES GROUPES CONFESIONNELS

Dans les pays disposant d'un vaste système de protection sociale mais appliquant de sévères restrictions à l'immigration, les migrants en situation irrégulière rencontrent des problèmes très spécifiques. Les organisations traditionnelles subissent des contraintes financières qui leur interdisent de s'occuper des sans-papiers, alors que les systèmes parallèles d'assistance et de services sont largement sous-développés.

Les femmes sans-papiers doivent donc se tourner vers leur propre communauté, des réseaux informels de solidarité et des groupes confessionnels, ou continuer à subir pour longtemps des situations de dénuement, de violence et d'abus. En plus de nourrir, habiller et loger bon nombre de femmes sans-papiers subissant des violences, ces réseaux informels n'épargnent aucun effort pour rassembler les preuves de cette situation et la faire évoluer. Les groupes confessionnels, qui sont souvent parmi les premiers à constater les besoins et la présence des sans-papiers, sont également devenus une source d'information et d'expertise cruciale en la matière.

**L'International Christian Centre** (Centre Chrétiens International), qui organise des sessions d'aide sociale, de formation et de conseil pour les migrantes en situation irrégulière à Helsinki, accueille 60 à 70 sans-papiers chaque semaine depuis ses débuts en 2004. Pour garantir un soutien optimal en permanence, les assistants sociaux constituent un dossier

sur les utilisateurs de leurs services et y consignent le pays d'origine, le statut légal, les besoins, les langues connues et le parcours professionnel. L'assistante sociale Vida Kessey explique que la chasse implacable aux sans-papiers menée en Finlande entrave considérablement la collecte de données, même celle faite par des groupes confessionnels sans lien avec le gouvernement. « *La plupart des personnes sont terrorisées et lorsqu'elles voient le papier, elles se demandent ce qui les attend encore. Certaines nous donnent des informations, d'autres pas.* »

Les réseaux d'aide présents sur le terrain occupent une situation idéale pour rassembler des informations sur les femmes sans-papiers ayant subi ou subissant des violences. Ils possèdent également la motivation et l'engagement nécessaires pour faire avancer les choses. Malgré leur inquiétude concernant l'impact négatif du contrôle migratoire et leur volonté d'aider les personnes susceptibles d'être arrêtées et expulsées, ces réseaux joignent leurs forces et s'impliquent activement dans des campagnes axées sur le changement. Des associations telles qu'**Ingen människa är illegal** (Réseau nul n'est illégal) en Suède et **Vapaan liikkuvuuden** (Libre circulation) en Finlande ont mis sur pied un réseau solide basé sur des années d'exposition aux réalités des femmes sans-papiers et, plus important encore, ont gagné la confiance de ces femmes. « *Nos données proviennent de cette histoire, des femmes sans-papiers, et elles nous servent de base* », explique Trifa Shakey. En plus des nombreux obstacles qu'ils rencontrent, ces réseaux sont vulnérables aux attaques des éléments xénophobes de la société<sup>26</sup>

26 En janvier 2012, un site web xénophobe suédois a incité ses lecteurs à se porter volontaires pour infiltrer des réseaux d'aide aux sans-papiers de Lund et les dénoncer aux services de police (Bulletin PICUM, 15 février 2012). En France, les membres du réseau de solidarité RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) ont vu leur nom et photos publiés sur un site web hostile aux migrants..

## UTILISATION DES TEMOIGNAGES

Les témoignages peuvent s'avérer particulièrement efficaces pour relayer les expériences vécues par les migrantes sans-papiers, et permettre aux chercheurs d'attirer l'attention du grand public sur l'humanité de ces femmes sans-papiers et la complexité

de leur situation. De nombreuses associations œuvrant auprès de femmes sans-papiers soulignent l'intérêt des histoires et témoignages personnels pour documenter le pouvoir et le contrôle spécifiques exercés sur les femmes en situation irrégulière subissant des violences.

### UTILISATION DE TÉMOIGNAGES PAR LES PRESTATAIRES DE SERVICES DE PREMIÈRE LIGNE

De nombreuses associations ont insisté sur l'utilité des témoignages de femmes sans-papiers dans leurs plaidoyers et campagnes médiatiques. « Les études de cas sont toujours la partie la plus convaincante de notre travail », explique Bethan Lant de Praxis, une association britannique. « *Lorsque vous rassemblez des informations, vous pouvez affirmer que '300 migrantes sans-papiers nous ont contactés, pour nous exposer tel ou tel problème', mais cela ne touchera pas grand monde. Les lecteurs se diront simplement 'Des femmes en situation irrégulière, et alors ?'. Mais si vous êtes en mesure de révéler l'aspect humain de la situation, de parler d'une personne venue ici en toute bonne foi, qui a des enfants et qui a travaillé mais se retrouve aujourd'hui piégée dans une situation d'exploitation, vous aurez un véritable impact.* »

D'autres, en revanche, estiment le recueillement de témoignages délicat pour des raisons liées aux ressources disponibles et à la protection de la vie privée. « *Il est difficile de recueillir des histoires quand on fait tout le reste* », explique un assistant social de STIL, une association basée aux Pays-Bas. « *Même si on ne montre pas leur visage à la télévision, les personnes sans-papiers refusent souvent de relater leur parcours.* »

**Praxis** est une association de première ligne prodiguant conseils et aide sociale aux sans-papiers dans l'est de Londres. En 2009, elle a engagé un chargé politique à temps partiel pour coordonner la collecte de données sur ses utilisateurs - en termes de tendances comme d'études de cas - à partir de ses activités de prestataire de services. « *Nous intégrons l'expérience générée par notre 'activité de prestataire de services' dans le volet politique de notre travail* », explique Bethan Lant. « *Nous observons les évolutions, les développements, et les injectons dans nos campagnes et recherches.* » Praxis organise une conférence pour son personnel deux fois par an afin

d'évaluer le travail effectué et d'élaborer des solutions aux problèmes qui émergent.

Les vecteurs de communication de Praxis, comme l'évaluation annuelle et le site web, incluent des études de cas spécifiques sur chacune de ses thématiques. Ces études de cas sont également utilisées par des associations partenaires menant campagne en faveur de la régularisation, et demeurent un instrument phare dans les efforts de Praxis pour sensibiliser les décideurs politiques à certains problèmes. La réutilisation des études de cas peut en outre s'avérer utile pour éviter que les sans-papiers se lassent

des recherches à force de ressasser leur histoire aux chercheurs.

**Wereldhuis** (Maison du monde), un centre d'aide aux migrants basé aux Pays-Bas, a souligné la nécessité de documenter les expériences positives des femmes sans-papiers. En septembre 2010, ce centre a organisé un symposium afin de mettre en évidence le rôle dans l'économie néerlandaise des migrantes, en situation régulière ou non, travaillant comme employées de maison. Evelyn Schwartz, chef de projet, explique : « *Ce message est difficile à faire passer, mais il montre que les sans-papiers ne sont pas uniquement des victimes, ce ne sont pas tous des réfugiés. Nombre d'entre eux paient simplement un prix élevé pour tenter de mener une vie normale. Je pense que nous devrions insister davantage sur ce point : ne pas uniquement raconter des histoires de victimes de la migration mais aussi les parcours de ceux qui ont plus ou moins réussi.* »

## AIDE À LA COLLECTE DE DONNÉES DE PREMIÈRE LIGNE

Au travers de leur soutien envers les groupes et prestataires de première ligne, les associations de second niveau peuvent s'avérer de précieuses ressources pour la collecte de données. **Imkaan** est un réseau britannique d'associations féminines indépendantes qui viennent en aide aux femmes noires, asiatiques, originaires de minorités ethniques et réfugiées (Black, Asian, Minority Ethnic and Refugees, BMER) ayant subi ou subissant des violences.

Constitué d'associations de second niveau, Imkaan amène les messages et expériences des utilisateurs et prestataires de services au niveau politique. Ce réseau proche des réalités de terrain n'a pas la charge administrative ni les problèmes de viabilité

qui entravent bon nombre de foyers d'accueil et de services d'aide aux femmes. Imkaan s'appuie sur une solide base de recherches pour transmettre les besoins, expériences et préoccupations de ses membres au monde politique de manière formelle ou non. « *L'établissement d'une base de preuves solides est essentiel pour mettre en avant les besoins de nos membres ainsi que des femmes et des enfants qu'ils encadrent* », rapporte Sumanta Roy. Si la recherche alimente ses activités stratégiques de plaidoyer et de lobbying afin de concrétiser des changements politiques pour les groupes BMER de première ligne, Imkaan s'efforce également d'informer ses membres sur la situation nationale afin qu'ils puissent s'engager au niveau politique.

Pour remédier au manque d'actions cohérentes quant à la collecte de données, Imkaan a conçu une 'boîte à outils' aidant les associations de première ligne à compiler des statistiques sur les femmes et enfants BMER ayant sollicité leurs services sur une période de 3 mois en 2009. Ce projet pilote a rassemblé des informations sur 124 femmes: profil, confrontations à la violence, besoins en matière d'aide et barrières structurelles entravant l'accès à la justice ainsi qu'aux droits sociaux fondamentaux. Des entretiens téléphoniques, des questionnaires, une recherche en ligne et douze études de cas détaillées auprès d'administrations locales, de prestataires de première ligne et de femmes BMER en quête d'assistance ont abouti au plus vaste recueil de données sur le sujet disponible à ce jour au Royaume-Uni. « *L'enquête a fait ressortir que 92 % des 183 femmes confrontées à des problèmes liés à la migration se sont vues menacer d'expulsion par l'auteur des faits* », explique Sumanta Roy. « *Cette forme de violence exerce un profond impact sur les femmes, mais aussi sur leur aptitude à rompre une relation violente.* »

En plus de souligner les failles dans la protection, les statistiques ont dégagé les expériences communes des migrantes sans possibilité d'accès à des fonds publics, en termes de dénuement, de problèmes pour la garde de leurs enfants, de traitement subjectif et préjudiciable de la part des instances publique, et de dépendance envers des services de première ligne sous-financés.

**FEMMES NOIRES, ASIATIQUES, ORIGINAIRES DE MINORITÉS ETHNIQUES ET RÉFUGIÉES (BMER) CONFRONTÉES À LA VIOLENCE AU ROYAUME-UNI<sup>27</sup>**

Plus de 40 % des femmes vivant une relation violente la subissaient depuis 5 ans ou plus, un peu moins de 25 % depuis 5 à 9 ans et 16,3 % depuis 10 ans ou plus. 60 % de ces femmes vivaient une situation de violence depuis plus de 2 ans.

Plus de 25 % ne bénéficiaient d'aucune ressource publique, ce qui donne à penser que les services BMER assument la majorité de ces cas, qui sont souvent plus complexes et exigent du temps et des moyens supplémentaires, ainsi qu'une aide spécialisée. Plus de 80 % de ces femmes avaient moins de 35 ans et la majorité possédaient un visa de conjointe.

## RECHERCHES MENÉES PAR DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Un certain nombre d'études exposant les niveaux de violence à l'encontre de femmes sans-papiers ont servi de support à des actions d'ONG visant à améliorer l'accès aux services et à la justice.

Pendant 20 mois, l'**hôpital universitaire de Genève** a mené une étude d'observation concernant les expériences et besoins spécifiques des femmes sans-papiers présentes dans ses services en matière de santé sexuelle et reproductive. Lancée en 2005, cette étude clinique axée sur des femmes enceintes a comparé un échantillon, ou 'groupe de contrôle', de 162 femmes en situation irrégulière à un groupe de 233 femmes résidant légalement à Genève qui ont accouché à l'hôpital public au cours de la même période. Les résultats quantitatifs ont démontré que les femmes sans-papiers couraient un risque accru de grossesse non désirée, bénéficiaient de soins prénataux plus tardivement et étaient davantage exposées à la violence durant leur grossesse.



Audience au Parlement européen le 8 décembre 2010 organisée par le réseau HUMA de Médecins du Monde, PICUM, le Lobby européen des femmes (LEF) et le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN)  
© Rebecca Lea, EAPN 2010

27 Ravi K. Thiara et Sumanta Roy, « Vital Statistics. The experiences of Black, Asian, Minority Ethnic & Refugee women & children facing violence & abuse », Imkaan, 2010, disponible sur : [http://www.imkaan.org.uk/index\\_htm\\_files/Vital%20Statistics%202010.pdf](http://www.imkaan.org.uk/index_htm_files/Vital%20Statistics%202010.pdf)

**FEMMES ENCEINTES SANS-PAPIERS :  
données collectées par  
l'hôpital universitaire de Genève<sup>28</sup>**

*Contraception d'urgence :*

- ▶ Non informées des moyens de contraception d'urgence : 61 % (contre 9 % des résidentes légales)
- ▶ Grossesses non désirées : 75 % (contre 21 % des résidentes légales)

*Soins prénataux :*

- ▶ Première consultation plus de 4 semaines plus tard que les résidentes légales
- ▶ Première visite au premier trimestre : 63 % (contre 96 % des résidentes légales)
- ▶ Frottis vaginal : jamais ou remontant à plus de 3 ans : 18 % (contre 2 % des résidentes légales)

*Violence :*

- ▶ Exposition à la violence durant la grossesse : 11 % (contre 1 % des résidentes légales)

Soulignant la nécessité d'un dépistage systématique de l'exposition à la violence et d'un meilleur accès aux soins de santé, le chercheur Hans Wolff a présenté cette étude lors d'une audience publique organisée le 8 décembre 2010 au Parlement européen par le réseau HUMA de Médecins du Monde, PICUM, le Lobby européen des femmes (LEF) et le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN). L'étude a mis en évidence les obstacles pratiques et législatifs que les femmes enceintes et les enfants en situation irrégulière doivent surmonter pour tenter d'obtenir des soins de santé. Cette audience a débouché sur l'inclusion de ce groupe dans la résolution du Parlement européen concernant la « Réduction

des inégalités de santé dans l'Union européenne », adoptée le 8 mars 2011<sup>29</sup>

## RECHERCHES MENÉES PAR L'ÉTAT

L'Espagne possède l'un des systèmes les plus complets en matière d'aide juridique aux femmes sans-papiers ayant subi des violences en Europe. Les recherches menées par le gouvernement central et les gouvernements régionaux ainsi que leurs instituts respectifs ont joué un rôle-phare dans le développement et l'amélioration continue de la législation (voir chapitre 7).

En 1999, alors que le gouvernement espagnol lançait son premier 'Plan d'action contre les violences conjugales 1999-2002', l'**Instituto de la Mujer**<sup>30</sup> (Institut de la femme) a mené de vastes enquêtes téléphoniques sur la prévalence de la violence basée sur le genre à l'échelle du pays. Les craintes concernant la fréquence, la dissimulation et l'impunité de la violence à l'encontre des communautés de migrants ont été prises en charge via une série de stratégies nationales et d'amendements législatifs. Cette enquête a été reconduite en 2002 afin d'évaluer les changements réalisés au terme du Plan. Les données ont clairement indiqué que les migrantes couraient un risque plus élevé en raison de leur situation économique précaire, de leur statut irrégulier, des problèmes de langue et de l'isolement.

Par conséquent, une loi entrée en vigueur en 2004 exigeait qu'« *une attention spécifique [soit] accordée à la situation des femmes dont le contexte personnel et/ou social suscite un risque accru de violence basée sur le genre ou peut entraver l'accès aux services mis à leur disposition dans ce cadre. Cette*

28 L'étude intitulée « Undocumented migrants lack access to pregnancy care and prevention » (Les migrantes sans-papiers manquent d'accès aux soins pendant la grossesse et la prévention de celle-ci) est disponible sur : <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2323378/>

29 Pour obtenir de plus amples informations sur cet événement et visionner une vidéo, rendez-vous sur le site de PICUM, « EP Resolution on «Reducing health inequalities in the EU» adopted on March 8th! » (Résolution du Parlement européen sur la réduction des inégalités de santé au sein de l'UE adoptée le 8 mars) <http://picum.org/en/news/picum-news/25501/>

30 Informations obtenues sur : [http://www.gencat.cat/salut/depsalut/html/en/dir241/eng\\_femchist.pdf](http://www.gencat.cat/salut/depsalut/html/en/dir241/eng_femchist.pdf)

définition peut être étendue aux femmes issues de minorités, aux migrantes et à celles qui souffrent d'une exclusion sociale ou d'un handicap<sup>31</sup>. » En 2006, l'Observatoire national de la violence a été mis sur pied et une nouvelle enquête téléphonique a été organisée dans le but d'évaluer les changements survenus depuis l'entrée en vigueur de cette loi.

Cependant, comme l'explique Santiago Morán Medina de la Délégation du gouvernement espagnol pour la violence basée sur le genre, « *La violence chez les étrangères était deux fois plus fréquente que celle affectant le ressortissantes espagnoles : elle s'arrogeait 30 % du nombre total de décès causés par la violence basée sur le genre à l'échelon national alors que les allochtones ne représentaient que 11 % de l'ensemble de la population*<sup>32</sup>. » Ces écarts de niveau ont incité le ministère de l'Égalité à promulguer, en 2009, un deuxième plan triennal de prévention de la violence ciblant la population de migrants en Espagne. Cette démarche a été suivie, en 2011, par une nouvelle loi offrant les garanties les plus étendues aux femmes sans-papiers dénonçant des faits de violence partout en Europe. C'est grâce à une solide base de preuves que la société espagnole a pris conscience de la nécessité d'une approche non discriminatoire pour lutter contre la violence faite aux femmes, ainsi que de protections et droits juridiques pour toutes les personnes ayant subi des violences, quel que soit leur statut de migration.

### COLLECTE DE DONNÉES PAR LES INSTANCES RÉGIONALES DE CATALOGNE

En 2009, le gouvernement régional de Catalogne a financé une étude sur les violences psychologiques affectant les ressortissantes espagnoles ainsi que les migrantes, en situation régulière ou non<sup>33</sup>. Des chercheurs ont suivi le traitement de sept femmes ayant subi des violences : quatre étaient des migrantes, deux avaient une mauvaise connaissance de l'espagnol et une était en situation irrégulière. Des juges et avocats spécialisés dans la violence à l'encontre des femmes, des policiers, des assistants sociaux, des médiateurs culturels, des foyers d'accueil pour femmes, des municipalités et des universitaires ont également été sollicités dans le cadre d'entretiens et de tables rondes pour obtenir des données supplémentaires. Cette recherche a permis au gouvernement régional de mieux comprendre les approches, difficultés et expériences des professionnels, psychologues et assistants sociaux dans leurs tentatives d'évaluer et de résoudre les situations de violence psychologique conjugale en Catalogne.

31 Article 32(4), Loi relative aux mesures de protection intégrale contre la violence basée sur le genre du 28 décembre 2004

32 PICUM, rapport d'atelier, « Violence et exploitation des femmes sans-papiers : élaborer des stratégies efficaces pour mettre un terme à l'impunité », PICUM : Bruxelles, 2011, p. 5, disponible sur : <http://picum.org/picum.org/uploads/publication/PICUM.Workshop.UndocumentedWomen.Strategies.to.End.Impunity.FR.pdf>

33 Le Centre d'études juridiques et de formation spécialisée (CEJFE – El Centre d'Estudis Jurídics i Formació Especialitzada) du gouvernement catalan a financé cette initiative par le biais de ses Bourses annuelles de recherche proclamées publiquement. La recherche sur les femmes migrantes a été menée par Pilar Albertín et Jenny Cubells. Elle est disponible sur : <http://www20.gencat.cat/docs/Justicia/Documents/ARXIUS/invesbreu46.pdf>

## DOSSIER SPECIAL

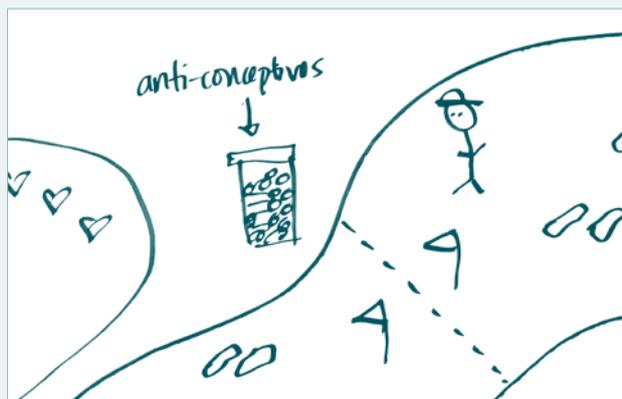
## CRÉER UNE BASE DE DONNÉES EMPIRIQUES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES PRÉSENTES AUX FRONTIÈRES

De nombreuses femmes sans-papiers citent la violence dans leur pays parmi leurs motivations de départ. Mais à mesure que les contrôles aux entrées se resserrent et que les États s'avèrent incapables de garantir la sécurité du passage pour les demandeurs d'asile, les migrants se retrouvent confrontés à d'énormes risques lorsqu'ils tentent de passer d'un pays à l'autre par des voies non officielles.

À l'instar des politiques de contrôle interne, la 'lutte contre la migration irrégulière' aux frontières vise à créer des conditions suffisamment pénibles et inhumaines pour dissuader et faire dévier d'autres vagues de migration. La militarisation et l'impunité régnant aux frontières européennes encouragent, en fait, la maltraitance à l'encontre des migrants irréguliers et celle-ci est clairement liée au genre. Cet environnement extrêmement tendu, isolé et criminalisé aggrave encore l'impunité et les inégalités entre genres.

Les migrantes souffrent d'une exposition disproportionnée à la violence et aux agressions, surtout lorsqu'elles voyagent seules. Les viols sont souvent commis par des personnes possédant un pouvoir de dénonciation, d'expulsion, ou exploitant la dépendance des migrantes de toute autre manière. Lorsque la prévention de l'entrée irrégulière prend le pas sur la protection de la dignité et des droits, le risque de violences physiques et sexuelles sert les desseins des autorités. Le manque d'informations concernant cet impact disproportionné sur les femmes ne fait qu'entretenir l'absence d'intérêt politique en la matière.

Par rapport à la situation le long de la frontière américano-mexicaine, où les associations



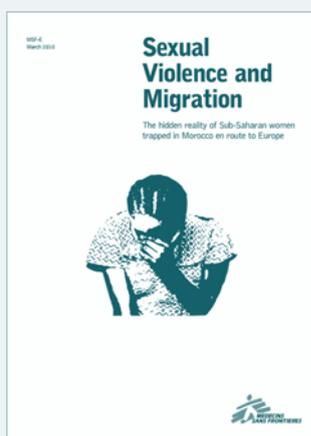
s'attaquent de front au problème de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles sans-papiers, cette question apparaît délaissée en Europe<sup>34</sup>. Les données disponibles sont en grande partie circonscrites aux régions frontalières entre le Maroc et l'Espagne et entre l'Algérie et le Maroc. Elles attestent d'abus systématiques perpétrés à l'encontre des femmes par des gardes-frontières, des trafiquants et d'autres migrants<sup>35</sup>. Malgré les défis qui se posent, un nombre croissant d'acteurs s'attèlent à documenter la fréquence des violences que subissent les femmes migrant en route vers l'Europe par des voies non régulières. Ces données sont cruciales pour remédier à la situation.

L'externalisation du contrôle de l'immigration aux frontières européennes oblige parfois les migrants à traverser plusieurs zones militarisées. Les 'goulets d'étranglement', par exemple en Libye, au Maroc, en Algérie, en Turquie, en Grèce ou en Ukraine, coïncident avec des taux élevés de violence. D'ailleurs, beaucoup d'associations actives auprès des femmes dans ces régions sont des organisations humanitaires prodiguant des soins de santé.

34 Marilana Montaner et Hanna Kara, « Mujeres que Cruzan Fronteras », UNIFEM et Secrétariat des Relations extérieures du Mexique : 2006, p. 5.

35 PICUM, « Droits fondamentaux des sans-papiers en Europe: principaux sujets de préoccupation de PICUM en 2009 », PICUM : Bruxelles, 2009, p. 10-13.

**Médecins Sans Frontières (MSF)** a intensifié ses activités de lobbying interne et externe auprès des autorités marocaines afin qu'elles assument leurs responsabilités vis-à-vis des migrants irréguliers. « Nous voulons montrer dans quelles conditions vivent les femmes abandonnées aux frontières de l'Europe », explique Ingrid Kircher. « *Leur nombre ne cesse de croître et nous nous concentrons sur ce problème car nous en entendons les échos. Nous documentons les raisons qui les ont poussés à migrer : elles sont souvent liées à un conflit armé, à la violence ou à l'exploitation sexuelle et puis à la maltraitance dont elles sont victimes durant leur voyage.* »



Active au Maroc depuis 2000, MSF a observé l'évolution du profil et des expériences parmi les migrants subsahariens. À l'origine, l'association dispensait des soins de base à Tanger et dans le nord-est du pays, le long de la frontière avec l'Algérie, qui constituait un théâtre régulier de passages, d'expulsions et de refoulements. « À l'époque, le Maroc était plutôt un pays de transit », se rappelle Ingrid Kircher, « *Puis de plus en plus de migrants s'y sont retrouvés bloqués.* » À mesure que la présence de migrants subsahariens devenait plus permanente, MSF a ouvert des cliniques dans d'autres grandes villes du pays, comme Rabat et Casablanca, où ses représentants leur apportaient une assistance médicale tout en s'efforçant de les intégrer dans le système de soins de santé national.

L'inaction des autorités et la crainte qu'ont les migrants d'être découverts aggravent considérablement la situation. « *Nous accueillons un nombre croissant de femmes en consultation* », précise Ingrid Kircher. « *Elles présentent des problèmes médicaux liés à des grossesses non désirées, à des avortements auto provoqués et à des maladies sexuellement transmissibles. Elles prétendent initialement voyager avec leur époux puis avouent qu'elles se déplacent seules. Elles sont fortement exposées. Beaucoup sont exploitées par des réseaux de contrebandiers ou de trafiquants. Le nombre de mineures augmente également.* »

#### **VIOLENCE SEXUELLE ET MIGRATION : FEMMES SUBSAHARIENNES ARRÊTÉES AU MAROC SUR LA ROUTE VERS L'EUROPE <sup>36</sup>**

Médecins Sans Frontières (MSF) a enregistré un niveau élevé de violence et de maltraitance à l'encontre des migrantes par les forces de sécurité marocaines et espagnoles, des trafiquants et d'autres migrants. Son rapport 'Violence sexuelle et migration', publié en 2010, insiste sur les abus auxquels les migrantes subsahariennes risquent d'être confrontées dans leur pays d'origine et durant leur périple vers l'Europe : un tiers des migrantes interrogées par l'ONG ont subi des violences sexuelles sur le territoire marocain. La publication de ce rapport a coïncidé avec celle d'une brève vidéo présentant des témoignages de migrantes en situation irrégulière et de chercheurs de MSF, ce qui a permis d'atteindre un public plus étendu. <sup>37</sup>

36 Courte vidéo disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=SKGGS7c-QhM>  
Document d'information disponible sur : <http://www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2010/MSF-sexual-violence.pdf>

37 Vidéo de MSF, « Morocco: Sexual Violence and Migration », disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=SKGGS7c-QhM>

Le **International Centre of Reproductive Health** (ICRH), Centre International de Santé Reproductive a mené un projet de recherche participative au Maroc afin d'évaluer la prévalence des violences sexuelles et basées sur le genre parmi les migrantes subsahariennes. Préoccupés par l'absence de recherche en la matière ainsi que par les répercussions humanitaires et sanitaires de la situation, les instigateurs du projet ont entrepris des démarches de sensibilisation et de prévention axées sur l'autonomisation des communautés migrantes.

Dix migrants subsahariens ont été formés à la recherche communautaire, puis ont mené 154 entretiens en profondeur avec d'autres migrants, hommes ou femmes, en transit au Maroc. Ces personnes - essentiellement des migrants sans-papiers mais aussi des demandeurs d'asile - provenaient de la République démocratique du Congo, du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de la Côte d'Ivoire et du Mali. Les informations obtenues ont mis en lumière les violences sexuelles perpétrées par des gangs écumant les itinéraires migratoires ainsi que le désert séparant l'Algérie du Maroc. Les femmes et les jeunes filles sont les principales touchées, mais les hommes ne sont pas épargnés pour autant. Les résultats de cette recherche, ainsi qu'une série de recommandations pratiques et politiques ciblées, ont été présentés lors d'un séminaire public à l'*Université Mohammed V* de Rabat<sup>38</sup>

#### “LA ROUTE DE LA SOUFFRANCE” MIGRANTS EN TRANSIT AU MAROC<sup>39</sup>

154 migrants subsahariens interviewés (60 femmes et 90 hommes).

138 répondants ont vécu des faits de violence, que ce soit directement (49) ou indirectement (83), 2 répondants étaient coauteurs des faits de violence.

Au total, 535 actes de violence ont été rapportés : 246 faits de violence sexuelle, 141 actes considérés comme un viol (dont 111 viols multiples ou collectifs), 46 abus sexuels, 33 cas de harcèlement sexuel, 24 faits d'exploitation sexuelle et 2 de torture sexuelle.

Au Maroc (69 cas), les auteurs étaient en majorité des policiers/militaires (39), des guides/passeurs (15) ou une combinaison des deux (12).

Pour **Women's Link Worldwide** (WLW), l'absence d'informations sur les expériences vécues par les femmes sans-papiers durant leur parcours migratoire ne signifiait pas que le problème était inexistant mais simplement qu'il n'était pas pris en compte. Concernant les cas documentés de migrants tentant de passer la frontière entre le Maroc et l'Espagne dans les enclaves de Ceuta et de Melilla, la chef de projet Paloma Soria a posé les questions suivantes : « *Qu'est-il arrivé aux femmes ? Il n'y avait pas de femmes là-bas, ou s'il y en avait, elles étaient invisibles.* »

38 Recommandation : « Les zones frontalières, Oujda et le Maroc intérieur sont des terrains d'action prioritaires. La prévention doit être multidisciplinaire et multidimensionnelle. Le secteur médical a un rôle important et immédiat à jouer ; il a un besoin urgent d'analyses et de formations pour assurer la prévention au travers du dépistage et prodiguer des soins adéquats aux victimes, quel que soit leur statut. »

39 Centre international de santé reproductive, « La Route de la Souffrance », ICRH, 2009, disponible sur : <http://www.icrh.org/publications/la-route-de-la-souffrance>

Pour répondre à ces questions, WLW a lancé le projet 'Migrant Women: An Invisible Reality' (Femmes migrantes : une réalité invisible) afin de retracer le parcours des Subsahariennes de leur pays d'origine à l'Espagne via le Maroc, avec une attention particulière pour les violences basées sur le genre auxquelles elles sont confrontées en cours de route. Ce rapport détaille les multiples formes de violence et l'absence de droits dont souffrent les femmes durant leur voyage, ainsi que leurs problèmes en termes de sexualité et de santé reproductive. Sa publication en 2009 visait à sensibiliser le public et à susciter le débat sur la situation des femmes ayant accompli ce périple.

#### RÉSULTATS DE L'ÉTUDE 'MIGRANT WOMEN : AN INVISIBLE REALITY'<sup>40</sup>

En 1999, Women's Link Worldwide a interviewé 138 Subsahariennes au Maroc et en Espagne.

##### Entretiens individuels avec 98 femmes

45 ont subi des violences durant leur voyage, 8 ont spécifiquement affirmé avoir été violées

10 ont affirmé ne pas avoir souffert de violences

##### Groupes de discussion totalisant 32 femmes

18 ont subi des violences alors qu'elles étaient entre les mains des autorités marocaines, algériennes et/ou espagnoles, 3 ont dit avoir été violées par des policiers marocains

Le **Réseau euro-méditerranéen** des droits de l'homme (REMDH) a effectué des recherches au Maroc, en Égypte, en France et en Italie afin d'avoir une vision régionale des violences faites aux migrantes dans les pays d'origine, de transit et de destination<sup>41</sup>. Des entretiens avec des migrantes ont montré que les inégalités liées au genre constituaient un motif de migration et que la violence basée sur le genre était vécue à la fois durant le voyage et à l'arrivée en Europe. Cette étude a identifié le rôle des lois et des politiques dans l'aggravation des discriminations à l'encontre des femmes à chaque étape de leur parcours migratoire, et a répertorié les obstacles qui les empêchent de faire appel à la justice.

Une analyse poussée de l'origine et du genre des migrants arrivant à Malte par bateau a permis **Service jésuite des Réfugiés** à Malte (JRS Malta) d'identifier la nécessité d'initiatives spécifiques pour documenter et gérer les expériences des migrantes. En réaction au nombre croissant d'arrivantes - et particulièrement de femmes originaires d'Afrique de l'Ouest - dévoilé par ses statistiques, le JRS Malta a lancé un projet spécifique visant à recenser les expériences liées au genre des migrantes en situation irrégulière ainsi que leurs besoins durant leur détention et après leur remise en liberté.

40 Texte intégral disponible en anglais et en espagnol sur le site de Women's Link Worldwide : <http://www.womenslinkworldwide.org/wlw/bajarFS.php?tl=3&per=111>

41 REMDH, « Violence against Migrant and Refugee Women in the Euromed Region », disponible sur [http://www.euromedrights.org/files.php?force&file=Reports/Violence\\_against\\_migrant\\_women\\_357255620.pdf](http://www.euromedrights.org/files.php?force&file=Reports/Violence_against_migrant_women_357255620.pdf)

## Création d'une base de données empiriques sur la violence faite aux femmes aux frontières intérieures de l'Europe

La violence physique et sexuelle se manifeste également aux frontières intérieures de l'Europe. En 2009, la situation des femmes en situation irrégulière dans le camp des sans-papiers à Calais a contraint le *British Refugee Council* et *France terre d'asile* à organiser une mission d'enquête conjointe afin d'évaluer les conditions de vie et l'accès à une protection au sein de ce camp<sup>42</sup>. Des entretiens avec les migrants, des ONG et le maire de Calais ont mis en lumière la vulnérabilité des femmes résidant dans le camp. Les associations ont constaté l'absence

notable d'interprètes féminines ainsi que l'impossibilité, pour les femmes interrogées, d'obtenir des articles d'hygiène féminine, des conseils en matière de violence ou des soins prénataux. Le risque de violences sexuelles à l'encontre des femmes durant leur séjour dans le camp suscitait également de graves inquiétudes. Le caractère conjoint de cette mission a permis aux associations britannique et française de partager des informations sur l'assistance pratique mais aussi sur la manière d'utiliser les données collectées dans les différents contextes médiatiques et politiques de France et du Royaume-Uni. Leur rapport final incluait notamment des recommandations ciblées à l'adresse de l'Union européenne ainsi que des gouvernements français et britannique.

## CONCLUSION

Les recherches nous permettent de déterminer le niveau d'exposition des femmes sans-papiers à la violence. Elles permettent également que la violence soit considérée comme étant un sujet de préoccupation et encouragent les acteurs-clés à proposer une réponse plus humaine pour y faire face. Essentielle à la sensibilisation, la collecte de données peut contribuer à l'instauration de lois et de changements politiques axés sur les principales

causes de violence à l'encontre des femmes sans-papiers, ainsi qu'à la suppression des obstacles freinant leur accès aux services d'assistance et de justice. Les expériences directes de violence vécues par les femmes sans-papiers peuvent constituer un puissant levier pour susciter une volonté politique en faveur d'un changement. Si de telles recherches s'inscrivent dans une optique participative et sont menées par les femmes elles-mêmes, elles peuvent également exercer un impact bénéfique immédiat sur leurs participantes.

42 Rapport du British Refugee Council et de France terre d'asile sur la mission d'enquête conjointe menée à Calais, septembre 2009, disponible sur : <http://www.france-terre-asile.org/images/stories/accompagnement-hebergement/pdf/rapportFTDA/rapport-calais-bbc-ftda-09-2009.pdf>

# Amplifier les voix des migrantes pour dynamiser les débats à l'échelle mondiale

*Réflexions du Mouvement en faveur des droits des migrants*

La mobilité humaine est en marche, elle ne peut être stoppée et nous concerne tous. Elle est engendrée par des facteurs 'incitatifs' que l'Occident a contribué à mettre en place (endettement, pauvreté, guerre des ressources, changements climatiques, etc.) ainsi que par l'attraction inhérente d'une demande de main-d'œuvre. Nous savons tous qu'il faut une meilleure réponse à ce phénomène mondial. **Quand allons-nous réaliser que les changements démographiques induits par la migration traduisent de réels besoins en main-d'œuvre dans les pays d'accueil et s'inscrivent dans le long terme ? Et construire des relations basées sur la réciprocité, le respect et les droits ?**

Les femmes sans-papiers ne sont pas des victimes : ce sont d'ardentes militantes qui assument des rôles de leader. Mais vu les risques de détention et d'expulsion qu'elles encourent, elles ont aussi besoin d'alliés dans leur lutte pour leurs droits. Ces partenaires incluent les églises, les associations de défense des droits des femmes, les professionnels de la santé et de l'éducation, les policiers disposés à traiter les femmes subissant ou ayant subi des violences avec respect et à ne pas les livrer aux services d'immigration, les élus, les avocats, les défenseurs des droits humains, les syndicats, et plein d'autre.

**Il peut s'avérer difficile de convaincre le mouvement des femmes que les migrantes sont des femmes comme les autres.** Nous devons étudier la manière dont la race, la classe, le genre et le statut national convergent pour définir l'expérience des femmes. Nous devons nous demander dans quelle mesure les politiques publiques axées sur les femmes couvrent TOUTES les femmes, y compris celles qui vivent en marge. Dans la lutte pour le respect des droits, les préoccupations des migrantes ne peuvent pas être isolées : elles doivent figurer au programme des associations de défense des droits des femmes, des travailleurs, des droits humains, de la justice environnementale et de la justice économique dans son ensemble.

United Methodist Women et PICUM se sont joints à des associations et syndicats venus des quatre coins du monde pour fonder **un Groupe sur les femmes migrantes** (lié à l'Action Mondiale des Peuples sur la Migration, le Développement et les Droits de l'Homme et à d'autres événements organisés par des ONG à la Commission de la condition de la femme de l'ONU). Nous nous réunissons depuis 2009 afin d'identifier les obstacles rencontrés par les migrantes à l'échelle régionale et mondiale, ainsi que pour partager des stratégies d'organisation et de campagne sur des questions critiques.

Les participantes au Groupe des femmes ont noté l'importance d'une prise en compte de l'expérience des migrantes sans-papiers dans le contexte de **la mondialisation et des politiques commerciales**. Dans notre recherche de solutions basées sur les droits, nous devons poursuivre notre lutte contre les politiques qui engendrent la pauvreté et poussent des femmes à migrer, les politiques qui accentuent la mobilité de la main-d'œuvre tout en lui refusant ses droits. En agissant aux niveaux régional et mondial, nous pouvons consolider nos efforts nationaux et responsabiliser nos gouvernements quant à l'amélioration des normes internationales relatives aux droits humains, aux droits des femmes et aux droits des travailleurs.



120301-3533 © 2012, John C. Goodwin

## **Mme Carol Barton**

*Secrétaire exécutive*

United Methodist Women

Initiative de défense des droits des migrants et des droits civils – États-Unis d'Amérique

### III. Sensibiliser à la présence, au rôle et aux droits des femmes sans-papiers

*« Le principal problème des femmes sans-papiers en Suède ? Leur inexistance ! Voilà le principal problème. La négation totale de leur réalité et de leurs droits. C'est une sorte de blocage mental qui affecte les politiques et approches de la société dans son ensemble ».*

– George Joseph, Caritas, Suède

*« Les femmes sans-papiers sont 'invisibles' pour la majeure partie de la société et vivent dans des conditions extrêmement précaires. La méconnaissance générale de cette problématique les rend plus vulnérables aux violations de leurs droits humains fondamentaux ».*

–Cristina Sánchez Velázquez, Women's Link Worldwide, Espagne

*« Le principal obstacle rencontré par les femmes sans-papiers au Royaume-Uni est le refus par l'État de les considérer d'abord en victimes de violences plutôt qu'en contrevenantes aux lois sur l'immigration ; autrement dit, le fait que leur statut prime toujours sur ce qu'elles endurent. L'inégalité est en quelque sorte innée ; les structures existantes amplifient les mauvais traitements subis par les femmes, les exposant en permanence au risque d'une escalade dans la violence et le dénuement ».*

– Marai Larasi, Imkaan, Royaume-Uni

La diffusion des réalités et expériences vécues par les femmes migrantes en situation irrégulière est essentielle pour obtenir un soutien dans l'optique d'un changement. Les migrants irréguliers sont perçus de manière très négative. Leurs expériences et profils variés, ainsi que les nombreux motifs de leur irrégularité, sont fréquemment ignorés dans les discours publics et politiques. L'image véhiculée par les médias européens est majoritairement celle de migrants subsahariens masculins accostant sur les côtes méridionales de l'Europe. Au niveau politique, le débat se concentre exclusivement sur l'expulsion et le retour.

Bon nombre des personnes actives dans le soutien et la solidarité envers les femmes sans-papiers se définissent comme relevant d'un mouvement public. Elles s'efforcent d'aiguiller la compréhension

et les démarches concrètes des acteurs concernés en révélant les conséquences sociétales d'une inertie envers la violence et les mauvais traitements endurés par un groupe en raison de sa situation irrégulière. Les exemples qui suivent visent à promouvoir une égalité réelle pour les femmes sans-papiers au travers d'une sensibilisation à leurs réalités.

#### **SENSIBILISATION PAR LES MÉDIAS**

En plus d'informer les femmes sans-papier sur leurs droits par le biais de campagnes médiatiques (voir chapitre 1), les médias peuvent constituer un instrument très efficace pour influencer l'opinion publique quant au rôle de ces femmes dans la société et la nécessité de leur garantir une dignité et des droits égaux.

**Women's E-News** est un service d'actualités en ligne sans but lucratif qui sensibilise le public aux problèmes rencontrés par les femmes. En octobre 2010, une série d'émissions spéciales sur 'Les femmes et l'immigration' a offert une plate-forme d'expression aux migrantes et à leurs défenseurs aux États-Unis, avec une attention particulière pour les femmes sans-papiers. Des articles et reportages vidéo exposaient des cas de femmes sans-papiers ayant bénéficié d'un soutien pour rompre des relations violentes, et brosaient un tableau des services et mécanismes mis à leur disposition. Soulignant bon nombre des difficultés rencontrées par les migrantes irrégulières pour accéder aux services de base et à la justice, cette série affirmait le droit qu'ont toutes les femmes de vivre à l'abri de la violence, quel que soit leur statut, et braquait les projecteurs sur les initiatives susceptibles de les aider. Le forum a permis à des femmes sans-papiers de partager leurs témoignages de survie. « *Graciela Beines a supporté la violence de son ancien compagnon pendant deux ans de peur d'être expulsée. Aujourd'hui, elle souhaite que d'autres connaissent l'existence du visa U, qui permet aux migrantes victimes de crimes d'échapper à la violence et de rester aux États-Unis* ». <sup>43</sup> Les communiqués associent textes et vidéos afin d'informer les spectateurs sur la nécessité de protections accrues pour les femmes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences.

La **Fundacja Rozwoju 'Oprócz Granic'** (FROG, Fondation pour le développement 'au-delà des frontières'), établie en Pologne, s'est efforcée d'accroître l'engagement des femmes avec et sans papiers auprès des médias. FROG participe à 'Audycje radjowe' (Emission radjowe), un programme radio bihebdomadaire qui informe les auditeurs sur des thèmes liés à la migration, comme le rôle des femmes sans-papiers

dans la perpétuation des fonctions domestiques et d'aide lorsque les femmes polonaises migrent vers l'Ouest<sup>44</sup>. En avril 2011, son concours 'Les aventures des étrangers sur le marché du travail polonais' a incité les travailleurs migrants et leurs employeurs à partager 'les joies et problèmes liés au travail en Pologne ou aux relations avec les pouvoirs publics dans le cadre de la légalisation des travailleurs migrants'. Les candidatures sous forme de lettres, journaux intimes, chansons, films, photos et peintures ont été évaluées par un jury interdisciplinaire constitué d'ONG, de fonctionnaires publics, d'experts en migration et d'un journaliste. Tous les participants ont reçu un diplôme et les trois gagnants ont reçus un ordinateur portable, un appareil photo et un téléphone portable. L'initiative encourageait les travailleurs migrants à attirer l'attention sur leur rôle dans la société polonaise et permettait aux employeurs de se joindre à eux pour critiquer les systèmes restrictifs en matière d'emploi et de permis de séjour pour les travailleurs migrants.

La mise en exergue d'initiatives menées par des femmes pour lutter contre la violence envers des personnes en situation irrégulière est également importante pour définir cette problématique en tant que sujet de préoccupation pour les femmes. Aux Pays-Bas, l'émission de radio '**Heroes Wanted**' (Héros recherchés) a exposé le travail de 'l'héroïne locale' Henny van den Nagel, qui a ouvert un refuge pour femmes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences. L'émission, diffusée en mai 2008 sur RTV Utrecht, soulignait le rôle de Henny dans la fondation de 'Huize Agnes' afin de soutenir les femmes sans-papiers dans la ville et d'attirer l'attention publique sur leurs réalités. Relayée sur plusieurs réseaux télévisés régionaux ainsi qu'en ligne, elle expliquait aux auditeurs pourquoi ils

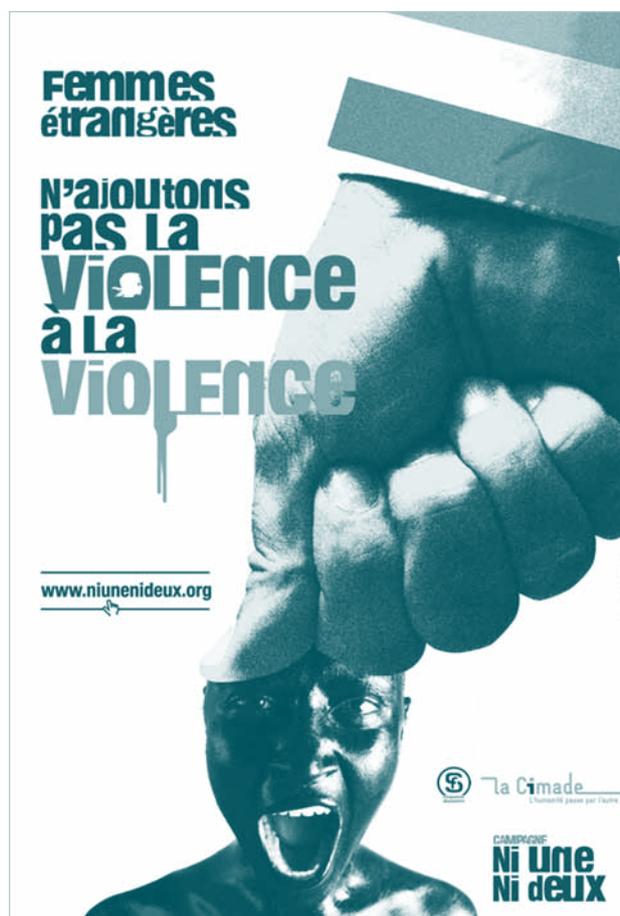
43 Women's E-News, 'Visas Out of Hell: Women Need to Know they Exist' (Visas pour quitter l'enfer : les femmes doivent savoir qu'ils existent), disponible sur : <http://womensenews.org/story/100302/visas-out-hell-women-need-know-they-exist>

44 Programme radio bihebdomadaire de FROG, disponible sur : <http://www.mip.frog.org.pl/component/content/article/41-program-radiowy/68-program-radiowy.html>

devaient s'intéresser à la question, et comment les membres de la communauté pouvaient offrir leur soutien. L'histoire de Huize Agnes et de 'Ramina', une femme sans-papiers y séjournant, a également fait l'objet d'un bref reportage vidéo réalisé par deux étudiants en journalisme et présenté sur le programme « U-stad » de RTV Utrecht.<sup>45</sup>

Les magazines féminins peuvent générer une sensibilisation efficace vis-à-vis des difficultés spécifiques qui entravent l'accès des femmes sans-papiers à un soutien et à la justice lorsqu'elles subissent des violences. Des interviews, textes d'opinion et articles de fond sont ainsi parvenus à intégrer les expériences des femmes sans-papiers dans le domaine public. La mise en place de partenariats avec des magazines féminins peut s'avérer un facteur de succès dans les campagnes publiques en faveur d'un changement. Les organisations de la société civile française ont particulièrement bien réussi à susciter l'adhésion d'importants magazines féminins envers la demande de suppression des sanctions encourues par les femmes sans-papiers dénonçant des faits de violence. Diverses organisations ont véhiculé des campagnes et messages innovants, qui ont fait progresser le débat d'un 'problème lié aux migrants' à une source de préoccupation pour toutes les femmes.

Comme le décrit Violaine Husson, de la campagne 'Ni Une Ni Deux' de La Cimade : « Nous avons exercé un impact médiatique grâce à l'établissement d'un lien entre la campagne et des événements actuels, ce qui nous a donné accès à des chaînes de radio et de télévision importantes ainsi qu'à des magazines telles qu'ELLE. Le problème de la 'double violence' envers les femmes migrantes est dès



Poster de la campagne « Ni une, Ni Deux », La Cimade, France 2010

*lors devenu un débat public.* » Durant toute l'année 2010, le magazine ELLE a régulièrement commenté les moments phares de la campagne pour le droit d'accès à la justice. Il a en outre publié un article de fond sur Najlae L., une jeune Marocaine de 19 ans qui avait été expulsée après avoir dénoncé des faits de violence auprès de la police locale (voir chapitre 5). En octobre 2010, le magazine l'a nommée 'Femme de la Semaine'.<sup>46</sup>

45 U-stad RTV Utrecht, 'Huize Agnes', disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=UUHVmmhCutA&feature=youtu.be>

46 ELLE, 'Les femmes de la semaine', 8 octobre 2010, disponible sur : <http://www.elle.fr/Societe/Les-femmes-de-la-semaine/Les-femmes-de-la-semaine-08-10-2010/Najlae-Lhimer>

## ÉVÈNEMENTS DESTINÉS À PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES GENRES ET À LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION

### Journées internationales de sensibilisation

Un nombre croissant d'événements sensibilisateurs axés sur les femmes sans-papiers se déroulent lors de 'journées de sensibilisation' observées à l'échelon international. Des campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation politique se traduisent souvent par la formulation de déclarations ou la publication de rapports à des dates clés telles que la Journée internationale de la femme (8 mars), la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* (25 novembre) ou les *16 jours d'activisme à l'origine de la Journée internationale des droits de l'homme* (25 novembre – 10 décembre). En se manifestant publiquement à ces dates, les femmes sans-papiers et leurs défenseurs peuvent contribuer à l'intégration de cette problématique au sein de mouvements internationaux visant à promouvoir l'égalité des genres et à éradiquer la violence.

À titre d'exemple, le **Latin American Women's Rights Service** (LAWRS, Service pour les droits des femmes latino-américaines), basé à Londres, a marqué la *Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes* en organisant un événement pour susciter une prise de conscience envers les mauvais traitements subis par les personnes âgées dans la communauté latino-américaine. L'organisation a estimé que les femmes en possession d'un visa de regroupement familial pouvaient être confrontées aux mêmes problèmes que celles titulaires d'un visa de conjoint en ce qui

concerne le statut de dépendant tel que l'isolement et le manque d'accès aux logements et services. Le LAWRS s'est associé à AGE-UK afin d'attirer l'attention sur ce problème de plus en plus fréquent suite à l'évolution du profil de la communauté.

À Malte, l'avocate et militante en faveur des droits des migrants du **Jesuit Refugee Service Malta** (Service pour réfugiés des Jésuites de Malte) s'est vu décerner l'**International Woman of Achievement Award** (Prix international de la femme pour ses réalisations) par l'ambassadeur des États-Unis lors d'une réception organisée pour la Journée internationale de la femme de 2008. Ce prix couronnait les efforts déployés pour que les migrants irréguliers de Malte bénéficient des services sociaux et juridiques adéquats.

À Madrid, l'**Asociación Sociocultural y de Cooperación al Desarrollo por Colombia e Iberoamérica**, (aCulCo, Association socioculturelle de coopération au développement pour la Colombie et l'Amérique latine,) a organisé un événement lors de la Journée internationale de la femme 2012 afin de débattre des principaux problèmes affectant les migrantes - de la violence basée sur le genre à la nécessité de défendre leurs droits à l'emploi et l'égalité des genres en passant par les féminicides<sup>47</sup>. L'événement a rassemblé diverses organisations de femmes migrantes en provenance d'Amérique latine et d'Europe de l'Est.

### Festival Arc-en-ciel à Chypre

Fondée en 1998 afin d'aborder la situation d'urgence que rencontrait la population migrante à **Chypre**, **Κίνηση για Ισότητα, Στήριξη, Αντιρατσισμό** (KISA, Action pour l'égalité, le soutien et la lutte contre le racisme) mène essentiellement des actions de

47 La Chambre des Députés du Mexique, au travers de sa 'Commission spéciale chargée d'examiner et de contrôler les enquêtes sur les assassinats perpétrés à l'encontre de femmes au Mexique, ainsi que de promouvoir la justice pour les victimes de féminicide', a inventé le terme 'féminicide' qui décrit les meurtres exceptionnellement brutaux de femmes et de jeunes filles. Disponible sur : [http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004\\_2009/documents/fd/droi20060419\\_h\\_backgroundnote\\_/droi20060419\\_h\\_backgroundnote\\_en.pdf](http://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/fd/droi20060419_h_backgroundnote_/droi20060419_h_backgroundnote_en.pdf)

sensibilisation. KISA estime que Chypre compte environ 36 000 travailleurs domestiques migrants, qui représentent 97 % du secteur du travail domestique.<sup>48</sup>

Le système d'exclusion et de non-droit qui régit cette migration de main d'œuvre largement féminisée a néanmoins poussé un nombre significatif de femmes vers le statut de sans-papiers à la suite d'une exploitation au travail et d'une mauvaise gestion administrative par leurs employeurs. Cette situation a coïncidé avec un sentiment public et politique de plus en plus xénophobe. Toute structure soutenant les droits des sans-papiers est considérée par l'État comme encourageant la migration irrégulière. Les autorités rejettent toutes les démarches fondées sur les droits et refusent de soutenir une action indépendante de la société civile quant à ce problème. Comme l'explique Doros Polykarpou de KISA : « *Nous utilisons deux expressions à Chypre, une mauvaise et l'autre pire ; la première est 'illégal' et la seconde est 'migrant auto-clandestin' »*

KISA a décrit de multiples cas de traitement arbitraire et injuste de migrantes en raison de la nature dépendante et précaire de leur statut. « *La situation des migrantes avec ou sans papiers à Chypre est sur le fil du rasoir car une femme en situation régulière peut devenir sans-papiers à tout moment* », dit Doros. « *Nous avons eu le cas d'une femme de Russie qui avait été mariée à un Chypriote pendant 14 ans. Lorsque son mari est décédé, les autorités lui ont demandé de quitter le pays. Elle s'est soudainement retrouvée sans-papiers. La semaine dernière, nous avons reçu une autre migrante dont le mari chypriote était extrêmement violent. Lorsqu'elle a fini par le quitter, il l'a dénoncée à l'Office de l'immigration et elle a reçu une ordonnance*

*de quitter le territoire dans les 14 jours ! »*

Le **Festival Arc-en-ciel** est un événement annuel en plein air organisé par KISA. Son objectif est de promouvoir la tolérance et de rallier les opinions en faveur d'un système de migration de main-d'œuvre plus digne et équitable à Chypre. Divers spectacles, stands alimentaires et représentations artistiques sont organisés par des femmes originaires des Philippines, du Sri Lanka, du Bangladesh, du Vietnam, d'Inde et de Birmanie, dont la plupart sont employées à des postes domestiques ou d'aide à domicile.<sup>49</sup> Organisé le dimanche pour permettre la participation de nombreuses travailleuses domestiques migrantes présentes sur l'île, l'événement

**Λευκωσία**  
Δημοτικός Κήπος Λευκωσίας (CYTA)  
Κυριακή, 31 Οκτωβρίου 2010  
11:00 - 17:00

**Λάρνακα**  
Εξέδρα Παραλίας  
Παρασκευή, 5 Νοεμβρίου 2010  
17:00 - 22:00  
ΕΙΣΟΔΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΗ

**Κύπριοι και Μετανάστες  
Ενωμένοι  
έναντι στην Κρίση**

**RAINBOW FESTIVAL**

**Nicosia**  
Nicosia Municipal Park (CYTA)  
Sunday, 31 October 2010  
11:00 - 17:00

**Larnaca**  
Seafront Stage  
Friday, 5 November 2010  
17:00 - 22:00  
FREE ENTRANCE

**Οργανωτές**  
Διοργανωμένη από την ΚΙΣΑ (Κίνηση για Ισότητα, Αντιρατσισμό σε συνεργασία με δεκάδες οργανώσεις και κοινότητες μεταναστών, αιτούντων άσυλο, προσφύγων, ξένων φοιτητών, Ελληνοκυπριακές και Τουρκοκυπριακές οργανώσεις, δικαστικές και υπηρεσίες των ανθρωπίνων δικαιωμάτων και πολιτικές ομάδες)

**Organisers**  
Organised by KISA Action for Equality, Support, Antiracism in co-operation with dozens of organisations and communities of migrants, asylum seekers, refugees and foreign students, Greek-Cypriot and Turkish-Cypriot human and human rights organisations and cultural groups

**Οργανισμοί:** **Σπασμοί:**

ΣΠΑΣΜΟΣΙΑ: Για δωρεάν μεταφορά (201-404066) ή (201)9000199. ΚΙΣΑ: 22879181 | 781602088. For free transport to the festival by bus please KISA: 22879181

Poster d'information, 13ème Festival Arc-en-ciel, 5 novembre 2010

48 KISA, 'Undocumented Migrants - Problems and Recommendations' (Migrants sans-papiers – Problèmes et recommandations), disponible sur : [http://www.kisa.org.cy/\\_metacanvas/attach\\_handler/c637.pdf?attach\\_id=274&content\\_type=application/pdf&filename=Memo\\_Undocumented.pdf](http://www.kisa.org.cy/_metacanvas/attach_handler/c637.pdf?attach_id=274&content_type=application/pdf&filename=Memo_Undocumented.pdf)

49 Brève séquence vidéo 'Rainbow Festival Cyprus 2009' (Festival Arc-en-ciel Chypre 2009), disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=HW-DXaFhM74>

leur donne l'opportunité d'exposer leur diversité et leurs talents, ainsi que d'entretenir une interaction sociale avec la communauté chypriote. Il assure également la participation des organisations bicommunautaires gréco-chypriotes et turco-chypriotes.

Organisé le 5 novembre 2010, le 13ème Festival Arc-en-ciel a été pris à partie par le Mouvement de résistance grec d'extrême-droite, qui avait préparé une contre-manifestation 'contre les migrants illégaux'. Malgré une forte présence policière et la participation du Chef de la Représentation de la Commission européenne à Chypre, la manifestation anti-migrants s'est violemment attaquée au festival. Plusieurs festivaliers ont été blessés, dont deux musiciens turco-chypriotes grièvement alors qu'ils se produisaient dans le cadre du festival. Cette agression met en évidence les hostilités exacerbées que rencontrent toujours les migrants et leurs défenseurs en Europe.

En plus d'avoir été violemment prise pour cible, KISA a ensuite été criminalisée. Six mois après l'événement, les forces de l'ordre ont porté des accusations à l'encontre du directeur exécutif de KISA pour avoir 'manifesté violemment et participé à un rassemblement illégal', délit passible de trois ans

d'emprisonnement.<sup>50</sup> Le leader de l'extrême-droite qui avait organisé la contre-manifestation était le principal témoin de l'accusation. C'était la sixième affaire du procureur de la république à l'encontre de KISA pour ses activités de solidarité et de défense des droits humains. En 2002, l'organisation a également été poursuivie en justice pour une campagne de sensibilisation et de collecte de fonds destinée à couvrir le traitement médical urgent d'un travailleur domestique migrant sans-papiers. KISA avait été accusée d'avoir tenté de payer une opération chirurgicale que l'employeur du travailleur migrant avait refusé de régler.<sup>51</sup>

Vu la difficulté de travailler dans le contexte chypriote et les tentatives incessantes d'entraver ses activités, KISA s'efforce de surveiller et de faire connaître la situation des migrantes sans-papiers aux niveaux régional et international.<sup>52</sup> KISA a dénoncé la situation auprès des organes des Nations Unies chargés de superviser le respect des traités internationaux ainsi que du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, et participe également à plusieurs réseaux de la société civile et organismes régionaux nationaux afin que l'on ne puisse faire abstraction de l'exclusion, de la discrimination et de l'exploitation des migrants à Chypre.

50 PICUM, 'COMMUNIQUÉ COLLECTIF - Persécution de D. Polycarpou, défenseur des droits de l'homme, violation des droits des migrants : la capacité de Chypre à assurer la présidence de l'UE en question', disponible sur : <http://picum.org/fr/actualites/actualites-picum/32198>

51 KISA, 'The Police Fail to Criminalise KISA's Struggle' (La police ne parvient pas à criminaliser la lutte de KISA), disponible sur : <http://www.kisa.org.cy/EN/news/572.html>

52 En plus de communiqués de presse en anglais et en grec, KISA recourt de plus en plus à la vidéo pour informer le public extérieur sur les problèmes à Chypre. Voir vidéo KISA, 'Access to Healthcare in Cyprus' (L'accès aux soins de santé à Chypre), disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=EEBBpPbf8Ak>

### DROITS ET RECOURS LIMITÉS POUR LES TRAVAILLEUSES MIGRANTES À CHYPRE

La rigidité de certains systèmes de migration de main d'œuvre constitue une voie majeure vers l'irrégularité, car elle permet aux employeurs abusifs de miner délibérément le statut de migration de leur personnel afin de le contrôler et de l'empêcher de les dénoncer ou de les poursuivre en justice en vertu du droit du travail.

En 1991, les autorités chypriotes ont décidé de permettre aux migrants d'entrer dans le pays à des fins professionnelles. Un accord tripartite a été conclu afin d'autoriser la 'main d'œuvre importée' à accéder temporairement à certains secteurs faiblement rémunérés si, et seulement si, aucun Chypriote n'était prêt à accepter cet emploi. Confinés dans des secteurs où la demande de main d'œuvre ne pouvait être satisfaite, les migrantes comblent à présent des pans entiers de l'économie chypriote, tels que le travail domestique et le 'travail de cabaret' (prostitution).<sup>53</sup> Elles reçoivent un permis de travail temporaire qui les lie à un employeur spécifique, un emploi précis et une période déterminée - cette dernière étant ajustée de manière à restreindre les droits de séjour permanent ou de regroupement familial.

Ce régime de visa inflexible et restrictif contraint les migrants à choisir entre le maintien d'une situation abusive et la perte de leur statut.<sup>54</sup> Comme le souligne Doros Polykarpou : « *Chypre n'a jamais pensé que ces 'travailleurs importés' pourraient*

*avoir des besoins et nécessiter des structures répondant à leurs attentes en tant qu'êtres humains, et pas seulement en tant que main d'œuvre.*

*Au cours des deux dernières décennies, nous avons été témoins d'incidents démontrant l'inefficacité de ce système. »*



Un statut dépendant et l'absence de recours sont encore aggravés par un mécanisme de recrutement qui défavorise les travailleurs migrants avant même leur arrivée. Vu l'obligation de payer des agents privés et des frais d'enregistrement, les femmes accumulent jusqu'à 5 000 € de dettes pour venir travailler à Chypre. Jusqu'en 2008, le salaire légal minimum pour les travailleurs domestiques migrants était fixé à €256, et maintenant il n'est qu'à €326. Le taux est considérablement plus bas que le salaire minimum national car le gouvernement autorise une déduction directe du salaire pour les frais d'alimentation et de logement. Néanmoins, même ce salaire bas n'est pas observé par tous les employeurs. Alors que le contrat d'autres travailleurs migrants est rédigé et réglementé par le Ministère de l'emploi et de la protection sociale, les contrats des travailleurs domestiques sont

53 Voir KISA, 'The Position of Migrant Women in Cyprus' (La position des femmes migrantes à Chypre), 2009, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/docs/DGD/KISACyprus.doc](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/docs/DGD/KISACyprus.doc) ; Institut méditerranéen d'études sur le genre, 'Integration of Female Migrant Domestic Workers' (Intégration des travailleuses domestiques migrantes), 2008, disponible sur : <http://www.gemmaproject.eu/publicdocs/integration-of-female-migrant-domestic-workers.pdf>, et 'Integration of Female Immigrants in Labour Market and Society. A Specific Targeted Research Project of the 6th Framework Programme of the European Commission' (L'intégration des femmes immigrées dans le marché du travail et la société. Un projet spécifique de recherche ciblée inscrite au 6e Programme Cadre de la Commission Européenne), 2006, disponible sur : [http://www.femipol.uni-frankfurt.de/docs/working\\_papers/wp1/Cyprus.pdf](http://www.femipol.uni-frankfurt.de/docs/working_papers/wp1/Cyprus.pdf)

54 En mars 2001, une danseuse russe de 20 ans, employée en tant qu'artiste, a fait une chute mortelle de cinq étages. Oxana Rantseva avait rencontré la police chypriote quelques jours auparavant, mais cette dernière l'avait renvoyée chez son employeur. Sa famille a déposé plainte, avec succès, contre Chypre en vertu de l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme qui interdit l'esclavage, la servitude et le travail forcé. Source : Rantsev c. Chypre et la Russie [2010] CEDH 25965/04 (7 janvier 2010)

toujours sont le contrôle du Ministère de l'intérieur. La décision finale concernant les conflits de travail auxquels sont confrontés les travailleurs domestiques migrants est prise par le directeur des registres du département des migrations du Ministère de l'intérieur. Également disponible en anglais, la version grecque de ce contrat interdit toute participation à la vie sociale. « *Pouvez-vous citer une profession en Europe où le salaire n'a pas augmenté pendant plus de 20 ans ?* » interroge Doros Polykarpou de KISA.

Les travailleurs domestiques migrants entrent dans le pays afin de travailler pour une famille précise. Mais si leur employeur omet de les enregistrer, intentionnellement ou par ignorance, ils sont considérés comme travaillant 'illégalement'. « *S'ils découvrent que leur employeur s'est sciemment abstenu de les enregistrer, et*

*qu'ils contactent les autorités, ils risquent d'être expulsés. Nous avons vu des situations où ils sont allés déposer plainte au Bureau du Travail et y ont été arrêtés sur-le-champ !* » dit Doros. Même si le travailleur n'est pas arrêté, le Bureau du Travail refusera d'examiner sa plainte parce que le migrant ne se trouve pas dans une relation de travail légale.

« *Les travailleuses domestiques qui dénoncent des faits de harcèlement sexuel sont arrêtées et expulsées immédiatement car l'employeur nie avoir fait quoi que ce soit. C'est toujours la même chose,* » confie Doros. « *Dans une affaire, un employeur a appris que la travailleuse domestique souffrait d'un cancer mais au lieu de l'emmener à l'hôpital pour qu'elle y soit soignée, il a décidé de résilier son contrat afin qu'elle soit en situation irrégulière et expulsée* ». <sup>55</sup>

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ORIGINE DE LA VIOLENCE

La violence à l'encontre des femmes est omniprésente ; elle existe à tous les niveaux de la société dans chaque pays du monde. Elle n'est pas spécifique aux communautés migrantes et il importe d'être conscient des tentatives de la présenter comme telle. Les termes tels que 'crimes d'honneur' découlent de l'idée que la discrimination basée sur le genre est propre aux communautés étrangères et ignore les problèmes liés au genre dans nos sociétés. Bon nombre d'organisations interrogées dans le cadre de cette étude ont souligné la nécessité d'aborder la violence faite aux femmes sans-papiers sans aggraver les discriminations à leur encontre. Pour réduire cette violence, il faut s'atteler aux inégalités qu'elles subissent en tant que femmes, migrantes et sans-papiers.

La sensibilisation envers les formes et caractéristiques de la violence basée sur le genre est une première étape essentielle pour permettre aux migrantes, et à la société dans son ensemble, d'identifier les discriminations menant à la violence. Il est essentiel de reconnaître le droit qu'ont toutes les femmes de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence basée sur le genre, et de le faire en abordant les discriminations structurelles à l'égard des migrantes, et non en accentuant les stéréotypes qui alimentent les préjugés dont elles font l'objet. Comme le précise Eva Martinez de Red Acoge en Espagne : « *L'intensification de la violence vis-à-vis des migrantes n'est pas qu'un indicateur d'exclusion, elle démontre aussi l'échec des politiques d'égalité. Cette situation n'affecte pas uniquement les femmes étrangères mais bien toutes les femmes en Espagne. Les problèmes rencontrés par les migrantes prouvent simplement ce qui ne fonctionne pas dans la société.* »

55 Pour de plus amples détails concernant cette affaire ou d'autres, consultez les 'Latest News' (Dernières nouvelles) de KISA, disponibles sur : <http://www.kisa.org.cy/EN/news/index.html>

Enracinée dans le mouvement de soutien aux femmes noires, issues de minorités ethniques et réfugiées (Black, Minority Ethnic and Refugee Women - BMER) subissant ou ayant subi des violences, **Imkaan** a développé une solide approche de la discrimination dans les structures étatiques et les mouvements féministes. Pour mener un dialogue efficace et un discours impartial sur les causes de la violence, il est essentiel que les femmes BMER puissent définir elles-mêmes leurs expériences du pouvoir et du contrôle masculins.

Imkaan et ses membres suscitent une prise de conscience envers les causes profondes de la discrimination à l'encontre des femmes sans-papiers, ces causes étant le genre, le statut étranger, le manque d'accès aux services et le manque d'accès à la justice. Comme la violence faite aux femmes est une manifestation de la discrimination envers les femmes sur la base de leur genre, les politiques envisagées devraient chercher à éradiquer et non à aggraver les discriminations basées sur le genre. Pour avoir une chance de réussir, le mouvement de lutte contre la violence envers les femmes doit aborder **toutes** les formes de discrimination à l'encontre de **toutes** les femmes.

S'attaquant aux strates de la discrimination basée sur le genre et la race qui perpétuent la violence basée sur le genre, les activités de sensibilisation d'Imkaan évitent d'intégrer les migrants dans la catégorie 'autres' et cherchent, au contraire, à identifier des expériences de patriarcat partagées par toutes les femmes. Les débats sur la violence à

l'encontre des femmes BMER se concentrent généralement moins sur les inégalités de notre société que sur les notions de 'patriarcat' au sein de communautés étrangères, en particulier musulmanes. Elles génèrent, de ce fait, une externalisation et une distanciation de la problématique. Comme l'explique Marai Larasi, « *C'est tellement ancré dans les modes de pensée et d'action de notre société que nous ne parlons pas d'honneur quand cela se passe ici ; nous n'évoquons l'honneur que lorsque cela se passe là-bas. La misogynie se manifeste de différentes manières dans différents contextes culturels ; il s'agit de violence masculine vu qu'en définitive, les crimes commis contre des femmes au nom de l'honneur visent à maintenir le statut honorable des hommes. L'honneur est le moyen, pas la cause.* »

Plusieurs organisations espagnoles, dont **Women's Link Worldwide** et **SOS Racismo** (SOS racisme) ont participé au projet *Acción contra la discriminación* (ACODI, Action contre la discrimination) afin de recenser les différentes formes de discrimination rencontrées par les migrantes en Espagne.<sup>56</sup> Identifiant la discrimination institutionnelle à leur égard, ainsi que le refus d'une solution efficace à leurs problèmes, le rapport a été judicieusement intitulé « 612 casos de discriminación en territorio español » (612 cas de discrimination sur le territoire espagnol). En plus de sensibiliser le public et les institutions, le recensement vise à aborder des cas et problèmes appropriés pour les litiges stratégiques auprès des tribunaux domestiques, régionaux ou internationaux.

56 Women's Link Worldwide et SOS Racismo, 'Acción Contra la Discriminación, ACODI' (Action contre la discrimination, ACODI), 2007, disponible sur : <http://www.womenslinkworldwide.org/wlw/bajarFS.php?tl=3&per=96>

### INITIATIVE ITINÉRANTE DANS L'OPTIQUE D'UNE SENSIBILISATION ENVERS LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT SEXUELS

Au Portugal, l'**União de Mulheres Alternativa e Resposta** (UMAR, Union des femmes. Alternative et réponse) a élaboré des méthodes innovantes pour promouvoir l'égalité et susciter une prise de conscience envers la discrimination basée sur le genre. La 'Rota dos Feminismos contra o Assédio Sexual (La Tournée féministe contre le harcèlement sexuel) noue des contacts avec de nombreuses organisations de communautés migrantes afin de générer une sensibilisation vis-à-vis du 'harcèlement sexuel dans les lieux publics et au travail'. Cette initiative inclut des activités culturelles, des séances d'information et des débats qui attirent l'attention sur les droits humains dans le contexte du harcèlement sexuel, soulignant les relations de pouvoir inégal entre l'auteur et la victime. « *Au Portugal, les femmes des anciennes colonies sont exposées à une grande violence sexuelle,* » explique Maria Bibas d'UMAR. « *Pendant très longtemps, les Africaines et les Brésiliennes ont été considérées comme différentes. Il y a de nombreux mariages où l'homme cultive ce stéréotype fantasmatique, de même qu'une certaine érotisation débouchant sur un traitement discriminatoire.* »

Rassemblant divers témoignages, la tournée a alimenté la campagne de sensibilisation publique et de pression politique menée par UMAR à plus large échelle afin d'inscrire le harcèlement sexuel à l'agenda politique. En 2012, la Biblioteca Itinerante pela Igualdade de Genero (BIIG, Bibliothèque itinérante pour l'égalité des genres) a apporté des livres, du matériel et des jeux didactiques dans les municipalités, écoles, associations, coopératives et organisations de différentes régions. Elle a également impliqué ses visiteurs dans des débats et organisé des séances d'information sur les défis relatifs à l'égalité des genres et le rôle des femmes en tant qu'actrices du changement et de l'éducation.<sup>57</sup>

### SYNDICATS : ABORDER LA DISCRIMINATION DE L'INTÉRIEUR ET DE L'EXTÉRIEUR

Le syndicat **CSC/ACV** à Bruxelles a créé, en 2010, un groupe avec des femmes avec et sans-papiers basé sur le témoignage personnel et la discussion relative à leurs conditions de travail. En plus d'aboutir à des demandes pour cette problématique récurrente, le travail du groupe a alimenté les démarches menées à plus grande échelle par le syndicat afin de participer à des actions concrètes en faveur de leurs droits.

« *Nous avons commencé à sensibiliser le personnel interne du syndicat ainsi que les délégués par le*

*biais de formations,* » explique Ana Rodriguez. « *Il est essentiel que les délégués développent un esprit de solidarité envers les travailleurs sans-papiers pour que nous puissions défendre les droits de tous les travailleurs, avec ou sans papiers* ». En plus d'organiser une exposition sur l'histoire de l'immigration en Belgique et le rôle des syndicats dans le soutien aux travailleurs migrants, une édition du journal hebdomadaire du syndicat, l'Info, a publié une étude sur les réalités des travailleurs sans-papiers et a expliqué la nécessité d'une solidarité syndicale entre tous les travailleurs.<sup>58</sup> Avec plus de 200 000 délégués dans la seule ville de Bruxelles, le syndicat peut s'enorgueillir d'une portée publique et d'une influence politique considérables.

57 UMAR, 'Biblioteca Itinerante' (Bibliothèque itinérante), disponible sur : [http://www.umarfeminismos.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=466:0-projecto-biig-biblioteca-itinerante-pela-igualdade-de-genero-esta-ja-a-caminho-do-alentejo&catid=5:projectos](http://www.umarfeminismos.org/index.php?option=com_content&view=article&id=466:0-projecto-biig-biblioteca-itinerante-pela-igualdade-de-genero-esta-ja-a-caminho-do-alentejo&catid=5:projectos)

58 CSC, l'Info, Édition 20, 20 mai 2010, disponible sur : [http://bruxelles-hal-vilvoorde.csc-en-ligne.be/Images/20\\_2011\\_infocsc\\_tcm59-248082.pdf](http://bruxelles-hal-vilvoorde.csc-en-ligne.be/Images/20_2011_infocsc_tcm59-248082.pdf)

Le Centre d'informació per a treballadors i treballadores estrangers (CITE, Centre d'information pour les travailleurs et travailleuses étrangers) du syndicat **CCOO** en Espagne a joué un rôle actif dans la lutte contre la violence faite aux femmes sans-papiers à l'échelon du syndicat et de la société dans son ensemble. Lorsqu'on lui demande pourquoi le syndicat s'est attelé à ce problème, Carles Bertran du CITE Catalogne explique : « *Nous sommes un syndicat sociopolitique confédéré, de sorte que tout ce qui affecte les travailleurs nous concerne d'une manière ou d'une autre. Il est évident que le syndicat doit être préoccupé par un problème aussi important que la violence à l'encontre des femmes. Nous estimons qu'elles font partie de notre société, et donc que le syndicat a un rôle à jouer. Et c'est pour cette raison que CITE a été créé : pour informer et pour tenter d'empêcher la discrimination ou l'exploitation de personnes en raison de leur situation juridique.* »

Le syndicat entend susciter une prise de conscience sociale et politique envers les réalités des migrantes en situation irrégulière, et met tout en œuvre pour sensibiliser ses propres membres. « *Ce serait certes, quelque peu contradictoire - pour nous d'utiliser un langage soigné et politiquement correct si notre base a une vision très différente de l'immigration et des femmes* », précise Carles. Le CCOO veille à ce que ses membres soient bien informés au sujet de l'immigration en proposant des ressources et des formations à plus de 190 000 affiliés. Les programmes de formation du syndicat incluent à présent des modules relatifs à la migration, à la lutte contre les stéréotypes et aux problèmes spécifiques des femmes migrantes.

## INITIATIVES DE SENSIBILISATION AU SEIN DES COMMUNAUTÉS CONFESSIONNELLES

**Caritas** est une action sociale de l'Église catholique qui joue un rôle actif dans la sensibilisation de sa communauté aux problèmes rencontrés par les

migrants irréguliers. « *Notre premier objectif n'est pas uniquement de les défendre, mais de changer la mentalité du gouvernement espagnol et de la société espagnole envers les problèmes de migration* », note Maria Seguedi de Caritas Espagne. « *Car si nous ne changeons pas ce point de vue, il est impossible de changer les choses* ». La tâche de l'organisation consiste à informer son réseau sur les problèmes rencontrés par les femmes migrantes ayant un statut précaire, étant donné que les paroisses sont souvent en contact avec elles. Grâce à son travail, et à un réseau comptant près de 60 000 bénévoles, Caritas peut influencer le contenu des sermons et initiatives dans les paroisses locales à travers toute l'Espagne.

Le **Jesuit Centre for Faith and Justice** (Centre jésuite pour la foi et la justice) à Malte a été fondé en 1989 afin de promouvoir la justice, d'aborder les réalités sociales et de susciter une prise de conscience envers l'engagement social-chrétien. Au travers de cours publics, de séminaires, de démarches médiatiques et de réunions avec les responsables politiques, le centre encourage un dialogue positif sur les droits des migrants et leur intégration à Malte.

Le centre a préparé, pour l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et le Réseau européen anti-pauvreté (EAPN), une étude axée en grande partie sur la sensibilisation envers les droits humains et l'exclusion sociale des personnes en situation irrégulière. Pour promouvoir l'interaction et la compréhension à Malte, le centre a facilité le travail en réseau et les échanges culturels entre les ressortissants maltais et les migrants africains.

« *Nous nous concentrons essentiellement sur le contexte et non le travail direct avec les migrants. Nous proposons également des cours pour les organisations ou des séminaires relatifs aux problèmes juridiques, lors desquels nous évoquons la situation des migrants,* » explique Fr. Edgar Busuttil. « *À titre d'exemple, un mouvement de femmes catholiques a pris part à un cours, et elles nous ont demandé*

*si elles pouvaient rencontrer des migrantes. Nous avons donc organisé une rencontre entre le groupe et des femmes africaines. Elles ont parlé très ouvertement de leurs besoins et de leurs expériences à Malte. Cette initiative a sans nul doute favorisé la prise de conscience et la compréhension.»*

En plus de fournir un soutien pratique en logeant des migrants sans-papiers, **BAG Asyl in der Kirche** (Comité Œcuménique Allemand d'Asile à l'Eglise) œuvre à promouvoir le traitement équitable des étrangers comme le prescrivent la Bible et la tradition chrétienne. « *Nous rassemblons des textes et des exemples pertinents sur la manière d'aborder*

*la question lors de l'office* », explique Verena Mittermaier. Le réseau diffuse des informations au sein de l'église afin de mobiliser un soutien, et considère cette démarche comme une base essentielle pour accéder aux débats politiques. « *Nous sommes un mouvement public, nous ne dissimulons pas nos actes. Nous essayons de susciter une exposition médiatique de notre travail dans les débats publics* », nous dit Verena. En 2010, BAG Asyl in der Kirche a organisé des cours d'été à Malte avec des étudiants allemands et maltais. Le programme incluait des visites de centres de détention ainsi que des formations relatives aux droits des migrants et à la théologie.

#### UN GROUPE CONFESIONNEL DE FEMMES MOBILISE LE SOUTIEN ENVERS LES SANS-PAPIERS

**United Methodist Women** (UMW) est une organisation confessionnelle de femmes établie aux États-Unis et comptant plus de 800 000 membres. Avec un long passé de lutte contre le racisme, l'UMW mène activement une initiative de défense des migrants et des droits civils depuis 2006. Dans le cadre de sa mission, qui prône de traiter quiconque comme un voisin, l'organisation accueille des migrants dans ses églises et encourage vivement ses membres à rendre visite aux personnes en détention, à proposer une aide matérielle aux communautés dans le sillage des rafles contre les migrants, à organiser des veillées devant les centres de détention, à exiger la fin du profilage racial par la police locale et la police des frontières, et à militer en faveur d'une politique de migration équitable aux États-Unis et dans le monde entier.

United Methodist Women considère les droits des migrants comme faisant partie de la lutte permanente en faveur des droits civils aux États-Unis et les inscrit dans le contexte général de la justice sociale. Pour inciter sa communauté à s'exprimer publiquement en faveur des droits des migrants dans tout le pays, l'initiative Droits des immigrés/Droits civiques prodigue soutien et orientation via un guide pratique spécialement conçu et intitulé 'How to Organize a Public Witness for Immigrant Rights' (Comment organiser un témoignage public pour les droits des migrants), qui donne des conseils sur la manière de capter l'attention des médias, d'explorer le soutien œcuménique et de nouer des contacts avec d'autres groupes locaux de défense des droits des migrants.<sup>59</sup>

## CONCLUSION

Ce chapitre a illustré un éventail de moyens permettant de porter l'existence, les réalités et les droits des femmes sans-papiers à l'attention de la société où elles vivent et travaillent. Le rôle des églises, des syndicats, des groupes de femmes

et des ONG dans la mise en avant de ces réalités illustre le poids et l'importance que ces mouvements accordent à cette problématique. En identifiant les méthodes innovantes qu'ils appliquent pour susciter une prise de conscience, nous espérons mobiliser des sympathisants et inspirer d'autres exemples.

59 Disponible sur : <http://new.gbgm-umc.org/umw/act/alerts/item/index.cfm?id=511>

## Les migrantes sans-papiers : de puissants catalyseurs de changement

*Réflexions du Réseau européen des femmes migrantes*

Les femmes sans-papiers détiennent une force, une puissance hors du commun. C'est l'injustice des structures étatiques qui les rend vulnérables. Nous devons remettre cette situation en cause et susciter un changement.

Les démarches visant à renforcer le pouvoir d'action des migrantes doivent absolument les considérer comme des parties prenantes à part entière et non comme des êtres vulnérables ayant besoin d'aide. **Il est essentiel de demander aux femmes où et comment le système leur porte préjudice et les changements qu'elles estiment nécessaires.**

Le Réseau européen des femmes migrantes s'investit pour améliorer la situation des migrantes sans-papiers. Créé par des migrantes pour défendre les préoccupations, besoins et intérêts des migrantes dans l'Union européenne, notre réseau a développé une thématique spécifique en la matière afin que nous puissions tirer des enseignements de nos expériences respectives et partager nos stratégies de changement. À l'instar de PICUM, nous mettons tout en œuvre pour corréler l'action des ONG nationales à l'échelon européen et influencer les politiques par le biais d'exemples et d'expériences pratiques.

Si le lobbying européen est essentiel pour sensibiliser les décideurs politiques et autres dépositaires d'enjeux, l'obtention de réels changements à long terme demande l'implication des femmes sans-papiers dans ces processus. Nous devons également consolider et soutenir le travail qu'elles mènent déjà de leur côté et lui conférer une plus grande visibilité. Il importe de donner aux femmes sans-papiers la possibilité de parler en leur nom

propre, de prouver leur force extraordinaire et d'encourager d'autres personnes à sortir de l'ombre pour revendiquer leurs droits. La participation peut s'avérer extrêmement valorisante et stimulante.

**Le grand public doit comprendre à quel point il est facile de perdre son statut de migration et de se retrouver sans-papiers. En tant que migrante, cela pourrait très bien m'arriver.**

Bien qu'il soit vital de réfléchir aux répercussions potentielles d'une révélation de leur statut migratoire pour les femmes sans-papiers et d'accorder la priorité à leur sécurité, il importe également de partager les expériences de ces femmes avec le grand public. L'association d'un visage à leurs histoires aide ces femmes à être vues et reconnues en tant qu'actrices de premier plan dans nos communautés, et contribue à influencer l'opinion publique.



**Ms Alwiye Xuseyn**

*Présidente, Réseau européen des femmes migrantes*

*Coordinatrice pour la santé des femmes migrantes, Akina Dada wa Africa (AkiDwa), Irlande*

## IV. La participation et l'autonomisation via la sensibilisation communautaire

*« Non au terme 'victimes'. Ce ne sont pas des victimes. Lorsque vous la considérez comme une victime, elle n'a plus aucun pouvoir. »*

– Nathalie Simonnot, Médecins du Monde, France

*« Comment tous ces gens peuvent-ils aller travailler sans domestique pour s'occuper de leur famille ? Aux Philippines, l'économie s'effondrerait si nous arrêtons d'envoyer de l'argent pendant trois jours. C'est pourquoi ils nous appellent les 'héros modernes', mais où se trouvent la protection et le soutien dont nous avons tant besoin si nous sommes des héros ? »*

– Marissa Begonia, Justice for Domestic Workers (Justice pour les domestiques), Royaume-Uni<sup>60</sup>

Les migrantes sans-papiers voient souvent leurs possibilités restreintes par les structures juridiques, sociales et économiques qui les discriminent. Elles font preuve d'une grande ingéniosité en quittant leur pays d'origine et en venant en Europe. Celles qui migrent pour des raisons économiques soutiennent des secteurs vitaux de notre économie, et sont fréquemment la principale source de revenu pour leurs familles restées au pays.<sup>61</sup> Pourtant, elles sont confrontées à une triple discrimination fondée sur leur genre, leur origine étrangère et leur situation irrégulière.

Il est essentiel que le processus d'accès aux services ou à l'information s'inscrive dans une optique de soutien et d'autonomisation. En tenant compte des principaux besoins et parcours des femmes sans-papiers, bon nombre d'initiatives leur permettent aussi d'examiner conjointement les possibilités de remise en cause de leur situation. La sensibilisation communautaire implique une protestation commune contre la dynamique du pouvoir au sein d'une société afin d'engendrer une justice sociale. L'analyse des processus décisionnels ainsi que ceux qui prennent ces décisions et dans l'intérêt de qui constitue un premier pas essentiel vers la reconnaissance du pouvoir de l'action collective afin de

contester l'autorité institutionnelle et de progresser. Ce chapitre tente de mettre en lumière des exemples fructueux, ainsi que le contexte dans lequel ils ont été mis en place et de la méthode appliquée pour y parvenir.

### CRÉER UNE PLATE-FORME DE PARTICIPATION

Ce chapitre explore diverses initiatives permettant aux femmes sans-papiers de se rassembler, de partager leurs expériences et d'identifier leurs problèmes communs. Pamela Castro du **Migrants Rights Network** (MRN, Réseau des droits des migrants), au Royaume-Uni, explique : *« L'idée est de réunir des personnes autour de problèmes communs. Nous cherchons avant tout à créer une cohésion communautaire et une solidarité, à susciter le dialogue sur les problèmes qu'elles rencontrent »*. La participation est l'un des fondements du programme de réforme sociale du **Migrants Rights Centre Ireland** (MRCI, Centre irlandais des droits des migrants) : elle permet aux personnes tenues à l'écart des structures officielles de remédier activement aux déséquilibres. *« La participation est un processus axé sur un objectif spécifique et étayé*

60 ITUC, 'Interviews : Gros Plan sur Marissa Begonia (J4DW/Unite/TUC – Royaume Uni)', 2 août 2010, disponible sur : <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-marissa-begonia-j4dw.html?lang=fr>

61 IOM, 'Gender, Migration and Remittance', 2011, disponible sur : [http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published\\_docs/brochures\\_and\\_info\\_sheets/Gender-migration-remittances-infosheet.pdf](http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/brochures_and_info_sheets/Gender-migration-remittances-infosheet.pdf)

*par un ensemble clair de principes, » explique Edel McGinley. « Il ne s'agit pas seulement d'impliquer des migrantes mais de maintenir leur engagement par leur appropriation du processus. »*

Basée à Madrid, l'association **Pueblos Unidos** (Peuples unis) a créé un espace privé pour les migrantes recourant à son service d'accueil afin qu'elles puissent se rassembler en attendant de rencontrer un assistant social. Cette approche permet aux femmes en quête d'un soutien individuel de partager leurs expériences avec des migrantes traversant une situation similaire et d'endosser incidemment un rôle d'assistance. Renforçant l'autre champ d'activité de ce centre, le 'groupe de travail ad hoc pour un soutien mutuel' encourage l'épanouissement, le travail en réseau et le soutien collectifs.

*« Dans cet espace, nous discutons pendant que les femmes patientent, nous parlons de leurs attentes, de leurs frustrations ou de leurs griefs. Beaucoup de choses se disent lors de ces conversations, » nous raconte l'animateur de groupe Juan David. « L'idée n'est pas d'agir en tant que psychologue, ni de fouiller dans les vies des gens, mais plutôt de donner aux femmes une possibilité de discuter de leurs problèmes. Ces conversations se limitent d'ailleurs rarement à leurs problèmes : nous évoquons aussi la situation dans leur pays et la signification de leur*

*départ pour l'Espagne. »* Les membres des groupes réalisent alors que leurs expériences individuelles sont en grande partie partagées par les autres femmes. Elles sont encouragées à tisser des liens et à se rendre compte qu'elles ont des problèmes et expériences similaires.

En plus de partager leurs problèmes, les membres du groupe partagent également des conseils et informations essentiels. Ce rôle de soutien est une première étape vitale dans le développement de liens et d'amitiés susceptibles de contribuer à réduire leur isolement social. *« Ces nouvelles relations leur permettront de se soutenir mutuellement dans leur vie quotidienne, pour la recherche d'un emploi ou pour l'obtention d'une régularisation via l'arraigo social' (enracinement social) »<sup>62</sup>, précise Catalina Villa. « Même si elles sont sans-papiers, elles créent des réseaux qui leur permettent d'avoir une stabilité et de survivre. »* La solidarité au sein des groupes de soutien par les pairs peut également aider ces femmes à en révéler davantage et permettre à l'organisation d'identifier le soutien nécessaire. *« Dans un lieu où elles sentent que d'autres ont rencontré les mêmes problèmes, elles osent également parler des leurs. Les autres femmes peuvent leur offrir un soutien en termes de stratégies pour résoudre le problème ou la situation qui provoque leur détresse. C'est l'objectif du groupe », déclare Catalina.*

### LE GROUPE DE SOUTIEN AD HOC POUR MIGRANTES DE PUEBLOS UNIDOS

Outre ses services d'information et de soutien, Pueblos Unidos propose un lieu permettant aux femmes de se réunir de manière naturelle et informelle. Certaines femmes s'y rendent pour une journée et d'autres pendant plusieurs semaines, mais les animateurs établissent constamment le lien entre les problèmes et expériences abordés et les réalités et tendances à plus grande échelle.

Comme l'animateur Juan David nous l'explique : *« Nous essayons de leur faire comprendre qu'elles ne sont pas responsables de leur situation. Que l'organisation du système économique mondial ne leur*

62 L'arraigo social' (enracinement social) est une procédure permettant aux migrantes d'obtenir l'autorisation de vivre en Espagne au cas par cas. Celles qui ont tissé des liens communautaires pour lesquels elles veulent rester peuvent y être autorisées si elles remplissent les conditions et avancent des arguments convaincants. Elles doivent : vivre en Espagne depuis trois ans minimum ; ne pas avoir de casier judiciaire dans leur pays d'origine ni en Espagne, ni dans le pays où elles ont vécu avant de résider en Espagne ; avoir un emploi en Espagne avec un contrat de travail légal ou des ressources financières suffisantes.

*permet pas d'avoir une vie décente dans leur pays, et donc, qu'elles arrivent ici en quête d'une vie meilleure. Mais que ce système d'immigration fermé, caractérisé par des restrictions, engendre une situation où il est très difficile pour elles de vivre et de travailler dans la dignité ».*

**Voici un extrait d'une de nos séances :**

JD: *Pourquoi êtes-vous venue en Espagne ?*

A: Pour mes enfants.

JD: *Et pourquoi pour eux ?*

A: Pour qu'ils aient une vie meilleure que la mienne.

JD: *Combien d'enfants avez-vous ?*

A: J'en ai deux. Un de 18 ans et l'autre de 14. Je ne peux pas les faire venir ici.

JD: *Et qui s'occupe d'eux ?*

A: Grâce à Dieu, je reçois l'aide de mes parents et de mes frères. Il vaut mieux qu'ils suivent leurs études là-bas.

JD: *Oui, il est vraiment difficile d'aller à l'université ici en Espagne.*

B: Effectivement, c'est pareil pour moi ! Je voulais étudier mais je n'ai pas pu m'inscrire parce que je n'ai pas de papiers. J'ai les capacités et la volonté, mais pas la possibilité d'étudier.

JD (au groupe) : *« Avant, une personne sans-papiers pouvait étudier. Maintenant, il est obligatoire d'avoir des papiers pour pouvoir s'inscrire et donc, il est plus difficile pour B d'aller à l'université. L'autre facteur est la survie ; vous devez vivre au jour le jour ici, et on laisse généralement les emplois les moins bien rémunérés aux migrants, de sorte qu'ils ont moins de ressources financières pour aller à l'université. Bon nombre de femmes, telles que A, choisissent de venir ici et de travailler afin d'offrir à leurs enfants une formation universitaire chez eux ; si elles étaient restées dans leur pays, cela n'aurait sans doute pas été possible. »*

Depuis quelques années, la **Wereldhuis** (Maison du monde), centre de soutien des migrantes établi à Amsterdam, organise des journées exclusivement réservées aux femmes le jeudi. L'objectif est de leur garantir un espace distinct où elles puissent entreprendre des activités de soutien, de formation et de conseil. « Lors des séances de consultation collectives avec des sans-papiers, nous avons également appris que ces femmes se sentent opprimées par les hommes de leur propre groupe ethnique. Nous avons donc voulu leur proposer un espace où elles ont la possibilité de partager leurs expériences », déclare Evelyn Schwartz. Comme un grand nombre

de femmes accueillies dans le centre ont un emploi à temps plein, la séance commence en soirée par un repas collégial, suivi par des cours. Les groupes de femmes sont également invités à utiliser les infrastructures pour organiser leurs propres réunions, formations et événements sociaux.

Les organisations françaises de défense des droits des migrants **La Cimade** et **Comede** ont créé un groupe de discussion pour les migrantes subissant des violences. Fondé en mars 2009, ce groupe se rencontre une fois par mois dans les bureaux de la **Ligue des Droits de l'Homme** à Paris pour permettre

à ses membres d'échanger leurs réflexions et sentiments ainsi que de surmonter leur isolement. Près de vingt femmes sans-papiers, essentiellement originaire d'Afrique ou du Moyen-Orient, ont été aiguillées vers le groupe par le biais des consultations du Comede et de La Cimade. Des services de garde d'enfants ont été proposés par un groupe de bénévoles. Un deuxième groupe a ensuite été créé et encadré par les femmes du premier, qui ont joué un rôle de soutien et de guide.

Les femmes sans-papiers se réunissent également afin de prendre part à des groupes d'action, où elles s'impliquent et se mobilisent autour de questions sociales et politiques cruciales. Si le processus initial d'établissement de relations et de soutien permanent envers le groupe peut nécessiter du temps et des ressources, il est vital pour ces femmes sans-papiers de s'orienter vers une action collective, comme une campagne en faveur du changement.

Le **Migrants Rights Centre Ireland** (MRCI, Centre irlandais des droits des migrants) a montré l'impact qu'un modèle de travail communautaire peut avoir pour faire avancer la reconnaissance des droits des migrants sans-papiers. Inspiré par la force des mouvements de justice sociale face à l'inégalité, MRCI a mobilisé des communautés de migrants en tant qu'agents actifs pour obtenir un changement positif. MRCI renforce les capacités des migrantes sans-papiers via la participation, l'autonomisation et l'action collective.

Depuis son ouverture en 2001, MRCI a reçu de nombreuses demandes de soutien de la part de travailleurs domestiques migrants. Majoritairement féminins, ces travailleurs étaient particulièrement isolés et leur emploi n'était pas réglementé car leur lieu de travail coïncidait souvent avec leur lieu de résidence. Par conséquent, les employeurs avaient un contrôle unilatéral sur les permis de travail et

les travailleurs n'avaient guère d'options s'ils subissaient des faits de violence ou d'exploitation. Malgré les taux d'exploitation élevés, le gouvernement irlandais ne parvenait pas à résoudre ces problèmes dans les résidences privées.

Plutôt que de continuer à travailler au cas par cas, MRCI a élaboré une stratégie privilégiant la participation, de sorte que les travailleuses domestiques migrantes puissent provoquer un changement social et politique. Ces femmes se réunissaient initialement pour participer à un 'groupe de soutien'. En créant un espace social associant les activités de groupe au changement politique, le centre est parvenu à mettre en place une plate-forme publique et politique permettant aux travailleurs migrants de contester leur situation.

*« L'un de nos premiers groupes d'action a été lancé sous le nom de Domestic Workers Support Group (DWSG, Groupe de soutien des travailleurs domestiques) en 2003 et a été consolidé en 2005 », explique Edel McGinley du MRCI. « Son principal objectif était de rassembler des travailleurs domestiques souffrant d'isolement sur leur lieu de travail pour qu'ils parlent de leurs expériences et développent des plans d'action et des campagnes afin de progresser. »*

Pour permettre aux femmes sans-papiers de prendre part aux décisions et structures affectant leurs vies, les activités du MRCI commencent 'là où la communauté se trouve' et établissent des liens avec les réseaux sociaux et les chaînes de soutien existants. Prenant ceci en considération, ses réunions du Groupe de soutien des travailleurs domestiques se tenaient le dimanche afin d'optimiser la participation car ce jour est souvent le seul jour de repos pour beaucoup de travailleuses domestiques. Un lieu sûr fut créé pour que les travailleurs domestiques puissent partager leurs besoins immédiats, puis le groupe s'est développé en fonction de ces besoins.

## L'AUTONOMISATION

L'apprentissage des langues, l'étude de leurs droits et l'acquisition de compétences oratoires et organisationnelles peuvent améliorer la capacité des femmes sans-papiers à prendre conscience de leur pouvoir et à l'utiliser pour provoquer un changement.

L'association **Praxis**, située à Londres, soutient les migrants sans ressources depuis longtemps. En 2009, elle a été invitée par le *British Institute of Human Rights* (BIHR, Institut britannique des droits humains) à rejoindre d'autres organisations de première ligne afin de développer une approche innovante axée sur les droits humains pour adresser les questions de pauvreté et d'injustice sociale. Praxis a identifié le refus des services sociaux de soutenir les familles sans-papiers comme étant le problème le plus urgent. Ainsi que l'explique son assistant social: « *Les services sociaux refusent d'aider les femmes sans-papiers de sorte qu'elles se retrouvent sans ressources, puis ils les menacent de placer leurs enfants parce qu'elles sont démunies !* »

En décembre 2010, Praxis et le British Institute of Human Rights ont organisé une journée de sensibilisation communautaire pour les femmes et familles n'ayant pas accès aux fonds publics. Intitulé '*You have recourse to human rights*' (Vous pouvez



Groupe de soutien des travailleurs domestiques organisé par l'OR.C.A, septembre 2011  
© Joan Roels - Pokitin Productions 2011

invoquer les droits humains), l'événement se caractérisait par un mélange varié d'activités pour les migrantes telles que des ateliers de théâtre et des jeux de rôle. Ces activités devaient aider les participantes à mieux comprendre leurs droits fondamentaux, les obligations imposées aux autorités publiques par la loi relative aux droits humains, et la façon dont elles peuvent utiliser ces connaissances lorsqu'elles accèdent aux services.

À Bruxelles, en Belgique, l'**OR.C.A.** a fondé un groupe de soutien des travailleurs domestiques en 2009. Réuni les dimanches après-midis, ce groupe de quinze à vingt femmes se composait essentiellement de travailleuses domestiques migrantes, dont plusieurs sans-papiers. Ensemble, elles ont déterminé les activités les plus en phase avec leurs besoins. L'un de leurs premiers événements fut une visite guidée de la ville, que peu ne connaissaient par manque de temps libre. Des cours de français ont également été dispensés à la demande de plusieurs femmes venant des Philippines, dont bon nombre travaillaient dans des familles anglophones. L'OR.C.A. a organisé des cours de langue incluant des conversations sur les droits du travail, l'égalité des genres, la migration à l'échelle mondiale, ainsi que la Convention de l'Organisation internationale du travail sur le travail domestique.

'**Abriendo Mundos**' (L'ouverture des mondes), l'initiative d'Oxfam Espagne (Intermón) incluait plusieurs initiatives de formation avec des femmes sans-papiers originaires des Andes en Amérique du Sud et vivant en Espagne.<sup>63</sup> En plus d'acquérir des compétences pratiques d'informatiques et en communication, ces femmes étaient informées au sujet des lois sur l'immigration, des protections disponibles en Espagne pour toutes les femmes subissant des violences basées sur le genre indépendamment de leur statut de migration, et des lois relatives au travail pour les travailleurs domestiques.

63 Un grand éventail d'informations, allant de la législation aux témoignages, est disponible sur : <http://abriendomundos.org/?cat=1>

« Les cours portaient sur des thèmes liés à l'autonomisation : leadership, droits et renforcement des capacités communicationnelles des femmes présentes dans le pays de destination », explique Catalina de Pueblos Unidos. « Elles ont suivi une formation sur les droits dont elles bénéficient même avec un statut de sans-papiers, sur les activités du Centro de Internamiento de Extranjeros (CIE, Centre de détention espagnol pour étrangers), et nous leur disons où et comment les policiers contrôlent les personnes sans-papiers. »

Les femmes ont été invitées à réaliser une 'ligne du temps' récapitulant les différents moments de leur vie puis à se projeter dans l'avenir. Cette activité aide les migrantes économiques à reprendre le contrôle de leur parcours migratoire, à dresser un planning réaliste concernant le temps qu'elles passeront en Espagne et le montant qu'elles peuvent espérer gagner. L'exercice s'est avéré très libérateur pour ces femmes et a conduit bon nombre d'entre elles à s'impliquer davantage dans le groupe. Celles qui se sentaient coincées par ce qu'elles imaginaient souvent comme un départ imminent d'Espagne se sont autorisées à développer un réseau social et à rejoindre davantage d'activités collectives.

Le **Latin American Elderly Project** (LAEP, Projet pour les personnes âgées originaires d'Amérique latine) est une initiative du Latin American Women's Rights Service (LAWRS, Service des droits des Latino-Américaines). Il prodigue conseils, informations, soutien social et plaidoyer aux latino-américaines âgées de 55 ans et plus, en proie aux mauvais traitements, à la négligence, à des problèmes familiaux, ou au risque de perdre leur logement. Les centres de jour pour personnes âgées font office de groupes de soutien social ; les femmes sont incitées à partager leurs expériences au sein de leur foyer et reçoivent l'appui des autres membres, tout en apprenant davantage sur leurs droits et en

perfectionnant leurs compétences en matière de négociation et de travail en réseau.

Le profil changeant de la communauté latino-américaine au Royaume-Uni implique que les femmes arrivées dans les années 70 et 80 ont à présent vieilli, tandis que des familles plus jeunes et d'âge moyen font venir leurs parents dans le cadre de programmes de regroupement familial. « Dans certains cas, ces femmes plus âgées deviennent quasiment des esclaves au sein du foyer familial ; elles prennent soin des enfants et s'occupent de la cuisine et du nettoyage sans être payées, » explique Frances Carlisle. « Si elles arrivent sous un statut dépendant, elles n'ont pas accès aux fonds publics, et ne peuvent pas revendiquer le droit à une pension ni à un travail légal. Elles ne sont pas ici de plein droit. Il importe donc de les informer, qu'il s'agisse des abus financiers ou de la limitation extrême de leurs mouvements, il s'agit de leur donner accès aux services ».

Environ 70 % des femmes membres de ce groupe sont uniquement soutenues par le LAWRS. L'organisation met tout en œuvre pour susciter une prise de conscience envers les mauvais traitements aux personnes âgées, notamment au travers d'ateliers familiaux dirigés par un psychologue. Il s'agit néanmoins d'une problématique complexe et sensible.

« Il faut beaucoup discuter », nous dit la directrice du LAWRS, Frances Carlisle. « Discuter avec elles, avec leurs familles, et les inciter à parler avec leur famille pour faire cesser les mauvais traitements. Leur parler de leurs droits, leur expliquer qu'elles peuvent dénoncer les faits à la police ou en parler à leur médecin. Leur parler de ce qu'elles doivent savoir, les aider réellement à connaître davantage leurs droits et leur apprendre à mieux contrôler leurs finances, à mieux défendre leurs intérêts au sein de leur famille. »

## APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS

En plus d'offrir des rôles de leadership aux migrantes sans-papiers, l'éducation par les pairs peut permettre aux organisations d'accroître leur capacité à découvrir, évaluer et résoudre les principaux problèmes rencontrés par ce groupe.

La contribution des migrantes sans-papiers est l'une des principales réussites de **Wereldhuis**. Dès le début, les activités du centre ont été élaborées par les migrantes elles-mêmes, sur la base de leurs points forts et de ce qu'elles souhaitent apprendre. « En plus de conseils, elles souhaitent apprendre le néerlandais et les latino-américaines voulaient également des cours d'anglais, de sorte qu'un cours de langue a été organisé avant toute chose. Des cours d'informatique ont vu le jour peu de temps après. La plupart de nos activités sont menées par des bénévoles, dont la majorité sont également des migrants sans-papiers, » explique Evelyn Schwartz.

La plupart des enseignants bénévoles assurant les cours gratuits d'informatique, d'anglais mais aussi de réparation de vélos proposés au centre sont eux-mêmes des migrants sans-papiers. Les

rapports d'activités de **Wereldhuis** comportent un graphique illustrant la contribution des bénévoles sans-papiers de l'organisation en termes d'heures et de tâches.<sup>64</sup> Le centre attribue son ambiance positive au fait qu'il ne se contente pas d'aborder les femmes sans-papiers en relation avec leurs problèmes, mais leur permet aussi de développer leurs capacités et de prendre conscience du pouvoir qu'elles ont.

Dans toutes ses formations, le **Latin American Women's Rights Service** (LAWRS) s'efforce d'encourager les femmes à partager activement ce qu'elles ont appris au sein de la communauté et même à devenir 'co-animatrices' lors de formations ultérieures. Ainsi, elles endossent un rôle de modèle pour le reste du groupe. Les femmes sont invitées à partager ce qu'elles ont appris avec au moins une autre femme, ainsi qu'à utiliser leurs connaissances pour former en pratique d'autres femmes de la communauté. « *Ce processus est très stimulant, car elle peut partir d'ici et raconter à des amis ou collègues de la communauté ce qu'elle a appris, elle contribue ainsi à l'apprentissage d'autres membres de la communauté* », nous dit Frances Carlisle.

64 Graphique disponible sur: Het Wereldhuis, 'De Nederlanders vroegen mij wie ik ben en wat ik zou doen als ik terug moet naar mijn Vaderland en ik denk: ja, wie ben ik eigenlijk?' septembre 2010, p. 82, disponible sur : [http://www.wereldhuis.org/pdfs%20activiteiten/Redocumented\\_Wereldhuis.pdf](http://www.wereldhuis.org/pdfs%20activiteiten/Redocumented_Wereldhuis.pdf)

### MIGRANTES FORMATRICES ET ANIMATRICES AU SEIN DE LEUR PROPRE COMMUNAUTÉ

Le développement des connaissances des migrantes ainsi que de leur capacité à fournir des informations et un soutien peut les aider à devenir des leaders au sein de leurs communautés. Il constitue en outre une source vitale de sensibilisation pour des femmes qui, autrement, n'auraient pas accès à certains services. De multiples initiatives permettent aux migrantes avec ou sans papiers de fournir un soutien, une formation ou une sensibilisation.

Fondée à Malte par le Department of Primary Health (Département des soins de santé primaires) en 2008, **Migrant Health Unit** (MHU, Unité de santé des migrants) a formé et engagé des médiateurs culturels issus de communautés de migrants (hommes et femmes en situation régulière ou irrégulière). Menant des actions de sensibilisation et travaillant au sein des principales cliniques et hôpitaux, les médiatrices prodiguent informations et assistance à la clinique pour femmes dans le cadre des rendez-vous prénataux et gynécologiques. Au travers d'une éducation communautaire en matière de santé, MHU a encouragé le dialogue entre les prestataires de soins de santé et les communautés de migrants. Ses médiatrices culturelles, quant à elles, ont amélioré le dialogue au sein des communautés sur des questions sensibles comme la mutilation des organes génitaux féminins, la violence domestique, la santé sexuelle et la crainte de nombreuses migrantes par rapport à la césarienne.

En Californie, aux États-Unis, le **Mixteco Indigena Community Organizing Project** (MICOP, Projet d'organisation de la communauté indigène mixtèque) a établi un partenariat avec un centre local de services familiaux sans but lucratif afin de créer un programme de formation de 40 heures portant sur la violence domestique à l'intention des défenseurs de la communauté mixtèque, connus sous le nom de 'promotoras'. Ces derniers sont d'anciens ouvriers agricoles parlant à la fois le mixtèque et l'espagnol. Les femmes parmi ces 'promotoras' abordent la communauté afin d'informer d'autres migrantes dans leur langue maternelle quant à leurs droits légaux et aux services mis à leur disposition.<sup>65</sup>

## DES PROJETS CRÉATIFS AFIN D'AUTONOMISER LES FEMMES SANS-PAPIERS

Le regroupement de femmes dans un espace créatif en vue d'un enseignement sur la migration mondiale, la discrimination basée sur le genre, et l'histoire des mouvements sociaux visant à supprimer l'injustice peut s'avérer extrêmement stimulant. De nombreuses organisations ont considéré des projets créatifs comme une approche 'douce' efficace pour susciter une prise de conscience et

informer les femmes sans-papiers quant aux inégalités structurelles qui définissent leurs expériences de femmes migrantes en situation irrégulière.

En aidant les femmes sans-papiers à situer leurs problèmes personnels dans le cadre de tendances sociales plus vastes, les processus créatifs peuvent permettre une identification collective des problèmes et solutions au sein d'un groupe, et contribuer à l'élaboration d'un message politique. Ces processus peuvent en outre engendrer des formes percutantes d'expression visuelle

65 Cynthia Overweg, 'Mixteco women get help leaving abusive partners' (Les femmes mixtèques bénéficient d'une aide pour quitter des conjoints violents), 8 mars 2010, disponible sur : <http://www.vcstar.com/news/2010/mar/08/mixteco-women-get-help-leaving-abusive-partners/>

aptes à sensibiliser un public plus large, et donc à faire progresser ces droits à un niveau pratique. Le pouvoir donné à l'artiste en termes de contrôle et de représentation de la réalité peut servir de base essentielle pour aider les individus à prendre conscience de leur pouvoir dans la société. En tant que processus qui vise à donner une voix, d'exprimer son expérience et d'imaginer des alternatives, la démarche artistique est présente dans bon nombre d'initiatives impliquant des femmes sans-papiers.

Aux Pays-Bas, le centre de soutien des migrants **Wereldhuis** s'est associé à l'Université d'Amsterdam pour le projet artistique et médiatique participatif 'REDOCUMENTED'. Celui-ci a permis aux migrants sans-papiers de commenter les photos et récits de leurs expériences, d'exposer et publier des informations soulignant leur rôle auprès des familles hollandaises ainsi que leurs contributions à la société civile.

Active à Berlin, l'association **Solwodi** rencontre de nombreuses Africaines sans-papiers dans des situations extrêmes de dénuement, de détresse et souvent d'exploitation sexuelle. Elle leur offre son soutien et un refuge afin de les aider à sortir de la prostitution et à se remettre de leurs expériences. « *Ces femmes ne sont pas des enfants,* » nous dit Mabel Mariotti en décrivant le travail du centre de conseil. « *Il est essentiel qu'elles soient les actrices, les catalyseurs de leurs propres choix et qu'elles forgent leur propre avenir* ». Une étudiante en thérapie artistique s'est engagée comme bénévole au centre afin de travailler avec plusieurs de ces femmes, leur permettant de surmonter leur vécu, d'identifier leur propre capacité à agir et d'imaginer leur avenir.

L'une des premières activités du groupe de soutien des travailleurs domestiques (DWSG) de Migrants Rights Centre Ireland (MRCI, Centre irlandais des

droits des migrants) a été la mise en place d'une exposition consistant d'une installation multimédia et un édredon en patchwork baptisée 'Blurred Boundaries' (Frontières floues). Faisant référence aux 'frontières floues' qui existent entre la vie privée et la vie professionnelle des travailleurs domestiques migrants, ce projet a offert une plate-forme créative pour étudier les problèmes et encouragé les groupes à passer du soutien à l'action.

Les membres de ce groupe de soutien se réunissaient chaque mois afin de se rencontrer et de discuter des problèmes. Organisées les dimanches afin de maximiser la participation des travailleuses domestiques en dehors des heures de travail, les réunions du MRCI engendraient un environnement sûr et chaleureux, encourageant la réflexion et la solidarité parmi ces femmes. En proposant une solution créative pour analyser les problèmes et stimuler la participation des membres, les travailleuses domestiques migrantes ont vécu une expérience de groupe intense et fédératrice qui a permis



Ce textile créatif et installation multimédia intitulé 'Frontières floues' a été créé par 45 membre du Groupe de soutien des travailleurs domestiques (DWSG) à Dublin, Irlande. Crédit photo : MRCI 2007

de poser les fondations des groupes d'intérêts et d'action communs du MRCI. « *Créée par 45 travailleuses domestiques migrantes, cette exposition textile et multimédia leur a permis d'aborder leurs difficultés socio-économiques,* » nous raconte Pablo Rojas Coppari. « *Ce projet était une manière créative d'explorer les problèmes et a facilité la participation des membres. Il a transmis un message politique et créé des liens avec les décideurs politiques.* »

L'exposition s'est également avéré un outil efficace pour attirer l'attention du public sur les réalités auxquelles font face les travailleurs domestiques en Irlande. Les travailleurs domestiques ont acquis les connaissances et compétences de base nécessaires pour améliorer pro activement leurs conditions de travail en Irlande. Le groupe a amorcé un dialogue avec l'**Irish Congress of Trade Unions** (ICTU, Congrès irlandais des syndicats) et le **Services, Industrial, Professional and Technical Union** (SIPTU, Syndicat des services, des industries, des professions et des techniques) afin d'élaborer un Code de pratiques pour les travailleurs domestiques en Irlande. Ce code a été négocié et accepté par l'ICTU dans le National Partnership Agreement (Accord national de partenariat) d'Irlande.

Établie à Barcelone, **Àmbit Prevençió** adopte une approche axée sur la diminution des risques et le travail des pairs afin de promouvoir la dignité et les droits des travailleuses du sexe. Elle organise des séances et des ateliers de formation afin de renforcer le pouvoir d'action des hommes, femmes

et transsexuels qu'elle contacte via son centre de sensibilisation et d'accueil.

L'organisation mène des entretiens individuels avec des migrantes arrivées depuis peu afin d'appréhender et soutenir leur situation juridique ainsi que d'évaluer leurs expériences en matière de violence. « *La confiance est un immense problème* », explique Silvia Silva. « *Parfois, une femme peut venir chez nous pendant trois ans avant de dévoiler toute son histoire* ». En plus d'aborder des besoins urgents tels que les soins de santé, l'organisation propose des ateliers visant à renforcer le pouvoir d'action des migrantes qui sont mères célibataires, qui subissent ou ont subi des violences sexuelles, ou qui ont des problèmes de santé urgents. L'organisation organise des ateliers sur l'autonomisation, réunissant chacun seize à dix-huit femmes. « *Quelque 40 % des Nigérianes et peut-être 5 % des Latino-Américaines que nous rencontrons sont sans-papiers ou en cours de régularisation* » précise Silvia.

Àmbit Prevençió a rejoint plusieurs autres organisations dédiées aux femmes pour un projet sur le corps féminin appelé '*Cuerpo de Mujer*' (Corps de femme). Ce projet rassemblait des groupes de dix femmes afin d'explorer des problèmes politico-corporels via l'utilisation de diverses techniques artistiques. « *Nous avons planché avec des femmes sur des idées relatives à leur corps* », explique le directeur Mercè Meroño. « *L'objectif était de créer une opportunité thérapeutique et de leur permettre d'identifier et de représenter leurs expériences politiques.* »

## LE PROCESSUS DE CRÉATION ARTISTIQUE « CUERPO DE MUJER »

En permettant aux femmes sans-papiers d'utiliser et redéfinir leur corps en tant que support artistique, Àmbit Prevenció a cherché à promouvoir leur développement personnel et leur conscience politique. En créant leur propre art, ces femmes ont été encouragées à devenir les protagonistes de leurs vies.

Comme le décrit Mercè Meroño : « *Les femmes ont réalisé un collage photo et des modèles grandeur nature, qui ont été ensuite exposés au Palau De la Virreina, un célèbre lieu d'exposition public dans l'avenue La Rambla. Différentes associations œuvrant avec des femmes ont été invitées à participer et à réfléchir à la situation ainsi qu'à l'autonomisation de ces femmes. Cette démarche a engendré une formidable sensibilisation politique.* »

### Le processus de « Cuerpo de Mujer » :

**GROUPE DU CORPS (CUERPO GRUPAL)** – Renforce l'identité de l'individu et du groupe, en améliorant les compétences expressives et communicationnelles.

**PEAU DU CORPS (CUERPO-PIEL)** - Encourage la création, transforme la capacité de chaque participante et le reflet de la peau en espace de représentation individuelle et sociale.

**IMAGE DU CORPS (CUERPO IMAGEN)**- Développe la conscience de l'image et de l'image corporelle via la photographie et la vision, ainsi qu'une réflexivité critique vis-à-vis du corps.

**COULEUR DU CORPS (CUERPO COLOR)** – Notions d'harmonie. Couleurs et émotions. Exercices de respiration.

**TRAVAIL DU CORPS (CUERPO OBRA)** – Réalisation et présentation du projet de sculpture de chaque participante.

## Performance artistique, théâtre et audio-visuelle

Le fait de permettre aux femmes sans-papier d'interpréter leurs expériences ainsi que de contrôler leur représentation et leur récit à travers l'art dramatique, le théâtre et le cinéma peut également s'avérer un outil éducatif très efficace pour les participantes comme pour les spectateurs. Cette démarche est devenue un système apprécié pour encourager les femmes sans-papiers à se regrouper et remettre leurs conditions en cause.

Situé en Bolivie, le **Grupo de mujeres migrantes** (Groupe des femmes migrantes) a organisé une série d'ateliers de théâtre dans le cadre d'un programme d'estime de soi à l'intention des Boliviennes retournées dans leur pays après avoir vécu et travaillé à l'étranger. "*¡Hemos vuelto!*" (Nous sommes de retour !) a permis à ces femmes de préparer et présenter leurs témoignages concernant la migration et de retourner dans des espaces publics, en assimilant leurs expériences et en affirmant leur identité de femmes et de migrantes. Le volet consacré à la représentation publique cherche à faire tomber les barrières et préjugés auxquels se heurtent les rapatriées dans leur environnement familial et la communauté plus étendue.

En Irlande, les membres du **Domestic Workers Action Group** (DWAG, Groupe d'action des travailleurs domestiques) de MRCI ont scénarisé et interprété une série d'adaptations théâtrales reflétant leurs expériences en tant que travailleuses migrantes dans des résidences privées. Impliquant plusieurs travailleuses domestiques sans-papiers, 'Acting Out for Hope and Change' (Jouer pour l'espoir et le changement) était le fruit de dix semaines d'ateliers de théâtre entre les femmes du DWAG et une compagnie de production théâtrale. Le jeu de rôle et l'autoreprésentation théâtrale a permis aux migrantes de recréer leurs expériences de vie et de travail dans des foyers irlandais en tant que

nourrices et aides familiales. Les participantes ont approfondi leur compréhension de leurs réalités communes et de la dynamique du milieu de travail, tout en développant leurs compétences d'expression et de représentation en public. Interprétée durant la 'Domestic Workers Action Week' (Semaine d'action des travailleurs domestiques) en 2011 dans un

théâtre public ainsi que devant une audience privée de leaders syndicaux lors de la journée internationale du travail, le 1er mai, la production a dévoilé au grand jour les discriminations multiples rencontrées par les travailleuses domestiques migrantes ainsi que le rôle des politiques existantes dans la perpétuation des mauvais traitements.<sup>66</sup>

### INITIATIVE HIP HOP AFIN DE RENFORCER LE POUVOIR D'ACTION DES FEMMES SUBISSANT OU AYANT SUBI DES VIOLENCES

'Hip Hop de Baton' (Hip Hop Rouge à lèvres) est une initiative menée par l'association **Diálogo e Acção** (Dialogue et action) à Lisbonne, au Portugal, avec de jeunes Brésiliennes et Portugaises. Basé sur un modèle brésilien, ce programme est mis en œuvre dans des quartiers marginalisés aux alentours de Lisbonne afin de permettre à des jeunes femmes subissant ou ayant subi des violences de s'exprimer et d'accroître leur estime d'elles-mêmes en délivrant ce message publiquement.<sup>67</sup>

« Nous sommes actuellement à Amadora, mais nous sommes allées dans des quartiers tels que Quinta da Princesa, Loures, Quinta da Fonte », nous explique la coordinatrice Ana Rita. « C'est un exercice pour des jeunes femmes dont bon nombre ont subi des violences domestiques. Utilisant la culture hip hop, elles composent des chansons et transmettent le message relatif à leurs expériences de violence domestique avec l'intention de le diffuser et de mener des actions similaires dans d'autres quartiers et communautés ».



### Initiatives médiatiques renforçant le pouvoir d'action des migrantes

L'utilisation des médias s'est avérée extrêmement efficace pour informer les femmes de leur droit de vivre à l'abri des violences, quel que soit leur statut d'immigration. Cette démarche peut également constituer un mécanisme important d'autonomisation en offrant une tribune aux femmes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences.

Implantée à Bruxelles, en Belgique, l'association **La Voix des Femmes** a été fondée en 1987 par un groupe de migrantes désireuses de se faire entendre et d'assurer leur autoreprésentation au sein de la société. Dans le cadre de leur programme de sensibilisation, de responsabilisation et de promotion d'une compréhension réfléchie des réalités vécues par les migrantes, elle a organisé une émission de radio sur les expériences de violence avec la participation de trois migrantes sans-papiers. En mai 2010, les témoignages de ces femmes ont été diffusés sur la radio bruxelloise Radio Panik 105.4 FM.<sup>68</sup>

66 Domestic Workers Action Group, 'Acting Out for Hope and Change', disponible sur : <http://vimeo.com/23077910>

67 Chaîne de HipHopPelaPaz, représentations disponibles sur : <http://www.youtube.com/user/HipHopPelaPaz>

68 Radio Panik 105.4fm, 'Femmes et Violences', mai 2010, disponible sur : <http://www.lavoixdesfemmes.org/web/spip.php?article22>

Cette émission était le fruit d'un projet radio mené pendant un an à l'intention des migrantes, auquel plusieurs femmes sans-papiers avaient participé. Le projet proposait à ces femmes une formation dans le domaine des médias et leur permettait d'interviewer des professionnels et des organisations travaillant avec des personnes ayant subi des violences. L'émission, quant à elle, incluait des discussions de groupe entre femmes sur les différents types de violence basée sur le genre, des témoignages individuels liés à des expériences de violence, et des interviews réalisées par les migrantes au cours de l'année. Comme l'explique une des participantes : « *Je veux prendre part à cette émission car nous devons informer et défendre les femmes qui ont peur de parler. Nous devons aider ces femmes à devenir autonomes, éduquer nos enfants pour qu'ils respectent les filles et les femmes, et être présentes pour ces femmes et les écouter afin de rompre le silence et de dénoncer toutes formes de violence.* »

En plus d'améliorer la prise de conscience relative à la violence et de diffuser des informations juridiques et sociales, l'émission a présenté plusieurs déclarations positives de fonctionnaires de police et de refuges pour femmes concernant le droit des femmes sans-papiers à accéder à la justice et aux services belges. Interviewé par l'une des participantes du projet sur les protections offertes aux femmes sans-papiers, un officier de police belge a confirmé que toutes les femmes ont le droit de déposer plainte auprès de la police sans qu'il soit tenu compte de leur statut de sans-papiers. Pour clôturer l'émission, les participantes ont formulé leurs demandes et recommandations dans l'optique d'un changement.

En Irlande, un projet médiatique participatif impliquant des membres du **Bridging Visa Campaign Group** (Groupe de campagne pour le visa d'attente) a été mené en 2007. Ce groupe avait été formé par des travailleuses sans-papiers en Irlande afin d'inciter le gouvernement irlandais à introduire un 'Bridging Visa' (visa d'attente), qui permette aux travailleuses devenues sans-papiers pour des raisons indépendantes de leur volonté de trouver une voie vers la régularisation.<sup>69</sup> Soutenu par le **Migrants Rights Centre Ireland** (MRCI, Centre irlandais des droits des migrants) et encadré par le **FOMACS (Forum on Media and Communications)**, Forum sur les médias et les communications), ce projet de récit numérique a offert une 'plate-forme d'apprentissage médiatique' aux migrantes sans-papiers afin qu'elles se lancent dans des activités de scénarisation, de photographie, d'enregistrement et de montage. Quatre migrants sans-papiers, deux hommes et deux femmes, ont écrit des récits numériques analysant la manière dont leur expérience d'exploitation au travail, d'escroquerie ou d'un licenciement inattendu en Irlande leur a fait perdre leur statut et les a mis en situation irrégulière.

Le coordinateur de l'équipe de migration irrégulière du MRCI, Edel McGinley, a souligné la nécessité de relier les processus créatifs à un changement de programme. « *La participation est primordiale. Les récits numériques constituent un excellent support pour permettre à ces personnes de raconter leur histoire de manière anonyme. Un facteur essentiel pour l'implication des migrants sans-papiers dans des processus créatifs tient à leur association avec un changement de programme. Cette initiative était étroitement liée à une 'demande' de changement, et*

69 Les travailleurs migrants originaires de l'extérieur de l'Union européenne et entrés légalement en Irlande peuvent facilement devenir sans-papiers pour des raisons échappant à leur contrôle, comme une exploitation au travail, une escroquerie, ou un licenciement inattendu. Le Bridging visa, instauré en 2009, leur accordait une période de trois mois pour retrouver un autre travail.

*à la volonté de faire vraiment la différence à terme pour la vie de ces gens. Tous les participants ont fini par obtenir des papiers grâce à un changement de politique. Il est essentiel que la participation soit liée à un changement de programme. »*

Les médias sociaux offrent aux femmes sans-papiers une plate-forme plus étendue pour aborder et contester leurs conditions, et mobiliser un soutien. Les contenus générés par les utilisateurs ont fortement transformé le mode de communication des organisations, communautés et individus. Les forums de discussion, les blogs, les podcasts, le partage de photos et de vidéos et les réseaux sociaux tels que Facebook offrent de plus en plus d'opportunités aux femmes sans-papiers pour partager leurs expériences et obtenir des informations sur leurs droits.<sup>70</sup>

L'une des principales méthodes utilisées par l'organisation Migrant Voice (La voix des migrants) au Royaume-Uni est de créer un espace médiatique pour les migrants avec ou sans papiers. Avant les élections générales de 2010 au Royaume-Uni, la migration est ressortie dans le top trois des préoccupations publiques, aux côtés de la santé et de l'économie. « *Pour les migrants, ce fut un choc ; nous étions considérés comme un problème à résoudre, voilà comment on nous voyait. Nous n'avions pas voix au chapitre, c'était donc un débat à sens unique auquel nous ne pouvions pas prendre part* », nous explique la fondatrice de Migrant Voice, Nazek Ramadan. « *Nous avons créé Migrant Voice car il n'existait au Royaume-Uni aucune organisation œuvrant pour que les migrants puissent s'exprimer, être visibles, apparaître dans les médias et participer au débat sur la migration. Nous nous efforçons de mobiliser les migrants pour qu'un plus grand nombre d'entre eux puissent être impliqués, se manifester, parler en toute franchise et déployer des activités* ».



Édition spéciale du Migrant Voice pour les élections 2010

En réaction, un groupe de migrants avec et sans papiers s'est réuni avec plusieurs journalistes afin de discuter des motifs de ces préoccupations et des solutions envisageables. Un processus a été lancé et a donné naissance à la publication, par Migrant Voice (établie depuis peu), d'un journal pré-électoral ciblant les décideurs politiques. Plus de quarante migrants ont été impliqués tout au long du processus, de la planification à l'écriture en passant par les phases conceptuelles. Plus de la moitié étaient des femmes. Migrant Voice a pu imprimer 20 000 exemplaires de son journal 'Election Special' (Spécial élection), qui a été envoyé aux conseillers locaux,

70 Pour un exemple innovant sur la manière dont les blogs peuvent s'avérer une source d'information précieuse pour les femmes sans-papiers, consultez le forum en ligne développé et animé dans le cadre du projet 'Abriendo Mundos'. Disponible en espagnol sur : <http://abriendomundos.org/foro/index.php>

aux membres de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords, ainsi qu'à des universités et instituts de recherche. « *Il a été envoyé à chaque décideur politique de ce pays, y compris le Premier Ministre.* » Chose remarquable, le journal a été presque intégralement réalisé sur une base bénévole, avec une petite aide financière pour la distribution et l'entreposage. « *Tout le travail a été fait bénévolement, la majeure partie de l'impression a été gratuite. Tout ce dont vous avez besoin, c'est d'un groupe de personnes engagées, heureuses d'y consacrer un peu de leur temps.* »

*Migrant Voice* propose des séances d'information afin d'aider les migrants à comprendre la scène médiatique du Royaume-Uni. Il dispense également une formation axée sur les techniques d'interview et le maintien de bonnes relations avec les journalistes. Les migrants apprennent à utiliser les médias sociaux afin de pouvoir raconter leur propre histoire et participer aux débats.<sup>71</sup>

## Production audio-visuelles

Autre moyen efficace de permettre aux femmes sans-papiers de contribuer au débat sur la migration, les productions audio-visuelles peuvent offrir une plus grande longévité et un plus large public aux initiatives visant à renforcer le pouvoir d'action des femmes sans-papiers.

“**Alienated**” met en évidence le cas de Licia, l'une des quelque 65 000 jeunes sans-papiers diplômés

des écoles secondaires américaines chaque année.<sup>72</sup> En raison de sa situation irrégulière, Licia ne peut pas accéder à l'université et doit accepter un emploi de nourrice payé 4 \$ (3 €) de l'heure. Ce film vise à montrer aux téléspectateurs les réalités liées au fait d'être jeune, capable et en situation irrégulière en Amérique. Il offre à Licia un espace pour partager ses expériences et réagir au ressentiment croissant à l'encontre des migrantes sans-papiers. « *Nous sommes tellement critiquées par les personnes mêmes que nous aidons ; les personnes légales ne veulent pas du travail que nous faisons, ils ne veulent pas nettoyer votre maison, s'occuper de vos enfants, cuisiner pour vous, laver ou repasser vos vêtements – c'est ça, notre travail !* »

Une initiative de l'association Asociación Mirada Compartida (Association regard partagé), intitulée 'Cartas desde la distancia' (Lettres de loin), proposait des ateliers pratiques de film documentaire pour les latino-américaines vivant à Madrid, et leur procurait une petite caméra afin de tourner un documentaire autobiographique. Ces ateliers, organisés sur une période de deux mois, permettaient aux femmes d'analyser et de partager leurs expériences en tant que migrantes sous différents angles et de produire un support audiovisuel donnant un aperçu de leur vie quotidienne et de leur monde personnel. Au total, neuf femmes originaires du Chili, de Colombie, du Brésil et du Pérou ont réalisé ces 'Lettres de loin' qui ont été projetées à la Casa de America à Madrid<sup>73</sup> et sont disponibles sur la chaîne YouTube du projet.<sup>74</sup>

71 Migrant Voice, 'Testimony from an Undocumented Woman' (Témoignage d'une femme sans-papiers), disponible sur : [http://www.migrantvoice.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=222%3Aa-day-in-the-life-of-a-migrant&catid=42%3Amain&Itemid=4](http://www.migrantvoice.org/index.php?option=com_content&view=article&id=222%3Aa-day-in-the-life-of-a-migrant&catid=42%3Amain&Itemid=4)

72 Alienated: Undocumented Immigrant Youth' (Aliéné: Les jeunes migrants sans-papiers), 2005, disponible sur : [http://www.snagfilms.com/films/title/alienated\\_undocumented\\_immigrant\\_youth](http://www.snagfilms.com/films/title/alienated_undocumented_immigrant_youth)

73 Le débat consécutif à la projection de 'Cartas desde la distancia' est disponible sur : [http://www.youtube.com/watch?v=r\\_oLFo25t10](http://www.youtube.com/watch?v=r_oLFo25t10)

74 'Cartas desde la distancia', disponible sur : [http://www.youtube.com/watch?v=cPj\\_wyKyuzs](http://www.youtube.com/watch?v=cPj_wyKyuzs); autoportrait de Vicky Abregú S. disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=l4691Lm381o> et interview des deux réalisateurs de 'Cartas desde la distancia', disponible sur : [http://www.youtube.com/watch?v=HNUwtii4\\_2M&feature=related](http://www.youtube.com/watch?v=HNUwtii4_2M&feature=related)

### L'INITIATIVE RADIO 'MORE WOMEN ON THE MOVE'

Radio 1812 est une initiative lancée par l'organisation December 18 pour établir un lien entre le mouvement de défense des droits des migrants et les stations de radio du monde entier, en vue de produire, émettre et partager des programmes mettant en évidence les préoccupations des migrants. Depuis 2006, plus de 50 stations radio dans plus de 25 pays ont rejoint cette initiative.

Pour marquer la campagne '*16 Days of Activism Against Gender Violence Campaign*' (La campagne 16 jours d'activisme contre la violence basée sur le genre), Radio 1812 a diffusé un ensemble de reportages audio traitant de la discrimination, des mauvais traitements et d'autres formes de violence rencontrées par les migrantes et soulignant leur besoin de protection spécifique durant le processus de migration. Les programmes traitant de la féminisation de la migration et mettant les projecteurs sur des récits de femmes migrantes sont disponibles en ligne en anglais, français et espagnol. Radio 1812 invite les stations du monde entier à les rediffuser gratuitement.<sup>75</sup>

## CONCLUSION

Bon nombre de défenseurs de cette cause ont insisté sur la nécessité de remplacer la volonté 'charitable' par une approche 'basée sur les droits'. Comme un défenseur à Malte l'a observé, « *Cette mentalité d'aide aux pauvres Africains repose sur l'idée qu'ils nous sont inférieurs et que nous faisons un boulot formidable en les aidant.* » Ce chapitre a présenté quelques modèles et exemples des démarches envisageables pour mettre en place cette nouvelle approche basée sur les droits.

Lorsqu'elles sont conscientes de leurs droits, les femmes sans-papiers sont mieux armées pour changer l'équilibre du pouvoir et négocier leur accès à la justice et aux services. Le renforcement du pouvoir d'organisation et de négociation des femmes sans-papiers leur permet de redéfinir leurs expériences en tant que femmes, migrantes et sans-papiers. De son côté, la société en tire parti en reconnaissant que la dignité et l'égalité innées de toutes les femmes ne peuvent être niées par des procédures administratives.

75 December 18, 'More Women on the Move', 7 octobre 2010, disponible sur : <http://www.radio1812.net/nl/article/more-women-move>

## Plaider efficacement en faveur des droits humains des migrantes sans-papiers

*Réflexions d'une experte en droits des femmes*

C'est une triste réalité : de nombreuses associations de défense des femmes rencontrent des difficultés croissantes suite aux retombées de la crise économique. Ainsi, par exemple, les sources de financement ont décliné, les législations hostiles à la migration se renforcent, et les comportements xénophobes gagnent du terrain dans certains pays où elles sont actives. Face à cette évolution, il est d'autant plus important de se demander « *comment relayer la situation locale aux niveaux européen et international ?* »

D'abord, **comment faire entendre notre voix ?** En période de crise économique, les pays commencent par se replier sur eux-mêmes et se cantonnent à leur propre situation - un changement de perspective qui influe sur les stratégies de défense des droits humains. Les gouvernements en 'situation de crise' peuvent sembler peu enclins à écouter nos arguments. Deuxième conséquence inévitable : les coupes sombres dans les services, tel que les refuges, l'assistance juridique, et autres services. Ces mesures directes exercent des répercussions indirectes et disproportionnées sur les femmes. Au Royaume-Uni, il a été prouvé que quelque 72 % de ces restrictions affectent davantage les femmes que les hommes. Mais cet impact peut servir de tribune pour un plaidoyer en faveur de nos objectifs liés aux droits humains.

Pensez à **adapter votre voix** aux circonstances, c'est-à-dire à nuancer vos arguments en fonction du public auquel vous vous adressez. À titre d'exemple, des arguments-massue seront moins efficaces face aux Verts qu'avec les Conservateurs.

Ensuite, **documentez votre travail**. Si vous êtes prestataire de services, par exemple, tâchez de consigner toutes les histoires, tous les témoignages portés à votre connaissance par tout canal (audio, vidéo, texte, etc.) pour les médias, la recherche et la documentation. Si vous procédez de manière éthique et avec le consentement des personnes concernées, évidemment, vous disposerez de données probantes pour étayer vos arguments ainsi que de récits personnels pour illustrer votre travail.

Il est très utile de **lier votre combat avec d'autres**. Nouez des contacts avec d'autres acteurs issus du monde du travail, des associations de défense des droits des enfants ou des femmes, etc. Ainsi, vous pourrez intégrer votre thématique dans le débat global. PICUM a fait un excellent travail sur ce plan en incorporant les migrantes sans-papiers dans les politiques et textes généraux.

Servez-vous des **ressources juridiques**, comme les nouveaux instruments légaux récemment entrés en vigueur. La législation internationale, la législation primaire, la jurisprudence et la politique offrent toujours de nouveaux développements intéressants, susceptibles d'étayer vos recommandations. Ainsi, par exemple, la Convention de l'OIT est un instrument efficace, à condition de bien l'utiliser.

Les associations de défense des droits humains oublient souvent de **se concentrer sur leur stratégie de communication**. Or, il est essentiel d'entretenir des relations professionnelles mutuellement avantageuses avec les médias. Vous devez cultiver

vos contacts et prendre soin de vos alliés. Les journalistes sont ouverts aux témoignages, il vous suffit de savoir ce qu'ils souhaitent et de le leur proposer sous un angle également bénéfique à votre cause.

Enfin, il est important de trouver des partenaires. La solidarité entre associations est vitale. Peu importe que vous travailliez dans des pays et régions différentes, vous devez trouver d'autres associations partageant un même combat afin de pouvoir aller de l'avant.



**Ms Gauri van Gulik**

*Défenseuse internationale*

Human Rights Watch

Division des droits des femmes

## Sept questions que devraient toujours se poser les défenseurs des droits humains

À mon sens, il y a sept questions que tous les défenseurs des droits humains devraient se poser en permanence pour défendre efficacement nos droits humains :

1. Quel est le changement que je poursuis ?
2. Qui doit faire quoi pour concrétiser ce changement ?
3. Pourquoi ne le font-ils pas encore ?
4. Quels arguments pourraient 'les' convaincre de s'y atteler ?
5. Qui sont-ils le plus enclins à écouter ?
6. À l'échelon international, quelles voix et quels acteurs pourraient s'avérer utiles pour la mise en œuvre de ce changement ?
7. À l'échelon international, quelles voix et quels acteurs pourraient s'avérer hostiles ou inutiles pour la mise en œuvre de ce changement ?

**Extrait de l'intervention faite par Gauri van Gulik, de Human Rights Watch lors de la Conférence de PICUM, « Femmes sans-papiers en Europe : Stratégies de soutien et d'autonomisation », 12-13 décembre 2011.**

## V. Les femmes sans-papiers se mobilisent

*« Nous pensons que pour garantir nos droits, nous devons nous instruire, nous mobiliser et tisser des liens avec les personnes capables de nous soutenir »*

- Marissa Begonia, Justice for Domestic Workers (Justice pour les travailleurs domestiques), Royaume-Uni

*« Nous allons exhorter les pouvoirs publics polonais à nous donner le feu vert pour être régularisées. Cette action n'est pas la fin. Ce n'est pas qu'une démarche ponctuelle. Nous allons continuer ; surtout s'il n'y a pas de régularisation. Nous allons lutter pour nos droits, pour les droits de tous les migrants, et tout particulièrement de ceux qui travaillent dur dans ce pays. »*

- Sasha Husak, travailleuse régularisée en Pologne.

Partout en Europe, des femmes sans-papiers se rassemblent afin d'affirmer leur droit aux droits. En identifiant les principaux problèmes et en formant des alliances pour trouver des solutions, elles créent une prise de conscience positive et suscitent un changement efficace des lois et politiques. Ce chapitre explique comment la sensibilisation communautaire et les activités axées sur le renforcement des capacités peuvent accroître le pouvoir d'action des femmes sans-papiers afin qu'elles participent à la prise et au changement des décisions.

### LES FEMMES SANS-PAPIERS ET LA CAMPAGNE 'JESTEM ZA !' (JE SUIS POUR !) EN FAVEUR DE LA RÉGULARISATION EN POLOGNE

Inspirées par un discours télévisé du Médiateur Janusz Kochanowski en août 2009 concernant l'existence de travailleurs migrants irréguliers en Pologne, plusieurs femmes sans-papiers se sont réunies et lui ont écrit une lettre ouverte afin de le remercier d'avoir évoqué le problème et demandé aux autorités d'envisager la régularisation de leur situation. « Oui, nous l'avons écrite, » nous dit Sasha Husak d'Ukraine. « Mais il s'agissait plutôt d'un témoignage personnel, d'une volonté d'expliquer à quel point il fait bon vivre en Pologne mais aussi combien cette situation est difficile pour nous. »

En janvier 2010, le groupe s'est adressé à la **Fundacja Rozwoju 'Oprócz Granic'** (FROG, Fondation pour le développement 'au-delà des frontières') afin de leur demander un soutien envers son initiative. « *Nous ne sommes pas avocates, nous sommes ouvrières, et la loi est compliquée,* » dit Sasha. FROG a reconnu le besoin d'une régularisation et a pu fournir l'appui politique et juridique nécessaire à l'évolution de l'initiative. Comme Sasha l'explique : « *Nous nous sommes rendues auprès de la fondation FROG et les femmes que nous y avons rencontrées nous ont dit que si nous le souhaitions, et que nous étions suffisamment courageuses pour nous manifester et nous exposer, elles pouvaient nous aider en rédigeant la lettre. Mais le reste - recueillir des signatures, nous mobiliser, organiser l'événement - nous devons le faire par nous-mêmes.* » Le groupe de dix



"Jestem Za!" («Je suis pour»), Pologne, 2010  
© Fundacja Rozwoju "Oprócz Granic" 2010

femmes sans-papiers a accepté d'aller de l'avant. « *Si nous ne le faisons pas, qui le fera ?* » ont-elles demandé.

Le groupe de femmes sans-papiers a commencé à organiser des réunions dans des églises, dans les bureaux de FROG et dans d'autres lieux afin de parler du problème et d'encourager des migrantes sans-papiers à se manifester. L'appel à la régularisation était lancé et elles ont commencé à recueillir des signatures. Bon nombre ont exprimé un immense soulagement de constater que leur situation était enfin abordée. « *J'étais sur le point d'aller rencontrer en privé le Président Lech Kaczyński afin de plaider ma cause,* » explique Lyuda, restée en situation irrégulière pendant deux ans. « *C'était avant de me tourner vers FROG – la voilà, mon espoir ! J'étais prête à me mettre à genoux et à supplier : 'Aidez-moi, donnez-moi un visa !' J'étais tellement désespérée. Cette situation ressemblait à une mauvaise plaisanterie mais elle me torturait l'âme.* »

Initialement prévue au printemps 2010, avec une fraise comme symbole, la campagne fut reportée en raison de l'accident d'avion de Smolensk au mois d'avril, lors duquel le Président et 95 autres fonctionnaires polonais ont perdu la vie, et des graves inondations qui ont eu lieu pendant l'été. La campagne 'Jestem Za !' (Je suis pour !) a été lancée en automne avec, pour logo, une pomme verte représentant la dépendance de l'agriculture polonaise vis-à-vis des travailleurs sans-papiers, car 80 % des pommes étaient cueillies par des travailleurs irréguliers en provenance d'Ukraine ou de Biélorussie. « *Nous avons choisi la pomme verte parce que la majorité des migrants en Pologne viennent ici pour la cueillette des pommes ou pour faire un travail physique d'ordre général. Ils travaillent dur dès l'aube jusqu'à 23h pour la somme dérisoire de 6 ZL (1,5 €) par heure* », nous dit Sasha. FROG a apporté son aide

en assurant une couverture médiatique et en créant un blog de la campagne.<sup>76</sup> Il a en outre recueilli le soutien d'autres organisations et fait du lobbying auprès des membres du parlement et des fonctionnaires du gouvernement.

Le 22 octobre 2010, à 11 heures du matin, des migrants sans-papiers ont organisé une manifestation publique devant le parlement polonais. En plus de coïncider avec une séance du Comité national des Droits humains, cette date était également celle des débats sur le budget 2011 au parlement polonais. Ce dernier allait donc être particulièrement curieux d'en apprendre plus sur les recettes fiscales susceptibles d'être engendrées grâce à la régularisation. Si certains membres du groupe redoutaient une arrestation, l'événement a suscité une importante présence médiatique.<sup>77</sup> S'exprimant quelques jours avant l'événement, Sasha nous a donné de plus amples explications :

*« Nous allons apporter des paniers de pommes cueillies par des travailleurs ukrainiens ainsi que des copies de notre pétition sur le web. Nous leur demanderons de prendre nos droits en considération et nous leur dirons que la grande gagnante de notre légalisation sera la Pologne elle-même, vu que nous commencerons à payer des impôts, que nous serons capables de générer des factures. Notre action est pacifique ; nous voulons juste leur rappeler notre situation. Un groupe de trois personnes se rendra au Parlement ; elles soumettront l'appel, les signatures et le panier de pommes puis iront à la rencontre du Président et du Premier ministre avec le même présent. Cette action nous donne l'immense espoir que les problèmes des migrants irréguliers seront résolus, qu'il y aura une régularisation massive ».*

76 Disponible en ligne sur : <http://jestemza.blogspot.com/>

77 Des photos de l'événement et d'autres moments marquants de la campagne sont disponibles sur le blog 'Jestem Za !' ainsi que sur le compte photo en ligne de FROG : <https://picasaweb.google.com/103050608962987522522>

Le Projet de loi relatif à la régularisation du séjour de certains ressortissants étrangers sur le territoire polonais a été adopté le 22 juin 2011 et offre aux migrants sans-papiers trois possibilités pour régulariser leur séjour.<sup>78</sup> « *C'est devenu plus facile car nous avons rencontré des personnes prêtes à nous aider,* » pense Sasha. « *Découvrir que ce centre existe, que nous pouvons nous y rendre avec ce type d'idée et que les femmes de cette organisation peuvent nous aider d'une manière ou d'une autre, nous donner des conseils. Cette organisation nous a aidées lorsque nous étions dans l'impasse.* »

Fondée par un groupe de jeunes migrantes originaires de Biélorussie et d'Ukraine, FROG s'est révélée extrêmement efficace dans le soutien de cette campagne. « *Nous faisons simplement notre travail* », dit Ksenia Naranovich, coordinatrice de FROG, « *mais il est vrai que les personnes travaillant ici partagent cette même expérience, elles savent ce que c'est de perdre un visa parce qu'on n'a pas apporté des photos au bon format. Cela nous rend assurément plus actives.* » L'organisation a exprimé l'espoir que la campagne de régularisation amorce en Pologne un mouvement social permettant aux sans-papiers et aux ONG d'être mieux organisés et de créer davantage d'initiatives ascendantes.

## LES MIGRANTES PRÉSENTENT LEURS PRÉOCCUPATIONS AU NIVEAU DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE

**Babaylan** est une initiative lancée par des migrantes originaires des Philippines afin de permettre un soutien, une défense et un travail en réseau susceptibles d'engendrer un changement positif. Fondée en 1992, elle compte des membres en Autriche, au Danemark, en France, en Allemagne, en Grèce, en Italie, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suisse et au Royaume-Uni.

Baptisée en hommage à des femmes sages de l'époque précoloniale qui étaient des leaders dans leur communauté locale, 'Babaylan' œuvre à renforcer le pouvoir d'action des migrantes philippines en promouvant leurs droits et leur intégration, et en leur permettant de représenter leurs intérêts communs ainsi que leurs préoccupations au niveau de la politique régionale et internationale. Recueillant des informations sur les problèmes courants et spécifiques à certains pays que rencontrent les Philippines en Europe, ses membres ont compilé une grande quantité d'informations et d'analyses sur la migration de la main-d'œuvre féminine, la migration par le mariage, et les préoccupations relatives à celles qui perdent leur statut. En plus de dénoncer les systèmes de recrutement et de visa discriminatoires à l'égard des femmes, ils ont mené des actions conjointes axées sur des visas de conjoint indépendant et, plus récemment, sur les préoccupations afférentes à l'exploitation des migrantes engagées en tant que jeunes filles au pair.

Le **Réseau européen des femmes migrantes** (REFM) est un réseau rassemblant plus de cent organisations non gouvernementales et sans but lucratif de toute l'UE afin d'exposer les préoccupations, besoins et intérêts des migrantes au niveau politique. Permettant aux migrantes de mieux se faire entendre à l'échelon européen, le réseau formule régulièrement ses commentaires dans des domaines politiques exerçant un impact sur les femmes migrantes et soutient ses membres au travers le partage d'informations et des formations. Il est actif sur divers fronts tels que la migration, la violence à l'encontre des femmes, l'emploi, la santé et l'éducation.

En évaluant les pressions que le réseau peut exercer pour provoquer un changement durable, la présidente, Alwiye Xusseïn a souligné la nécessité de travailler en partenariat avec les femmes

78 Bureau de district central de la Ville de Varsovie, 'Abolicja dla cudzoziemców' (Amnistie pour les étrangers), disponible sur : [http://www.mazowieckie.pl/portal/pl/950/8674/Abolicja\\_dla\\_cudzoziemcow.html](http://www.mazowieckie.pl/portal/pl/950/8674/Abolicja_dla_cudzoziemcow.html)

sans-papiers. « *Les femmes sans-papiers ne sont pas vulnérables ; ce sont des femmes puissantes rendues vulnérables par le système. Par conséquent, c'est le système qui doit être changé. Un point de départ crucial pour renforcer le pouvoir d'action des migrantes consiste à les considérer comme des parties prenantes à part entière et à leur demander en quoi le système leur porte préjudice et ce qu'il faut changer.* » Le REFM a lancé un appel pour que l'on accorde davantage d'attention aux femmes sans-papiers et à leurs problèmes. Tandis que les femmes sans-papiers se heurtent à des obstacles significatifs dans leur volonté de participer à des initiatives transfrontalières, le réseau entend amplifier leur voix et leur visibilité dans son travail en cours.

## **DES FEMMES SANS-PAPIERS « S'EXPRIMENT » POUR SUSCITER UN CHANGEMENT**

Beaucoup de problèmes peuvent empêcher des femmes de dénoncer des faits de violence. Contrôle, avilissement et dégradation de l'estime de soi s'avèrent fréquemment les stratégies-phares des maltraitants. Les migrantes peuvent être davantage exposées à l'isolement social et manquent souvent de connaissances quant à la langue, leurs droits ou vers qui elles peuvent se tourner. Enfin, celles en situation irrégulière craignent particulièrement d'être arrêtées et expulsées si elles dénoncent des faits de violence à la police. Pourtant, des femmes sans-papiers confrontées à une 'double violence' aux mains des autorités, subissant arrestation et expulsion alors qu'elles auraient dû recevoir de l'aide, se sont exprimées afin de susciter une prise de conscience par rapport à leur situation et soutiennent des campagnes en faveur du changement.

## **Noura B en Espagne**

Alors que le système juridique espagnol compte parmi les plus complets en Europe au niveau des droits et de la protection des migrantes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences, l'exploitation sexuelle puis l'expulsion d'une jeune Marocaine de 25 ans, 'Noura B.', aux mains de la police espagnole en 2010, a illustré les préoccupations de nombreux groupes de la société civile envers la mise en œuvre problématique de la loi.

Le 28 mai 2010, Noura B. était en garde à vue au commissariat de police d'Orihuela lorsqu'un agent de police lui a fait comprendre qu'elle pouvait se livrer à des actes sexuels afin d'assurer sa libération.<sup>79</sup> Sortie de sa cellule et emmenée dans les toilettes, elle a été partiellement déshabillée puis violée par l'agent à plusieurs reprises. Elle n'a porté plainte que suite à l'intervention d'une policière témoin du crime. Bien qu'un juge ait suspendu son expulsion afin de permettre une enquête, l'ordonnance a été ignorée par le Secrétaire d'État à la Sécurité, qui l'a renvoyée au Maroc le 13 juillet 2010. Dans une interview téléphonique menée après son expulsion, Noura a dénoncé les 24 heures de calvaire que fut son retour au Maroc, menottes aux poignets. Elle avait été abandonnée à la frontière entre l'Espagne et le Maroc, à Ceuta, alors que sa famille l'attendait à Casablanca, n'ayant plus eu de nouvelles au cours des dernières 24 heures. Noura a la ferme intention de retourner en Espagne afin d'obtenir justice.

Une coalition d'organisations espagnoles actives dans la Campaña por el Cierre de los Centros de Internamiento para Extranjeros (Campagne pour la fermeture des centres de détention des migrants) a organisé une manifestation le 27 juillet 2010 à Valence afin de protester contre le traitement de

79 Plusieurs articles concernant cette affaire sont disponibles en ligne sur : Yabiladi, 'Espagne : Une Marocaine expulsée dénonce un abus sexuel', disponible sur : <http://www.yabiladi.com/articles/details/2814/espagne-marocaine-expulsee-denonce-abus.html> et Antifeixites, 'Concentració Contra Els CIES i en Solidaritat amb Noura: Dimarts 27 Julio a València', sur : [http://www.antifeixistes.org/3635\\_concentraco-contra-cies-solidaritat-noura-dimarts-juliol-valencia.htm](http://www.antifeixistes.org/3635_concentraco-contra-cies-solidaritat-noura-dimarts-juliol-valencia.htm)

Noura.<sup>80</sup> Des procureurs de Valence ont déposé une plainte formelle contre le Ministère de l'Intérieur devant le Conseil Suprême de la Magistrature et le vice-consulat du Maroc, établi à Valence, a également déposé une plainte formelle auprès du Ministère des Affaires Étrangères.

## Najlae L. en France

Deux jours après s'être rendue dans son commissariat de police local à Loiret, en France, afin de porter plainte contre son frère pour mauvais traitements, **Najlae L.**, jeune femme de 19 ans, a été renvoyée de force au Maroc, pays qu'elle avait quitté cinq ans auparavant. Dès son arrivée, elle a contacté le réseau bénévole Réseau Éducation Sans Frontières (RESF), qui s'est rapidement mobilisé afin de la soutenir. Najlae s'est exprimée ouvertement lors d'entretiens téléphoniques diffusés par des organisations françaises et très vite relayés par les principaux médias traditionnels.<sup>81</sup> Des manifestations et une pétition en ligne réclamant son retour ont rencontré un écho considérable dans tout le pays, et sa situation a été mise en avant par des organisations telles que RESF et 'Ni pute, Ni soumise' qui s'étaient occupées de cas similaires pendant de nombreuses années.

Le 8 mars 2010, soit trois semaines après l'expulsion de Najlae, lors d'un événement célébrant le 100e anniversaire de la Journée internationale des droits de la Femme en compagnie de membres de la société civile de 'l'Année nationale de lutte contre la violence envers les femmes', le Président Nicolas Sarkozy a été interpellé publiquement sur cette affaire.<sup>82</sup> Sa réponse, à savoir que Najlae « *pouvait revenir en France si elle le souhaitait* » a représenté une victoire importante pour les militants et a transmis un message fort concernant le traitement des sans-papiers ayant subis ou subissant des violences.<sup>83</sup> Najlae a été autorisée à retourner en France où elle a obtenu un permis de séjour en octobre 2010.<sup>84</sup> Elle est devenue le visage public des femmes sans-papiers cherchant à obtenir justice en France, et en osant s'exprimer à propos de son traitement par la police, elle a donné une formidable impulsion à la campagne en faveur d'un changement de la législation.



RESF accueille Najlae L. de retour à Paris, mars 2010  
© RESF

80 Bannière de la campagne disponible sur : <http://desinformememos.org/wp-content/uploads/2011/01/Noura-Benrabah.jpg>

81 Najlae, 19 ans, expulsée vers le Maroc, France 3 sur : [http://www.dailymotion.com/video/xcbnap\\_france-3-centre-najlae-19-ans-expul\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xcbnap_france-3-centre-najlae-19-ans-expul_news), <http://www.educationsansfrontieres.org/article26307.html>, BFMTV sur : [http://www.dailymotion.com/video/xcd7ok\\_battue-a-paris-l-hiver-a-casablanca\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xcd7ok_battue-a-paris-l-hiver-a-casablanca_news) et en anglais sur : <http://www.youtube.com/watch?v=myRfCo9uY1Q>

82 Déclaration officielle du lycée, 'Réunion avec les associations membres du collectif 'Grande Cause nationale 2010', engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'occasion du 100e anniversaire de la Journée internationale des droits de la Femme', disponible en ligne sur : [http://www.elysee.fr/president/les-actualites/communiqués-de-presse/2010/mars/reunion-avec-les-associations-membres-du-collectif.8338.html?search=Najlae&xtmc=Najlae\\_Lhimer&xcr=1](http://www.elysee.fr/president/les-actualites/communiqués-de-presse/2010/mars/reunion-avec-les-associations-membres-du-collectif.8338.html?search=Najlae&xtmc=Najlae_Lhimer&xcr=1)

83 Le Point.fr, 'Nicolas Sarkozy autorise le retour de Najlae Lhimer', disponible sur : <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2010-03-08/marocaine-expulsee-sarkozy-autorise-son-retour-en-france/920/0/431435>

84 BFMTV, 'Najlae de retour en France', disponible sur : [http://www.dailymotion.com/video/xck6x0\\_najlae-de-retour-en-france\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xck6x0_najlae-de-retour-en-france_news) et RTL Info, 'Loiret : carte de séjour temporaire pour la jeune Marocaine Najlae Lhimer', disponible sur : <http://www.rtl.be/info/monde/international/742669/loiret-carte-de-sejour-temporaire-pour-la-jeune-marocaine-najlae-lhimer>

**GUIDE PRATIQUE DE MOBILISATION CONTRE LA « VIOLENCE UTILISÉE PAR LES FORCES DE L'ORDRE »**

'**INCITE! Women of Color Against Violence**' (Incitez! Femmes de couleur contre la violence) est une organisation militante nationale aux États-Unis, constituée de féministes désireuses de faire avancer un mouvement pour mettre fin à la violence qu'elles et leurs communautés subissent via des actions directes, un dialogue critique et l'organisation populaire. Représentant des milliers de membres dans ses branches et entités affiliées à travers les États-Unis, le collectif se mobilise pour susciter un changement aux niveaux local, national et transnational.



Pour aider les mouvements axés sur la justice sociale et dirigés par des migrants à développer des stratégies et analyses couvrant la violence étatique et interpersonnelle, INCITE a rassemblé une large coalition de groupes nationaux et locaux, qui a élaboré un guide pratique à l'intention des organisateurs menant des actions contre la brutalité policière et la violence envers les femmes et les personnes transsexuelles de couleur.

En réponse à la discrimination raciale et basée sur le genre des femmes et filles autochtones, noires, latines, asiatiques et arabes sous le couvert des 'guerres' contre la drogue, le terrorisme et la migration irrégulière, *'Organisers' Resource and Toolkit: Law Enforcement Violence Against Women of Color and Trans People of Color* (Ressource et guide pratique à l'intention des organisateurs : la violence des forces de l'ordre à l'encontre des femmes de couleur et des personnes transsexuelles de couleur) vise à mobiliser et autonomiser ces communautés afin qu'elles forment des coalitions, se documentent et opposent une résistance collective à la 'violence des forces de l'ordre'. Ce guide contient des ressources, des outils et des fiches d'information sur l'organisation permettant aux organismes d'aborder la violence envers les migrantes aux frontières, en détention, et dans les milieux des forces de l'ordre.<sup>85</sup>

## **FORMER DES ALLIANCES AVEC LE MOUVEMENT SYNDICAL AFIN DE LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES SANS-PAPIERS**

Les mouvements de défense des droits des travailleurs et des droits des femmes peuvent être des alliés de poids pour les femmes sans-papiers pour adresser des problèmes sous-jacents à la violence et à la discrimination basées sur le genre. Comme l'illustrent ces exemples, la formation d'alliances avec

des syndicats et des organisations de lutte contre la violence faite aux femmes peut s'avérer une stratégie essentielle pour renforcer une campagne, voire constituer un objectif de campagne à part entière.

Dans certains pays, les syndicats sont devenus une source précieuse de soutien. Comme l'a souligné Carles Bertran du CITE/CCO, les élections syndicales sont souvent le seul contexte où un travailleur migrant peut se présenter à une élection ou voter pour son représentant ; il peut ainsi représenter non seulement d'autres travailleurs migrants mais

85 INCITE!, 'Stop Law Enforcement Violence' (Stop à la violence des forces de l'ordre), disponible sur : <http://incite-national.org/index.php?s=52> 86 INCITE!, "Stop Law Enforcement Violence", available at: <http://incite-national.org/index.php?s=52>

aussi un personnel complet. Ana Rodriguez, de la CSC à Bruxelles, a constaté la grande expertise des syndicats concernant les droits de tous les travailleurs, de même que leur aptitude à organiser des actions collectives et concrètes.

En France, dix Cap-verdiennes sans-papiers ont obtenu le soutien de la division des Alpes Maritimes de la **Confédération Générale des Travailleurs** (CGT) pour l'organisation d'une action collective contre un hôtel 'Pierre & Vacances' à Nice en septembre 2011. L'hôtel avait indument employé ces femmes en tant que ressortissantes portugaises sous contrat de travail temporaire. Grâce au soutien du syndicat, elles ont occupé l'hôtel pendant neuf jours, et ont finalement pu négocier avec la direction afin d'obtenir un contrat jusqu'en 2013, de manière à poursuivre leur travail dans l'hôtel et introduire un dossier de régularisation.

Le **Mushroom Pickers Support Group** (Groupe de soutien envers les cueilleurs de champignons) a été fondé en Irlande en 2006, pour réagir à l'exploitation des travailleuses migrantes employées dans des champignonnières irlandaises. À l'époque, cette industrie irlandaise pesant 110 millions d'euros était devenue tributaire d'une main d'œuvre largement féminine originaire de Lettonie, de Lituanie, d'Ukraine, de Moldavie, de Biélorussie, de Chine et de Thaïlande. Vivant et travaillant dans des fermes isolées, ces travailleuses étaient exposées au danger et à l'exploitation pour un salaire dérisoire de 2,50 euros par heure. Isolées et sans informations sur leurs droits, nombre d'entre elles étaient devenues sans-papiers en raison des taux d'exploitation élevés dans le secteur. Plusieurs travailleuses ont alors pris contact avec le Migrant Rights Centre Ireland (MRCI, Centre irlandais des droits des migrants), qui a réagi en utilisant une approche

communautaire dans la région afin d'organiser ces travailleuses et apporter des changements dans ce secteur.<sup>86</sup>

A travers l'organisation de rencontres à domicile, ces femmes se sont mobilisées ce qui a débouché sur l'élaboration de réunions régulières et plus importantes. Ce groupe a documenté l'exploitation dans cette industrie et a lancé une campagne et stratégie en vue de changement dans l'industrie du champignon. Comme nous l'explique une travailleuse : « *La rencontre d'autres membres et la découverte de leur histoire met en colère et donne envie de se battre afin d'obtenir un traitement équitable... Lorsque je fais connaissance d'une autre cueilleuse de champignons, je l'encourage à rejoindre le groupe* ». <sup>87</sup>

Lors d'un événement médiatique en novembre 2006, plusieurs femmes ont relaté leurs expériences en tant que travailleuses migrantes sans-papiers dans ce secteur et ont publié leurs recommandations adressées aux employeurs, agences gouvernementales, syndicats, acheteurs, et autre. Cet événement a marqué le début de la collaboration entre MRCI et SIPTU le plus grand syndicat d'Irlande. Différentes demandes ont obtenu satisfaction et le groupe a élargi son champ d'action afin d'y inclure d'autres secteurs, devenant l'Agricultural Workers Association (AgWA, Association des travailleurs agricoles). Rien qu'en 2007, cette initiative nationale a pu aider des travailleurs migrants à récupérer 250 000 euros de salaires impayés. Évoquant l'AgWA, Edel McGinley du MRCI se rappelle : « *Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, mais cela a vraiment consolidé notre travail et a permis un nouveau type de relations avec les syndicats qui n'est pas évidente jusque-là. C'est pourquoi il s'agit donc d'une évolution très positive pour la situation présente et pour le travail futur.* »

86 Le MRCI a déployé beaucoup d'efforts pour documenter cette action et d'autres initiatives de travail communautaire dans son rapport 'Mobilising for Social Justice' (Mobilisation pour une justice sociale), 2011, disponible sur : <http://www.mrci.ie/media/File/Mobilising%20for%20Social%20Justice%20-%20MRCIs%20Community%20Work%20Model.pdf>

87 MRCI, Harvesting Justice (Récolter la justice), 2006, disponible sur : [http://www.mrci.ie/media/128689742254\\_Harvesting%20Justice%20-%20Mushroom%20Workers%20Call%20for%20Change.pdf](http://www.mrci.ie/media/128689742254_Harvesting%20Justice%20-%20Mushroom%20Workers%20Call%20for%20Change.pdf). Voir également la vidéo du MRCI et du SIPTU 'Organising Mushroom Workers in Ireland' (Organiser les cueilleurs de champignons en Irlande), disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=XbZZQLDLWno>

Au Royaume-Uni, **Justice for Domestic Workers** (J4DW, Justice pour les travailleurs domestiques) s'est montré très efficace dans l'accroissement des capacités de ses membres afin qu'ils se mobilisent et s'engagent auprès du public et des décideurs politiques pour provoquer un changement. Lancé par des travailleurs domestiques unissant leurs forces afin de se 'serrer les coudes', le groupe a identifié la nécessité d'une structure plus formelle leur permettant d'exposer leur cas aux responsables politiques et de mener une campagne en faveur du changement.

Bon nombre des membres sont sans-papiers, et d'autres risquent de perdre leur statut en raison d'un contrôle unilatéral de leurs permis par l'employeur. Le groupe a rassemblé beaucoup d'exemples de violence et de harcèlement sexuel subi par les travailleuses domestiques migrantes. Il met tout en œuvre pour sensibiliser le public au fait que l'actuel modèle qui gère la migration pour le travail domestique suscite une exposition disproportionnée des femmes au harcèlement sur le lieu de travail. Comme l'illustrent les témoignages sur leur site web, ce déséquilibre en termes de pouvoir et de contrôle peut engendrer une violence psychologique, physique ou sexuelle, et les employeuses peuvent elles aussi faire subir des mauvais traitements. « *Il m'imposait des actes sexuels par le derrière et même les oreilles. Chaque fois que je protestais, il cessait de me verser mon salaire pendant un mois* » rapporte une travailleuse domestique, tandis qu'une autre nous raconte : « *À la moindre erreur, mon employeuse enfonçait ses doigts dans mes yeux jusqu'à les blesser. Lorsque je pleurais de douleur, elle me disait que dans ce pays, je ne pouvais pas pleurer sinon, la police m'attraperait.* »<sup>88</sup>

En devenant une branche officielle du plus grand syndicat britannique, 'Unite' (Unissez-vous), J4DW a donné à ses membres la possibilité de suivre toutes les formations proposées par le syndicat.<sup>89</sup> Ces dernières incluent des cours d'anglais et d'informatique, des cours relatifs aux droits des travailleurs, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'une formation pour les candidates à un poste de déléguée syndicale.

Malgré leurs maigres salaires, dont la majeure partie est envoyée par transferts de fonds, une cotisation mensuelle d'une livre (1,20 €) sert de fonds d'urgence pour les travailleuses quittant un employeur abusif, afin de couvrir les frais de nourriture, de vêtements et de déplacement. Les compétences des membres à s'organiser et s'exprimer en public leur permettent de lutter efficacement contre l'injustice, l'inégalité et la discrimination au niveau structurel. « *Nous les aidons à comprendre qu'en se syndiquant, elles auront accès à l'éducation, à des formations et à divers autres avantages, et nous les sensibilisons à l'importance de mener des campagnes.* » souligne la coordinatrice de J4DW, Marissa Begonia. « *Ces cours nous aident à développer nos capacités pour que nous ayons confiance en nous-mêmes lorsque nous devons prendre la parole en public, par exemple au Parlement, ou lors de réunions gouvernementales, de mobilisations ou de conférences nationales et internationales.* »<sup>90</sup>

Sur le plan international, J4DW a travaillé aux côtés d'organisations telles qu'Anti-Slavery International (Association de lutte contre l'esclavage), RESPECT, Oxfam et la Confédération syndicale internationale (CSI) en menant des campagnes intensives afin d'assurer l'adoption de la Convention concernant

88 Témoignages du site web J4DW, disponibles sur : <http://www.j4dw.org/about>

89 Brochure d'information de Justice for Domestic Workers (Justice pour les travailleurs domestiques), disponible sur : <http://www.kalayaan.org.uk/documents/j4dwleaflet.pdf>

90 ITUC-CSI, 'Gros plan sur Marissa Begonia', 2010, disponible sur : <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-marissa-begonia-j4dw.html?lang=fr91> ITUC, "Spotlight on Marissa Begonia", 2010, available at: <http://www.ituc-csi.org/spotlight-on-marissa-begonia-j4dw.html>

le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques de l'OIT. La coordinatrice Marissa Begonia était membre de la délégation de la CSI lors de la 100e Conférence Internationale du

Travail, qui a abouti à la ratification de la Convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant le 'Travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques'.<sup>91</sup>

### UN GROUPE D'ENTRAIDE DE TRAVAILLEUSES DOMESTIQUES MIGRANTES MÈNE UNE CAMPAGNE EN FAVEUR DU CHANGEMENT

Fondée en 2009 et comptant plus de 300 membres actifs, J4DW est fortement présent sur la scène politique sociale du Royaume-Uni. En développant un partenariat stratégique avec 'Unite', le plus grand syndicat national, l'association est parvenue à accroître le pouvoir de négociation des travailleuses domestiques migrantes, à rendre d'importantes formations accessibles et à influencer les débats politiques de haut niveau.

J4DW représente des nationalités très variées. En continuant à dénoncer publiquement leur situation, l'association encourage d'autres travailleuses domestiques migrantes à se rassembler et à s'organiser afin de revendiquer leurs droits. Elle est devenue une partenaire cruciale pour tout travail politique sur la question au Royaume-Uni. Comme l'explique la coordinatrice Marissa Begonia, « *Les actions sont plus vivantes, plus visibles et plus efficaces quand les travailleuses domestiques mènent leurs propres campagnes, même si le soutien d'autres syndicats et ONG est très important* ». <sup>92</sup>

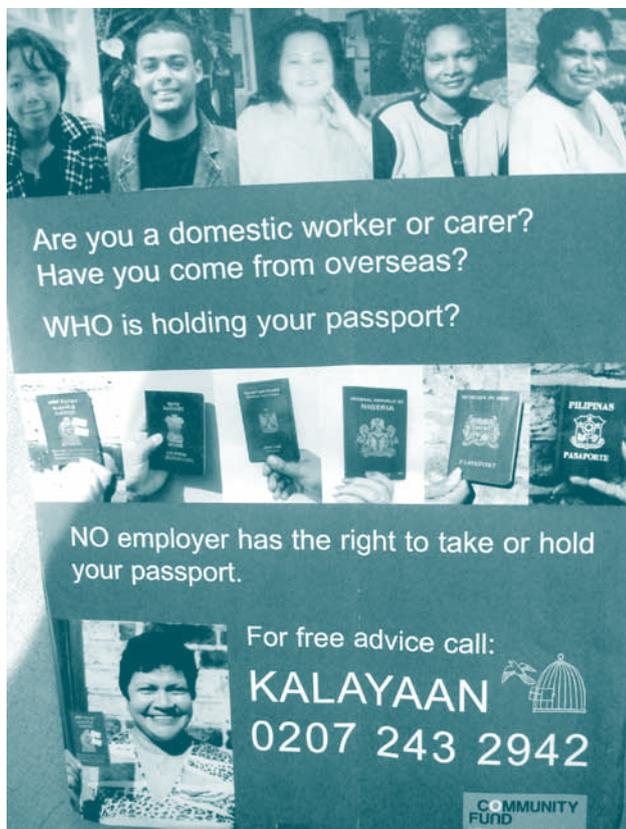
Le groupe travaille en étroite collaboration avec Kalayaan, centre de conseil et partisan phare d'un changement politique positif pour les travailleuses migrantes domestiques.

Dans le cadre de la campagne destinée à permettre aux travailleuses migrantes domestiques employées par des diplomates d'avoir le droit de changer d'employeur, des membres de J4DW et de Kalayaan ont rencontré des représentants de la Chambre du Parlement et de la Chambre des Lords afin de parler de l'exploitation extrême au travail. Comme l'explique Jenny Moss de Kalayaan : « *Notre but est d'habiliter les travailleuses domestiques employées par des diplomates à changer d'employeur car sinon, elles se retrouvent prisonnières de leur peur : si elles s'échappent, elles ne peuvent pas porter l'affaire en justice ni demander l'aide de la police* ».

Le 26 octobre 2009, Kalayaan a rencontré de hauts responsables de la Chambre basse du Parlement afin d'exposer les réalités de l'esclavage domestique au sein du personnel diplomatique à l'étranger. « *Nous avons invité le groupe parlementaire multipartite sur la traite des êtres humains à rencontrer des travailleuses qui avaient été engagées ici par des diplomates et avaient vécu ce type d'expérience,* » relate Jenny. « *Les parlementaires ont dialogué avec des travailleuses devenues sans-papiers suite à une exploitation par des diplomates* ». Bouleversés par ces témoignages, bon nombre de représentants ont souhaité prendre part à l'avancée des affaires

91 OIT, 'Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et les travailleurs domestiques', disponible sur : [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_157837.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_157837.pdf)

92 ITUC-CSI, 'Gros plan sur Marissa Begonia', interview disponible sur : <http://www.ituc-csi.org/gros-plan-sur-marissa-begonia-j4dw.html?lang=fr>



Poster d'information, Kalayaan  
© PICUM 2010

individuelles, mais le groupe s'est montré ferme quant à la nécessité d'aborder le droit fondamental de changer d'employeur. La délégation a permis à Kalayaan de rencontrer le ministre de l'Immigration le 24 novembre 2009 afin de débattre de la question. « Cette démarche a débouché sur une réunion avec le Ministre Phil Woolas, organisée par les politiciens eux-mêmes, et sept d'entre eux - députés et lords - y ont assisté en compagnie du ministre de l'Immigration. Ce fut donc une fameuse démonstration de soutien ! » Alors que le ministre avait donné son accord de principe pour une modification du visa

afin que les travailleuses puissent changer d'employeur, il n'y eut malheureusement aucun signe de changement.

Kalayaan a assuré que les femmes sans-papiers ayant participé à la réunion comprenaient les limites de l'issue. Comme Jenny l'explique : « Nous les avons rencontrées pendant environ une heure au préalable et leur avons parlé des résultats qu'elles espéraient mais ensuite, les politiciens leurs ont demandé de relater leurs expériences chacune à leur tour, et à leur poser quelques questions à ce sujet. Ils ne les ont pas incitées à en révéler davantage que ce qu'elles souhaitaient dire. Les réactions des travailleuses domestiques furent néanmoins très positives. Elles avaient vraiment apprécié d'avoir l'opportunité de raconter leur histoire à un politicien réellement à leur écoute ».

## CONCLUSION

Ce chapitre a décrit la manière dont les femmes sans-papiers agissent pour obtenir justice, en contestant leur exploitation et provoquant un changement. L'influence que ces femmes peuvent avoir exercé à l'échelon individuel et collectif est évidente dans toute l'Europe. En portant leurs réalités personnelles et leurs expériences à l'attention du public et des politiques, ou en travaillant de concert afin d'organiser et de renforcer leurs capacités, les femmes sans-papiers sont à même de reprendre le contrôle de leur situation. Les migrantes se mobilisent afin d'exposer leurs préoccupations au niveau politique, et encouragent les alliances stratégiques avec des partenaires-clés tels que les syndicats et les organisations de femmes.

## VI. Garantir l'accès aux centres d'accueil

*« C'est comme une menace qui plane en permanence au-dessus de votre tête. Lorsqu'ils réalisent qu'il n'y a personne pour vous défendre, ils en profitent. Ils peuvent vous maltraiter physiquement. Ainsi, mon propriétaire avait l'habitude de frapper à ma porte le soir et de me toucher en disant 'Tu es si belle, tu es superbe'. Je lui répondais 'Ne m'approchez pas, ne me touchez pas, je vous ai payé le loyer, point final'. J'ai dû trouver un autre logement.*

– Femme sans-papiers en Pologne

*« Les choses pourraient être pires pour moi. Si cet homme ne m'avait pas ramenée chez lui, j'aurais fini dans la rue. À Athènes, beaucoup de migrantes sont forcées de se vendre toutes les nuits. Maintenant, au moins, je sais qui me viole. »*

– Femme sans-papier à Athènes <sup>93</sup>

*« Nous rencontrons des femmes ayant subi ou subissant des violences mais sans autre endroit où vivre, alors elles restent avec leur partenaire maltraitant. Si une femme n'a pas accès à un logement légal, elle se retrouve dans une situation d'extrême vulnérabilité car elle dépend en permanence de logements non autorisés ou de son partenaire si elle veut conserver son permis de séjour. Un grand nombre de celles qui viennent nous voir vivent des relations violentes. Il est vraiment regrettable que des femmes soient réduites à cet état de dépendance vis-à-vis d'hommes pour leur permis de séjour et leur logement. Il n'y a rien de pire. »*

– Federica Armandillo, SVZV, Pays-Bas

Sans possibilité d'accès aux logements sociaux, les migrantes sans-papiers doivent se tourner vers le logement privé non réglementé et, souvent, des propriétaires peu scrupuleux. Si elles perdent leur logement, elles doivent s'adresser à des refuges qui ne sont généralement pas subventionnés pour les héberger. Les services d'aide disponibles sont presque toujours bénévoles et sous-financés. Aspect fondamental de la réalité des migrantes sans-papiers, la misère constitue par ailleurs la principale réaction politique des gouvernements à leur existence, l'isolement économique et social

servant d'instrument de contrôle migratoire dans de nombreux États membres de l'UE.

Cette situation exerce un impact disproportionné sur les migrantes sans-papiers. Elles n'ont généralement pas accès aux centres d'accueil pour femmes battues et sont donc condamnées à endurer une exploitation prolongée. Elles se voient parfois contraintes de choisir entre la maltraitance et la vie à la rue, où elles sont souvent exposées à un surcroît de violence. En Europe, des femmes sans-papiers dorment dans des gares, des cabines téléphoniques

93 « Paperittomat » de Kaisa Viitanen et Katja Tähjä offre un aperçu unique de la vie quotidienne des migrants sans-papiers en Europe. Actuellement disponible en finnois, ce livre sera bientôt traduit en anglais sous le titre « Paperless » (Sans-papiers).

ou des bus de nuit quand elles n'errant pas tout simplement dans les rues. Dans ces conditions extrêmement risquées, elles sont à la merci des prédateurs profitant de leur vulnérabilité. L'une des femmes interviewées le formule comme suit : « *Si vous êtes une femme, une sans-abri passant d'un endroit à l'autre, vous êtes totalement exploitée. Et dans ce cas, rien de plus facile que de vous exploiter encore et encore.* »

Il existe peu de services pour les femmes seules ; quant aux femmes avec enfants, elles sont peut-être prioritaires pour les logements d'urgence, mais leur dénuement peut entraîner une déchéance du droit de garde. Cette discrimination, qui accentue leur vulnérabilité à la violence, aggrave également l'absence d'aide en cas de maltraitance. Si les difficultés rencontrées par les femmes sans-papiers sont emblématiques des ressources et capacités limitées du mouvement des refuges pour femmes dans son ensemble, la structure administrative, financière et sociale ne peut évoluer sans l'appui de ce mouvement. Les initiatives décrites ci-après montrent comment le mouvement des femmes peut être renforcé par des moyens législatifs, politiques et pratiques garantissant l'accès des femmes sans-papiers à ces refuges.

La misère entretient et aggrave les violences subies par les femmes sans-papiers qui ne bénéficient que d'un accès restreint au logement ou à l'aide sociale. La nature transitoire et dépendante de leurs conditions de vie augmente le risque d'exposition à une violence voilée ou manifeste. Bethan Lant, de l'association britannique Praxis, décrit cette situation : « *Les femmes sans ressources qui passent d'un logement à l'autre sont fréquemment violentées. Les hommes y voient une opportunité et les agressent physiquement ou sexuellement, estimant qu'ils en ont le droit puisque ces femmes résident*

*sous leur toit, donc pourquoi s'en priveraient-ils ? Nous voyons beaucoup de cas de ce genre.* »

Les problèmes de logement exposent les femmes et les enfants à des violences physiques ou sexuelles prolongées, que ce soit dans un logement qu'ils craignent de fuir ou sous la coupe d'une personne affirmant leur offrir un abri, quand ce n'est pas les deux à la fois. « *Souvent, le prix à payer est d'avoir des relations sexuelles non désirées* », explique un représentant d'une association néerlandaise, « *J'entends peu parler de femmes sans-papiers et sans-abri, mais nous avons beaucoup de cas de femmes coincées dans une relation où elles n'ont d'autre choix que de consentir à des relations sexuelles ou vivre à la rue.* » Il en va de même au Royaume-Uni. « *Nous avons entendu parler de nombreuses femmes qui, pour éviter de se prostituer, sont restées avec un homme auquel elles devaient fournir des services pour avoir un endroit où dormir, ces services n'incluant pas uniquement le nettoyage et la cuisine mais aussi le sexe* », explique Nazek Ramadan de Migrant Voice.

## **DROITS PRÉVUS DANS LA LÉGISLATION SUR LES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE**

« *Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour permettre la mise en place de refuges appropriés, facilement accessibles et en nombre suffisant, afin d'offrir des logements sûrs pour les victimes, en particulier les femmes et leurs enfants, et pour les aider de manière proactive.* » - Article 23, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique

**La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** est entrée en vigueur le 1er septembre 2011. Il s'agit du premier instrument juridiquement contraignant qui fournit un cadre légal exhaustif en vue de prévenir la violence à l'encontre des femmes, de protéger les victimes et d'en finir avec l'impunité des auteurs de maltraitance.

En plus de reconnaître les risques accrus de violences basées sur le genre que courent les femmes sans-papiers, la note d'orientation officielle recommande que les États leur réservent des places dans des refuges spécialisés. Reprenant les recommandations formulées en 2006 par le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, elle demande la mise à disposition d'une 'place familiale' pour 10 000 habitants<sup>94</sup>. Cette norme légale revêt une grande importance car l'absence de mise à disposition, par les États membres, de ces logements ou d'un financement adéquat aux organismes qui s'en chargent constitue une source majeure des difficultés rencontrées par les femmes sans-papiers.

Au niveau national, la **législation espagnole** relative à la violence basée sur le genre garantit aux migrantes sans-papiers le droit d'obtenir sans délai une place dans un refuge pour femmes battues. Les femmes actant en justice contre un auteur de violences peuvent demander des allocations de logement. En cas de condamnation, elles bénéficient d'un accès prioritaire à un logement social. L'article 14(3) de la loi organique de 2009 affirme que « *Les étrangers, quel que soit leur statut, ont droit à des services et à des prestations sociales de base* ».<sup>95</sup>

Lorsqu'une femme sans-papiers dépose une plainte pour violence en Espagne, elle peut demander à être escortée par des policiers pour récupérer ses effets ou se rendre dans un centre médical. Si la police estime que la femme court un danger potentiel, ils lui trouveront une place dans un centre d'accueil d'urgence réservé aux femmes et aux enfants (voir plus bas). Conformément au Code de procédure pénale, une comparution est organisée dans les plus brefs délais (maximum 72 heures) afin de déterminer la gravité du délit et d'offrir une ordonnance de protection à la victime. À ce stade, les services sociaux organisent (au niveau local) un hébergement à plus long terme dans un autre centre et coordonnent leur action localement avec celles d'ONG susceptibles de proposer d'autres possibilités de logement.

94 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Rapport explicatif, 7 avril 2011, Article 23(135), « Le rapport final d'activités de la Task Force du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes y compris la violence domestique (EG-TFV (2008)6) recommande un accueil sûr dans des refuges spécialisés pour femmes répartis pour toutes les régions et capables de recevoir une famille pour 10 000 habitants. Cependant, le nombre de refuges devrait dépendre des besoins réels. Pour les femmes subissant ou ayant subi d'autres formes de violence, le nombre de lieux disponibles dépendra encore une fois des besoins réels », consultable sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Reports/Html/210.htm>

95 Ley Orgánica 2/2009, de 11 de diciembre, de reforma de la Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social

### LOGEMENTS D'URGENCE SPÉCIALISÉS POUR LES FEMMES SANS-PAPIERS EN ESPAGNE

Les systèmes d'aiguillage et de paiement fonctionnent différemment en Espagne selon les administrations régionales. Voici deux exemples illustrant comment une femme sans-papiers peut obtenir un logement d'urgence à Madrid et en Catalogne.

Le conseil municipal de Madrid gère un **Servicio de Atención a la Violencia Doméstica** (SAVD, Service de vigilance envers la violence domestique). Actif au sein des services sociaux de la municipalité, ce service d'intervention spécialisé dans la prise en charge des rescapées de violences basées sur le genre est accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an, et possède un numéro d'appel gratuit (900). Le SAVD fournit une assistance immédiate, des informations et un support juridique, une aide psychologique ainsi qu'un hébergement d'urgence à court terme. Géré par une équipe multidisciplinaire composée de policiers et de spécialistes en violence basée sur le genre, ce service coordonne ses activités avec celles d'autres services d'aide municipaux et privés de la ville. Une Zona de Estancia Temporal (zone de résidence temporaire) au sein du service permet d'accueillir des femmes pendant 48 heures mais certaines y sont restées bien plus longtemps. Le SAVD envoie également des femmes dans des appartements d'urgence gérés par la Fundación Lábor, avec laquelle ils ont noué un partenariat. Les femmes peuvent y rester jusqu'à 20 jours.

En Catalogne, la police (mossos d'esquadra) contacte directement les services sociaux (Departament de Benestar Social i Família) qui proposent un accueil d'urgence en fonction des services locaux disponibles. Si une femme a besoin d'un logement en dehors des heures ouvrables, les mossos d'esquadra prennent la responsabilité de l'envoyer directement dans un refuge.



Service de vigilance envers la violence domestique, « N'essayez JAMAIS de lever la main sur moi. Aucune tolérance pour les abus. »

### SUBVENTION DES CENTRES D'ACCUEIL PAR LE GOUVERNEMENT NATIONAL

Les associations travaillant avec des femmes sans-papiers s'accordent à dire qu'il est toujours difficile, et fréquemment impossible, de trouver des refuges disposés à les accueillir. Les migrantes actives au sein de leur communauté jouent souvent un rôle prépondérant dans les efforts déployés pour garantir l'accès à ces centres d'accueil, comme l'explique un groupe de migrantes philippines en Belgique régulièrement contacté par des femmes sans-papiers fuyant la violence. « *Ces refuges sont*

*toujours complets, nous roulons d'une province à l'autre afin de chercher une place pour ces femmes.* » Il n'est d'ailleurs pas rare que ces militantes finissent par les accueillir dans leur propre foyer.

Comme les femmes sans-papiers n'ont pas droit à des revenus légaux et manquent d'accès à des subsides, les refuges n'ont aucune garantie que leur séjour sera subventionné par l'Etat. Leur accès insuffisant au marché du logement et du travail implique qu'elles auront besoin d'un soutien à long terme. Il existe plusieurs modèles positifs à l'échelon national, généralement sous la forme de 'fonds gouvernementaux' qui financent les séjours de femmes sans-papiers dans les refuges.

Aux Pays-Bas, la **Regeling verstrekkingen bepaalde categorieën vreemdelingen** (Rvb, Réglementation des prestations fournies à certaines catégories d'étrangers) assure un revenu mensuel aux femmes sans-papiers qui viennent témoigner devant les tribunaux pour des affaires de trafic d'êtres humains, de violences domestiques ou de 'crimes d'honneur'<sup>96</sup>. Ces fonds sont alloués aux femmes qui ont introduit une demande de permis de séjour à la suite de violences domestiques. La demande doit être introduite dans un délai d'un an à compter de la fin de la relation concernée, et la candidate doit pouvoir prouver les faits de violence au moyen d'une déclaration ou d'un rapport de la police attestant le dépôt d'une plainte pour violences domestiques et d'un certificat d'un médecin ou d'un autre professionnel de la santé ou d'une déclaration d'un refuge pour femmes battues.

« Désormais, les femmes sans-papiers en mesure de prouver qu'elles ont subi des violences domestiques ou liées à un quelconque code d'honneur peuvent bénéficier de prestations sociales si elles introduisent une demande de permis de séjour. Cette disposition a amélioré l'accès aux centres d'accueil car il faut bien que ces refuges assurent leur propre survie », explique Anne Olde Loohuis de l'organisation Stichting LOS. Pourtant, de nombreuses associations ont constaté que certains refuges n'étaient pas familiarisés à cette réglementation. Elles s'inquiètent aussi du fait que les femmes sans-papiers doivent résider dans un centre pour pouvoir prétendre aux fonds. « Le refuge doit d'abord vous accueillir, il constitue un port d'accès, c'est là que le bât blesse. » Les intervenants ont, par ailleurs, observé que les femmes craignent tout particulièrement d'être rapatriées : « Elles refusent tout type de contact ; si vous faites appel aux associations ou refuges financés par l'État, ces femmes sont convaincues d'être expulsées à la moindre occasion.

*Elles considèrent qu'il y a là un risque énorme », précise Anne Olde Loohuis.*

Le projet **Sojourner** est un fonds du gouvernement britannique destiné à subventionner les refuges qui accueillent des migrantes subissant ou ayant subi des violences domestiques mais ne pouvant bénéficier des prestations sociales (no recourse to public funds). Créé par le Home Office (Ministère de l'Intérieur britannique) en 2009, ce fonds s'adresse à toutes les femmes titulaires d'un visa de conjointe habilitées à demander un permis de séjour d'une durée illimitée (ILR) conformément à la Domestic Violence Rule (Réglementation relative à la violence domestique)<sup>97</sup>. Le financement est accordé pour une période de 40 jours : la migrante a 20 jours pour introduire sa demande et les autorités disposent de 20 jours supplémentaires pour l'examiner.

Le projet a été mis en place en réponse au mouvement des femmes et aux associations de défense des droits des migrants, qui demandaient une solution au dénuement des victimes de violences domestiques. « La problématique des femmes fuyant des violences domestiques sans pouvoir bénéficier de prestations sociales devenait de plus en plus complexe, avec de nombreux cas à traiter », se rappelle Jo Clarke, « Notre seule option était de faire appel aux services sociaux, vu qu'il n'y avait pas d'autre aide financière. » Parallèlement, la société a pris conscience que ces femmes comptent parmi les plus vulnérables, les plus isolées et les plus gravement maltraitées simplement parce qu'elles peuvent l'être. « Ces femmes n'ont aucun contrôle sur leur situation, aucun endroit où se réfugier et aucun moyen de s'échapper. Les groupes Women's Aid ont toujours eu pour philosophie de ne pas rejeter les femmes en danger : il faut les mettre en sécurité et les protéger. Mais comment financer cette action ? »

96 Centraal Orgaan opvang asielzoekers (COA, Organisme central pour l'accueil des demandeurs d'asile) aux Pays-Bas.

97 Eaves Housing, 'The Sojourner Project', disponible sur: <http://www.eaves4women.co.uk/Sojourner/Sojourner.php>

### CAMPAGNE POUR METTRE FIN À LA MISÈRE DES MIGRANTES SUBISSANT OU AYANT SUBI DES VIOLENCES AU ROYAUME-UNI

En 2007, Southall Black Sisters a lancé la '**Campaign to Abolish No Recourse to Public Funds**' (Campagne pour abolir l'interdiction de bénéficier de prestations sociales), une coalition regroupant 30 grandes associations de défense des femmes et des droits humains<sup>98</sup>. Une journée d'action nationale a été organisée le 23 avril 2008 ; à cette occasion, la coalition a préparé un dossier de plaidoyer pour mobiliser les associations bénévoles et de terrain. Ce dossier, qui incluait des consignes de lobbying, un modèle de lettre et des communiqués de presse, donnait également plusieurs exemples et études de cas illustrant les méthodes utilisées par d'autres associations pour attirer l'attention sur cette question<sup>99</sup>. Extrait du dossier :



*« Si nous, les associations de défense des femmes, n'affirmons pas clairement que nous ne tolérerons plus l'injustice du non-accès aux prestations sociales pour certaines femmes, le gouvernement s'obstinera dans sa politique d'ignorance et encouragera le sentiment anti-immigration qui maintient des femmes piégées dans le dénuement ou la violence. Nous pouvons faire la différence. Nous pouvons montrer que les associations de femmes ne s'en laisseront pas conter. Nous pouvons influencer le gouvernement et le convaincre d'assumer ses responsabilités face à la misère et à la détresse endurées par des femmes en conséquence directe de la réglementation leur interdisant de prétendre à une aide de l'État. Nous y parviendrons si nous agissons en tant que force visible et unifiée. Cette journée d'action pourrait amener le changement que nous appelons de nos vœux. »*

Grâce à ses activités de lobbying et de sensibilisation ciblées, la coalition a convaincu le Home Office (Ministère de l'Intérieur britannique) d'entamer des réformes afin que les femmes titulaires d'un visa de conjointe et subissant ou ayant subi des violences ne se voient plus refuser les fonds nécessaires pour accéder à des refuges et à des services de soutien. Lancé le 30 novembre 2009, le projet Sojourner finance les refuges hébergeant des femmes qui ne peuvent bénéficier de prestations sociales. Quand on lui demande quels enseignements d'autres pays peuvent tirer de cette initiative, Jo Clarke d'Eaves Housing, qui gère désormais ce fonds gouvernemental, répond *« Le respect mutuel, la compréhension des restrictions pesant sur les refuges pour femmes, le travail en commun et le regroupement des ressources. L'union fait clairement la force : il faut s'interroger sur la situation puis unir ses efforts, tirer un parti maximal des ressources disponibles et former un groupe de pression. Le projet Sojourner est la preuve que c'est possible. »*

Mis sur pied par le gouvernement travailliste puis étendu de manière sporadique, le projet Sojourner a obtenu le soutien de la nouvelle Secrétaire d'État Theresa May, du parti conservateur. *« Vous avez fait campagne et nous avons écouté »*, a-t-elle déclaré à la conférence annuelle de Women's Aid en 2010 avant de promettre l'élargissement du projet.<sup>100</sup>

98 Southall Black Sisters, 'Campaign Leaflet to Abolish No Recourse to Public Funds', 2007, disponible sur: <http://www.southallblacksisters.org.uk/downloads/CampaignToAbolishNoRecourseLeafletA4.pdf>

99 Campagne visant à abolir l'interdiction de bénéficier des prestations sociales, 'Resources for voluntary organisations for the day of action on 23 April 2008', disponible sur: <http://www.southallblacksisters.org.uk/downloads/HowCanISupportHerResourcePack.pdf>

100 Discours complet disponible sur le site web de Women's Aid : <http://www.womensaid.org.uk/page.asp?section=000100010015000800040002&sectionTitle=Theresa+May's+Speech>

Le Home Office avait initialement approuvé un projet pilote de trois mois destiné à évaluer l'ampleur du problème ; lancé le 30 novembre 2009 il aurait dû se clôturer le 20 février 2010. « *Mais depuis l'ouverture de notre ligne, les téléphones n'ont pas cessé de sonner* », explique Jo Clarke, « *Nous savions que trois mois ne suffiraient pas, étant donné la demande considérable.* »

Des femmes sont envoyées à Eaves Housing, gestionnaire du projet, par différents canaux : police, sages-femmes, bouche-à-oreille, initiative spontanée, autres associations, etc. Le siège d'Eaves conserve les dossiers des demandeuses et les transfère à la UK Border Agency (UKBA, Agence britannique de gestion des frontières), qui vérifie leur admissibilité. Les candidates acceptées se voient attribuer un numéro d'identification Sojourner. « *À ce stade, elles seront dans un refuge ou chercheront à en rejoindre un* », explique Jo Clarke. « *Si elles n'en ont pas, elles seront prises en charge par nos collaborateurs administratifs, qui consacrent la moitié de chaque journée de travail à chercher des places dans les centres d'accueil. Si elles en ont déjà une, notre collaborateur financier s'occupera simplement des factures.* » Eaves a signé des contrats de service avec plus de 100 refuges dans l'ensemble du Royaume-Uni. Ces contrats stipulent que les refuges doivent 'loger ces femmes convenablement et en toute sécurité, les aider à résoudre les problèmes de violence domestique, leur faire rencontrer des avocats spécialisés en matière d'immigration le plus rapidement possible et les aider à introduire leur demande de séjour permanent dans les 4 premières semaines, mais aussi facturer à Eaves leurs frais de séjour et reverser une indemnité de subsistance aux femmes sans-papiers'.

À partir du 1er avril 2012, les victimes de violences domestiques pourront bénéficier de prestations sociales à court terme. Jo Clarke précise : « *Pour que ce financement s'effectue sans heurt, les femmes doivent introduire leur demande de séjour*

*permanent dans un délai de quatre semaines. Ce délai s'étant avéré trop restrictif, cette solution à long terme versera des allocations pour une période allant de cinq semaines avant l'introduction de la demande pour un ILR et cinq semaines après.* » Alors que les modifications introduites en 2012 prévoient que les femmes pourront demander un soutien financier et une aide au logement, le projet ne s'adresse toujours qu'aux femmes entrées au Royaume-Uni avec un visa de conjointe. Or, une part significative des demandeuses ne satisfont pas les conditions d'octroi des prestations sociales et les assistants sociaux de l'UKBA se sont avérés très intransigeants en matière de preuves, un problème qu'Eaves a abordé dans leur formation. « *Nous trouvons que le type de preuves qu'ils réclamaient se rapprochaient de celles exigées au niveau pénal* », explique Jo Clarke. « *Sans tenir compte du fait qu'une femme puisse n'avoir jamais parlé des violences subies ni montré ses blessures à quiconque. Il fallait également prendre en considération l'avis du conseiller en violences domestiques.* »

Les groupes britanniques interrogés dans le cadre de cette étude ont tous plébiscité le projet Sojourner, le qualifiant de fantastique bond en avant, tout en formulant des préoccupations communes concernant la nature restrictive des critères d'admission ainsi que la brièveté de l'aide et de la période de soumission des demandes d'ILR (permis de séjour d'une durée illimitée). « *C'est une initiative utile qui a donné de bons résultats mais il faut élargir son champ d'action* », conclut Praxis, tandis que Dave Stamp d'ASIRT à Birmingham souligne les difficultés inhérentes à l'introduction d'une demande. « *Un cas précis a occupé un collaborateur et demi à temps plein, sans compter les heures de travail bénévole en dehors des horaires réguliers, pour préparer le dossier et le soumettre dans les délais. Nous connaissions cette cliente et son historique, or même dans ces conditions, nous avons dû faire la course contre la montre et délaisser tout le reste. Les autres rendez-vous et réunions ont été annulés.* »

De nombreux avocats craignent que leur devoir fondamental de présenter un dossier solide au nom de leur cliente soit mis en péril à cause de ces délais. Et malgré leur soutien envers Sojourner, les propositions formulées par le gouvernement actuel pour restreindre l'accès des migrants sans-papiers à l'aide juridique suscitent une contradiction

intrinsèque, étant donné que les pourvois en appel ne seront plus financés. Du côté des refuges, les problèmes de disponibilité et de risque financier n'ont pas été totalement aplanis et certains restent réticents à l'idée d'accepter des candidates Sojourner, de crainte qu'elles ne dépassent les quatre semaines de séjour payées par le projet.

### CAMPAGNES INSPIRÉES PAR SOJOURNER TRUTH

Sojourner Truth (1797-1883) était une afro-américaine, pour l'abolition de l'esclavagisme et une militante pour les droits de la femme. Née en esclavage, elle a prononcé un discours entré dans la légende lors d'une conférence sur les droits de la femme à Akron, Ohio, en 1851. Son discours intitulé « Ain't I a Woman? » (Ne suis-je pas une femme?) est devenu emblématique des exigences du mouvement féministe en matière de lutte contre le sexisme, le racisme et l'oppression de classe<sup>101</sup>. Il a notamment inspiré deux des principales campagnes de lutte contre la violence faite aux femmes sans-papiers en Europe.

#### Campagne 'Ain't I a Woman', Suède

Lancée par le réseau 'No one is illegal' (Personne n'est illégal) en mars 2010, cette campagne entend lutter contre le manque d'aide et de justice à l'intention des femmes sans-papiers en Suède<sup>102</sup>. Pour qu'elles cessent d'être des proies faciles pour les harceleurs et agresseurs, la campagne exige que le droit à la protection prévale sur la menace d'expulsion et que les femmes sans-papiers collaborant à une enquête criminelle reçoivent un permis de séjour temporaire. L'un des facteurs-clés de la campagne était la participation du mouvement des femmes.

#### Projet Sojourner, Royaume-Uni

Le projet Sojourner est l'aboutissement d'une longue histoire de campagnes menées par des groupes de migrantes, en étroite collaboration avec des associations nationales de défense des femmes et des droits humains, afin de faire supprimer la règle du non-recours aux fonds publics pour les femmes subissant ou ayant subi des violences, et de leur permettre d'accéder aux aides de l'État.

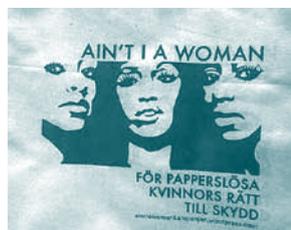
101 'Alice Walker reads Sojourner Truth', disponible sur: <http://www.youtube.com/watch?v=EsjdLL3MrKk>

102 Informations en suédois, en anglais et en espagnol disponible sur: <http://aintiawomankampanjen.wordpress.com/>

## APPUI DU GOUVERNEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Les autorités d'Utrecht, aux Pays-Bas, ont aidé l'association locale **Solidariteitsorganisatie voor uitgeprocedeerde vluchtelingen en migranten** (STIL, Organisation de solidarité avec les demandeurs d'asile déboutés et les migrants) à créer un refuge pour femmes sans-papiers. Inauguré en 2005, **Fanga Musow** (Femmes fortes) offre aux femmes et aux enfants un logement sûr et durable, une aide financière, une assistance juridique, des formations et des services médicaux. Les femmes sans-papiers et leurs enfants peuvent y résider six mois, durant lesquels l'équipe, essentiellement constituée de bénévoles, explore les possibilités de régularisation et aide les femmes à planifier leur avenir. La ville d'Utrecht finance également un centre d'accueil pour demandeurs d'asile déboutés qui vivent des situations d'urgence spécifiques<sup>103</sup>.

La ville de Göteborg a mis en place une initiative locale prometteuse pour aider les femmes sans-papiers à trouver une place dans des refuges d'urgence. Un an après le début de la campagne **'Ain't I A Woman'**, initiative du réseau suédois 'No one is illegal' (Personne n'est illégal), des politiciens locaux ont accepté de s'atteler aux barrières administratives empêchant les femmes sans-papiers d'accéder à des refuges financés par l'État. Trifa Shakey, de la campagne 'Ain't I A Woman', se souvient : « *Nous recevions beaucoup de femmes en quête d'un refuge, subissant des violences au travail ou dans la rue, mais nous*



*ne pouvions pas assurer leur protection. Lorsque nous avons demandé aux centres d'accueil pourquoi ils ne les acceptaient pas, ils nous ont répondu que c'était parce qu'ils ne recevaient aucune ressource de la sécurité sociale ou des politiciens. Nous leur avons donc affirmé que nous allions résoudre le problème ! »*

Le 19 février 2011, presque un an après le lancement de la campagne 'Ain't I A Woman' menée par des représentants locaux du réseau, la ville a voté une motion pour subventionner les frais engagés par les refuges protégeant les femmes sans-papiers contre la violence. Les refuges sans but lucratif soutenus financièrement par la ville reçoivent désormais des indemnités pour leurs activités en faveur des femmes sans-papier, et le Centre municipal d'urgence pour les femmes a également été chargé d'apporter soutien et protection à ce groupe.

Un commentaire sur la motion du bureau des ressources nationales (Social resursnämnd) du conseil communal, chargé des questions liées à l'aide sociale, au logement et à l'intégration, affirmait qu'en qualité de signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Suède avait une obligation internationale d'assistance envers les femmes sans-papiers vis-à-vis d'actes de violence.

« *Les femmes terrées en Suède sans permis de séjour sont particulièrement vulnérables à la violence masculine* », affirme Marie Linden, une élue qui a soutenu la motion. « *Une femme privée de droits au sein de la société risque d'être victime*

103 Fanga Musow sur : <http://www.fangamusow.nl/> et « Hulp aan illegalen blijft toch », Het Parool, 23 avril 2009, disponible sur : <http://www.parool.nl/parool/nl/4/AMSTERDAM/article/detail/238751/2009/04/23/Hulp-aanillegalen-blijft-toch.dhtml>

*d'agressions et de violences sexuelles par des hommes qui profitent de sa situation. Grâce à cette motion, les centres d'accueil auront désormais l'assurance de recevoir un appui financier même pour les femmes qui ne sont pas en règle avec les services sociaux*<sup>104</sup>. » Le réseau 'Ain't I A Woman' a affirmé qu'il était bien plus simple facile de travailler avec les refuges maintenant qu'ils avaient le droit d'offrir une protection aux migrantes sans-papiers et que leurs frais étaient subventionnés par le gouvernement.

En France, les problèmes de disponibilité des refuges et centres d'hébergement sont aggravés par l'absence de financement pour l'accueil de femmes sans-papiers. Pour améliorer la coordination entre les services sociaux concernant les personnes qui fuient la violence au sein de leur foyer, le secteur public a ouvert un numéro gratuit et centralisé (115) destiné à quiconque ayant besoin d'un abri d'urgence. Les femmes peuvent essayer de trouver une place dans des centres d'urgence au cas par cas, mais elles n'en restent pas moins dans une situation précaire et doivent souvent recourir à des solutions alternatives comme dormir à l'hôtel ou dans la rue. Des ONG telles que La Cimade signalent que de nombreuses femmes se prostituent afin de trouver un abri pour la nuit. Un centre d'urgence de la région parisienne précise qu'« *Il s'agit d'un véritable problème pour la réinsertion, la stabilisation et l'autonomisation des femmes sans-papiers après une expérience de violence. En fait, la prostitution ne fait que les exposer à davantage de violence.* »

## RÉSEAUX DE CENTRES D'ACCUEIL POUR FEMMES : PLAIDOYER POUR UN CHANGEMENT

Les réseaux de centres d'accueil pour femmes peuvent renforcer la capacité de leurs membres à répondre aux besoins des femmes sans-papiers, mais aussi faire du lobbying en faveur d'un changement politique susceptible de lever les barrières entravant l'accès à leurs démarches de soutien et de protection. Les réseaux ci-après aident les centres d'accueil de première ligne dans leur action auprès des femmes sans-papiers : renforcement des capacités, networking et sensibilisation au niveau national et régional.

Le réseau **Women Against Violence in Europe** (WAVE, Femmes contre la violence en Europe) regroupe plus de 4 000 associations de défense des femmes qui luttent contre la violence faite aux femmes et aux enfants. Créé en 1994 dans le but de constituer un réseau européen d'action contre la violence physique et sexuelle, WAVE est aujourd'hui présent dans 47 pays, dont plusieurs États membres de l'UE et les États balkaniques.

Les principes fondateurs de WAVE affirment que toute victime de violence, quels que soient sa nationalité ou son statut, a droit à une aide et à une protection juridiques. En 2010, le réseau a mené une étude spécifique sur les migrantes pour recenser les points noirs en matière de protection et d'assistance, ainsi qu'organiser une table ronde sur la situation des 'migrantes sans-papiers face à la

104 Cité dans Elin Schwartz, « Papperslösa kvinnor ska få skydd », GoteborgsFria, 20 janvier 2011, disponible sur : <http://www.goteborgsfria.nu/artikel/86596goteborgsfria.nu/artikel/86596>

violence' lors de son Assemblée générale. Attirant l'attention de ses membres sur les problèmes des femmes sans-papiers, WAVE leur a demandé d'évaluer l'accessibilité de leurs services et a souligné les bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres pays.

« *Même lorsque les centres d'accueil affirment qu'en théorie, ils acceptent les femmes et les enfants sans-papiers, ils se voient souvent dans l'incapacité de le faire en raison de problèmes financiers et d'obstacles posés par les gouvernements* », explique Rosa Logar, présidente de WAVE. « *Notre objectif est de faire supprimer ces politiques et de veiller à ce que chaque femme et enfant ait droit à une protection.* »

Le réseau WAVE était représenté au sein du Comité de rédaction de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Ses interventions lors des discussions et son guide de lobbying à l'échelon national sont consultables sur son site web<sup>105</sup>.

**Imkaan** est un réseau britannique d'associations féminines indépendantes qui luttent contre la violence faite aux femmes et viennent en aide aux

femmes noires, asiatiques, issues de minorités ethniques et réfugiées (Black, Asian, Minority Ethnic and Refugees, BMER). Marai Larasi décrit l'aide apportée par le réseau aux associations de terrain : « *Les refuges rencontrent pas mal de difficultés pour offrir le nécessaire aux femmes qu'ils accueillent. Les acteurs sur le terrain doivent donc redoubler de créativité afin de trouver des fonds, notamment par le biais d'événements locaux. Ils doivent même écrire des lettres pour demander de la nourriture ou des langes, de sorte qu'un réseau au deuxième niveau est vital pour eux.* »

Imkaan mène principalement des activités de sensibilisation et de lobbying stratégiques, favorisant ainsi des changements politiques en faveur de ses membres. Il se sert également de sa position pour développer leurs connaissances et capacités au moyen de formations, de bulletins politiques semestriels, des demandes d'informations, et d'un libre accès à sa vaste bibliothèque de ressources située dans ses bureaux londoniens. Membre du réseau WAVE, Imkaan est aussi engagé au niveau de la politique européenne et promeut activement son approche en tant que modèle pour d'autres centres d'accueil au niveau régional.

105 Women Against Violence Europe, « Ad Hoc Committee on Preventing Violence against Women (CAHVIO) » disponible sur : <http://www.wave-network.org/start.asp?ID=23079&b=151>

## DOSSIER SPÉCIAL

## AIDE HOLISTIQUE AUX SANS-PAPIERS SURVIVANTES DE VIOLENCES

Les femmes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences doivent surmonter de nombreux obstacles financiers et administratifs pour accéder à une aide psychologique et sociale, à des soins médicaux ou à un programme d'assistance. En plus d'interventions spécifiques pour les aider à sortir de situations violentes, les services de conseil peuvent atténuer leur anxiété, leur détresse, et contribuer à un rétablissement à long terme. Les expériences violentes vécues par ces femmes peuvent, en effet, être aggravées par leur situation irrégulière et le déni d'assistance psychologique de base qui en découle.



Les ONG et initiatives bénévoles sont souvent les seules à proposer une assistance spécialisée sans condition aux migrantes en situation irrégulière mais vu leurs moyens limités, elles peinent à dispenser les traitements de longue haleine requis par ces femmes<sup>106</sup>. Divers acteurs locaux constituent une source précieuse d'aide psychologique pour les femmes sans-papiers ayant subi des violences basées sur le genre. Leurs défenseurs leur offrant un soutien direct ainsi que les associations

communautaires en contact avec ce groupe s'efforcent d'améliorer leurs connaissances en matière de violence et leur aptitude à aider efficacement ces femmes. Ayant gagné leur confiance, ces acteurs sont souvent le premier contact des femmes sans-papiers en détresse. Comme ils s'inscrivent souvent dans une démarche bénévole, ils n'ont toutefois pas les ressources ni l'assise de plus vastes associations de lutte contre la violence faite aux femmes mais se retrouvent confrontés à d'innombrables demandes, allant de service de conseil à l'aiguillage vers d'autres services en passant par des interventions auprès d'auteurs de maltraitance.

« Nous recevons des appels. Si elles ont confiance, elles racontent leur histoire », explique Juliet Frisnedi de **Filipiniana-Europa**. Fondé dans le but d'organiser des activités culturelles pour les Philippines vivant à Louvain, en Belgique, ce groupe a rapidement été contacté par des migrantes subissant ou ayant subi des violences. Certaines possédaient un visa de conjointe, mais un grand nombre étaient sans-papiers. « Je me souviens encore de mon premier appel : j'entendais un homme hurler derrière la femme qui me parlait au téléphone. C'était extrêmement stressant, je ne savais pas comment gérer la situation. J'ai passé beaucoup de temps au téléphone mais ça l'aidait, alors je l'écoutais. Elle a fini par s'enfuir et je l'ai emmenée au centre de crise. Mon simple témoignage d'intérêt lui avait donné une lueur d'espoir. »

Toujours en Belgique, Monica Pereira d'**Abraço**, une association issue de la communauté brésilienne, consacre une grande partie de son temps à aider des femmes en situation précaire. « J'ai eu beaucoup

106 FRA – Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2011), Migrants in an irregular situation: access to healthcare in 10 European Union Member States (Migrants en situation irrégulière : l'accès aux soins de santé dans 10 États membres de l'Union européenne), pp. 28-30, disponible sur : [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2011-fundamental-rights-for-irregular-migrants-healthcare\\_EN.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2011-fundamental-rights-for-irregular-migrants-healthcare_EN.pdf)

*de cas de femmes m'appelant à plusieurs reprises sans passer à l'action. Il est très difficile de réagir à une situation violente, c'est un processus à long terme qui exige une écoute attentive pour gagner la confiance de ces femmes et les inciter à agir.»*

Dans ce contexte, un nombre croissant de services d'aide spécialisée élaborent des solutions innovantes afin d'entrer en contact avec les femmes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences et de leur apporter une aide holistique.

## Services d'aide spécialisée pour les survivantes de violences sexuelles

**Associació d'Assistència a Dones Agredides Sexualment** (AADAS, Association d'assistance aux femmes victimes d'abus sexuels) propose une aide gratuite et exhaustive à long terme aux femmes et enfants ayant subi des violences sexuelles. *« Nous écoutons et aidons toute personne victime d'agression sexuelle, peu importe son statut légal ou sa situation économique »*, explique Glòria Escudero, coordinatrice de l'association. En 2010, les migrantes représentaient 23 % de ses dossiers, un chiffre en légère augmentation par rapport aux 19 % enregistrés l'année précédente. La majorité de ces migrantes possèdent des papiers, mais l'association a observé que le statut de migration constitue un obstacle non négligeable pour les femmes. *« Les femmes sans-papiers craignent des représailles si elles cherchent ou demandent de l'aide. Le silence profite aux agresseurs et non aux personnes ayant subi des violences. Un soutien est essentiel pour rompre le silence, trouver de l'aide et faire valoir leurs droits. Sinon, ces femmes ne pourront pas recevoir l'aide dont elles ont besoin et nous ne connaissons jamais l'ampleur du problème. »*

La violence sur le lieu de travail constitue l'expérience la plus répandue parmi les clients sans-papiers du centre. *« La majorité de nos cas concernent des personnes travaillant dans le secteur domestique ou la restauration, et c'est souvent le patron, ou le propriétaire de l'entreprise ou de la maison qui commet des agressions sexuelles à leur rencontre car il sait qu'elles sont vulnérables »*, précise Glòria Escudero. L'AADAS vient également en aide à de nombreuses latino-américaines ayant subi des violences sexuelles durant leur enfance, bien que le temps écoulé depuis les faits et la distance qui les séparent de l'auteur ne laissent guère d'options légales à ces femmes, qui ne viennent souvent que pour bénéficier d'une aide psychologique. *« Les violences ont souvent été commises dans le cercle familial par le père ou un membre de la famille. On ne peut pas faire grand-chose, et encore moins d'ici »*, ajoute Glòria Escudero.

L'AADAS coopère avec les mossos d'escuadra (police régionale), les services sociaux, les foyers pour femmes, l'Institut Catalán de la Mujer (Institut catalan de la Femme) et les tribunaux afin de les informer sur les réalités vécues par ces survivantes. *« La violence basée sur le genre n'est toujours pas bien comprise. Dans le contexte des maltraitances, les gens témoignent généralement d'une plus grande empathie envers les enfants que les femmes. Ils ont tendance à se demander pourquoi ces dernières ne se sont pas enfuies. Pourquoi elles n'en parlent que maintenant. Il reste encore beaucoup de pain sur la planche en matière de sensibilisation. Nous devons lutter contre les préjugés des juges, des avocats, des juristes, des médecins et même des policiers. S'ils ne prennent pas conscience de l'impact psychologique de la violence à l'encontre des femmes, celles-ci ne seront jamais traitées correctement »*, explique encore Glòria Escudero.

Soucieuse d'éradiquer toute violence envers les femmes, l'AADAS estime que son devoir est d'aider toutes les femmes, quel que soit leur statut. « Notre association est née du besoin d'offrir aux femmes ayant subi des violences sexuelles une aide psychologique mais aussi, dans bien des cas, les conseils juridiques absents du système social mis en place par l'État », précise-t-elle. « *Notre travail quotidien consiste à aider ces femmes, qui qu'elles soient, mais notre objectif ultime est de mettre un terme à la violence basée sur le genre. Toute personne ayant subi ce type de violence doit être aidée, nous devons supprimer cette violence de notre société.* »

De nombreuses femmes sans-papiers ne disposent pas des moyens élémentaires indispensables à une survie décente - un dénuement qui les expose davantage encore à la violence et à la maltraitance. Or, le recours à des services d'aide et d'information figure au bas des priorités lorsque les besoins les plus fondamentaux restent insatisfaits. Pour attirer les femmes sans-papiers et garder le contact avec elles, certains services de conseil tentent d'atténuer cette précarité. Ils remboursent les frais de transport en commun, organisent des garderies dans leurs locaux, offrent des ressources de base comme des repas chauds, gèrent des banques de vêtements ou distribuent des bons alimentaires.

Dans les West Midlands, au Royaume-Uni, **Rape and Sexual Violence Project** (RSVP, Projet de lutte contre le viol et la violence sexuelle) propose depuis 1979 un service de conseil gratuit pour les survivantes de violences sexuelles. Pour inciter les migrantes et les femmes issues de minorités à faire appel à ses services, RSVP a engagé en 2007 une travailleuse de proximité chargé de faire connaître ses domaines d'activité et langues de travail. Cette collaboratrice a également identifié les besoins et

expériences spécifiques de nombreuses migrantes sans ressources vivant dans la région après avoir fui leur pays à la suite d'un viol ou de tortures sexuelles.

RSVP a reçu un financement de trois ans pour offrir un service de conseil et de soutien aux survivantes de violence sexuelle. Un grand nombre étaient en situation irrégulière et n'avaient pas d'accès au fond d'aide public.<sup>107</sup> RSVP a développé une approche holistique pour adresser leurs besoins élémentaires. Comme l'explique Mohinder Kahur, assistant social : « *J'ai réalisé que ces femmes ne s'adresseraient pas à RSVP pour discuter de leurs problèmes si elles ne pouvaient pas d'abord satisfaire leurs autres besoins. Il fallait donc chercher un logement adéquat. Si elles n'avaient pas de quoi se nourrir, il fallait également y pourvoir. Et comme nos clientes ne pouvaient pas prendre le bus pour nous rejoindre, nous avons dégagé un budget. Lorsqu'une cliente vient nous voir, elle reçoit 3,50 £, le prix d'un forfait journalier donnant accès à tous les bus.* »

RSVP organise des formations pour les intervenants dans le secteur de la santé mentale, les prestataires de soins de santé primaires ainsi que les organismes de conseil et diverses associations bénévoles afin d'améliorer leur compréhension des obstacles internes et externes spécifiques qui empêchent les femmes ayant intégré le système d'asile de relater leur expérience des violences sexuelles. Reconnaissant l'impact négatif que le rejet d'une demande d'asile peut avoir sur ses clientes, RSVP a noué des contacts avec d'éminents avocats spécialisés dans l'immigration afin de contribuer à une meilleure représentation de ces femmes. En plus d'établir des dossiers détaillés pour aider les avocats à rassembler des preuves, RSVP soumet aux tribunaux des témoignages d'experts concernant l'impact psychologique encouru, basés sur les thérapies mises en

107 Au moment de l'impression, le financement de ce projet a pris fin, mais l'organisation était à la recherche de fonds supplémentaires pour rétablir le soutien et le service de conseil direct en 2012.

œuvre. Mohinder Kahur ajoute : « Il arrive fréquemment qu'un avocat nous appelle pour nous dire que c'est la première fois qu'il reçoit cette information. Nos clientes nous révèlent beaucoup plus de choses car elles nous font confiance et la relation est bien installée. »



Colis alimentaire fournit par RSVP

Pour les femmes devenues sans-papiers, la nécessité d'une aide psychologique et pratique était souvent plus nette encore. « Nous avons constaté avec consternation que lorsque des femmes se voient refuser l'asile, à cause des mécanismes de nos politiques, elles restent sans ressources jusqu'à ce qu'elles introduisent une nouvelle demande, ce qui peut prendre de quelques semaines à quelques mois. Quand elles se retrouvent démunies, elles errent dans les rues, dormant dans les abribus. Elles sont alors embarquées et exploitées sexuellement, ou s'engagent dans des relations violentes avec des hommes profitant de leur vulnérabilité », explique Mohinder Kahur. En plus de mettre les femmes en contact avec des associations d'aide locales, RSVP collabore avec une congrégation religieuse locale pour distribuer des colis alimentaires de base, ainsi que des kits d'hygiène pour femmes contenant des serviettes hygiéniques, du shampoing, du dentifrice, du liquide pour vaisselle, du savon en poudre

et un gant de toilette. « Ce sont les petits détails qui font toute la différence », précise Mohinder Kahur. « Quand ces femmes sombrent dans la misère, elles n'ont plus rien. Alors le simple fait de leur remettre un colis alimentaire fait une sacrée différence dans leur vie. »

## Des professionnels de la santé fournissent une aide psychologique

Des professionnels de la santé se sont également regroupés pour proposer un service de conseil et thérapeutique aux femmes sans-papiers. Ainsi, le réseau **Rosengrenska** rassemble plus de 800 bénévoles offrant des soins de santé aux migrants sans-papiers en Suède depuis 1998. Un soir par semaine, médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, dentistes et divers autres professionnels proposent gratuitement leurs services à Göteborg, dans un lieu gardé secret. Ce réseau a également mis en place une permanence téléphonique. Depuis 2008, Rosengrenska collabore avec la Croix-Rouge suédoise. Sa coordinatrice, Anne Sjögren, qui est également infirmière, explique la motivation de ces bénévoles : « *En tant que professionnels de la santé, nous apprenons à traiter tous les patients de manière égale, en fonction de leurs besoins. En Suède, les lois entravent cet engagement et tant que ce sera le cas, Rosengrenska et la Croix-Rouge seront nécessaires. Les femmes sans-papiers s'adressent à nous pour des problèmes de santé assez graves, mais lorsqu'elles commencent à décrire leur situation, il apparaît souvent qu'elles ont besoin de parler avec un thérapeute.* »

Les services de conseil et les thérapies offertes gratuitement par cette clinique constituent souvent la première occasion qu'ont ces femmes de relater les violences sexuelles qu'elles ont endurées. « Elles ont souvent été violées et exposées aux pires choses imaginables, mais leurs témoignages sont rarement révéler durant la procédure d'asile », explique Ingvar Karlsson, un psychiatre bénévole. « Il est fréquent qu'elles ne puissent pas partager leur expérience avec leurs proches et qu'elles intériorisent le traumatisme. » Le stress post-traumatique et les problèmes entourant la révélation de violences sexuelles amènent au centre de nombreuses femmes sans-papiers dont la demande d'asile a été refusée. Lorsqu'elles se retrouvent en situation irrégulière, leur traumatisme peut être considérablement aggravé par les difficultés qu'elles doivent surmonter pour survivre et éviter d'être découvertes.



Consultation de Rosengrenska, Göteborg, Suède  
© Joan Roels - Pokitin Productions 2011

Le docteur Ritva Holmström, qui offre des séances de psychothérapie le deuxième mercredi de chaque mois, a rencontré de nombreuses survivantes de

violence sexuelle originaires du Kosovo, d'Afghanistan, d'Iran et de Somalie dans cette clinique. « Les femmes vivant dans un lieu étranger, sans droits ni toit, ressentent une profonde insécurité », explique-t-elle. « Lorsqu'elles subissent des injustices ici, en Suède, elles ont le sentiment de ne pas pouvoir s'adresser à la police, et doivent donc essayer une fois encore de 'faire avec'. C'est extrêmement triste à voir. Elles se sentent souvent frustrées et impuissantes face à leur situation, mais elles affirment que parler les aide, que ces sessions leur sauvent la vie. »

Rosengrenska s'efforce d'atténuer les traumatismes subis mais souligne également la nécessité d'une reconnaissance précoce pour traiter les survivantes de la violence. « Toutes les personnes qui viennent ici sont courageuses, elles se sont frayé un chemin jusqu'à nous. C'est juste une honte qu'elles n'aient pas reçu de l'aide à l'époque où elles avaient besoin de recouvrer force et santé », précise le Dr Holmström. « Il existe des soins de bonne qualité mais ils ne représentent qu'une goutte d'eau dans l'océan : tant de sans-papiers souffrent de problèmes psychologiques », ajoute le Dr Karlsson.

Rosengrenska et la Croix-Rouge suédoise font désormais partie de la 'Rätt till vård-initiativet' (Initiative pour le droit à la santé), une coalition de plus de 62 associations suédoises actives dans l'humanitaire et la santé qui conjuguent leurs efforts pour faire en sorte que la législation nationale respecte les obligations internationales en matière de droits humains .<sup>108</sup>

108 Vård för papperslösa, «Initiative pour le droit à la santé : point de vue commun sur les demandeurs d'asile et autres personnes sans-papiers», disponible sur : <http://www.vardforpapperslosa.se/english.asp>

### PROGRAMMES THÉRAPEUTIQUES POUR LES FEMMES SANS-PAPIERS VIVANT À BARCELONE

À Barcelone, des associations telles qu'Associació d'Assistència a Dones Agredides Sexualment (AADS, Association d'assistance aux femmes victimes d'abus sexuels) œuvrant auprès de migrantes subissant ou ayant subi des violences envoient fréquemment celles-ci au **Servicio de Atención Psicosocial y Psicopatológica a Inmigrantes y Refugiados** (SAPPIR, Service d'aide psychosociale et psychopathologique pour immigrants et réfugiés).

Situé à l'hôpital Sant Pere Claver, le SAPPIR propose ses services aux migrants et membre de groupes socialement exclus qui souffrent de problèmes de santé mentale. Créé en 1994 par le docteur Joseba Achotegui, ce service traite les migrants dont les besoins ne sont pas pris en charge par les services officiels de soins de santé. Le SAPPIR fournit une aide psychologique et sociale gratuite aux migrants et organise des séances de thérapie pour aider les migrantes à surmonter leurs traumatismes. Lorsque les thérapeutes et les clients ne parlent pas la même langue, l'art peut être mis à contribution pour permettre à ces derniers d'exprimer leur vécu et d'explorer leur situation de manière plus confortable<sup>109</sup>.

Le SAPPIR aide les migrants en situation irrégulière à évacuer le stress accumulé de leur difficile et dangereux périple vers l'Europe à l'incertitude de leur situation actuelle. Le centre a démontré à quel point la violence sexuelle subie dans le pays d'origine, durant le voyage vers l'Europe ou depuis l'arrivée à destination peut aggraver le syndrome de stress. Il a également attiré l'attention sur le fait que les poursuites judiciaires à l'encontre d'un auteur de violences représentent souvent un événement traumatisant et lourd d'émotions dans la vie des migrantes sans-papiers. Vu le déracinement et le traumatisme qu'elles endurent déjà, cette procédure peut être synonyme de complications plutôt que de libération.<sup>110</sup>

## RÔLE DES ONG ET DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ

Les ONG jouent un rôle vital pour les femmes sans-papiers : elles les aident à conserver leur logement, leur proposent d'autres possibilités d'hébergement ou gèrent leurs propres centres d'accueil. De nombreuses femmes sans-papiers ont relaté des expériences négatives avec des propriétaires : les célibataires évoquaient le plus souvent des faits de

harcèlement sexuel mais le statut de migrante était également utilisé contre celles vivant en famille ou en couple dans le but d'exercer une pression économique. En plus d'aider ces femmes à obtenir une place dans les centres d'accueil officiels ou de leur proposer des solutions alternatives, les ONG les soutiennent également dans les négociations avec les propriétaires afin d'éviter qu'elles ne se retrouvent sans abri.

109 SAPPIR-GASIR, 'The Benefits of Art Therapy in the Immigration Field' (Les avantages de la thérapie artistique dans le cadre de l'immigration), disponible sur : <http://www.fhsperclaver.org/migra-salut-mental/catala/news/Art%20Therapy.htm>

110 De plus amples informations sur le Centre SAPPIR-GASIR sont disponibles sur : [http://www.fhsperclaver.org/migra-salut-mental/index\\_en.htm](http://www.fhsperclaver.org/migra-salut-mental/index_en.htm)

L'association londonienne **Latin American Women's Rights Service** (LAWRS, Services des droits des femmes latino-américaines) contacte régulièrement des propriétaires pour s'assurer que les locataires sans-papiers bénéficient d'un traitement équitable. « *Nous les contactons par téléphone et par écrit afin de les informer des droits de leurs locataires et d'exiger de justes conditions* », explique Frances Carlisle. « *Les exploiters parmi eux sous-louent généralement sans permission ; nous leur donnons au moins une chance de rétablir la situation directement auprès de leurs locataires au lieu de les dénoncés directement.* » LAWRS informe les femmes sans-papiers de leurs droits et des conditions de logement en vigueur et développe leurs aptitudes à la négociation afin qu'elles puissent se défendre elles-mêmes. Les associations de ce type consacrent une partie importante de leur temps à gérer les problèmes de logement et proposent souvent des panneaux d'affichage pour des logements privés sûrs et abordables au sein de la communauté.

Trouver un hébergement aux femmes sans-papiers compte parmi les tâches les plus délicates et exigeantes en ressources pour les ONG de terrain. En Belgique, où le manque de subventions destinées aux centres susceptibles d'accueillir des femmes sans-papiers constitue un frein énorme, des associations issues des communautés de migrants investissent beaucoup de temps dans la recherche de logements pour les survivantes de violences. « *C'est presque impossible de trouver un centre d'accueil spécialisé dans la violence domestique à Bruxelles pour une femme en situation irrégulière,*

*alors elle se tourne vers les refuges pour sans-abris qui ne sont pas adéquats pour l'aider ou le plus souvent, est logée chez des amis ou connaissances de façon très précaire* », explique Monica Pereira d'**Abraço**, une association issue de la communauté brésilienne. Pour surmonter cette difficulté, l'association parisienne **Femmes de la Terre** a édité un petit carnet listant les adresses de tous les centres accueillant les survivantes de violences, dont certains acceptent les femmes sans-papiers<sup>111</sup>.

À Amsterdam, le **Steungroep voor Vrouwen zonder Verblijfsvergunning** (SVZV, Groupe de soutien aux femmes sans permis de séjour) s'efforce de trouver un hébergement aux femmes sans-papiers qui se présentent dans son centre d'accueil. « *Le logement revêt une importance absolument cruciale* », précise Federica Armandillo. Bien que la situation se soit améliorée depuis 2009, avec l'ouverture d'un fonds national destiné à subventionner des refuges pour femmes, les ONG de première ligne consacrent toujours un temps considérable à chercher des places car les centres d'accueil ne connaissent pas l'initiative, manquent de disponibilité ou prétendent qu'il n'y a pas suffisamment de perspectives de départ de sans-papiers. Entièrement gérée par des bénévoles, SVZV s'efforce sans relâche de trouver des logements aux femmes sans-papiers via son réseau informel d'églises et d'associations. En plus de disposer d'une chambre dans une maison qu'elle partage avec une autre association, elle collabore avec différents partenaires allant des *Sœurs de la Charité*, qui peuvent loger des femmes et des enfants pour 6 mois, aux mouvements sociaux de gauche en passant par le monde des squats amstellodamois.

111 Le carnet d'adresses est disponible en version papier dans les bureaux de l'association. Ses coordonnées se trouvent sur : <http://femmesdelaterre.org/>

### REFUGE INDÉPENDANT POUR FEMMES SANS-PAPIERS AUX PAYS-BAS

**Huize Agnes**, à Utrecht (Pays-Bas), a été fondée par une infirmière retraitée, Henny van den Nagel. « *Je n'avais jamais rencontré de femmes sans-papiers avant d'ouvrir ce refuge* », explique-t-elle. « *Mais je lisais les journaux, donc je n'ignorais pas le problème. Et je pouvais m'imaginer le genre de vie qu'elles devaient mener.* » Qualifié de 'refuge d'urgence' en néerlandais, Huize Agnes accueille des femmes et des enfants sans-papiers pour une période maximale de deux ans<sup>112</sup>. Lors de sa visite en 2011, PICUM y a rencontré des femmes originaires du Bangladesh, du Nigeria, du Surinam, d'Algérie, de Chine, de Guinée et du Cameroun.

Situé à une adresse gardée secrète, ce refuge a commencé par offrir de la nourriture, un lit et une petite allocation mais il a vite réalisé que l'ampleur des problèmes rencontrés par ces femmes allait exiger une approche plus holistique. « *Nous nous efforçons de leur bâtir un avenir, ce qui signifie que nous traitons toutes les questions pertinentes : santé, éducation, aspects juridiques, situation sociale et finances* », souligne Henny Van den Nagel. « *Nous étudions leur situation juridique : si elles n'ont pas d'avocat, ou si le leur n'est pas bon, nous leur proposons des contacts juridiques ici, à Utrecht. Elles apprennent le néerlandais et nous les aidons à trouver du travail. Nous les aidons aussi à préparer leur avenir : si elles veulent rester irrégulièrement aux Pays-Bas, nous leur donnons les moyens de le faire avec dignité et si elles veulent retourner dans leur pays, nous cherchons des programmes pour les y aider.* »

Huize Agnes est une initiative bénévole qui fonctionne à l'aide de dons privés restreints ; son principal atout réside donc dans la mobilisation d'autres bénévoles qui apportent leur aide sous forme de dons ou de formations. Les résidentes peuvent suivre des cours sur la société néerlandaise, la prévention des incendies, les premiers secours, la contraception, et même apprendre la pratique du vélo ou le code de la route. Les séjours prolongés et le caractère personnel qui particularisent le refuge incitent les femmes à en révéler davantage sur les violences qu'elles ont subies, ce qui peut s'avérer bénéfique pour leur demande de permis de séjour.

Le refuge est assailli de demandes depuis qu'il a ouvert ses portes en 2006, et héberge plus de 70 femmes. Créé pour assurer un toit aux femmes sans-papiers, sans-abri ou sans revenus, *Huize Agnes* reçoit également des demandes pour des femmes possédant des papiers temporaires ou originaires des 'nouveaux' États membres de l'UE<sup>113</sup>. « *Aux Pays-Bas, il y a trop de femmes sans abri digne de ce nom* », explique Henny Van den Nagel, « *Le pays a vraiment besoin d'autres centres comme celui-ci, nous ne représentons qu'une goutte d'eau par rapport à l'océan du problème - les femmes courent tellement plus de dangers, surtout celles qui ont des enfants.* »

112 Les filles peuvent être accueillies à tout âge, alors que la limite a été fixée à 12 ans pour les garçons.

113 Actuellement, neuf États membres de l'UE exigent que les Bulgares et les Roumains obtiennent un permis de travail. Ainsi, malgré leur adhésion à l'UE en 2007, ces nationalités peuvent rencontrer des difficultés pour décrocher un emploi légal ou une aide de l'État.

Le réseau **Personne n'est illégal** en Suède et **Libre circulation** en Finlande fournissent de l'aide et un refuge aux femmes sans-papiers depuis de nombreuses années. Sans autres ressources que la solidarité et l'engagement de leur réseau, les bénévoles locaux accueillent les hommes, femmes et enfants sans-papiers dans leurs propres maisons.

Le réseau *Personne n'est illégal* a lancé sa campagne **'Ain't I A Woman'** (Ne suis-je pas une femme) le 8 mars 2010, date du 100e anniversaire de la Journée internationale des droits de la femme<sup>114</sup>. Attirant l'attention du grand public et des politiques sur l'absence d'aide et l'injustice dont souffrent les femmes sans-papiers subissant ou ayant subi des violences, le réseau a proclamé que cette campagne visait à permettre à ces dernières de jouir elles aussi des droits pour lesquels les femmes s'étaient battues pendant toutes ces années.

Trifa Shakey, qui a participé à cette campagne, explique : « *Les représentants d'autres pays européens sont choqués quand nous leur parlons de la situation des femmes sans-papiers. Mais le choc est tout aussi grand pour les habitants et associations de Suède ! Ils nous bombardent de questions. «C'est vrai ? Nous laissons des femmes dans la rue ? Nous les forçons à*



Logo « Personnes n'est illégal », Suède

*se prostituer parce qu'elles ne peuvent pas travailler ou trouver un refuge ? Est-ce bien le pays dans lequel je vis ?» Ils ne veulent pas voir le problème. Quelqu'un d'autre s'en chargera. C'est temporaire. »*

En Suède, les associations et services d'aide sociale officiels qui prêtent assistance aux femmes subissant ou ayant subi des violences sont largement financés par l'État. Dans ces organismes extrêmement réglementés, il faut fournir une preuve d'admissibilité, et les numéros de sécurité sociale sont vérifiés méthodiquement dès le premier contact. Les migrantes sans-papiers évitent généralement ces services, de crainte d'être signalées, et celles qui osent malgré tout faire appel à eux sont systématiquement refusées. Il n'est donc pas surprenant que l'existence et le vécu de ces femmes soient totalement occultés dans les recherches et les discussions officielles sur le sujet.

Le réseau *Personne n'est illégal* se compose de Suédois qui fournissent de l'aide et un refuge aux femmes sans-papiers depuis de nombreuses années. Des bénévoles accueillent les hommes, femmes et enfants sans-papiers dans leur propre maison si ceux-ci n'ont pas trouvé de logement via le système traditionnel. Dans leur recherche d'une solution durable et supportable, leur première démarche a consisté à braquer les projecteurs sur les situations de violence vécues par les femmes sans-papiers en Suède. Les bénévoles ont recueilli des témoignages des femmes qu'ils hébergeaient, tandis que d'autres ont mené une enquête téléphonique auprès de centres d'accueil afin d'évaluer la proportion de refuges acceptant de recevoir des femmes sans-papiers. Ces informations étaient absolument indispensables pour mobiliser les médias et les mouvements politiques mais aussi pour identifier clairement les barrières à lever par le mouvement des femmes.

Trifa Shakey : « En Suède, à l'instar des non-ressortissants, les sans-papiers ne sont pas considérés comme des humains, ils n'ont pas d'existence. Nous avons appelé les refuges pour femmes en ville, et ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas accepter les femmes sans-papiers parce que ce ne sont pas des citoyennes. Tel était le problème, ils ne voulaient pas s'occuper de ces femmes, nous ne pouvions pas garantir leur protection, nous possédions beaucoup

de preuves de crimes mais nous ne pouvions pas traiter tous les cas. C'était une question politique. Mais aussi une question dont personne ne parlait, alors nous avons décidé de la mettre directement sur la table. » La campagne a débouché sur des accords au niveau local, de sorte que les municipalités financent désormais des places réservées aux femmes sans-papiers dans des centres d'accueil d'urgence.

### 'FOURNIR DE L'AIDE ET INCITER AU CHANGEMENT'

#### LE DOUBLE RÔLE DES RÉSEAUX DE SOLIDARITÉ EN SCANDINAVIE

Les mouvements qui œuvrent au changement en faveur des femmes sans-papiers en Scandinavie assument souvent un double rôle : ils fournissent une assistance de base à celles qui fuient la violence et constituent le principal agitateur social susceptible de faire évoluer la situation. Mais alors que leur lien avec la réalité des femmes sans-papiers et l'implication de celles-ci dans les campagnes renforcent significativement leur action, ils sont largement sous-financés par l'État et d'autres sources de financement sont rares. En plus de remettre en question les politiques gouvernementales et d'engendrer des changements au niveau local, ces mouvements sont en outre confrontés au statu quo du mouvement des centres d'accueil pour femmes, et travaillent main dans la main avec ce dernier pour trouver des solutions adaptées aux femmes sans-papiers.

Il y a une demande immense pour ce type de services, comme nous l'a confié une femme sans-papiers interrogée à Stockholm, car ils constituent souvent l'unique source d'aide. « *Je devais quitter cet homme. J'ai fait quelques recherches sur Internet et trouvé un hôtel, j'avais de l'argent pour rester six nuits. J'y suis allée et j'ai envoyé des e-mails à tout le monde, notamment à cette fille qui était dans l'association 'Personne n'est illégal'. Elle m'a appelée pour me dire que je pouvais habiter chez elle le temps de trouver une solution.* »

« *Nos mouvements ont assumé les tâches les plus lourdes* », explique Trifa Shakey du réseau suédois **Personne n'est illégal**. « *Non seulement en interpellant les autorités mais aussi en fournissant nous-mêmes une aide considérable aux femmes.* » On retrouve des préoccupations similaires en Finlande : « *C'est dommage. En toute franchise, presque personne ne fait rien. Cela signifie que nous devons à la fois jouer les rebelles dans la rue et entamer des discussions au parlement. Nous occupons tous les niveaux d'activité, nous sommes débordés de tâches en tout genre* », ajoute Katja Tuominen, du réseau **Libre Circulation**.

## REFUGES CONFESIONNELS

« En Finlande, il faut un numéro de sécurité sociale pour être admise dans un refuge. Les femmes sans-papiers n'en ont pas, donc elles sont en danger. » – International Christian Centre (Centre Chrétiens Internationale), Finlande

Les communautés confessionnelles peuvent également fournir une aide vitale aux migrantes sans-papiers confrontées au dénuement ou à la violence, surtout dans les pays où l'accès aux centres d'accueil pour femmes est particulièrement restrictif envers les sans-papiers. Les églises proposent parfois un logement ou une aide financière à ces femmes lorsqu'elles sont sans abri. Plusieurs associations britanniques ont évoqué l'aide apportée par des mosquées, qui va du paiement ponctuel de nuits d'hôtel à la mise à disposition d'un lit dans l'enceinte de la mosquée.

Des associations suédoises ont également souligné le rôle des églises, qui fournissent une aide matérielle sous la forme de nourriture, de vêtements ou d'un toit, en particulier pour les femmes

subissant ou ayant subi des violences et celles qui ont besoin d'aide durant leur grossesse. Les places disponibles sont toutefois peu fréquentes car ces lieux de culte comptent parmi les rares logements d'urgence accessibles aux migrantes sans-papiers. « Beaucoup de femmes subissant ou ayant subi des violences et dont la demande de permis de séjour a été refusée n'ont aucun endroit où aller », explique Ingrid Schiöler. « Dans certains cas, elles ont été rejetées par leur famille et leur communauté, et se retrouvent rapidement en très mauvaise posture. »

En Finlande, 'The One Way Mission' (La Mission Un Chemin) accueille gratuitement des femmes sans-papiers dans la région d'Helsinki. Le réseau gère des maisons réservées aux femmes en lisière de la capitale, où des équipes de bénévoles créent une atmosphère de sécurité et de réconfort pour les femmes en situation d'urgence, quel que soit leur statut. « L'association apporte une aide réelle en la matière », explique un réseau de solidarité avec les migrants d'Helsinki, « Ses appartements sont en périphérie et offrent une sécurité totale. Si les refuges financés par le gouvernement refusent d'accueillir les femmes en situation irrégulière, 'One Way Mission' accepte de les aider et de les héberger. »

### HÉBERGEMENT ET ASSISTANCE PAR LE MOUVEMENT ALLEMAND 'ASYL IN DER KIRCHE'

**BAG Asyl in der Kirche** (Comité Œcuménique Allemand d'Asile à l'Eglise) est un réseau de coordination des paroisses allemandes offrant l'asile dans leur église. Poussées par leur foi chrétienne, ces paroisses hébergent des migrants sans-papiers et des demandeurs d'asile afin de leur éviter l'expulsion en cas de doute raisonnable concernant leur sécurité. Exclusivement soutenu par des dons, des contributions bénévoles et l'aide de ses membres, ce réseau est intervenu dans des centaines de dossiers pour demander aux autorités de réexaminer l'affaire et empêcher l'expulsion. En tant que réseau, BAG Asyl in der Kirche propose à ses membres des formations, des conseils juridiques et un appui théologique. Ses chiffres indiquent que 75 % des personnes ayant trouvé asile à l'église ont bénéficié d'une alternative à l'expulsion.



Verena Mittermaier explique les origines de ce mouvement en Allemagne : « *En 1983, il y a eu un grand mouvement de solidarité envers les réfugiés du Liban. Nous discutons du moyen d'aborder le problème lorsque deux familles accompagnées d'un groupe de solidarité local ont frappé à la porte de l'église pour demander asile parce qu'elles étaient menacées d'expulsion et craignaient pour leur vie au Liban. Le pasteur a tout simplement décidé de leur ouvrir la porte et de les laisser dormir dans les chambres de la communauté. C'était le premier mouvement d'aide envers une famille.* »

Dans certaines régions, les paroisses entretiennent des contacts directs avec la police locale et l'*Ausländerbehörde* (Office des Étrangers) ; d'autres transitent par un 'contact réfugié' pour leur collaboration avec les autorités tandis qu'ailleurs, ce rôle est endossé par le pasteur ou un bénévole de la paroisse. Outre un refuge, les paroisses fournissent également une aide juridique et un accompagnement. « *Lorsque l'administration est avertie que les migrants sont hébergés à l'église, ils trouvent généralement une autre solution pour résoudre le dossier* », explique Verena Mittermaier, « *Si les migrants veulent rester ici et craignent l'expulsion, nous nous efforçons de les aider, mais nous proposons également des conseils pour leur rapatriement si ceci est la dernière ou la meilleure possibilité.* »

Les migrantes sont logées dans les églises ou chez les paroissiens. Les femmes ayant subi une exploitation particulièrement grave et requérant une aide plus spécifique sont généralement envoyées dans des refuges spécialisés à Berlin, par exemple les foyers gérés par Solwodi, Interkulturelle Initiative ou Ban Ying.

## CONCLUSION

Le présent chapitre a présenté des solutions permettant de faciliter l'accès des femmes sans-papiers aux centres d'accueil d'urgence. Les gouvernements ont réagi aux campagnes de la société civile en améliorant le cadre législatif ou en développant un mécanisme de financement des refuges qui accueillent ce groupe-cible. Dans les contextes où la situation nationale est plus restrictive, les possibilités locales et régionales ont été mises à profit pour instaurer des changements positifs. La collaboration entre les mouvements de défense des droits de la femme et des droits des migrants a contribué à ces changements politiques et engendre un partenariat solide pour apporter des

améliorations concrètes. Les communautés confessionnelles et les réseaux de solidarité s'occupent de ce problème depuis des décennies et multiplient leurs efforts afin de sensibiliser le monde politique et d'y susciter des changements.

Le mouvement européen des refuges pour femmes est un partenaire crucial pour concrétiser les changements espérés. Il a reconnu les risques inhérents au refus d'accepter les femmes sans-papiers fuyant la violence dans les centres d'accueil, et est le mieux placé pour identifier des moyens durables et efficaces à long terme permettant de leur garantir une aide et une protection.

## VII. Améliorer l'accès des femmes sans-papiers à la justice

*« Je lui ai dit d'arrêter mais il a ri et m'a répondu : 'Qu'est-ce que tu comptes faire, appeler la police ?' »*

- Une femme sans-papiers au Royaume-Uni

*« Les femmes sans-papiers demeurent dans leur situation de violence jusqu'au jour où elles sont battues à mort parce qu'elles n'osent pas aller voir la police ni demander de l'aide. »*

- Anne Demuyser, Centrum Algemeen Welzijnswerk (Centre de bien-être social), Belgique

*« Nous ne pouvons pas commencer à croire le mythe selon lequel les femmes sans-papiers n'ont aucun droit. La police est obligée de les protéger contre toute violence, elle doit offrir la même protection, suivre les mêmes procédures, et non agir en tant qu'organe des services d'immigrations ! Son devoir est de protéger ces femmes et nous devons nous assurer qu'elle le fait correctement. »*

- Rosa Logar, Women Against Violence Europe (WAVE)

Les migrantes sans-papiers qui veulent signaler des faits de violence à la police ou introduire des recours en justice se heurtent à de multiples obstacles structurels et pratiques. Si elles demandent l'aide de la police, elles risquent d'être arrêtées et expulsées car leur situation irrégulière prime fréquemment sur leur droit à la justice et à la protection. On leur refuse souvent une aide juridique gratuite et on les empêche d'intenter une procédure pénale puisqu'elles sont généralement expulsées vers leurs pays d'origine avant même que l'action en justice ait été entamée. Lorsque des systèmes judiciaires se révèlent aussi discriminatoires vis-à-vis d'un groupe quelconque, c'est l'injustice qui l'emporte.



Les autorités reconnaissent de plus en plus la valeur des mesures législatives garantissant l'accès à la justice et à divers services pour les survivantes de la violence indépendamment de leur statut d'immigration. En améliorant l'aptitude des autorités policières, des avocats, des procureurs et des services sociaux à traiter efficacement la violence basée sur le genre, la législation affirme clairement aux femmes migrantes subissant des violences et aux auteurs que la loi sur l'immigration ne peut servir de prétexte pour piéger des femmes dans un cycle de mauvais traitements. En plus d'esquisser diverses protections législatives existant en Europe et aux États-Unis, ce chapitre mettra l'accent sur les initiatives visant à surmonter les obstacles pratiques grâce à l'apport d'informations, à l'aide juridique et aux partenariats.

Il est important de noter que même lorsqu'il existe des protections permettant aux femmes sans-papiers de signaler des faits de violence basée sur le genre sans craindre d'être arrêtées ou expulsées, beaucoup d'entre elles évitent de se manifester. La

dénonciation de mauvais traitements de la part du partenaire est toujours entravée par les répercussions globales au sein de leur famille et de leur réseau social. Une problématique renforcée par des difficultés pratiques telles que la perte d'appui économique si l'auteur est également la principale source de revenu. Les femmes sans-papiers ne mettent pas seulement en péril leur propre sécurité

lorsqu'elles signalent des faits de violence. Si elles dénoncent un homme sans-papier pour ces faits, ce dernier peut être expulsé. Par conséquent, outre la perte de revenu et le risque de se retrouver sans-abri, l'expulsion d'un partenaire, conjoint ou membre de la famille a souvent été mentionnée parmi les facteurs dissuasifs pour les femmes sans-papiers.

## CADRES LÉGISLATIFS

### QUELLES SONT LES NORMES JURIDIQUES INTERNATIONALES ET RÉGIONALES ?

#### INTERNATIONALES

La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW) a été instaurée par les Nations unies pour faire respecter les dispositions des instruments relatifs aux droits humains en luttant contre les discriminations spécifiques que rencontrent les femmes dans des domaines tels que les droits politiques, le mariage et la famille, ainsi que l'emploi. Le Comité chargé de superviser la mise en œuvre de cette convention examine les rapports des États parties et vise l'engagement d'un dialogue constructif soulignant les manquements de l'État, ou encourageant les progrès significatifs, via une série de questions et commentaires.

Le *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* a formulé plusieurs préoccupations relatives aux lois et politiques restrictives en matière d'immigration, qui exercent un impact négatif sur les femmes sans-papiers. En 2008, la France et le Royaume-Uni ont été critiqués pour leurs régimes de regroupement familial et de visa de conjoint dépendant, le Royaume-Uni étant exhorté à reconsidérer sa politique de 'non-recours aux fonds publics' (No recourse to public funds) afin que les femmes sans-papiers victimes de violence bénéficient d'une protection. Le Comité a adopté la Recommandation générale 26 sur les travailleuses migrantes, affirmant avec force que chaque migrante, même sans-papiers, doit être protégée contre toute forme de discriminations en vertu de la Convention.

Le Comité se base en grande partie sur des informations de terrain spécifiques au pays, communiquées par des organisations non gouvernementales. Les ONG sont invitées à soumettre ces informations oralement ou par écrit. Les explications complètes sur les modalités d'engagement envers la CEDAW sont disponibles sur le site web du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme.<sup>115</sup>

115 CEDAW, « Information note for NGO participation prepared by OHCHR », disponible sur: [http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/NGO\\_Participation.final.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/NGO_Participation.final.pdf)

## RÉGIONALES

La **Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** est le premier instrument juridiquement contraignant à créer un cadre légal exhaustif pour empêcher la violence, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs. Cette Convention stipule que ses dispositions s'appliquent à toutes les femmes sans tenir compte du statut de migrante (Article 4 « *Non-discrimination* ») et aborde la situation des femmes sous visa de conjoint dépendant en prévoyant l'émission de permis de séjour renouvelables pour les victimes (Article 59 – « *Statut de résident* »).<sup>116</sup> La note d'orientation officielle fait spécifiquement référence aux femmes migrantes en situation irrégulière, soulignant que tant qu'elles ont un statut juridique différent de celui des demandeurs d'asile, elles courent un risque accru de subir des faits de violence et de rencontrer des difficultés similaires ainsi que des obstacles structurels pour surmonter de tels faits. Le texte prévoit également l'instauration d'un groupe international d'experts indépendants afin de contrôler sa mise en œuvre au niveau national.

À présent que la Convention du Conseil de l'Europe a été adoptée, les États membres peuvent la signer puis la soumettre à leurs parlements nationaux, qui décideront ou non de la ratifier.<sup>117</sup> Si elle est approuvée, les règles et réglementations présentes dans ce traité deviendront partie intégrante de la législation nationale. Les États qui ratifient un traité sont légalement tenus de le respecter et de le mettre en pratique. Le Conseil de l'Europe peut ensuite contrôler les activités des États afin de veiller à l'application des exigences du traité. Pour encourager la signature et la ratification de la Convention, *Women Against Violence Europe (WAVE, Femmes contre la violence en Europe)* a suggéré aux organisations des méthodes concrètes axées sur son utilisation en tant qu'instrument de sensibilisation et de lobbying.<sup>118</sup>

**L'Union européenne** planche en ce moment sur un ensemble de mesures et de normes minimales afin de protéger les victimes de crimes. Elle élabore également une réglementation sur la reconnaissance mutuelle des mesures de protection liées au droit civil, de manière à favoriser la protection des personnes ayant subi des violence contre toute récidive de leur agresseur. PICUM et d'autres réseaux de la société civile soulignent la nécessité d'intégrer une législation spécifique à la violence basée sur le genre dans l'ensemble de mesures et de veiller à ce que celles-ci s'appliquent à toutes les victimes - surtout celles qui rencontrent le plus d'obstacles lorsqu'elles tentent d'accéder à la justice.

116 Le texte complet de la Convention [210] est disponible en 19 langues sur: [http://conventions.coe.int/Default.asp?pg=Treaty/Translations/TranslationsChart\\_en.htm#210](http://conventions.coe.int/Default.asp?pg=Treaty/Translations/TranslationsChart_en.htm#210)

117 La Convention sur la Violence a été adoptée à Istanbul le 11 mai 2011. Au moment de la rédaction de ce document, 18 pays l'avaient signée, dont 11 États membres de l'Union Européenne. La carte interactive « Signature et Ratifications » est disponible auprès du Conseil de l'Europe sur: [http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/source/flash/map/map\\_fr.htm](http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/convention-violence/source/flash/map/map_fr.htm)

118 Disponible sur le site web de WAVE sur : [http://www.wave-network.org/images/doku/wave\\_lobbying\\_signatures\\_and\\_ratification\\_cahvio\\_convention.pdf](http://www.wave-network.org/images/doku/wave_lobbying_signatures_and_ratification_cahvio_convention.pdf)

Divers mécanismes progressifs traitent la situation des femmes sans-papiers en matière de violence au niveau national. Souvent issues d'un long travail de recherche, d'action collective, et de lobbying stratégique de la part de groupes de migrants, d'organisations de femmes et d'acteurs étatiques, ces mesures visent à aborder la violence basée sur le genre selon une approche non discriminatoire et axée sur les droits. Tout en retraçant l'évolution de ces protections et en soulignant les principes innovants de ces textes juridiques, ce chapitre donnera un aperçu de la mise en œuvre des lois du point de vue des personnes actives sur le terrain.

## Le cadre législatif de l'Espagne fait passer les femmes avant leur statut irrégulier

La législation espagnole relative à la violence basée sur le genre stipule qu'il incombe à l'État de garantir la disponibilité des services fournis par la loi aux femmes vivant des situations personnelles et

sociales particulières, telles que les migrantes. Les développements en Espagne illustrent la manière dont les États peuvent garantir une approche non discriminatoire face à la violence à l'encontre des femmes, et élaborer des protections et droits légaux pour les femmes subissant des violences sans tenir compte de leur statut d'immigrées. Procureur auprès des tribunaux espagnols spécialisés dans la violence basée sur le genre, Carmen de la Fuente nous donne de plus amples explications : « *Le cadre juridique espagnol place la prévention, la protection, les investigations et les sanctions liées à la violence basée sur le genre au-dessus du statut administratif. Je pense qu'il s'agit de la bonne approche. D'un autre côté, tout pays signataire de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est tenu de garantir les droits fondamentaux des femmes par priorité aux frontières administratives. Toute autre position s'inscrirait en violation des droits humains* ».

## PHASE I – D'après la loi espagnole relative à la violence basée sur le genre, les lois sur l'immigration s'inscrivent en contradiction avec une protection efficace

### Loi organique 1/2004 du 28 décembre relative aux mesures de protection intégrées contre la violence basée sur le genre<sup>119</sup>

#### Article 17(1)

Toutes les femmes victimes de violence basée sur le genre ont la garantie des droits reconnus dans cette loi, indépendamment de leur origine, de leur religion ou de toute autre condition ou caractéristique sociale ou personnelle.

#### Article 32(4)

Lors de la mise en œuvre des actions prescrites dans cette loi, une attention particulière doit être accordée à la situation des femmes dont les conditions personnelles et/ou sociales les exposent à un risque accru de subir des violences basées sur le genre, ou peuvent entraver leur recours aux services envisagés dans cette loi. Cette définition peut s'étendre aux femmes issues de minorités, aux migrantes et à celles souffrant d'une exclusion sociale ou d'un handicap.

119 Ley Orgánica 1/2004, de Medidas de Protección Integral contra la Violencia de Género, 28 de diciembre

La *Loi relative à la violence basée sur le genre* instaurée en 2004 en Espagne reconnaissait les droits et protections de toute personne ayant subi ou subissant des violences, peu importe son statut administratif. Cependant, la *Loi sur l'immigration* existante datant de 2000 obligeait la police à ouvrir un dossier d'expulsion pour tout sans-papiers, et n'incluait pas des mesures spécifiques pour les femmes subissant des violences.

Les organisations de la société civile en Espagne ont tiré à boulets rouges sur la contradiction inhérente à la législation, et plusieurs corps de police et administrations régionales en Espagne ont élaboré des mesures alternatives afin d'encourager les femmes subissant des violences à se manifester. À titre d'exemple, le Pays basque a donné à la police l'instruction de ne pas ouvrir de dossier d'expulsion pour les femmes sans-papiers venant dénoncer des faits de violence.

D'autres forces de police ont exécuté l'Instruction 14/2005 établie par le Département de sécurité du Ministère de l'Intérieur qui les obligeait à protéger et informer les femmes sans-papiers par rapport à leurs droits lorsqu'elles dénonçaient des faits de violence basée sur le genre tout en les obligeant à ouvrir simultanément un dossier d'expulsion pour celles-ci.<sup>120</sup> L'ordonnance d'expulsion serait

suspendue pour la période d'adoption d'une ordonnance de protection judiciaire ; et si la femme ne parvenait pas à obtenir une ordonnance de protection, le dossier d'expulsion serait réactivé.

Si la justice n'était pas explicitement refusée aux femmes sans-papiers, le risque d'expulsion consécutive à la procédure judiciaire les dissuadait considérablement de dénoncer des faits de violence. Carmen de la Fuente se rappelle que « *deux options se présentaient aux femmes sans-papiers : rendre compte de l'agression directement auprès d'un juge, qui n'informerait jamais la police du statut administratif de la victime, ou espérer que les forces de police placent les besoins de protection des femmes au-dessus de leur statut administratif - ce qui était le cas dans de nombreuses régions.* »

Outre les risques encourus lorsqu'elles prenaient contact avec la police, les migrantes en situation irrégulière rencontraient de nombreux obstacles d'ordre pratique lorsqu'elles tentaient d'accéder à des services tels que des foyers pour femmes ou d'obtenir une aide économique pour les survivantes de faits de violence. En raison des niveaux disproportionnés de violences subis par les migrantes en Espagne, le Ministère de l'Égalité a décrété un plan triennal de prévention contre la violence en 2009.

<sup>120</sup> Instruction 14/2005 : guide devant être suivi par la police en application de la législation réglementant la situation des femmes étrangères victimes de violences domestiques en situation administrative irrégulière.

### **STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE PARMIS LES MIGRANTS**

« Plan pour traiter et prévenir la violence basée sur le genre au sein de la population migrante en Espagne » (2009 – 2012)<sup>121</sup>

#### **Ce plan se décline en cinq étapes principales :**

1. *Information* : Le Ministère cherche à établir des canaux d'information pour la population étrangère en diffusant des feuillets informatifs ainsi qu'une aide pratique dans plusieurs langues.
2. *Formation* : Le Ministère offre aux personnes qui assistent les migrants une formation axée sur les problèmes liés à la violence basée sur le genre.
3. *Sensibilisation* : Le Ministère œuvre au rapprochement entre les institutions étatiques et la population étrangère en organisant pour les migrants des campagnes de sensibilisation relatives aux fonctions des services publics ainsi qu'aux moyens d'y accéder.
4. *Assistance ciblée* : En apportant une aide concrète spécifiquement adaptée aux conditions des femmes étrangères subissant des violences basées sur le genre, le Ministère entend donner un meilleur accès à ces ressources essentielles à la population migrante d'Espagne.
5. *Mesures structurelles* : Le Ministère s'efforce de développer des ressources afin d'appliquer ce plan en créant des espaces structurés pour l'échange d'informations entre les migrantes et les instances et groupes nationaux dont l'action cible la violence basée sur le genre.

## **Phase II – La nouvelle législation espagnole sur l'immigration stipule l'obligation d'ouvrir un dossier d'expulsion**

### **Loi organique 2/2009 du 11 décembre sur les Droits et Libertés des Étrangers en Espagne<sup>122</sup>**

#### **Article 31 bis**

1. Des femmes étrangères victimes de violence basée sur le genre, Quel que soit leur statut, sont garanties les droits reconnus sous la loi organiques 1/2004 du 28 décembre sur les mesures de protection intégrale contre la violence basé sur le genre
2. Si lors de dénonciation de la violence basée sur le genre, le statut irrégulier d'une femme étrangère venait à être découvert, le dossier administratif des peines engagées pour violation de l'article 53.1.a (avoir un statut irrégulier sur le territoire espagnol) de la présente loi doit être suspendu jusqu'à la résolution de la procédure pénale.

121 Plan de Atención y Prevención de la Violencia de Género en Población Extranjera Inmigrante 2009-2012 (Plan Plan de soins et de prévention de la violence contre les femmes dans la population étrangère), disponible en anglais sur : [www.seigualdad.gob.es/secretaria/.../Plan\\_Against\\_Gender-based.pdf](http://www.seigualdad.gob.es/secretaria/.../Plan_Against_Gender-based.pdf)

122 Ley Orgánica 2/2009, de 11 de diciembre, de reforma de la Ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social.

La Loi sur l'Immigration a été modifiée en 2009. L'article 31, qui incluait une clause en faveur du droit des femmes sans-papiers de bénéficier d'un permis de séjour provisoire durant les procédures judiciaires liées à la violence basée sur le genre, a été ajouté mais l'article 31bis stipulait l'ouverture et la suspension d'un dossier d'expulsion pour chacune d'elles. Ainsi, la déclaration en faveur des droits ne suffisait pas pour garantir l'accès à la justice pour toutes les femmes victimes de violence.

*« Cet amendement coïncidait avec une augmentation des expulsions due aux modifications de la politique d'immigration et au début de la crise économique, » nous explique Carmen de la Fuente. « Les femmes sans-papiers subissant des violences et vivant cachées craignaient l'expulsion si elles ne parvenaient pas à prouver la véracité de leur témoignage. Je me souviens avoir été consultée par plusieurs organisations de femmes durant cette période parce que des femmes sans-papiers ne se sentaient plus suffisamment en confiance pour dénoncer leur cas devant le juge. »*

### Phase III – Amendement à la loi espagnole sur l'immigration afin de protéger les femmes sans-papiers

#### Instruction DGI/SGRJ/3/2011 du 20 avril, modifiant le règlement de la Loi organique 4/2000, et Loi 2/2009<sup>123</sup>

##### Article 31 bis

**Si une femme sans-papiers dénonce une agression ou demande une ordonnance de protection, elle jouit des droits suivants :**

- Aucun dossier d'expulsion ne sera ouvert ;
- Tout dossier d'expulsion ouvert avant le signalement sera momentanément suspendu ;
- Elle peut introduire une demande de permis de séjour pour motifs exceptionnels dès que l'ordonnance de protection judiciaire a été prononcée ou qu'un rapport du procureur attestant la preuve de la violence basée sur le genre a été établi ;
- Elle peut introduire une demande de permis de séjour pour ses enfants ;
- En attendant la décision relative à la demande, un permis de séjour temporaire sera octroyé par les autorités compétentes pour la femme et ses enfants ;
- Si l'agresseur est jugé coupable ou que le règlement judiciaire apporte la preuve de violences basées sur le genre, la femme bénéficiera d'un permis de séjour régulier et d'un permis de travail ;
- Si l'agresseur n'est pas condamné, un dossier d'expulsion sera ouvert ou le dossier suspendu sera réouvert.

<sup>123</sup> Instrucción DGI/SGRJ/3/2011, sobre aplicación del Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social, en materia de informe de arraigo.

L'amendement de 2011 a supprimé l'obligation, pour la police, d'ouvrir automatiquement un dossier d'expulsion pour les femmes sans-papiers qui la contactent, et suspend tout dossier d'expulsion existant. Ceci a permis une mise en œuvre plus concrète de l'article 31(a) de la Loi sur l'immigration de 2009 qui accordait des droits de « *séjour temporaire et de travail pour les femmes étrangères victimes de violences basées sur le genre* ».

Les statistiques rassemblées par le gouvernement espagnol ont démontré, de manière significative, que les femmes sans-papiers ne tirent pas profit des avantages reconnus par la loi afin d'obtenir un permis de séjour. D'après les chiffres d'octobre 2011, les permis de séjour pour les femmes subissant des violences ne représentaient que 0,11 % du nombre total de permis de séjour et de travail octroyés.<sup>124</sup> Malgré les récentes difficultés économiques de l'Espagne, l'amendement de 2011 a obtenu le soutien de tous les partis.

« *Je suis très fière que notre parlement soit parvenu à un consensus sur cette question afin d'adopter l'amendement proposé par les ONG et les organisations civiles,* » déclare Carmen de la Fuente. « *Nous devrions être ravis du lobbying de ces organisations*

*et de la volonté des parlementaires à améliorer la protection des femmes sans-papiers subissant des violences. C'est sur cette voie que nous devons poursuivre notre travail.* »

En Catalogne, la législation régionale sur le 'Droit des femmes à l'éradication de la violence basée sur le genre'<sup>125</sup> inclut une définition juridique de la violence basée sur le genre qui met en évidence la discrimination structurelle à l'encontre des femmes. Le texte définit la violence masculine dans ses formes physique, psychologique, sexuelle et économique, et comporte un article spécifique sur l'applicabilité de la législation pour toutes les migrantes vivant ou travaillant en Catalogne.<sup>126</sup> **Institut Català de les Dones** (L'Institut catalan de la Femme) a réalisé des traductions intégrales et résumées de la législation dans six langues étrangères.<sup>127</sup> La loi définit clairement la violence à l'égard des femmes et stipule que celle-ci n'est pas tolérée dans la société catalane. Toutefois, un grand nombre de défenseurs de première ligne ont constaté des problèmes de sensibilisation au sein des communautés migrantes et signalé que les femmes sans-papiers requéraient davantage de soutien afin de se manifester et de dénoncer des faits de violence.

124 Les chiffres d'octobre 2011 montrent que sur les 2 667 662 permis de séjour et de travail octroyés à des migrants en Espagne, seuls 3 002 ont été attribués à des migrantes pour des motifs de violence basée sur le genre.

125 Ley 5/2008, de 24 de abril, del derecho de las mujeres a erradicar la violencia machista

126 La violence économique est définie comme étant « la privation intentionnelle et injustifiée de ressources et la restriction de l'accès à des ressources individuelles ou partagées ».

127 Institut catalan de la Femme, Réglementations relatives à la violence domestique, disponible sur : <http://www20.gencat.cat/portal/site/icdones/menuitem.6966c54b7e0f407539a72641b0c0e1a0/?vgnextoid=d72554f598c9b110VgnVCM1000000b0c1e0aRCRD&vgnnextchannel=d72554f598c9b110VgnVCM1000000b0c1e0aRCRD&vgnnextfmt=default>

---

## Loi catalane 5/2008 du 24 avril, relative au Droit des femmes à l'éradication de la violence basée sur le genre

### Article 1.1

La présente loi a pour objet d'éradiquer la violence machiste et d'ébranler les structures sociales et les stéréotypes culturels qui la perpétuent, afin que soit reconnu et pleinement garanti le droit inaliénable de toutes les femmes à vivre leur vie sans qu'aucune forme de cette violence ne puisse se manifester dans aucune sphère de la société.

### Article 2.1

Pour toutes les femmes en situation de violence machiste, ainsi que pour leurs enfants dépendants, qui vivent ou travaillent en Catalogne, 15 indépendamment de leurs citoyenneté régionale, nationalité ou situation administrative et personnelle, la présente loi garantit les droits qu'elle leur reconnaît, sans préjudice des dispositions de la législation en matière d'étrangers et des conditions requises établies pour l'accès aux différentes prestations et services.

---

## Ordonnance de protection pour les femmes sans-papiers victimes de violences basées sur le genre en France

### Phase I – La loi française prévoit des protections limitées pour les titulaires de visas de conjoint dépendant

La *loi française sur l'immigration* de 2003 stipulait que les femmes sans-papiers se séparant d'un conjoint violent pouvaient bénéficier du renouvellement de leur carte de séjour, mais que cette démarche était laissée à l'entière discrétion du commissaire de police à Paris ou du représentant des autorités administratives du Ministère de l'Intérieur dans chaque département.<sup>128</sup> En raison d'accords bilatéraux spécifiques entre l'Algérie et la France, les migrants algériens ne sont pas soumis au Code des étrangers et donc les algériennes sans-papiers n'étaient pas protégées par cette disposition et les préfectures refusaient généralement d'enregistrer leurs plaintes concernant des faits de violence.

Les groupes communautaires de défense des droits des femmes et des migrants ont développé une analyse commune concernant le problème et surtout, ont établi la visibilité des femmes sans-papiers à la fois en tant qu'actrices politiques et partenaires de campagne. Ce regroupement de mouvements féministes et de défense des migrants, comme l'association **Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes** qui lutte contre la double oppression des étrangères, constitue un atout essentiel dans les campagnes menées par la société civile française afin de changer la loi sur l'immigration. La coalition a poursuivi l'organisation d'actions collectives au travers d'actions de sensibilisation ciblant les députés et institutions. En juin 2009, elle a été invitée par les députés à rejoindre la mission d'évaluation concernant les mesures de prévention contre la violence subie par les femmes ; et en novembre 2009, la coalition a rencontré le Ministère de l'Immigration pour formuler ses propositions et recommandations.

128 LOI n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, articles 17 et 42.

### COALITION D'ORGANISATIONS FRANÇAISES DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DES MIGRANTS POUR LE CHANGEMENT

Le collectif **Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes** est un comité d'action regroupant des organisations représentatives de communautés de migrants et des réseaux nationaux en France afin de soutenir les femmes sans-papiers subissant des violences et de susciter une prise de conscience ainsi qu'un changement des politiques en vigueur.

Ce collectif a été fondé en 2003 sous le nom de Comité d'action Interassociatif - Droits des femmes, Droit au séjour, Contre la double violence, suite à un appel lancé par un groupe de femmes turques concernant l'expulsion d'une femme pour la simple raison qu'elle avait quitté son mari violent. La première action du Comité a été d'envoyer une lettre conjointe demandant au Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy de protéger les droits des migrantes subissant des violences.

Afin de donner plus de poids à leur remise en question publique et politique de la loi de 2003 sur l'immigration, la Coalition a publié des témoignages de migrantes affectées par des politiques injustes et relaté le travail mené par des associations de migrants et des groupes de solidarité afin de défendre leurs droits. « Femmes et étrangères : contre la double violence » présente des témoignages et des exemples concrets de violences perpétrées à l'encontre de femmes sans-papiers par leur conjoint, leur employeur, ou des membres de leur famille.<sup>129</sup>

### Phase II – « L'année de lutte contre les violences faites aux femmes » en France et des campagnes de lutte permanentes apportent du changement

Le gouvernement français a déclaré 2010 l'année de 'lutte contre les violences faites aux femmes', permettant à des associations sans but lucratif de profiter d'un fonds public afin d'organiser des événements et de diffuser des messages sur les télévisions et radios publiques. Les pressions accrues des organisations de la société civile traitant cette problématique au cours de cette année ont incité la police parisienne à nommer un agent spécifique et dûment formé pour traiter des cas de violences domestiques.

Diverses campagnes menées par des groupes de défense des droits des migrantes tels que La Cimade ont permis de sensibiliser la police quant

à l'utilisation du contrôle de l'immigration dans la perpétuation de la violence à l'égard des femmes. La campagne 'Ni Une, Ni Deux' de la Cimade a montré une utilisation innovante des médias pour ce problème, avec un court-métrage de grande qualité illustrant les différents niveaux de violence - administratif, judiciaire et social - subis par les femmes sans-papiers en France.<sup>130</sup> Cette campagne a également permis d'améliorer la collaboration entre différentes structures et associations, créant des partenariats informels et un échange d'informations entre les centres d'hébergement, les psychologues des commissariats de police et les associations. La Cimade a distribué 12 000 manuels pratiques dans les mairies afin que les assistants sociaux puissent générer une prise de conscience envers les obstacles empêchant les migrantes d'accéder aux services d'assistance et à la justice.

129 L'information a été recueillie par La Cimade Ile-de-France, Collectif de solidarité aux Mères des enfants enlevés, Ligue des femmes iraniennes pour la démocratie, Rajfire, et SOS Femmes Nantes.

130 La Cimade, « Ni une ni deux, le film », disponible sur : <http://www.cimade.org/nouvelles/2979-Ni-une-ni-deux--le-film>

### LA CIMADE – DÉCLARATION DE ‘MANIFESTATION VIRTUELLE’

« Je participe à la manifestation virtuelle et citoyenne pour exiger une véritable protection des femmes étrangères subissant des violences ». <sup>131</sup>

Une action-clé de la campagne ‘Ni Une, Ni Deux’ menée par La Cimade pour mettre un terme à la double violence subie par les migrantes était une ‘protestation en ligne’ qui a eu lieu du 10 février au 14 avril 2010. Plus de 14 000 personnes ont participé à cette manifestation virtuelle, décrite comme « une nouvelle forme virtuelle de mobilisation afin de matérialiser son adhésion et de participer à des actions d’interpellation des pouvoirs publics ». La manifestation fut un moment essentiel de la campagne ; les participants furent informés et invités à prendre part à des activités visant les représentants locaux, les parlementaires et les fonctionnaires publics.

« Grâce à notre campagne, les représentants élus à différents niveaux ont commencé à intégrer la question des migrantes sans-papiers, que ce soit le maire d’une grande commune, un député ou un sénateur, » nous raconte Violaine Husson de La Cimade.

Par son lobbying auprès des députés et sénateurs, l’initiative a résolument contribué à souligner la nécessité de dispositions légales spécifiques pour les femmes sans-papiers. Inspirées par l’ordonnance de protection disponible en vertu de la loi espagnole et réclamant un modèle similaire en France, diverses organisations de la société civile ont encouragé les députés français à engager un dialogue permanent avec leurs homologues espagnols. Les députés ont même effectué une visite en Espagne afin d’examiner la législation en détail.

Le 9 juillet 2010, la **Loi relative aux violences faites aux femmes** a établi une ordonnance de protection qui oblige le préfet à fournir dès que possible une carte de séjour temporaire aux femmes sans-papiers subissant des violences. <sup>132</sup> Si l’auteur est condamné, une carte de séjour permanent doit être délivrée à la victime sans-papiers.

Diverses associations françaises travaillant avec des femmes sans-papiers subissant des violences ont admis que les dispositions avaient évolué très positivement, mais ont relevé plusieurs problèmes dans la pratique. La méfiance permanente et les décisions arbitraires des préfectures et de la police empêchaient souvent une mise en œuvre efficace



Poster, RAJFIRE, Paris, France  
© Joan Roels - Pokitin Productions 2011

131 La Cimade, « Manifestation virtuelle (en ligne) contre la double violence », disponible sur : [http://www.cimade.org/minisites/niunenideux/rubriques/127-Les-actions-de-la-campagne?page\\_id=2193](http://www.cimade.org/minisites/niunenideux/rubriques/127-Les-actions-de-la-campagne?page_id=2193)

132 LOI n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants.

de l'ordonnance de protection - ce qui entraînait de longs délais et des demandes discrétionnaires de preuves auprès de ces femmes. Bien que la loi stipule que l'ordonnance doit être délivrée le plus rapidement possible, le Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées (RAJFIRE) avait connaissance de femmes attendant une réaction depuis plusieurs mois.

Beaucoup de femmes hésitaient à déposer plainte à la police, ou déposaient une plainte qui n'aboutissait pas à la condamnation de l'auteur au tribunal. Or, certaines préfectures exigeaient la condamnation du conjoint comme preuve de violence. Les organisations s'attelaient à encourager la reconnaissance d'autres preuves telles que des rapports médicaux, des dépositions de témoins, des évaluations psychologiques et des témoignages d'ONG.

#### INITIATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FRANÇAISE POUR CONTRÔLER L'APPLICATION DE LA LOI

Ayant fait pression pour une nouvelle législation sur les violences faites aux femmes depuis la présentation du cadre juridique en novembre 2006, un groupe de parlementaires, de magistrats, d'associations de lutte contre les violences faites aux femmes et d'avocats français s'est rassemblé après la mise en œuvre de la loi afin d'établir un comité de vigilance.

L'ordonnance de protection est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et le 24 novembre 2010, le Collectif national pour les droits des femmes fut établi afin de surveiller la mise en œuvre de la loi. Le Collectif a identifié des obstacles significatifs dans la pratique. Ceux-ci vont du manque de formation du personnel judiciaire à l'absence de sensibilisation chez les femmes migrantes en passant par la variabilité de la mise en œuvre entre les régions.

### Mécanismes permettant aux femmes ayant un conjoint ou partenaire violent de déposer une demande de statut indépendant au Royaume-Uni

Le **Southall Black Sisters** (SBS) est actif en première ligne depuis 1983 afin d'aider les femmes maltraitées dans le quartier d'Ealing, à Londres. En plus de ses interventions d'urgence, de son soutien à long terme et de ses enquêtes sociales, ce collectif fait pression pour obtenir des changements d'ordre législatif et politique. En 1989, SBS a mené une campagne sur le cas d'une Pakistanaise, Rabia

Janjua. Une importante couverture médiatique, incluant la publication d'une interview complète de Rabia dans le journal *The Independent*, a conduit le Ministère de l'Intérieur dans les quatre mois à lui accorder la permission de rester au Royaume-Uni pour des raisons humanitaires. Le SBS a réalisé que l'attention des médias pouvait apporter des changements significatifs à ce problème, mais manquait de ressources pour mener une campagne pour toutes les migrantes sollicitant son soutien.<sup>133</sup>

En 1994, le SBS a entamé une campagne pour mettre un terme à la règle d'un an, via le slogan '*domestic*

*violence or deportation* (violence domestique ou expulsion).<sup>134</sup> Illustrant les difficultés des migrantes à prouver les violences qu'elles subissent, le SBS a suscité une prise de conscience envers les problèmes complexes que rencontrent ces femmes et a consolidé son profil d'expert dans ce domaine.

En 1999, une disposition relative à la violence domestique fut intégrée dans la législation britannique. Elle donnait le droit aux personnes subissant des violences domestiques d'introduire, au cours des deux premières années de leur 'visa de conjoint dépendant', une demande d'autorisation définitive de rester sur le territoire. Les migrantes se voient accorder une période probatoire de deux ans lorsqu'elles entrent pour la première fois au Royaume-Uni sur la base du mariage ou d'une relation. Durant cette 'période probatoire', la migrante doit rester dans cette relation et ne peut pas bénéficier de fonds publics. Les demandes d'installation permanente, qui accorde aux migrantes leur propre droit indépendant de rester au Royaume-Uni, peuvent être soumises à la fin de cette période probatoire de deux ans. En 2002,

le gouvernement a introduit cette concession dans les Lois sur l'immigration. Ce changement donne aux candidates en vertu de la Loi le droit de faire appel si leur première demande est rejetée.

Les candidates en vertu de la disposition relative aux violences domestiques doivent fournir une 'preuve satisfaisante', à savoir : i) une injonction, une ordonnance d'interdiction de molester ou toute autre ordonnance de protection à l'encontre du répondant (autre qu'une ordonnance ex parte ou provisoire) ; ii) une condamnation judiciaire pertinente à l'encontre du répondant ; ou iii) les détails complets d'une mise en garde pertinente donnée par la police à l'encontre du répondant.

L'application fructueuse de cette règle est tributaire d'une lourde charge de preuve. Les personnes ayant subi ou subissant des violences domestiques doivent obtenir des 'sources de preuve approuvées' de la police, du médecin généraliste, des services sociaux ou d'un foyer officiel (géré par l'État) pour étayer leur cas.

### Preuves exigées pour les concessions relatives aux violences domestiques au Royaume-Uni

Agence britannique de gestion des frontières (UKBA), Règlement d'immigration, 'Victimes de violence domestiques', 289A-289C

**Si un des éléments de preuve officiels n'est pas disponible, deux ou plusieurs des éléments suivants peuvent suffire :**

- rapport médical d'un médecin hospitalier attestant que la candidate souffre de blessures pouvant être liées à des violences domestiques ;
- lettre d'un médecin généraliste ayant examiné la candidate et convaincu qu'elle présente des blessures pouvant être liées à des violences domestiques ;
- garantie donnée à un tribunal que l'auteur de la violence n'approchera plus la candidate ;
- rapport de la police confirmant son passage à la maison de la candidate en raison de violences domestiques ;
- lettre de services sociaux confirmant leur intervention dans le cadre de violences domestiques ;
- lettre de soutien ou rapport d'un foyer pour femmes.

<sup>134</sup> La «règle d'un an» demandait aux femmes migrantes avec des visas de conjoints à rester avec leur conjoint pendant un an avant qu'une demande conjointe d'autorisation de séjour puisse être faite. En 2003 ceci a été porté à la «règle des deux ans». Celles qui quittent la relation avant cette période, ou dont le conjoint refuse de soumettre une demande de résidence permanente deviennent automatiquement irrégulières et sont à risque d'être expulsées.

## Ordonnance de protection et visa indépendant pour les migrantes victimes de violences domestiques aux États-Unis

La « Violence Against Women Act » (VAWA, La loi sur la violence contre les femmes) de 1994, ré-approuvée en 2000 et 2005, traite de la situation spécifique des migrantes ayant survécus à des violences domestiques et vise à améliorer la protection et l'assistance à leur égard.<sup>135</sup> La VAWA de 1994 fut la première législation fédérale des États-Unis à prévoir la protection des migrantes contre les violences domestiques. Elle permet aux migrantes mariées à des citoyens ou des résidents permanents de faire une demande autonome de statut d'immigrant. La VAWA de 1994 permet également aux organismes de services juridiques d'assister les victimes de violences domestiques, d'agressions sexuelles et de traite des êtres humains sans tenir compte de leur statut d'immigration. La VAWA de 2000 et sa reconduction en 2005 ont assoupli les exigences de la loi existante et élargi les services afin d'inclure une catégorie plus vaste de migrantes et d'enfants qui n'avaient pas accès à ces droits auparavant.

Le 'visa U' a été créé par la loi VAWA de 2000. Il s'agit d'un visa de non-immigrant pour les victimes de certains crimes, dont la violence domestique. Ce visa leur permet de résider légalement aux États-Unis pour autant qu'elles coopèrent avec les forces de l'ordre afin de poursuivre leurs agresseurs et d'empêcher ces crimes.

Si la VAWA a été plébiscitée pour son amélioration des réactions policières aux violences envers les migrantes, d'importants groupes de défense des droits humains et des libertés civiles aux États-Unis ont souligné la nécessité de renforcer et d'étendre sa portée.<sup>136</sup>

## COOPÉRATION AVEC LES AUTORITÉS ET LES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE

Toutes les organisations ont constaté la double difficulté qu'ont les femmes sans-papiers à se rendre au poste de police à cause de leur crainte d'être arrêtées et expulsées. Le racisme institutionnalisé subi par les communautés migrantes est particulièrement complexe pour les femmes sans-papiers, dont grand nombre ont signalé des cas de discrimination, de négligence et même de harcèlement par la police lorsqu'elles demandaient de l'aide. Il existe néanmoins quelques initiatives visant à améliorer le dialogue, la coopération et l'action conjointe avec la police, à partager les compétences et à identifier les difficultés, limitations et opportunités communes afin d'aborder efficacement la criminalité basée sur le genre à l'encontre des femmes.

Les organisations de première ligne soutiennent souvent les femmes sans-papiers au cas par cas, tissant des liens avec des officiers de police spécifiques qu'elles contactent si une femme sans-papiers souhaite déposer plainte, et accompagnant ces femmes au commissariat de police. Vu la charge de travail considérable qui pèse sur ces prestataires et l'incertitude quant à l'implication des autorités, beaucoup s'engagent également dans une collaboration structurelle avec la police afin d'améliorer les résultats pour les femmes sans-papiers dénonçant des faits de violence. Les fonctionnaires de police ont constaté que les services d'aide aux victimes situés à l'extérieur des principaux bâtiments de police étaient plus susceptibles d'être contactés par des femmes sans-papiers, et certains services policiers organisent même des visites de conseil et d'information régulières afin de nouer des relations avec des organisations de défense des migrantes.

135 La Loi sur la violence faite contre les femmes (VAWA) de 1994 est une loi fédérale des États-Unis. Elle a été adoptée sous le Titre IV, sec. 40001-40703 de la loi de 1994 sur la lutte contre les crimes violents et l'application de la loi (Violent Crime Control and Law Enforcement Act), H.R. 3355

136 Human Rights Watch a formulé certaines préoccupations dans le document « U-Visa Provisions in the Reauthorization of the Violence Against Women Act: Letter to Senate Judiciary Committee members Patrick J. Leahy and Charles E. Grassley », du 2 février 2012, disponible sur : <http://www.hrw.org/news/2012/02/02/us-u-visa-provisions-reauthorization-violence-against-women-act>

Les agents des forces de l'ordre peuvent inviter les ONG œuvrant auprès de femmes sans-papiers pour qu'elles partagent leur expérience avec des écoles de formation policière. En Irlande, l'organisation **Ruhama** se manifeste au collège de formation théorique et pratique de la police nationale afin de sensibiliser sur le sujet des femmes affectées par la prostitution et les divers problèmes qu'elles peuvent

rencontrer dans le cadre de l'immigration. Le centre de droit indépendant **Immigrant Council of Ireland** (ICI, Le conseil des immigrants d'Irlande) organise des réunions avec les échelons supérieurs de la police et d'autres organes statutaires afin d'encourager un changement de politique à long terme et de supprimer les obstacles empêchant les migrantes d'accéder à la justice.

### COOPÉRATION ENTRE LES ORGANISATIONS DE DÉFENSE DE LA COMMUNAUTÉ MIGRANTE ET LA POLICE

L'unité de lutte contre la discrimination de la police d'Amsterdam a lancé une initiative appelée « **Veilige Aangifte** » (Déclaration en toute sécurité), qui vise à informer les migrantes sans-papiers de leurs droits et leur permet de dénoncer des crimes en toute sécurité. « *Nous nous concentrons sur le premier article de notre législation qui garantit des droits égaux à toute personne dans ce pays, qu'elle dispose ou non de papiers* », explique l'officier Hans Schipper. « *Nous tentons de créer un lieu sûr pour qu'elles puissent porter plainte, nous disons nous 'free in and free out' (libre à l'intérieure et libre à l'extérieure). Plusieurs policiers d'Amsterdam communiquent leur numéro aux ONG de manière à pouvoir être contactés directement si une migrante sans-papiers souhaite dénoncer un crime sans courir le risque d'être arrêtée* ». L'unité rend visite au centre de soutien des migrantes Wereldhuis le troisième mercredi du mois pour une rencontre avec un groupe de migrantes sans-papiers, et répond à leurs questions sur des thématiques essentielles telles que le dépôt d'une plainte, l'obtention d'une ordonnance de protection et les poursuites en justice.<sup>137</sup>

Dans la commune bruxelloise de Saint-Josse, la police participe à une '**plate-forme de lutte contre les violences**' aux côtés d'organisations de défense des migrants, de groupes de défense des femmes et des autorités locales afin d'améliorer la coopération dans le cadre des violences basées sur le genre. La *Voix des Femmes* en fait également partie et a constaté l'importance, pour les groupes de défense des femmes migrantes, d'engager un dialogue avec les forces de l'ordre. « *La police a un rôle répressif mais doit également jouer un rôle préventif. Dans la pratique, nous devons collaborer avec la police, nous ne pouvons pas travailler sans elle* », explique Maria Miguel-Sierra. Comme dans beaucoup d'autres pays d'Europe, les officiers de police belges sont tenus de dénoncer les migrants sans-papiers auprès de l'Office des Étrangers. En parlant des problèmes que cette situation engendre pour l'application de la législation relative à la violence faite aux femmes, un fonctionnaire de police basé à Bruxelles a déclaré : « *La police peut formuler des suggestions et recommandations, mais la démarche visant à soumettre cette question aux décideurs et responsables politiques doit venir de la société civile.* »

Commissariat de police à Amsterdam  
© Joan Roels - Pokitin Productions 2011



137 Wereldhuis, « Learn more about your rights! You have rights concerning the police, like doing a complaint: 'Veilige Aangifte' », disponible sur : <http://www.wereldhuis.org/pdfs%20activiteiten/2011-01%20basisvoorlichting%20veilige%20aangifte.pdf>

Les services d'assistance structurelle adoptant une approche confidentielle, non discriminatoire et holistique afin d'aider les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre peuvent également apporter un soutien considérable aux femmes sans-papiers. Les 'services d'aide aux victimes' et les 'centres d'accueil pour les victimes d'agression sexuelle' peuvent s'avérer une source précieuse de conseils et d'informations, et constituer une passerelle accessible vers le système de justice pénale. Aux Pays-Bas, les points de service implantés dans les villes offrent un soutien aux survivantes, aux témoins et aux auteurs de faits de violence à l'encontre de femmes. Le **Steunpunt Huiselijk Geweld** (Service de lutte contre la violence domestique) emploie des conseillers chevronnés qui dispensent des conseils confidentiels et servent de point de contact pour la police, les agents de probation, les assistants sociaux, ainsi que le personnel des centres d'accueil, des bureaux d'aide à la jeunesse et des services de santé mentale. Les personnes qui appellent le numéro gratuit 0900 introduisent leur code postal et sont mises en relation avec le centre de soutien le plus proche. Les centres des grandes villes emploient généralement du personnel turcophone ou arabophone. Les conseillers ne prendront contact avec les autorités que si les appelants y consentent. Plusieurs organisations avaient connaissance de femmes sans-papiers ayant bénéficié d'une aide, d'informations et de conseils de ces services, surtout pour en savoir plus sur la réaction de la police si elles se manifestaient pour dénoncer un crime.

Certaines organisations de défense des communautés de migrants œuvrant pour aider les femmes sans-papiers subissant des violences ont noué des liens avec leurs ambassades afin de surmonter le

manque d'aide des services locaux. Monica Pereira de l'organisation de défense de la communauté brésilienne **Abraço**, établie à Bruxelles, est également membre du 'Representative Council for Brazilians abroad' (Conseil de représentants brésiliens à l'étranger), qui fait du lobbying avec le gouvernement brésilien au travers de ses différents consulats afin d'exposer la problématique des Brésiliennes sans-papiers exposées à la violence et l'exploitation. Des projets pilotes sont en place en Espagne, au Portugal et en Italie afin de créer des réseaux d'assistance. En Belgique, un projet de formations pour les fonctionnaires du consulat et la publication de feuillets d'information sur la violence sont en voie de réalisation.

## PRISE EN CHARGE CONFIDENTIELLE ET COLLECTE DE PREUVES À LA SUITE D'AGRESSIONS SEXUELLES

**Havens** est un service confidentiel en milieu hospitalier pour les survivantes de violences et d'agressions sexuelles établi à Londres, au Royaume-Uni. Il s'agit d'un centre à guichet unique prodiguant des soins médicaux, des examens médico-légaux et des services de santé sexuelle pour femmes, hommes et enfants victimes de viol ou d'agression.

L'initiative a été lancée en 2000 lorsque la police londonienne s'est adressée au King's College Hospital NHS Foundation Trust pour obtenir son aide afin de mener un programme pilote à Camberwell. Dans la foulée de son succès, deux 'Havens' supplémentaires ont vu le jour en 2004. Financés à 50 % par les services de santé et à 50 % par la police, les effectifs de ces services hospitaliers sont employés et formés par l'hôpital. Havens garantit la disponibilité de médecins légistes féminins spécialisés

pour s'occuper des victimes de viol ou d'agression sexuelle jour et nuit, chaque jour de l'année. Une fois contactée par la police ou directement par une personne, son équipe de spécialistes peut rencontrer une patiente dans l'heure.

Lorsqu'elles arrivent au centre, les patientes rencontrent un intervenant d'urgence et un médecin spécialisé qui les enregistrent et leur expliquent la procédure. Pour éviter toute dépendance vis-à-vis de la famille ou d'amis, des interprètes féminines sont disponibles gratuitement. L'option de subir un examen médico-légal est totalement volontaire, et les patientes ont le choix entre l'implication de la police ou un prélèvement d'échantillon anonyme. Les informations relatives à Havens sont disponibles en arabe, chinois, grec, hindi, somali, ourdou, bengali, français, gujarati, punjabi et turc.<sup>138</sup>

Accueillant plus de 700 nouveaux patients chaque année dans sa clinique médico-légale et ses services de suivi, le centre Havens de Paddington a constaté une augmentation sensible des sollicitations spontanées. « Nous recevons 90 % de personnes envoyées par la police et 10 % de personnes venant de leur propre initiative. En 2010, le pourcentage de ces dernières est passés à 13 %, » précise Marion Winterholler du Havens de Paddington. « Nous ne demandons ni la citoyenneté ni le statut légal, nous les interrogeons uniquement sur leurs origines ethniques en utilisant les catégories standard du NHS. »

Les personnes qui arrivent au centre sans avoir contacté la police au préalable se voient proposer diverses possibilités. Comme Marion le souligne, « Si ces personnes veulent une implication de la police, nous pouvons les y aider. Elles peuvent également opter pour un prélèvement d'échantillon

*anonyme. Nous rassemblons toutes les preuves et si la patiente le souhaite, nous pouvons les transmettre anonymement. Si la police accepte de les examiner, ce qu'elle fait généralement, nous recevons les résultats puis les communiquons à la patiente. La police peut parfois identifier l'agresseur à partir de la base de données d'ADN, ce qui encourage les personnes à se manifester, car l'agresseur est connu et a déjà violenté d'autres femmes ».*

Les patientes peuvent également discuter avec des officiers de police spécialement formés, qui dispensent des conseils anonymes et confidentiels. Lorsqu'ils se rendent au centre, ils sont toujours en civil dans des voitures banalisées. « Les officiers sont spécialement formés et sélectionnés pour ce type de travail et nous entretenons une très bonne relation avec eux », explique Marion, « Les patientes peuvent venir sans dévoiler leur identité et nous demander 'Que se passerait-il si... ?'. Elles peuvent expliquer leur situation à cet officier spécialisé. Leurs questions peuvent porter sur le statut d'immigration, et l'officier peut les conseiller quant à la réaction de la police, leur fournir des conseils et des informations anonymes. »

Le centre Havens permet à ses utilisatrices de conserver gratuitement des preuves pendant 30 ans, ce qui peut s'avérer utile pour les femmes en situation irrégulière qui craignent d'entrer en contact avec les autorités mais qui régularisent leur situation à une date ultérieure.<sup>139</sup> « Cela peut être rassurant de savoir que les preuves sont là au cas où elles voudraient prendre une décision plus tard, » dit Marion. « Ces personnes ont un peu de temps et de liberté pour envisager les options qui se présentent à elles ».

138 Disponibles sur le site web de Havens sur : <http://www.thehavens.org.uk/index.php>

139 Les preuves toxicologiques, concernant l'utilisation d'alcool ou de drogue lors d'une agression, se conservent néanmoins moins longtemps.

### HAVENS – Questions fréquemment posées<sup>140</sup>

#### **Dois-je d'abord dénoncer l'agression auprès de la police ?**

Vous n'avez pas besoin de dénoncer l'agression auprès de la police pour bénéficier des services du centre Havens.

#### **Dois-je parler à la police lorsque je me rends au centre Havens ?**

Si vous ne le souhaitez pas, ce n'est pas nécessaire. Notre personnel vous guidera au travers des différentes options mises à votre disposition concernant l'implication de la police.

**Il n'y a aucun policier de permanence au centre Havens.** Néanmoins, si vous décidez à un moment quelconque de vous adresser à la police, le personnel du centre peut vous y aider. L'officier que nous contacterons pour vous sera un officier spécialement formé et expérimenté (SOIT), qui servira de point de contact unique entre vous et la police.

**Vous décidez du degré d'implication de la police.** Aucun contact, une discussion informelle, un rapport complet : le choix vous appartient.

## FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES

La famille d'une jeune femme sans-papiers de 24 ans, assassinée lors d'une agression à caractère racial, s'est vue refuser le soutien du Comité national d'aide aux victimes. Alors qu'elle travaillait en tant que jeune fille au pair dans la ville d'Anvers en 2006, la jeune Malienne **Oulematou Niangadou**, enceinte, a été abattue en même temps que l'enfant belge dont elle s'occupait. Oulematou Niangadou avait une fille dépendante et des parents au Mali, mais le Comité avait estimé que sa famille n'avait pas droit à une indemnisation étant donné qu'elle était sans-papiers. Toutefois, en janvier 2009, un tollé général a obligé le ministre de la Justice Stefaan De Clerck à annoncer un changement dans la future 'Loi mosaïque' pour permettre aux migrants sans-papiers d'avoir accès à ce fonds. Stefaan De Clerck a confirmé que la famille d'Oulematou Niangadou pouvait introduire une nouvelle demande.<sup>141</sup>

Le 'programme d'indemnisation des victimes' aux États-Unis existe depuis 1965.<sup>142</sup> Ce fond, qui verse près de 500 millions de dollars chaque année à plus de 200 000 victimes, est entièrement financé par des contrevenants.<sup>143</sup> Pour réduire l'impact financier de la criminalité, y compris les agressions sexuelles, la violence domestique, les mauvais traitements aux personnes âgées et la traite des êtres humains, les victimes ne doivent pas avoir de statut d'immigration légal mais doivent être résidentes des États-Unis, elles ne peuvent pas avoir participé au crime et doivent coopérer avec le personnel chargé de l'application de la loi et de l'indemnisation des victimes. Des femmes sans-papiers ayant subi des violences ont obtenu le remboursement de factures médicales et de conseil, ainsi qu'un logement pour quitter un lieu dangereux. Il est important de noter que l'accès au fonds n'octroie aucun droit à la légalisation à un stade ultérieur.

140 Les 'Questions fréquemment posées' du centre Havens sont disponibles sur : <http://www.thehavens.co.uk/faq.php>

141 Site Internet de Stefaan De Clerck, « Fonds victimes pour personnes en séjour illégal » disponible à l'adresse : <http://www.stefaandeclerck.be/fr/fonds-victimes-pour-personnes-en-s%C3%A9jour-ill%C3%A9gal/209>

142 Une présentation détaillée du programme californien d'indemnisation des victimes est disponible en ligne sur : [http://www.vcgcb.ca.gov/docs/resources/VCPOoverview\\_CURRENT.pdf](http://www.vcgcb.ca.gov/docs/resources/VCPOoverview_CURRENT.pdf)

143 Le fonds perçoit ses revenus des amendes infligées aux contrevenants, en ce compris les amendes pour infraction routière, les amendes et ordonnances de dédommagement, les amendes liées à la loi VOCA (loi fédérale pour les victimes de crimes) et une partie des cotisations de pénalité de l'État.

### OBSTACLES RENCONTRÉS PAR LES FEMMES SANS-PAPIERS POUR PROUVER DES FAITS DE VIOLENCE AU TRIBUNAL

Beaucoup de femmes sans-papiers et d'organisations de soutien interrogées dans le cadre de cette étude ont signalé les difficultés qu'ont les personnes vivant dans des situations de violence et de contrôle extrêmes à prouver leur maltraitance. L'isolement, la désorientation et l'incapacité d'accéder aux services publics caractérisent trop souvent la situation des femmes subissant une violence perpétrées par leurs partenaires, des membres de leur famille ou de leurs employeurs. Elles ont dès lors beaucoup de difficultés à fournir les certificats médicaux ou témoignages requis pour prouver les faits de violence.

Comme l'a déclaré une Mauritanienne qui est arrivée au Royaume-Uni avec un visa de conjoint dépendant et a quitté son mari après plusieurs années de mauvais traitements: « *Je ne suis pas venue ici pour être 'illégale'. Le Ministère de l'Intérieur savait que j'étais ici avec mon mari, pourquoi n'a-t-il pas fait pression sur lui afin qu'il me légalise ? Maintenant, c'est à moi qu'on demande de fournir des preuves* ». Elle est devenue sans-papiers parce que son mari n'a pas introduit une demande de permis de séjour. Il la maintenait dans une situation d'isolement extrême et ne lui permettait pas de s'inscrire auprès d'un médecin généraliste. De ce fait, elle était incapable de fournir la preuve nécessaire pour obtenir une concession de violence domestique. Toujours sans-papiers, elle se voit refuser un revenu légal et doit survivre, avec sa fille, avec 20 £ (24 €) d'allocations familiales par semaine.

La situation est similaire dans toute l'Europe. Outre les obstacles d'ordre pratique en termes d'aide juridique et de langue, un statut d'irrégulier est souvent utilisé pour étouffer la volonté de la femme si elle porte plainte au tribunal. Comme un avocat travaillant pour la Croix-Rouge suédoise l'a souligné : « *Le problème est la preuve, il faut prouver ce qu'on avance. Et si les femmes n'ont ni amis ni contacts en Suède, elles ne peuvent rien prouver parce que dans une affaire civile, c'est sa parole à elle contre la sienne à lui. Il prouve qu'il l'a amenée ici, qu'il lui a procuré une bonne maison, de l'argent, tout ce dont elle avait besoin et qu'elle a décidé de partir et de se cacher parce que sa vraie raison de venir en Suède était d'obtenir un permis. Il gagne toujours du moins dans 99 pour-cent des cas.* »

Comme le Code pénal de nombreux pays d'Europe permet aux femmes de signaler des faits de violence jusqu'à deux ans après ceux-ci, il peut s'avérer important de rassembler des preuves pour que les femmes gardent la possibilité de le faire. Les juges peuvent prendre en considération les preuves issues d'autres sources que la police. Plus un dossier n'est documenté de manière précise et professionnelle, meilleures sont les chances qu'il soit accepté par un tribunal. De nombreuses associations ont expliqué qu'elles avaient commencé à garder des traces écrites des incidents et à prendre des photographies de bonne qualité et bien éclairées des contusions en regard d'une règle ou d'un mètre ruban. Ces photographies peuvent s'avérer utiles au cas où les femmes décideraient de signaler le délit ultérieurement. Comme l'explique Rosa Logar de Women Against Violence Europe (WAVE) : « *Vous pouvez lui demander 'Êtes-vous d'accord que nous prenions des photos de vos blessures ? Vous ne voudrez peut-être pas vous en servir dans l'immédiat, mais la situation peut changer. Nous vous garantissons une confidentialité totale.'* WAVE a rédigé quelques recommandations sur la manière de documenter ou d'enregistrer des blessures, qui incluent une nomenclature de base en la matière et expliquent quand et comment les photographier. »

## APPORTER DES CONSEILS ET UNE AIDE QUANT AUX LOIS ET PROCÉDURES EN VIGUEUR

*« Les ONG jouent un rôle de médiatrices ; j'avais dépensé tant d'argent en avocats. À l'ambassade ukrainienne, ils m'ont juste crié dessus lorsque je leur ai demandé des informations, je ne pouvais rien faire sans le soutien de cette ONG. Ces organisations donnent de l'espoir aux gens, une vie normale. Si elles n'existaient pas, il serait très difficile d'obtenir des informations correctes et efficaces. En six mois avec leur aide, j'ai obtenu plus de résultats qu'avec un avocat que j'avais payé durant des années. Il m'avait menti pendant cinq ans. » Une ukrainienne en Pologne*

La **Fundacja Rozwoju « Oprócz Granic »** (Fondation pour le développement « au-delà des frontières ») a été fondée en 2009 par un groupe de migrantes en Pologne. Au cours des dix-huit premiers mois consécutifs à sa création au centre de Varsovie, elle a fourni des conseils, des informations juridiques et un soutien à plus de 800 clientes. La citation ci-dessus illustre le rôle majeur que l'organisation a joué en aidant des femmes à tirer avantage de la législation et à régulariser leur situation en Pologne. À Cracovie, le **Crisis Intervention Centre** (Centre d'intervention d'urgence) prodigue une aide juridique et psychologique ; son initiative « Safe Krakow » (Sécurité à Cracovie) a produit conseils, soutien et plaidoyer au nom des migrantes victimes de la criminalité, et a permis la mise en place d'un groupe de soutien pour les rescapées de violences domestiques.<sup>144</sup>

Outre les conseils individuels, des guides informatifs peuvent aider les migrantes et leurs défenseurs à mieux s'y retrouver dans la législation.

L'organisation **Rights of Women** (Droits des femmes) a publié des guides juridiques détaillés et accessibles au Royaume-Uni. Le guide *'From A to Z : A Woman's Guide to the Law'* (*De A à Z : Un guide juridique pour la femme*) explique un large éventail de thèmes juridiques.<sup>145</sup> Ce guide vise à informer ses lectrices dans divers domaines du droit : loi sur l'immigration, droit pénal, loi anti-discrimination, droit du travail, droit de la famille, logement, législation relative aux droits humains, droits en matière de protection sociale, droits des consommateurs, etc.

En tant qu'ONG et centre juridique indépendant, l'**Immigrant Council of Ireland** (ICI, Le conseil des immigrants d'Irlande) propose une représentation juridique en plus de services de conseil et de soutien ordinaires. Son service d'information permet également le renvoi vers un département juridique interne. « *Nous menons un programme de réforme du droit,* » explique Catherine Cosgrave. « *Même si nos critères d'évaluation sont flexibles, nous analysons généralement les aspects stratégiques de l'affaire et, éventuellement, la situation financière de la candidate* ». Les femmes sans-papiers victimes de violences peuvent recevoir un soutien plus global d'un 'service de représentation spécialisé' qui les aidera à obtenir des soins de santé et un logement, en plus d'essayer de résoudre les problèmes juridiques à long terme liés à leur statut. Répondant à près de 10 000 demandes chaque année, l'ICI prend en charge environ 80 affaires juridiques.

À Birmingham, au Royaume-Uni, l'**Asylum Support and Immigration Resource Team** (ASIRT, L'équipe de soutien d'asile et ressource d'immigration) est inscrit en tant que service de conseils juridiques relatifs à l'immigration, ce qui signifie qu'il peut représenter des clients indépendamment de restrictions financières telles que l'aide légale. En plus de recevoir 60 personnes par semaine dans son service

144 Crisis Intervention Centre accessible à l'adresse : <http://www.crisisintervention.free.ngo.pl/sojuszniczy.php>

145 Rights of Women, « From A to Z: A Woman's Guide to the Law », disponible sur : <http://www.rightsofwomen.org.uk/publications.php>

d'accueil, l'ASIRT s'est vu adresser des demandes par des organisations situées à plus de 300 km. Le directeur, Dave Stamps, ne dispose que de cinq employés rémunérés, qui ne sont pas tous conseillers agréés en immigration. Il nous donne de plus amples explications : « *Nous n'avons tout simplement pas la capacité de prendre en charge le cas de chaque demandeur d'asile débouté ou de chaque migrant sans-papiers du Royaume-Uni !* » Outre les difficultés rencontrées par les bons juristes pour représenter convenablement leurs clients migrants avec à peine cinq heures de financement juridique subventionné par le gouvernement, l'ASIRT a vu un nombre croissant de soumissions de piètre qualité faites par des avocats rémunérés dans la région. Même si les migrants ayant accès à une aide légale ou à un autre financement pour payer un avocat font

souvent appel à ASIRT pour un soutien juridique, l'organisation sert uniquement de filet de sécurité pour ceux qui n'ont aucun appui financier.

Le **Groupe d'information et de soutien des immigrés** (GISTI) fournit depuis très longtemps un soutien et une aide juridique aux migrants sans-papiers en France. En plus de donner des informations détaillées sur la loi et les pratiques relatives aux problèmes affectant les femmes migrantes, l'édition 2007 de sa publication trimestrielle *Plein Droit* fut dédiée au droit des femmes sans-papiers de vivre à l'abri de toute discrimination. Intitulé 'Femmes, étrangers : des causes concurrentes ?', ce journal incluait des extraits choisis de la jurisprudence concernant le retrait et le non-renouvellement de permis de séjour dans des cas de violence domestique.<sup>146</sup>

### **OBSTACLES POUR INTENTER UNE ACTION EN JUSTICE CONTRE DES EMPLOYEURS POUR DES FAITS DE VIOLENCE SUR LE LIEU DE TRAVAIL**

Les femmes sans-papiers peuvent également être victimes de violences et de discrimination sexuelle sur leur lieu de travail. Comme elles travaillent dans des secteurs faiblement rémunérés et non réglementés, plus exposés aux violations, leur genre, leur statut d'étrangère, leurs craintes relatives au contrôle de l'immigration et l'isolement les exposent davantage à la violence et aux mauvais traitements de la part d'employeurs ou de responsables.

Très peu de femmes veulent déposer plainte contre un employeur par crainte de perdre leur emploi et d'être arrêtées et expulsées. « *Même si dans la pratique, la police semble manifester une certaine tolérance, nous n'avons pas suffisamment d'informations pour nous assurer que les femmes sans-papiers n'auront pas de problèmes si elles dénoncent leur employeur,* » explique Maria Miguel-Sierra de La Voix des Femmes.

Dénoncer un employeur est particulièrement difficile pour les femmes sans-papiers en raison de la nécessité de prouver l'emploi ainsi que les mauvais traitements, or l'économie parallèle fournit rarement des documents. Bien que les femmes sans-papiers puissent avoir accès aux tribunaux du travail, très peu souhaitent s'y risquer en raison des procédures longues et complexes mais aussi de l'issue incertaine. Le manque de contrôles et d'inspections dans les maisons privées, et l'éloignement de nombreux sites de production agricole et alimentaire impliquent qu'il y a peu d'intervention de l'État ou de surveillance policière dans les principaux secteurs où elles sont actives.



L'organisation **Kalayaan** et le centre communautaire **North Kensington Law Centre** (Center juridique de North Kensington) ont aidé 53 membres du groupe *Justice for Domestic Workers* (Justice pour les travailleurs domestique) à faire respecter leurs droits en portant plainte auprès du tribunal du travail. La majorité a déposé des plaintes multiples incluant la discrimination raciale, le non-paiement du salaire minimum national, des infractions aux règlements du temps de travail et l'impossibilité de fournir des documents liés à l'emploi tels que des contrats écrits. Beaucoup de ces plaintes ont été réglées à l'amiable et seules trois ayant fait l'objet

d'une audience ont été infructueuses. Importantes pour permettre aux travailleurs d'obtenir justice, de telles affaires dissuadent également les employeurs sans scrupules, qui réalisent qu'ils ne pourront pas agir impunément. La charge de la preuve dans pareils cas peut néanmoins s'avérer extrêmement contraignante, et une multitude d'obstacles juridiques et financiers entravent l'exécution des décisions relatives aux indemnités.

Aux États-Unis, le **National Employment Law Project** (Plan juridique national pour l'emploi) et l'**American Civil Liberties Union** (Union américain des libertés politiques) ont publié un guide pour le traitement efficace des plaintes pour harcèlement sexuel déposées au nom de travailleuses sans-papiers.<sup>147</sup> « *No Free Pass To Harass* » (*Pas de permis d'harcéler*) donne des informations, compilées par des défenseurs des travailleuse migrantes et des avocats compétents en matière de loi sur le harcèlement sexuel et la discrimination sexuelle, quant à la meilleure manière de s'assurer qu'un statut de sans-papiers ne serve pas d'excuse au tribunal pour le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

### Préoccupation d'être expulsée en signalant une violence<sup>148</sup>

*Informations fournies par le Département Américains de la santé et des services humains, bureau de violence domestique*

Si vous êtes sans papiers (i.e. vous n'avez pas de document légaux pour être aux États-Unis) ou vous n'êtes pas sûre de votre statut migratoire, vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de l'immigration. Votre centre d'accueil spécialisé dans la violence domestique peut vous aider à trouver un avocat. Il y a des avocats qui vous aideront sans facturer leur service.

Si vous signaler un incident de violence domestique à la police, ils ne vous dénonceront pas aux autorités migratoires. Néanmoins, vous devriez garder le numéro d'un avocat spécialisé en droit de l'immigration sur vous.

147 ACLU et NELP, *No Free Pass to Harass*, disponible sur : [http://www.aclu.org/pdfs/womensrights/no\\_free\\_pass\\_20071119.pdf](http://www.aclu.org/pdfs/womensrights/no_free_pass_20071119.pdf)

148 Women's health.gov, "Violence against Immigrant and Refugee Women", disponible sur : <http://www.womenshealth.gov/violence-against-women/types-of-violence/violence-against-immigrant-refugee-women.cfm#d>

## CONCLUSION

Ce chapitre illustre la volonté présente dans toute l'Europe quant à faire primer les besoins de protection des femmes sans-papiers sur leur statut de migration. Ces exemples montrent comment y parvenir de manière pratique, cohérente et compatible avec le rôle des forces de l'ordre et du système judiciaire.

Il est clair que la société civile joue un rôle essentiel dans la surveillance de l'application des lois et pratiques, ainsi que dans l'identification des lacunes et manquements qui empêchent les femmes sans-papiers d'accéder à la justice. En l'absence de lois impartiales, la société civile encourage le développement d'initiatives tenant compte des besoins spécifiques des femmes sans-papiers au travers de partenariats, formations, médiations, soutiens et orientations pratiques. Pour engendrer un changement à long terme, les organisations de la société civile font preuve d'une grande ingéniosité qui les aide à susciter un large soutien politique, capter l'attention des médias et sensibiliser le public.

Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un mouvement plus vaste visant à protéger les migrantes sans-papiers de la violence et à leur garantir un accès égal à la justice. Elles ont été détaillées afin d'inspirer et de soutenir les efforts déployés ailleurs.

## Célébration du rôle des femmes dans la migration

*Réflexions en provenance du Royaume-Uni*

Malgré les carences et défauts des aides et services en place dont nous sommes conscients nous constatons que les communautés de sans-papiers avec lesquelles nous travaillons n'ont pas sombré dans la victimisation. Elles sont parfaitement aptes à se défendre et à faire évoluer leur environnement. À nous de chercher comment nous pouvons les aider dans ce combat.

Nous continuerons à revenir sur le problème de la violence faite aux femmes sans-papiers afin d'actualiser et redéfinir notre objectif. Nous devons parler de la présence de femmes dans la migration au niveau mondial. Cette démarche fait partie intégrante du développement fondamental du mouvement des femmes.

Les femmes migrantes obtiennent des résultats fabuleux en termes de services et d'agendas sociaux. Une récente enquête sur les transferts de fonds indique que les migrantes aident en moyenne sept personnes dans leur pays d'origine, ce qui les positionne loin devant les hommes pour la contribution au développement dans ce domaine.

La présence des femmes s'est renforcée dans nos communautés de migrants. Nous constatons qu'elles négocient avec les écoles, les hôpitaux et les cliniques afin de bénéficier de services standard pour elles et leurs familles. Les communautés somaliennes et bangladaises du Royaume-Uni ont montré que la mobilité sociale des jeunes filles ayant tiré parti des opportunités d'éducation est source de richesse et de prospérité pour le reste de leur communauté.

Les raisons de célébrer le rôle des femmes dans la migration existent, mais elles sont complexes. La réalité est que dans un système de migration mondiale où les pouvoirs publics parviennent à créer l'espace social, culturel et physique dont les gens ont besoin pour une migration réussie, on retrouve des réglementations gouvernementales

et des politiques frontalières strictes qui décident où les personnes peuvent vivre et travailler et à quels services elles peuvent accéder. Ces décisions minent l'action des migrants.

**Dans ce contexte, il serait miraculeux d'observer des progrès dans la migration, or nous en décelons bel et bien. Les femmes résistent, elles partagent des exemples et font avancer les choses. Ces processus s'intègrent dans les structures des communautés de migrants, et notre travail consiste à les épauler.**

Que faut-il faire ? Nous devons améliorer les réseaux, renforcer et fédérer le mouvement des femmes et cultiver un sentiment d'unité. Le débat sur l'austérité rassemble les femmes de toutes classes sociales. Il faut rappeler aux syndicats les réalités vécues par les femmes sans-papiers et les encourager à relayer leurs messages publics. Nous avons un programme de travail complet qui doit impliquer les professionnels des services publics tel que les assistants sociaux, les fonctionnaires du logement, les éducateurs, les prestataires de services, qui peuvent nous aider à comprendre comment conjurer nos actions et les leurs. Pour être efficaces, les leaders de la communauté locale doivent travailler main dans la main avec les leaders des communautés de migrants afin de lutter contre la détresse.



**M. Don Flynn**

*Fondateur et directeur, Migrants' Rights Network Royaume-Uni*  
Président de PICUM

## Conclusion et recommandations

Pour réduire la double violence faite aux femmes migrantes, il faut s'attaquer aux politiques et pratiques qui relèguent certaines catégories aux marges de la société et entravent leur capacité d'agir. PICUM a identifié diverses expériences et stratégies utilisées par les associations de défense des droits des migrants, les prestataires de services et les décideurs politiques afin que les femmes sans-papiers puissent jouir de leurs droits innés, surmonter la violence et jouer un rôle à part entière dans les familles, communautés et sociétés où elles évoluent.

S'appuyant sur les problèmes signalés par les acteurs présents sur le terrain et les exemples cités dans le présent rapport, PICUM a relevé quelques thèmes généraux, exposés ci-après, susceptibles d'aider les décideurs politiques et d'autres protagonistes actifs dans divers domaines (migration, emploi, inclusion sociale, santé, égalité des genres, éducation ou justice) à lutter efficacement contre la vulnérabilité des migrantes possédant un statut de migration irrégulier ou précaire, de sorte que leurs politiques respectent les principes d'égalité et de non-discrimination ainsi que la législation internationale.

### 1. D'abord et avant tout des femmes

Les femmes sans-papiers doivent être considérées avant tout comme des femmes et donc jouir des mêmes droits et devoirs que les autres, sans discrimination. La seule et unique préoccupation de l'État, des prestataires de services et de ceux qui financent ces services doit être l'intérêt et la protection des femmes, sans discrimination d'aucune sorte.

### 2. Respecter les obligations découlant des droits humains

Les États parties doivent respecter leurs obligations aux termes de la législation internationale et régionale relative aux droits humains et, par conséquent, garantir aux femmes sans-papiers le même droit aux services et à une protection qu'à leurs ressortissantes. En tant que signataires de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), tous les États membres de l'Union européenne se sont engagés à abolir toutes les lois discriminatoires à l'encontre des femmes résidant sur leur territoire, indépendamment de leur statut. Par ailleurs, les États membres de l'Union européenne devraient rapidement signer, ratifier et implémenter la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (C189) de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210). Les organisations de la société civile, quant à elles, devraient intensifier la surveillance des droits des migrantes sans-papiers ainsi que le signalement de toute violation de ceux-ci aux organes conventionnels concernés.

### **3. Dresser un pare-feu entre la fourniture de services et les mécanismes de gestion de la migration**

Les techniques de détection appliquées par les organismes de contrôle de l'immigration ne doivent en aucun cas nuire à la dignité humaine et aux droits fondamentaux, ni exposer les femmes à un risque accru de violence et de maltraitance. Les prestataires de services ne devraient pas être contraints de divulguer des données personnelles aux agents des services d'immigration ou de refuser des femmes en difficulté parce qu'elles ne possèdent pas de permis de séjour. Les services d'aide aux survivantes de violence, qu'ils soient gérés par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales, doivent être accessibles à toutes les femmes, quel que soit leur statut administratif, en fonction de leurs besoins.

### **4. Lever les barrières juridiques, structurelles et pratiques qui empêchent les migrantes sans-papiers d'accéder aux services élémentaires auxquels elles ont droit**

L'impunité qui règne actuellement dans le cadre de la violence et des violations des droits humains à l'encontre des femmes et filles migrantes sans-papiers s'inscrit en contradiction avec la primauté du droit ainsi que les obligations imposées aux États par la législation internationale relative aux droits humains. La violence faite aux migrantes en situation irrégulière est perpétuée par les barrières qui les empêchent *de jure* ou *de facto* d'accéder aux services d'appui.

### **5. Couper le lien entre la répression de la violence faite aux femmes et le contrôle de l'immigration**

La prévention, la protection, les enquêtes et les sanctions liées aux violences à l'encontre des femmes, doivent primer sur toute autre procédure concernant le statut de migration de la victime. Les États parties doivent entreprendre des démarches pour protéger les victimes qui dénoncent des faits de violence et faciliter les poursuites à l'encontre des auteurs, quel que soit le statut des victimes. Si le prévenu contrôle le statut de migration de la victime, un permis de séjour ou visa indépendant doit être octroyé à cette dernière. Si le prévenu est condamné, un permis de séjour permanent doit être délivré à la victime.

### **6. Mettre un terme à la criminalisation des associations ou particuliers qui apportent une aide juridique, humanitaire et sociale aux femmes sans-papiers**

Conformément à la législation internationale sur les droits humains, les migrantes bénéficient d'un éventail complet de droits, quel que soit leur statut administratif. Or un nombre significatif de signataires de ces conventions les privent de leurs droits les plus fondamentaux. C'est donc aux organisations de la société civile qu'incombe la lourde tâche de leur assurer un niveau de vie humain et décent. Mais au lieu de soutenir ces organisations, un nombre croissant de gouvernements ont activement criminalisé l'aide humanitaire, juridique et sociale qu'elles offrent aux migrants sans-papiers, y compris aux femmes résidant sur leur territoire.

## **7. Mettre des outils de financement à la disposition d'associations et d'initiatives œuvrant pour les migrantes sans-papiers**

Il faut absolument soutenir les particuliers et les groupes qui s'efforcent de répondre aux demandes urgentes des migrantes sans-papiers. L'absence de financement constitue un obstacle majeur au respect de leurs droits fondamentaux. Or, les associations bénéficiant de fonds étatiques ou européens font souvent l'objet de restrictions leur interdisant d'aider des migrants irréguliers. Quant aux donateurs privés, nombre d'entre eux pèchent par inaction ou appréhension.

## **8. Promouvoir la participation et l'autonomisation des femmes sans-papiers en les incluant dans les débats et les politiques nationales qui affectent leur vie**

Les plans d'action nationaux contre l'exclusion sociale, l'inégalité entre les genres et la violence faite aux femmes doivent inclure les migrantes sans-papiers dans leurs groupes-cibles car ces dernières en sont quasi absentes. Il faut vérifier en détail « qui » est exclu de ces politiques et mettre sur pied une approche intersectorielle de lutte contre les multiples discriminations subies par les femmes sur la base de leur statut, de leur race, de leur origine, de leur pauvreté, etc. L'instauration de politiques publiques saines, cohérentes et efficaces demande la reconnaissance des réalités sociales, sans restriction des droits innés et de la dignité des personnes à des fins politiques.

## **9. Revoir les exigences juridiques reléguant des femmes à une situation irrégulière et éviter avant tout qu'elles ne deviennent des sans-papiers**

Il est urgent de modifier les voies de migration des migrantes de sorte qu'elles ne soient pas défavorisées par les systèmes régissant l'entrée, le séjour, l'emploi ou la régularisation. Les États parties qui n'accordent pas de statut indépendant aux migrantes subissant des violences risquent d'alimenter la maltraitance physique, sexuelle et psychologique perpétrée par ceux qui profitent de leur manque d'options. Les travailleuses doivent avoir le droit de changer d'employeur et celles qui dépendent de personnes abusives doivent pouvoir obtenir un visa indépendant. Les migrantes qui se retrouvent sans-papiers à la suite d'une situation de violence ou d'exploitation doivent se voir offrir les moyens de revenir à un statut légal.

## **10. Lever les barrières qui empêchent les femmes sans-papiers de participer à la vie sociale et politique**

Il faut d'urgence lever les barrières qui empêchent les femmes sans-papiers de participer à la vie sociale et politique. Les menaces planant sur leur liberté et leur sécurité constituent des obstacles non négligeables à leur engagement politique aux niveaux national, régional et international. Les femmes sans-papiers sont exposées de manière disproportionnée à la discrimination et à la violence en raison de leur genre, il faut donc rapidement améliorer leur représentation au sein des mouvements qui luttent contre ces problèmes.

